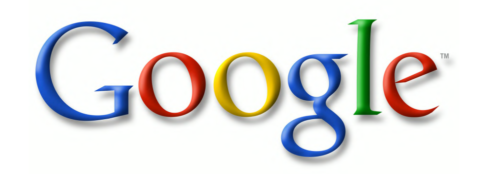
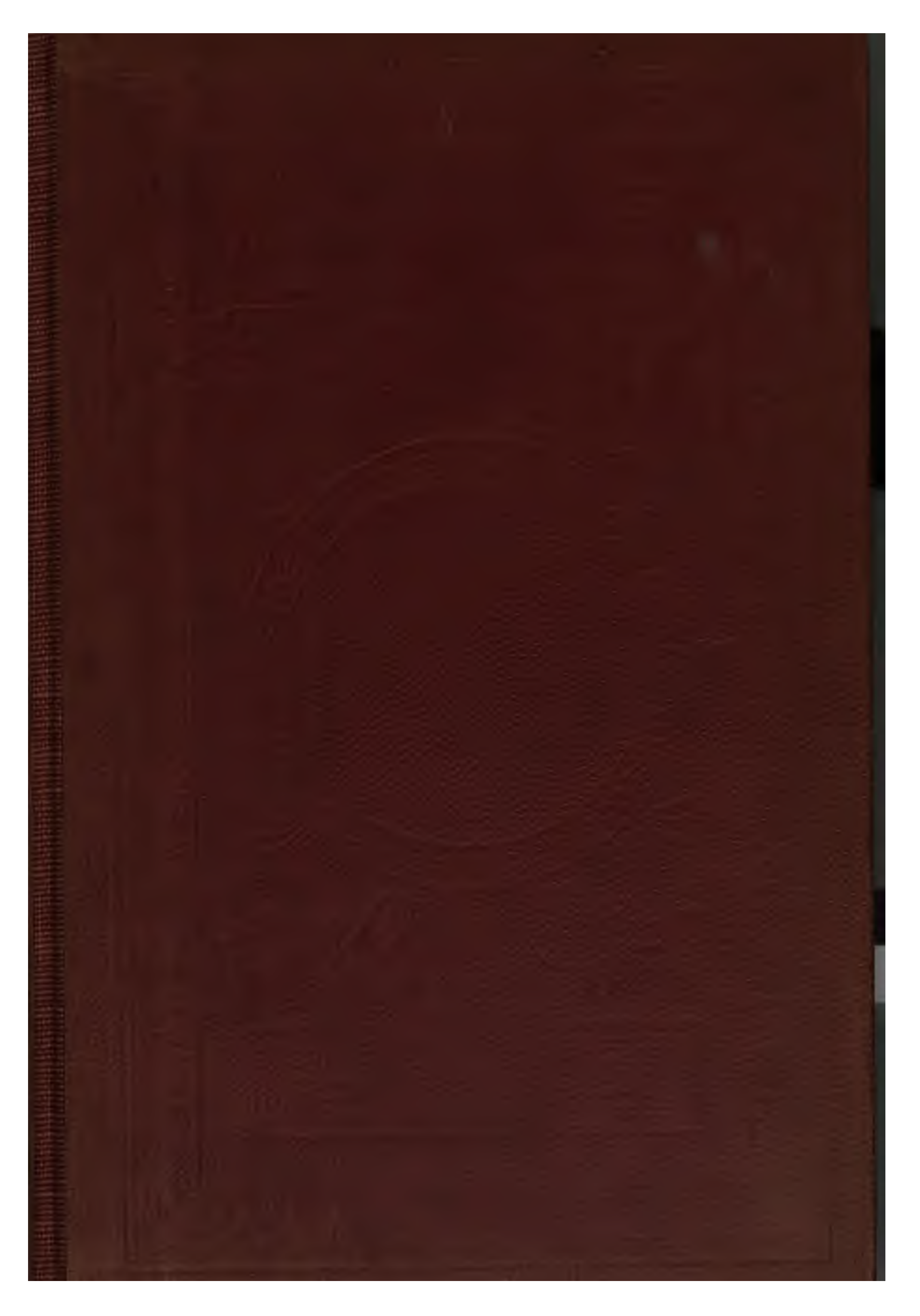
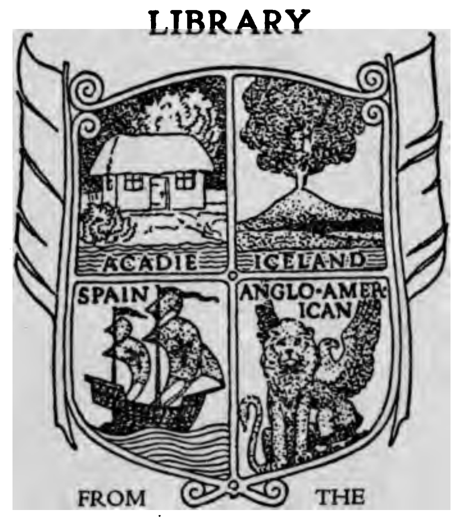
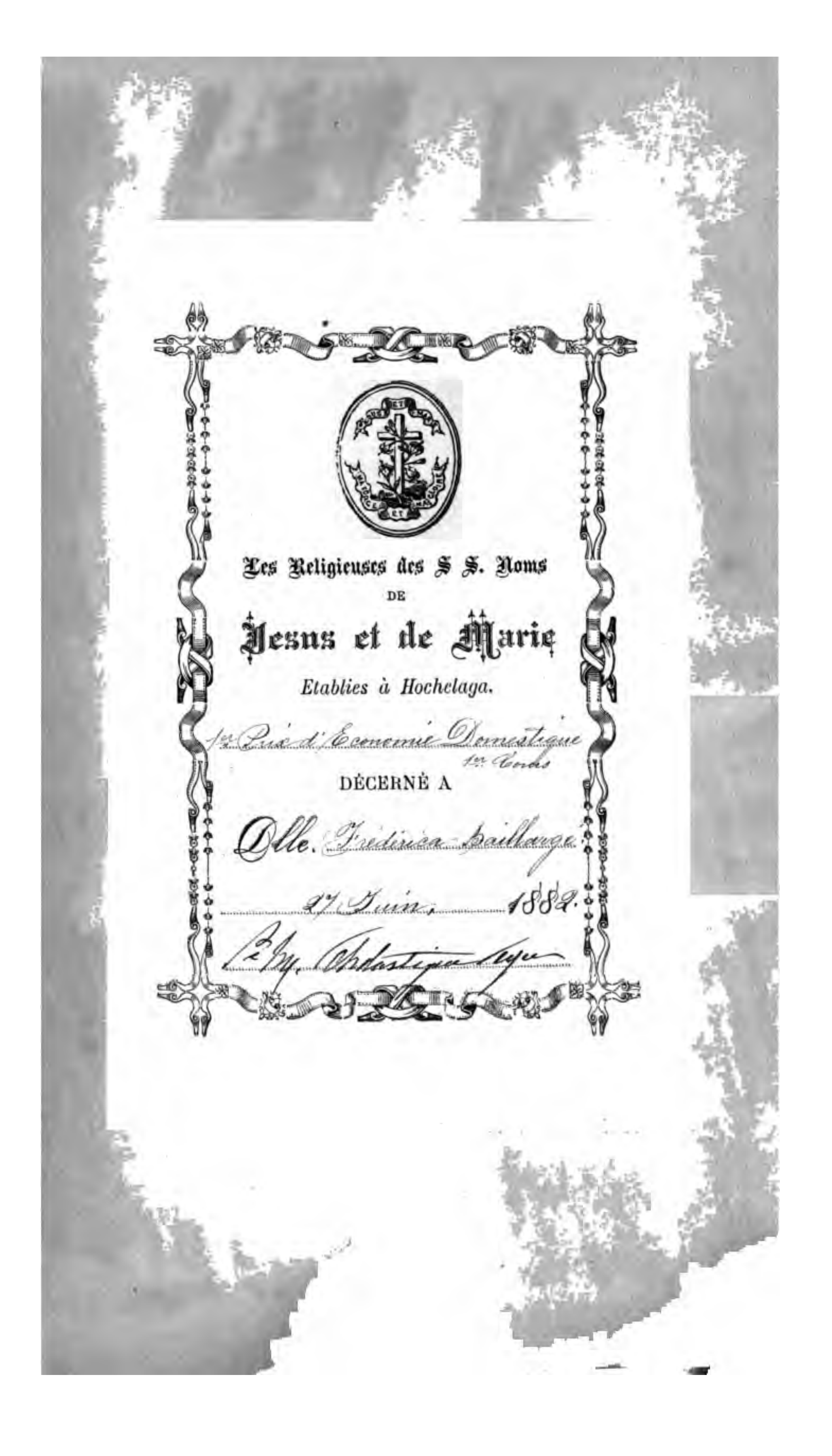







ACADIE
ICELAND
SPAIN
ANGLO-AMER-
ICAN
FROM
THE



Les Religieuses des S S. Noms

DE

Jesus et de Marie

Etablies à Hochelaga.

1er Prix d'Economie Domestique 1er Cours

DÉCERNÉ A

Dlle. Frédérica Baillargé

27 Juin 1882.

Sr M. Scholastique Supre

L'INSTITUT

DES

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

SON ORIGINE, SON BUT ET SES ŒUVRES

PAR LE REV. J. C. CAISSE, Ptre.

MONTRÉAL

J. CHAPLEAU & FILS, Imprimeurs de l'Evêché.

1883

J. M. J.

A S. G. MONSEIGNEUR EDOUARD CHS FABRE,

Evêque de Montréal.

Monseigneur,

Permettez-moi de déposer aux pieds de Votre Grandeur ce recueil de notes historiques sur " l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes en France et au Canada." Je connais votre amour éclairé et votre dévoûment pour toutes les Communautés religieuses de votre vaste et beau diocèse ; j'ai donc le ferme espoir et la douce persuasion que vous agréerez ce modeste travail, et que vous daignerez le bénir, ainsi que Votre très humble serviteur et fils dévoué en N. S.

J. C. CAISSE, Ptre.

Hochelaga, 1 Mai 1883, fête des Apôtres saint Philippe et saint Jacques.

Imprimatur.

Marianopoli, 1 Maii 1883.

† EDUARDUS CAR.,

Epus Marianopolitanus.

INSTITUT

DES FRÈRES DES ECOLES CHRÉTIENNES.

PRÉLIMINAIRES.

“ L'Instituteur de la jeunesse, a dit Leibnitz, tient en ses mains l'avenir de la société. ” Parole vraie, profonde, dont chacun semble comprendre l'étendue et que chacun cherche à réaliser dans la sphère d'idées où il vit et opère. Oui, aujourd'hui, une question prime toutes les autres, remue, passionne le monde ; c'est la question de l'Education. Aux assemblés législatives, dans la presse, sur les places publiques, au foyer domestique, partout, en un mot, on trouve le même thème : *les écoles, l'instruction de la jeunesse.* Mais si l'éducation de la jeunesse est l'objet des préoccupations universelles, ceux qui étudient ce grave problème, sont loin de l'envisager au même point de vue. Trois courants d'idées se partagent l'opinion publique : le premier, répudiant tout principe chrétien, demande une école *neutre,* sous-entendu *athée ;* le second, réprouvant toute idée révolutionnaire, veut une école sérieusement *chrétienne ;* enfin, le troisième, inspiré par une sagesse toute humaine, prétend allier avec les principes religieux les idées appelées *modernes.* De là, pour employer les termes du jour, trois sortes d'enseignement :



l'enseignement *athée*, l'enseignement *chrétien* et l'enseignement *laïque* (1).

Notre catholique Canada réprouve l'enseignement *athée* qui a conduit la vieille Europe à l'abîme ; il bénit l'enseignement *chrétien* qui l'a enfanté, conservé et sauvé ; peut-être sourit-il trop complaisamment à l'enseignement *laïque*, c'est-à-dire aux nouveautés (2) qui nous viennent d'outre-mer. Jamais, ce nous semble, on n'eut plus grand besoin de sentinelles vigilantes sur nos frontières ; ces sentinelles dévouées nous les trouvons, avant tout, dans nos vénérables Evêques, qui seront toujours jaloux de défendre les droits sacrés de la sainte Eglise sur l'éducation.

Une des plus funestes idées dont nous devons redouter l'invasion, c'est bien celle qui tendrait à discréditer l'enseignement religieux et nos nombreuses et florissantes Congrégations de l'un et de l'autre sexe.

A ce propos, nous croyons qu'il est bon de montrer ces belles Institutions sous leur véritable jour et de faire connaître, pour qu'il soit apprécié à sa juste valeur, l'enseignement si solide qu'elles donnent.

(1) Tous connaissent l'enseignement athée, cette monstrueuse invention de notre prétendu siècle de *lumières*, invention ignorée du paganisme même. Dans notre pensée, l'enseignement *chrétien* est l'enseignement conforme en tout à la haute direction de l'Eglise, qu'il soit donné par des laïques ou par des religieux. L'enseignement *laïque* est, à notre sens, l'enseignement selon l'esprit et les idées du siècle.

(2) *Nouveautés* est un terme spécieux, inventé pour rendre plus appétissant le fruit défendu. Rien de nouveau dans ces bruyants systèmes ; ni quant au fonds, car tout ce qu'ils renferment de bon est, comme nous le démontrerons plus loin, un plagiat de nos éducateurs chrétiens ; ni quant à l'esprit, car on y sent la parole mielleuse, le souffle empesté de celui qui, il y a soixante siècles, traçait à nos premiers parents les règles d'une pédagogie dont la pratique leur coûta cher, à eux et à leurs descendants.

Nous commencerons par la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes qui, dans la mère-patrie, est plus particulièrement l'objet des haines de l'impiété et qui mérite à tant de titres la reconnaissance du Canada.

Nous parlerons d'abord de l'Institut en général, puis nous nous attacherons spécialement à ce qui est local, propre au pays.

Tout récemment, en relisant et méditant la lettre pastorale de Monseigneur Fabre, notre digne Evêque, à l'occasion du 2e Centenaire du Vénérable de la Salle, nous avons admiré plus que jamais la justesse et l'à-propos des réflexions que Sa Grandeur soumet à son clergé concernant cette belle et pieuse Congrégation.

" Il y a deux siècles, disait Monseigneur, un homme de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle, maintenant le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondait en France l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Cette œuvre, humble à son début, a maintenant couvert une partie du monde chrétien comme d'un immense réseau de charité. L'humble Frère des Ecoles chrétiennes se rencontre sous toutes les latitudes, et sous tous les climats, et partout, suivant en cela la pensée et le but de son Fondateur, il fait deux parts de sa vie, l'une consacrée à la prière et l'autre à l'éducation et à l'instruction des enfants. Il a renoncé à tout au monde, même au nom de sa famille, pour remplir ce ministère, qui, s'il a parfois ses joies et ses consolations, apporte une somme plus grande de fatigues et de sacrifices. Pour prix de ses labeurs, sa communauté ne lui donne que le vêtement et la nourriture. L'obéissance, dont il a fait vœu, est la règle de son existence, et, sur un signe de son supérieur, il quittera sa patrie pour aller, sur les plages les plus lointaines, enseigner

le nom de Dieu aux enfants. C'est un apôtre qui prend la société par sa base, l'enfance. Tout en mettant les intelligences au niveau des sciences du jour, cet humble Frère fait pénétrer dans les cœurs une science plus élevée et plus nécessaire, l'amour de Dieu, l'amour de la sainte Eglise catholique. Donnant lui-même l'exemple de la pratique de toutes les vertus, il cultive les jeunes arbrisseaux qui lui sont confiés et les rend aptes à porter plus tard des fruits de salut.

" Saluons avec respect cet homme si humble, mais si utile à la société et à la religion, et réfléchissant au rôle important qu'il remplit au milieu de nous et aux services qu'il rend, sachons faire pénétrer dans les cœurs de ceux qui nous entourent, l'amour et la reconnaissance à laquelle le Frère des Ecoles chrétiennes a droit à tant de titres.

" Il est regrettable de dire qu'il y a des hommes assez égarés par l'esprit moderne pour tenter d'éloigner le plus possible de l'enseignement ces humbles Frères ; cet habit, qu'ils portent, fait mal à voir à ces hommes, parce qu'il sent trop l'austérité et la religion. De plus, on se figure que la science vaut mieux, lorsqu'elle est donnée avec un grand étalage et des formes extérieures plus brillantes. Faisons tout en notre pouvoir pour empêcher ces idées fausses de pénétrer dans nos populations ; c'est un travail facile, il n'y a qu'à mettre sous les yeux le spectacle des travaux des humbles Frères et des succès qu'ils obtiennent, avec le peu de ressources dont ils disposent, et faire voir à tous quelle garantie leur enseignement offre à l'enfance sous le rapport des connaissances religieuses et de la morale.

" En même temps que nous penserons à tout le bien que les Frères des Ecoles chrétiennes ont fait dans notre pays, et au développement encore plus grand qu'ils sont appelés à prendre ici, pourvu que le clergé sache comprendre que

son devoir est de les protéger et d'écarter prudemment, mais avec constance, les entraves qu'on voudrait leur mettre ; nous tournerons les yeux vers l'Europe où, dans un pays qui, pourtant, a reçu d'eux les plus grands bienfaits, ces chers Frères sont en butte à la persécution et aux avanies. Nous compatirons aux souffrances qu'ils endurent avec un héroïsme qui les rend dignes de notre admiration, et nous prierons Dieu d'éloigner de notre pays les idées subversives qui les ont conduits à l'état pénible où nous les voyons maintenant.— Prions, et sous l'œil de Dieu et la direction de nos guides naturels, les évêques, veillons sur la marche des idées dans notre pays, et convainquons-nous que les mouvements d'idées, qui ont produit des résultats subversifs dans d'autres endroits, arriveront aux mêmes fâcheuses conséquences si nous ne les enrayons pas dès le début de leur apparition au milieu de nous."

Notre plan se trouve donc tout tracé dans les paroles suivantes de Sa Grandeur : " Il n'y a qu'à mettre sous les yeux le spectacle des travaux des humbles Frères et des succès qu'ils obtiennent, avec le peu de ressources dont ils disposent, et faire voir à tous quelle garantie leur enseignement offre à l'enfance sous le rapport des connaissances religieuses et de la morale."

C'est tout simplement ce que nous avons tenté de faire.

Coordonner des notes, des citations, sera toute notre tâche ; à peine nous permettrons-nous, çà et là, quelques réflexions pour enlever à notre travail son aridité naturelle.

Avant d'entrer en matière, qu'on nous permette encore un mot sur le choix de nos citations. En célébrant l'œuvre du Vénérable de la Salle, nous aurions pu invoquer le témoignage des Souverains Pontifes, des Evêques, des prêtres, des pieux laïques ; nous nous en sommes abstenu dans la crainte que certains de nos lecteurs ne suspectent ces glorieux té-

moins d'une tendresse excessive pour les Congrégations religieuses. Nous leur avons préféré, pour le succès de notre thèse, des laïques, quelques-uns laïques *pur sang*, dont l'autorité est indiscutable et le caractère à l'abri de tout soupçon de partialité.

Nous diviserons notre travail en trois parties : dans la première, nous exposerons sommairement l'historique et les méthodes pédagogiques de l'Institut, ; dans la seconde, nous montrerons sa puissante et merveilleuse fécondité ; dans la troisième, nous traiterons la question si importante du recrutement des vocations religieuses.

PREMIERE PARTIE.

L'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes (1) est une Congrégation (2) "dont les membres, disent les statuts, ne peuvent prétendre à l'état ecelésiastique ; mais, tout entiers à leur vocation, vivent dans le silence et dans la retraite, attachés à leur Institut par les trois vœux de religion, ainsi que par celui d'enseigner gratuitement les enfants...... en leur inculquant les maximes chrétiennes et leur donnant l'éducation qui leur convient." Cette congrégation a été fondée en 1680 par Jean-Baptiste de la Salle, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, fils d'un conseiller au présidial de cette ville.

La seconde moitié du XVIIe siècle vit se produire un mouvement très actif en faveur de l'instruction et de l'éducation des classes pauvres. Quelques années avant la fondation de l'Institut qui est l'objet de cet article, Melle Martel créait pour les provinces d'Auvergne, du Limousin, du Forez, du Velay, du Vivarais, la congrégation des "demoiselles de

(1) Cet article est extrait du *Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*, publié sous la direction de F. Buisson, agrégé de l'Université, inspecteur général (aujourd'hui directeur de l'enseignement primaire, au ministère), avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs, membres de l'Institut, publicistes, fonctionnaires de l'Instruction publique, inspecteurs, professeurs et instituteurs de France et de l'étranger.

113e livraison, p. 1109–1115.—Paris, librairie Hachette et Cie.

(2) Congrégation signifie ici Communauté.

l'instruction du Puy"; et, sous une autre latitude, à Avranches, l'abbé Fleurye établissait un "séminaire" de "sœurs maîtresses", d'où les institutrices, dénommées "dames de la Providence", se répandirent en grand nombre, sous le patronage du célèbre Huet, évêque d'Avranches, dans toute la Normandie, en Bretagne, en Picardie, en Champagne, et jusque dans certaines provinces du Midi.

Vers le même temps, Ch. Démia, vice-promoteur de l'archevêché de Lyon, adressait (1666) aux échevins de cette ville des remontrances où il leur faisait comprendre le devoir de créer "de petites écoles pour l'instruction des enfants du pauvre peuple, dans lesquelles, avec la crainte de Dieu et les bonnes mœurs, on leur apprendrait à lire, écrire et chiffrer, par des maîtres capables de leur enseigner les choses qui les mettraient heureusement en état de travailler en la plupart des arts et professions, n'y en ayant aucune où ces premières connaissances ne servent d'un grand secours ou d'acheminement pour s'avancer dans les emplois les plus considérables."

Plusieurs années auparavant, à Paris, sous l'inspiration du célèbre fondateur de la communauté de Saint-Sulpice, M. Olier, M. Bourdoise, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, avait écrit: "Pour qu'une école soit utile, il faut des maîtres qui travaillent à cet emploi en apôtres et non pas en mercenaires, comme si c'était un chétif métier ou commerce inventé pour avoir du pain.... Parce que les écoles des paroisses sont pauvres et conduites par des pauvres, on s'imagine que ce n'est rien. Cependant c'est l'unique moyen de détruire le vice, d'établir la vertu, et je défie tous les hommes ensemble d'en trouver un meilleur. L'école est le noviciat du christianisme."

En dépit de ces exhortations, et malgré les injonctions des conciles de Paris; d'Angers, de Besançon, de Narbonne,

d'Aix, l'insuffisance des écoles (depuis les ruines accumulées par les guerres du XVIe siècle), et l'indignité du plus grand nombre des maîtres continuaient à provoquer des plaintes à peu près universelles; et, à Paris même, le grand-chantre Claude Joly était accusé d'employer à la direction des écoles " des fripiers, gargotiers, perruquiers, férandiniers, joueurs de marionnettes et laquais."

C'est à une telle situation que voulut remédier, c'est à de tels besoins qu'entreprit de pourvoir le descendant d'une ancienne et noble famille du Béarn, établie en Champagne sous Louis XI, et définitivement fixée à Reims vers la fin du XVIe siècle, Jean-Baptiste de la Salle, né le 30 avril 1651.

§ I

Historique de l'Institut.

Lorsqu'il eut placé à la tête de l'école créée par lui à Reims (rue Neuve) quelques-uns de ces maîtres modestes, revêtus, dès les premiers jours, " d'une robe en étoffe commune dont le devant doit être fermé par des agrafes de fer, avec un rabat blanc et un chapeau à larges bords," M. de la Salle admit les plus fervents de ses disciples à contracter, pour trois ans, des vœux renouvelables, et arrêta, de concert avec eux, quelques règles générales de discipline : l'*Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes* (1) était fondé.

Peu de temps après, les curés des villages voisins de Reims ayant demandé des maîtres d'école pour leurs paroisses, M.

(1) Le vrai nom des disciples du vénérable de la Salle est *Frères des Ecoles Chrétiennes*, et non *Frères de la Doctrine chrétienne*. Cette dernière appellation désigne les membres d'une congrégation religieuse établie en 1822, à Vésely (diocèse de Nancy), par le R. P. Frochard.

de La Salle répondit qu'il ne permettait pas à ses frères de vivre isolés, mais il ouvrit immédiatement, sous le nom de *Séminaire de maîtres d'école*, une maison où seraient formés des instituteurs pour les districts de campagne. Il créait ainsi le type des *Schullehrer-seminarien* de Silésie et de Saxe, et des *Ecoles normales* de France. Dès 1684, vingt-cinq jeunes hommes se formaient, dans la ville de Reims, à la direction des écoles rurales.

Quand on s'enquiert de l'origine des écoles normales, ce n'est donc pas au-delà du Rhin que l'érudition française doit diriger ses recherches : le réformateur de l'enseignement populaire en Autriche et en Prusse, Felbiger, naquit trois ans après la mort de M. de la Salle.

Parallèlement au "séminaire des maîtres d'écoles," et en vue du recrutement de l'Institut, fut créé un *petit noviciat*, ou noviciat préparatoire. "Ces élèves, dit le vénérable fondateur lui-même (*Mémoire* sur les Frères et leurs habits), admis de quatorze à seize ans, ont un dortoir, un réfectoire et des lieux de récréation séparés ; leurs exercices sont proportionnés à la portée présente de leur esprit." Un an après, une seconde école normale était fondée "proche la Fère", grâce au concours du duc de Mazarin, "pour en tirer comme d'une pépinière le nombre des maîtres d'école nécessaire pour l'instruction de la jeunesse, gouvernée par deux directeurs capables, commis à cet effet par ledit sieur de la Salle. Pour l'entretien de la petite communauté, ledit seigneur fait un fonds et capital de trois mille cinq cents livres, pour chaque an, de rente." — Le duc fondait dix-sept bourses en faveur "de jeunes hommes destinés à être instruits des véritables maximes des pédagogues chrétiens, comme aussi à lire, bien écrire et chiffrer, chanter, pour pouvoir aller instruire la jeunesse dans les paroisses, bourgs et villages de son duché."

Quelques années plus tard (1691), M. de la Salle, appelé à Paris, y fondait deux écoles (rue des Fossés-Monsieur-le-Prince et rue Saint-Placide) ; puis en 1698, il y créait (rue de Lourcine) un "séminaire urbain" à l'usage des maîtres destinés à vivre "dans le monde", lesquels demeuraient "en ce sm inaire jusqu'à ce qu'ils fussent formés tant à la piété, qu'à tout ce qui est de leur emploi, instruits, nourris et blanchis *gratuitement*, pour ensuite être placés dans quelque bourg ou ville, sans plus avoir de rapports avec notre communauté, si ce n'est ceux de bienséance." L'enseignement, dans cette école normale, embrassait le catéchisme, la lecture, l'écriture (comprenant alors l'orthographe et la grammaire), l'arithmétique, le système des poids et mesures et le chant d'église.

Ce programme de 1698 est tout simplement celui qui, près d'un siècle et demi plus tard, composera la partie obligatoire de l'enseignement des écoles primaires dans la loi du 28 juin 1833.

A l'école des maîtres laïques de la rue de Lourcine (ou de Saint-Hippolyte, nom de la paroisse) fut *annexée* une "école de charité", où les élèves-maîtres s'exerçaient à l'enseignement sous la direction d'un frère expérimenté. Et ainsi, toute l'organisation pédagogique des *séminaires* d'outre-Rhin et de nos *écoles normales* d'instituteurs était fondée.

En même temps, M. de la Salle établissait des écoles dominicales en faveur des apprentis et des ouvriers ; puis, à Paris et à Rouen (à Saint-Yon, quartier Saint-Sever), il inaugurait le système des *pensionnats*, à l'usage des enfants destinés aux carrières pour lesquelles la connaissance des langues anciennes n'était point nécessaire. La première de ces institutions s'ouvrit à Paris en faveur de cinquante jeunes seigneurs irlandais qui avaient préféré l'exil avec leur roi

Jacques II, plutôt que d'abjurer leur foi et reconnaître un pouvoir usurpateur. En 1789, l'Institut comptait une vingtaine de pensionnats très florissants et où se préparait pour des carrières diverses une nombreuse et brillante jeunesse. Dans le programme de ces pensionnats figuraient la rhétorique, la géographie, l'hydrographie, la mécanique, la physique. " On enseigne à Saint-Yon, est-il dit, dans un ancien *Tableau de Rouen* (1774), tout ce qui peut concerner le commerce, la finance, le militaire, l'architecture et les mathématiques, en un mot, tout ce qu'un jeune homme peut apprendre, à l'exception du latin. "

Voilà bien, comment ne pas le confesser ? le point de départ de l'enseignement primaire supérieur et le premier dessein de l'enseignement secondaire spécial.

Une autre école avait été créée à Paris, près Saint-Sulpice, dans laquelle, tout en recevant l'instruction élémentaire, les élèves s'exerçaient aux différents métiers. M. Duruy, dans l'exposé des motifs du projet de loi sur l'*enseignement technique* (mars 1867), a dit avec une sincérité qui l'honore : " C'est à l'abbé de la Salle que la France est redevable de la mise en pratique et de la vulgarisation de cet enseignement nouveau ;... de ce premier essai sortit un enseignement qui, s'il avait été régularisé, aurait avancé d'un siècle l'organisation des écoles d'adultes et même de l'enseignement *secondaire spécial*, dont notre temps s'honore à juste titre. "

Vers cette époque, le premier président du parlement de Rouen, M. de Pontcarré, très frappé des résultats " éducatifs " conquis par le vénérable fondateur, obtint de lui qu'il ouvrît à Saint-Yon un établissement où seraient reçus les jeunes hommes dont la mauvaise conduite ou le caractère indiscipliné rendait le maintien impossible soit dans l'intérieur des

familles, soit dans les maisons d'éducation ordinaires. De là, le *pensionnat de force*, où deux sections furent établies pour correspondre aux variétés de la condition sociale des jeunes " libertins. " Pour les uns, l'isolement cellulaire, avec leçons de " rhétorique et mathématiques ; " pour les autres, travail en commun, agricole et industriel : c'était, cent cinquante ans à l'avance, le système double de la " colonie agricole " et de la " maison paternelle " de Mettray.

Quand il mourut, le 7 avril 1719, M. de la Salle, indépendamment du grand noviciat de Saint-Yon, laissait 123 classes, 281 frères et 9,000 élèves.

Six ans après, des lettres patentes consacraient l'existence de l'Institut, et, énumérant les services rendus, sous tant de formes diverses, par les disciples du vénérable prêtre, faisant droit d'ailleurs aux instances du premier parlement de Normandie, accordaient " aux exposants le droit et la faculté de pouvoir jouir et posséder tous les fonds et héritages dont on pourra leur faire legs et donations ou qu'ils pourront acquérir de leur chef. " (Lettres patentes de 1725).

Il était naturel que la vive impulsion donnée à l'instruction des classes pauvres par les disciples de M. de la Salle rencontrât une très vive résistance de la part de l'égoïsme et de la passion antireligieuse coalisés. Cette élévation du niveau moral et intellectuel du peuple, cet affranchissement politique et social qui devait tôt ou tard en être la conséquence, n'étaient pas du goût de cette portion de la noblesse et de la bourgeoisie qui, au XVIIIe siècle, oubliait, dans les bras d'une philosophie sensualiste, les austères leçons d'égalité devant Dieu, données par le christianisme.

" S'il entre un homme qui ait un anneau d'or et un habit magnifique, et qu'il entre aussi un pauvre avec un méchant habit, et qu'arrêtant votre regard sur celui qui est orgueil-

leusement vêtu vous lui disiez : " Asseyez-vous ici, " et que vous disiez au pauvre : " Tenez-vous là debout, " vous suivez des pensées injustes. "

Qui avait dit cela ? ce n'était pas J.-J. Rousseau, c'était saint Jacques.

Cet effroi de toute une classe qni se donnait pour l'élite raffinée de la nation française, en présence des progrès qui lui semblaient une menace, trouva une expression naïve dans les plaintes d'un parlementaire qui étendait, on ne sait trop pour quelle cause, aux humbles disciples de J.-B. de la Salle la haine qu'il portait aux jésuites. " La Chalotais écrivait dans son *Essai d'éducation* : Les Frères de la doctrine chrétienne, qu'on appelle *ignorantins*, sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier la lime et le rabot, mais qui ne le veulent plus faire. Ce sont les rivaux ou les successeurs des jésuites. Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au delà de son triste métier ne s'en acquittera jamais avec courage et avec patience. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent de ces arts, ou à ceux que ces arts aident à vivre. "

Et Voltaire, à qui La Chalotais avait soumis son *Essai* en manuscrit, s'empressait de répondre :

" Je ne puis trop vous remercier de me donner un avant-goût de ce que vous destinez à la France... Je trouve toutes vos vues utiles. Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs. Envoyez-moi surtout des frères ignorantins pour conduire mes charrues et pour les atteler. " (Lettre du 28 février 1763).

"Il me paraît essentiel, écrivait encore le même philosophe, — ou plutôt sophiste — qu'il y ait des gueux ignorants. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bourgeois. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu." (1er août 1766).

Cette explosion de mépris que, du haut de son château et de ses cent mille livres de rente, le chef de la guerre anti-chrétienne jetait au pauvre peuple, forme un étrange contraste avec les termes de la bulle par laquelle le pape Benoit XIII, donnant à l'œuvre de l'humble chanoine de Reims une approbation solennelle, déplorait "les scandales qui naissent de l'*ignorance, source de tous les maux* (innumera quæ ex ignorantiâ, omnium origine malorum, proveniunt scandala), surtout parmi ceux qui, accablés de misère, ou pratiquant, pour vivre, les travaux manuels, sont privés de toute science."

Des attaques inspirées par de mesquines passions trouvèrent peu d'écho au sein d'une société restée foncièrement chrétienne. En dépit de bien des obstacles, l'œuvre de M. de la Salle prit de rapides développements. En 1785, l'Institut comptait 116 maisons en France, 2 à Rome, 1 à Ferrare, 1 à Orvieto, 1 à Estavayer en Suisse, 1 à la Martinique, en tout 121. Ces maisons renfermaient environ 800 frères, et 550 classes fréquentées par 36,000 élèves.

Lorsque la loi du 18 août 1792 eut supprimé les congrégations religieuses, en déclarant "qu'un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, *pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie,*" l'Institut dut nécessairement disparaître. En 1793, la plupart de ses membres se retirèrent dans les maisons d'Italie; d'autres se dispersèrent à travers la France, et enseignèrent dans des caves ou dans des étables. Un d'eux,

le frère Martin, répondit devant le tribunal révolutionnaire d'Avignon : " Je suis un instituteur au service des enfants pauvres. Si vos protestations de fraternité sont sincères, mes fonctions me justifient et vous commandent la gratitude." Il n'en fut pas moins envoyé à l'échafaud. Le supérieur général, frère Agathon, subit une détention de dix-huit mois ; le 9 thermidor le sauva de la guillotine.

Vint le jour où Chaptal, ministre de l'intérieur, de 1800 à 1803, faisant droit aux plaintes des Conseils généraux, se préoccupa du soin de relever l'enseignement de ses ruines ; l'illustre savant présenta au Conseil d'État un rapport et un projet de loi (brumaire an IX) où on lit :

" Avant la révolution, il y avait presque partout des écoles primaires. Les parents choisissaient les maîtres et payaient leurs salaires...... Dans les villes, les écoles primaires étaient généralement desservies par les *Frères ignorantins*, admirable institution dont les membres ont constamment réuni l'art d'enseigner aux mœurs les plus sévères. Tout cela a disparu sans doute ; mais il est aisé de tout rétablir et d'améliorer. "

Mettant à profit ces dispositions bienveillantes, les Frères relevèrent successivement les écoles à Lyon, à Saint-Germain-en-Laye, à Paris (Gros-Caillou), à Villefranche (Rhône), à Soissons, à Valence, à Toulouse, à Bordeaux, à Réthel, etc.

La conclusion du Concordat, (26 messidor an IX) hâta naturellement la réorganisation de l'Institut. Des objections étaient faites contre une association dont les membres se liaient par des vœux. " Mais, répondait le conseiller d'État, directeur des cultes, Portalis, le vœu, en soi, est indépendant de toute monasticité. On a fait des vœux avant qu'il y eût des monastères ; des citoyens ordinaires font des vœux sans vivre dans un cloître. Ce qui caractérisait l'ancien vœu



monastique, c'est la garantie que la loi donnait pour en assurer l'exécution. Les lois ont fait tout ce qu'elles peuvent et tout ce qu'elles doivent pour la liberté humaine, lorsqu'elles ont annoncé qu'elles ne sanctionneraient plus aucun vœu. Elles n'ont pas à s'inquiéter de ce qui n'intéresse que la conscience ; il ne lui appartient pas de forcer ce retranchement impénétrable de la liberté humaine." Conformément à ces principes, Portalis, dans un rapport spécial au premier consul (10 frimaire an XII), proposa d'accorder aux Frères l'autorisation de se reconstituer "en un point central de réunion." Ce point central était la ville de Lyon, où il fut entendu que le Supérieur général de l'Institut devait résider à l'avenir.

Dans une des séances du Conseil d'Etat où se discutait le décret constitutif de l'Université, on fit ressortir les dangers qui pouvaient naître, disait-on, de l'adoption des Frères par la puissance publique. "Je ne conçois pas, répondit Napoléon 1er, l'espèce de fanatisme dont quelques personnes sont animées contre les Frères. C'est un véritable préjugé. Partout on demande leur rétablissement. Ce cri général démontre assez leur utilité." (Séance du Conseil d'Etat du 11 mai 1806).

Il n'y a point à s'étonner dès lors que l'article qui suit ait été inséré (art. 109) dans le décret célèbre qui organisait l'Université de France (17 mars 1808).

"Les Frères des Ecoles chrétiennes seront brevetés et encouragés par le grand-maître, qui visera leurs statuts intérieurs, les admettra au serment, et fera surveiller leurs écoles Les supérieurs de ces congrégations pourront être membres de l'Université."

Les statuts furent, effet visés en par le grand-maître, en Conseil de l'Université, le 22 iu [illegible] Comme consécration de l'existence civile d[illegible] 1818 accorda



aux Frères, assimilés aux membres de l'Université qui se voueraient pendant dix ans à l'enseignement, la dispense du service militaire, dispense qui n'avait cessé, en fait, d'être accordée aux membres de l'Institut depuis 1808.

Telle est la faveur dont la fondation du Vénérable de la Salle devint l'objet, qu'en 1819, ne pouvant tolérer que le siège de l'Institut fût définitivement fixé hors de la capitale, le Conseil municipal de Paris, "considérant que la ville de Paris doit attacher un grand prix à posséder un établissement qui devra procurer de grands avantages pour l'instruction primaire......... que le royaume entier profitera des ressources que doit présenter l'établissement central des Frères des Ecoles chrétiennes et le noviciat qu'ils se proposent de former," offrit d'acquérir de l'administration des hospices une maison située, rue du faubourg Saint-Martin (dite la maison Dubois), afin de la "concéder à la congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes, pour en jouir tout le temps que cette congrégation subsistera dans ledit local, sans en payer aucuns loyers, la propriété étant réservée à la ville de Paris, mais pour ne rentrer en possession de la dite maison que dans le cas où l'établissement des Frères cesserait d'occuper les dits lieux pour quelque cause que ce soit." (Délibération du 27 avril 1819).

En conséquence, une ordonnance royale (2 juin 1821) autorisa le préfet à concéder aux Frères, "au nom de la ville de Paris, la maison du faubourg Saint-Martin, pour y former leur principal établissement et leur noviciat."

Le siège de la communauté subsista au faubourg Saint-Martin jusqu'en 1847, époque à laquelle l'établissement ayant été exproprié pour faire place à la gare du chemin de fer de Strasbourg, la ville de Paris, fidèle au contrat qui la liait vis-à-vis de l'Institut, transféra la maison-mère dans une propriété sise rue Oudinot (alors rue Plumet),

Au milieu des luttes qu'une réaction fougueuse provoqua, sous la Restauration, contre la grande corporation enseignante fondée en 1808, la passion politique tenta d'entraîner l'Institut du Vénérable de la Salle dans une résistance irréfléchie à l'une des dispositions de l'ordonnance du 29 février 1816. Satisfaits de la protection que leur accordait l'Université, les Frères n'avaient cessé de se dérober à tout esprit d'intrigue ou de parti. Tout à coup (1818)le Supérieur général (frère Gerbaud) déclare que l'Institut refuse de se conformer aux prescriptions concernant les examens et les brevets. Une main habile venait d'enlever les Frères à leurs pacifiques labeurs, pour les enrôler sous une bannière ennemie. Déjà l'affaire était portée à la tribune parlementaire ; la guerre allait s'ouvrir ; l'issue en eût été fatale et pour les Frères et pour l'enseignement.

Un homme qui, depuis 1808, avait été pour les Frères, dans les conseils de l'Université, un puissant protecteur ; qui était d'autant plus qualifié pour défendre l'ordonnance de 1816, dans son esprit et dans son application, qu'il l'avait élaborée avec ses deux amis, Cuvier et de Gérando, M. le conseiller Ambroise Rendu, se jeta entre les Frères et leurs dangereux alliés.

" Il y a autre chose, s'écriait celui qui avait été l'intime collaborateur de M. de Fontanes dans la création de l'Université de France, au fond d'une question dont l'apparente simplicité contraste avec la longue discussion à laquelle d'illustres personnages n'ont pas dédaigné de prendre part. Comme il sera démontré que les statuts de la congrégation ne sont point la raison de résister, il faudra chercher ailleurs cette puissante raison.

" ...Nous voulons sauver l'Institut des écoles chrétiennes du péril certain où le précipitait un système
saurait avouer ou justifier les motifs. "

Et, traitant la question dans ses détails, arrachant les Frères aux périls d'une solidarité politique, M. Rendu montrait où se trouvaient, pour eux, avec la sécurité, les conditions d'une prospérité durable.

Si les conseils d'un ami assez dévoué pour contredire et pour déplaire arrachèrent les Frères à des entraînements périlleux, il faut en savoir gré à leur esprit de modération et de sagesse : les suggestions passionnées ne leur manquaient pas. Une transaction suggérée par M. Rendu à M. Royer-Collard, président de la Commission de l'instruction publique, satisfit aux scrupules du Supérieur de la congrégation, tout en maintenant le respect de la loi.

Au reste, l'Institut n'eut pas à se repentir de sa déférence aux conseils d'un clairvoyant protecteur. En 1833, au moment où la loi imposa à tout directeur d'école sans exception le brevet de capacité, il pouvait présenter à l'administration supérieure de l'instruction publique les chiffres suivants, pour la France : 369 écoles, 1039 classes, 1100 frères, 93,000 élèves. Dans Paris seul, les Frères dirigeaient 73 classes où étaient admis 6350 élèves. A ces classes du jour, ils avaient joint des classes du soir où se pressaient près de 1000 ouvriers.

Telle était, dès lors, la somme des services rendus par les Frères à la cause de l'éducation populaire, que l'illustre auteur de la loi de 1833 crut satisfaire au vœu de la conscience publique en déclarant son intention de rendre à l'Institut un éclatant hommage dans la personne de son supérieur général. Au moment même où était discutée la loi qui allait donner une impulsion décisive à l'instruction primaire, M. Guizot fit demander au frère Anaclet si les statuts de sa congrégation lui permettaient de recevoir la croix d'honneur. Le Supérieur général répondit au ministre : "...En consultant l'esprit des règles de notre saint fondateur, qui tendent

toutes à nous inspirer le renoncement aux honneurs et aux distinctions, nous croyons devoir vous remercier humblement de l'offre si honorable que vous avez daigné nous faire, et vous prier d'agréer nos excuses et nos actions de grâces en même temps que notre refus. "

Trente-huit ans plus tard, au lendemain des désastres de l'invasion (1871), l'Académie française eût à disposer d'un prix exceptionnel qu'elle était priée, par la grande ville américaine de Boston, de décerner à qui elle jugerait digne de cet honneur, pour services rendus pendant le siège en présence de l'ennemi. L'Académie déféra au jugement de l'opinion en choisissant la corporation qui, pendant toute la la durée de la guerre, avait jeté cinq cents infirmiers sur les champs de bataille, et dont un des membres (le frère Néthelme) était tombé sous les balles prussiennes, au milieu des blessés de Bourget. Cette fois, le Supérieur général ne fut pas consulté, et le premier corps littéraire du monde put attacher " la croix d'honneur au drapeau du régiment " des Frères des écoles chrétiennes.

Retracer les progrès de l'Institut en France et son extension dans les diverses parties du monde à partir de 1833, serait écrire la vie du frère Philippe (mort en 1874). Il sera parlé dans un article spécial de l'avant-dernier supérieur des frères. Bornons-nous à dire ici qu'en janvier 1880, l'Institut comptait à l'étranger 205 maisons : en Egypte 4, en Turquie 4, en Tunisie 2, dans les Indes anglaises 7, en Chine 2 à Madagascar 2, à New-York 23, à Baltimore 11, à Montréal 30, en Californie 6, dans l'Équateur 9 ; l'Italie possédait 22 maisons, la Belgique 45, etc.

A cette même époque. les Frères avaient en France, y compris les colonies, 1.078 maisons, 9.809 maîtres et 284.729 élèves.

Le total général était :

Frères..................	12.008
Ecoles..................	2.157
Classes..................	7.767
Elèves..................	355.752

Dans le département de la Seine, seul, l'Institut possédait 96 établissements avec classes de dessin industriel, pour les adultes, telles que celle de la rue Montgolfier qui comptait 960 élèves, bronziers, sculpteurs, ornemanistes, etc.

§ II

Methodes et direction pedagogiques.

Dans ce vaste ensemble d'établissements scolaires, quel système pédagogique avait prévalu ? Quelles méthodes y présidaient à la direction des esprits ?

Dans les premières années de la Restauration, tout était machine de guerre. A peine peut-on comprendre aujourd'hui que, transformées par la baguette magique des partis, élevées au rang de luttes de tribune et de presse, les querelles de deux modes d'enseignement missent en péril la paix des écoles, et y fissent pénétrer le souffle enflammé des haines politiques.

Certes l'enseignement *mutuel* et l'enseignement *simultané* étaient fort innocents par eux-mêmes des gros mots qu'on échangeait en leur nom. Ils ne méritaient pas assurément

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité

Mais, derrière l'enseignement mutuel, se cachaient l'hostilité contre l'influence religieuse, ou, du moins, les protestations de l'esprit laïque contre les projets menaçants que l'opinion libérale attribuait au clergé. Derrière l'enseignement simultané, au contraire, apparaissait une association forte

par ses œuvres traditionnelles et par l'esprit de corps, l'association des Frères des écoles chrétiennes.

Les Frères, en effet, n'avaient jamais cessé d'appliquer le mode simultané dont l'abbé de la Salle avait été le créateur.

Rompant avec la routine invétérée du mode individuel, le seul connu dans les siècles précédents, M. de la Salle avait divisé les écoles en plusieurs classes distinctes, et établi, dans chaque classe, trois divisions en rapport avec le programme de l'enseignement, le nombre et la force relative des élèves, " la division des plus faibles, celle des médiocres, et celle des plus capables. "

" Chaque ordre de leçons, disait le vénérable novateur, aura sa place assignée dans l'école... Cependant tous les écoliers d'un même ordre recevront ensemble la leçon. L'instituteur veillera avec soin à ce que tous soient attentifs, et à ce que, dans la lecture, par exemple, tous lisent à basse voix ce que le lecteur lira à haute voix. Il interrompra, de temps en temps, le lecteur, pour faire lire à d'autres quelques mots, en passant, pour les surprendre et s'assurer qu'ils suivent attentivement. " Des règles analogues furent données dans la *Conduite des écoles* pour l'orthographe, l'arithmétiqne, le catéchisme.

Cependant il n'était pas possible, en certains cas, et pour certaines matières d'enseignement, de distinguer des parties où l'intervention personnelle du maître n'était pas absolument et constamment nécessaire ; où l'action directe de l'instituteur pouvait être secondée, sinon suppléée, par la collaboration judicieuse d'un élève particulièrement capable, considéré comme assistant ? D'après ce principe, tout frère fut autorisé à s'adjoindre, en cas de besoin, un ou deux des premiers élèves dans chaque division pour exercer, envers leurs camarades, la fonction de répétiteur.

Cette alliance préventive des procédés d'enseignement simultané et de certaines pratiques de ce qu'on appela plus tard l'enseignement mutuel ; ce rôle de surveillance attribué à l'*écolier inspecteur* élevé, par moments, en l'absence du frère, à la dignité de maître, tout cet ensemble ne constituait-il pas, un siècle à l'avance, la combinaison efficace et rationnelle qu'après échange d'invectives plus burlesques que meurtrières, les deux modes ennemis devaient adopter, de guerre lasse, sous le nom de *mode mixte ?* Et quand Bell et Lancaster présentèrent avec fracas à l'admiration de théoriciens naïfs les procédés décorés de leurs noms, cette nouveauté, en ce qu'elle avait de raisonnable, ne datait-elle pas de cent cinquante ans ?

Tel fut, dès l'origine, le système dont se trouva doté, de toutes pièces, l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, par le génie pratique et le bon sens inventif d'un éminent réformateur.

L'Institut peut se féliciter d'être resté obstinément fidèle aux prescriptions de M. de la Salle lorsqu'en 1836, rendant compte de ses études sur l'enseignement primaire en Hollande, M. Cousin rapporta ce jugement des autorités scolaires d'Amsterdam : " Nous regardons l'enseignement mutuel comme une méthode absolument insuffisante. Ce n'est pas un système fait pour les êtres moraux et intelligents ; et nous ne croyons pas le droit de l'appliquer à une école de pauvres plus qu'à toute autre. " (p. 63). Voilà qui était de nature à refroidir quelque peu l'enthousiasme des pédagogues improvisés qui avaient célébré dans l'enseignement mutuel " une méthode qui n'exige qu'un surveillant au lieu de maîtres ; où le nombre des élèves n'a d'autres limites que celles de l'emplacement ; où la dépense est la dixième partie des frais habituels, et le temps le tiers de la durée des études

ordinaires ; où tous les enfants arrivent au même degré de savoir ; où pas un moment n'est perdu, pas une punition corporelle infligée ; où l'espoir des récompenses remplace la crainte de la peine, et où la peine la plus forte est le blâme du public. " *(Précis de l'établissement et des progrès de la nouvelle méthode d'enseignement élémentaire,* 1816*).*

" Il est assez curieux, continuait M. Cousin, d'entendre à Amsterdam un ministre protestant, un quaker et un philosophe s'accordant à faire l'éloge de ces pauvres Frères qui font tant de bien, et qu'un fanatisme d'un nouveau genre essaye en vain de flétrir sous le nom de Frères ignorantins. "

Dans son *Tableau de l'enseignement primaire de* 1867 *à* 1877, M. Gréard, de sa plume nette et précise, a retracé la conversion, dont il fut le promoteur, des écoles mutuelles de Paris en écoles simultanées. " Tandis que, dit-il, aucune école congréganiste, sauf deux, ne possédait moins de trois classes, quatre-vingts écoles laïques sur cent quatorze étaient restées avec une ou deux classes. Les partisans de l'enseignement mutuel ne se faisaient plus guère illusion. On ne le défendait plus ; mais on continuait à le pratiquer. "

La question ne pouvait être résolue que par la transformation du régime même des études ; c'est cette transformation qu'accomplit l'*organisation pédagogique* inaugurée en 1867.

M. de la Salle pose en princique 1° qu'on doit enseigner *par raison,* c'est-à-dire en faisant faire aux élèves une étude réfléchie des idées exprimées par les mots ; 2° qu'il faut les exercer à chercher eux-mêmes et à découvrir les vérités qu'on veut leur faire acquérir : 3° comme conséquence, que le maître doit avoir soin de beaucoup interroger.

" Que le frère, dit l'éminent éducateur, se garde d'aider trop facilement les élèves à répondre aux questions qui leur

sont posées ; mais qu'il les habitue à chercher avec ardeur ce qu'il sait qu'ils peuvent trouver eux-mêmes. Il leur persuadera qu'ils retiendront mieux les connaissances qu'ils auront acquises par un effort persévérant. Il ne se contentera point de leur donner l'énoncé des questions ou des problèmes qu'ils auront à résoudre, il les obligera à en inventer d'autres eux-mêmes, selon leur capacité. "

Et encore :

" Le maître ne parlera pas aux élèves comme en prêchant, mais il les interrogera par plusieurs demandes et sous-demandes, afin de leur faire comprendre ce qu'il veut leur enseigner. "

Sous le nom d'orthographe, la *Conduite des écoles* comprend un cours très complexe embrassant les éléments de l'orthographe proprement dite, de la grammaire, de la rédaction d'actes civils et de la correspondance commerciale ; et le réformateur fait cette recommandation pratique : " Après qu'ils auront copié pendant quelque temps les modèles divers qu'on leur a expliqués, le maître obligera les élèves à composer et à écrire eux-mêmes des promesses, des quittances, des marchés d'ouvriers, des mémoires d'ouvrages, des marchandises livrées ou reçues, des devis, etc.,... il leur fera aussi écrire ce qu'ils auront retenu des cours qu'on leur aura faits."

Le principe étant établi que les enfants doivent être enseignés *par raison*, il était naturel que M. de la Salle imposât cette réforme primordiale de remplacer, pour les élèves, le livre écrit en une langue qu'ils ne comprenaient pas, c'est-à-dire en latin, par un livre écrit en français. Un usage immémorial prescrivait le psautier latin dans les écoles, comme premier livre de lecture, et les solitaires de Port-Royal avaient tenté vainement de s'en affranchir. M. de la Salle eut à triompher, sous ce rapport, comme sous mille autres, des résistances opiniâtres ; il y réussit. " La lecture du fran-

çais, écrivait-il, peut seule aider les maîtres à développer l'intelligence ; les ouvrages latins ne renferment pour eux qu'une lettre morte ; ils n'ont à s'en servir que pour suivre les offices de l'Eglise. Lorsqu'ils lisent en français, ils peuvent, au contraire, utiliser leurs loisirs, dans leurs familles, par de bonnes et fructueuses lectures. "

Le Fondateur de l'Institut a donc donné à l'instruction populaire sa langue naturelle ; et cette lutte prolongée contre l'idiome des érudits et des clercs, au profit de la langue nationale, explique cette prescription absolue insérée dans les statuts de l'ordre :

" Les frères qui auront appris la langue latine n'en feront aucun usage dès qu'ils seront entrés dans la société. Il ne sera permis à aucun frère d'enseigner le latin à qui que ce soit. "

C'est sans doute en raison de cette " ignorance " voulue et systématique de la langue latine que les disciples de l'abbé de la Salle ont été désignés souvent par le nom de Frères *ignorantins*, porté à l'origine par les frères de St. Jean de Dieu. *(V. Ignorantins)*. A l'interprétation que certains adversaires ont faite parfois de ce mot, les défenseurs de la langue française dans l'école ont pu se contenter, en tout temps, de répondre par un sourire.

C'est à la faveur de ces idées et sous l'impulsion de ce souffle *novateur*, que l'Institut de M. de la Salle a opéré ses conquêtes. Sur deux points considérables de la science et de l'art pédagogiques, il a été, disons-le, à la tête du *progrès moderne ;* nous voulons parler des innovations qu'il a introduites dans l'enseignement du dessin et dans celui de la géographie. (1)

(1) Nos lecteurs, en parcourant ces pages, seront peut-être surpris de rencontrer, çà et là, quelques idées, quelques expressions qui sentent le cru universitaire. Rien d'étonnant sous la plume de

Tout le monde sait ce que doit le dessin, dans les écoles, à cette méthode du frère Victoris "par laquelle les Frères, a écrit M. Buisson dans son *Rapport sur l'Exposition universelle de Vienne*, sont arrivés à élever le niveau de l'enseignement, à en régulariser la marche, à en faire profiter la masse, et non plus seulement l'élite des élèves ;" méthode qui expliquait, aux yeux du professeur Langl (Rapport officiel autrichien sur l'*enseignement de l'art industriel*), "la supériorité incontestable des travaux d'élèves exposés à Vienne par les écoles congréganistes."

Tout le monde sait aussi que c'est un membre de l'Institut des Frères qui a présenté et vu couronner au Congrès international de géographie à Anvers, en 1871, à l'Exposition de Vienne en 1873, et au Congrès international de Paris, en 1875, la première carte écrite en français où l'on ait mis à la portée de l'enseignement primaire les procédés hypsographiques, en même temps que les notions précises sur la géographie physique, agricole, économique. Après M. Levasseur, M. Buisson a loué l'Institut "d'avoir entrepris résolûment cette transformation des méthodes primaires," et hautement applaudi à l'hommage rendu par le jury viennois au frère Alexis, "à qui revient l'honneur d'avoir le premier osé faire pénétrer dans l'école populaire un ensemble de procédés rigoureusement scientifiques." *(Rapport sur l'Exposition de Vienne*, p. 200*)*.

M. Rendu, qui a été longtemps Inspecteur général de l'Université. Mais ils sauront apprécier à leur juste valeur ces termes malsonnants et emphatiques de *novateur*, de *progrès moderne*, etc. M. Rendu paraît enthousiasmé de la munificence de l'empire envers l'Institut. Nous ne nions pas les services rendus par celui-là à celui-ci ; mais nous devons à l'évidence de déclarer que les bienfaits des Princes modernes à nos Communautés sont, neuf fois sur dix, des arrhes de servitude.

Faut-il s'étonner que cet esprit d'initiative hardie ait enfanté des œuvres multiples, et qu'il vivifie, en se diversifiant selon les temps, les lieux et les besoins, toujours fidèles pourtant à son origine, une foule de créations dont les noms sont répétés chaque jour : hautes écoles de commerce, d'industrie, d'administration, de préparation aux écoles spéciales, telles que l'établissement de Passy, le collège de Manhattan à New-York, l'académie commerciale de Québec ; pensionnats d'enseignement primaire et d'arts techniques et agricoles, comme la maison de Marseille, comme Saint-Nicolas (à Vaugirard, Issy, et Igny) ; demi-pensionnats de classes commerciales, comme la maison de la rue Saint-Antoine à Paris, etc. ? Ces fondations sont des types auxquels l'étranger rend hommage, et qu'il ne se lasse pas d'étudier pour tenter d'en reproduire les traits essentiels. Récemment, des délégués du gouvernement prussien et des commissaires du bureau de commerce anglais, visitaient Passy et Saint-Nicolas, et, après une étude approfondie, déclaraient qu'ils n'avaient rien à mettre en regard dans leurs pays respectifs ; récemment encore, et à un autre point de vue, M. Gabriel Charmes écrivait de Syrie au *Journal des débats :* " Les Frères des Ecoles chrétiennes sont nos pionniers en Orient. Ce sont eux qui défrichent le terrain où notre civilisation poussera. "

Cette activité de l'Institut rend seule raison de certains résultats spéciaux qu'il serait injuste de méconnaître. Dans une période de trente années, de 1848 à 1878, sur 1445 bourses mises au concours, pour les écoles d'enseignement primaire supérieur, par la ville de Paris, 1148 places ont été données aux élèves des Frères. En 1878, année du dernier concours auquel ceux-ci ont pu prendre part, sur 339 concurrents déclarés admissibles, 242 appartenaient aux écoles de l'Institut, et sur les 50 premières places, les Frères en obtenaient 34.

On a objecté aux Frères que ces résultats n'étaient pas un argument décisif, parce que le concours était fait pour des élèves de choix, et que probablement, les *têtes* de classe étaient façonnées au détriment du *corps*. Les Frères ont répondu que la constance du succès impliquait l'égalité des soins pour l'ensemble des classes ; ils ont donné comme preuve les résultats des examens pour le certificat d'études. En effet, ont-ils dit, chiffres en main, de 1869 à 1877, la moyenne des certificats, pour les écoles laïques, est de 5.76 ; elle est de 12.72 pour les écoles congréganistes. Et ils ont cité ce passage d'un rapport de M. Gréard : " Si le concours des bourses est l'épreuve de l'*élite*, l'examen du certificat d'études est l'épreuve de la *moyenne*. Ici, point de préparation spéciale. C'est par un progrès naturel, sans autre effort que celui d'une application de chaque jour, que les élèves peuvent arriver au couronnement de leurs études. " (*Rapport au préfet de la Seine*, 25 septembre 1875).

L'ensemble des faits ci-dessus exposés est de nature à justifier l'attention que tous les amis de l'éducation populaire n'ont cessé d'accorder, — défenseurs ou adversaires, — à l'Institut fondé, il y a deux cents ans, par le pédagogue illustre dont le nom doit être placé en tête des organisateurs de l'enseignement primaire en France et en Europe. De tels succès, mieux encore aujourd'hui qu'au moment de l'élaboration de la grande loi de 1833, ont leur explication, pour une large part, dans ces observations du haut fonctionnaire de l'Université qui fut chargé par M. Guizot de dresser le *Tableau de l'instruction primaire* dans notre pays. Retraçant la vie du frère des écoles chrétiennes, M. Lorain écrivait, il y a cinquante ans : " Les dissipations du monde, le soin de son avenir, le désir de la renommée ne lui font nul souci. Le maître auquel il obéit l'envoie, il arrive ; des lettres le

rappellent, il est prêt. En tout, il accomplit son œuvre, comme s'il avait à faire sa réputation et sa fortune; et cependant, les revenus de l'école ne passent même pas par ses mains; les plus brillants succès peuvent-ils toucher un homme qui a renoncé à son nom? Certes, frère Euthyme, ni frère Amphiloque ne visent point à la gloire, et jamais vœux plus humbles ne furent plus religieusement accomplis. Et le novice qui veille aux soins domestiques auprès de ses deux compagnons, là-bas, à l'extrémité de la France, devers les Alpes ou les Pyrénées, et le supérieur qui tient ici dans sa main tous les fils de la communauté, qui commande une milice organisée dans toute la France, tous portent un manteau de même laine, un chapeau de même feutre, et se saluent: *Mon frère.*" (p. 80.)

EUGÈNE RENDU.

DEUXIEME PARTIE.

Dans les pages qui précèdent, monsieur Rendu a résumé succinctement l'historique et les méthodes pédagogiques de l'Institut du Vénérable de la Salle ; dans celles qui vont suivre, M. le duc de Noailles, M. Keller et MM. les Inspecteurs vont compléter le tableau de l'honorable Inspecteur général et nous montrer combien est vivace dans ses enfants le zèle et le dévoûment du saint Fondateur : à ses fruits déjà plusieurs fois séculaires, on jugera mieux de la valeur de l'arbre qui, faible grain de sénevé à sa naissance, étend aujourd'hui ses rameaux vigoureux sur les quatre parties du monde.

§ I

Les Freres en Communaute.

1° RÈGLEMENT JOURNALIER.

L'impiété s'est plu à jeter l'épithète de pieux fainéants aux hommes qui consacrent leur vie au service de Dieu. Nous invitons ces laborieux apôtres de la révolution à venir partager — ne serait-ce qu'une huitaine — les loisirs du frère des Écoles chrétiennes.

Les Frères des Écoles chrétiennes mènent une existence austère ; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur leur règlement de vie :

" Ils se lèvent à quatre heures et demie ; ils lisent dans le livre de l'*Imitation* à quatre heures trois quarts ; ils font la prière et la méditation à cinq heures, assistent à la messe à six heures, se livrent à l'étude de six heures et demie à huit heures, déjeunent à huit, récitent le chapelet à huit heures et un quart, font la classe à huit heures trois quarts, l'examen particulier à onze heures trois quarts, dînent à midi et prennent un peu de récréation. Ainsi se passe leur matinée.

" A midi trois quarts, prière et chapelet ; à une heure dix minutes, la classe ; à quatre heures et demie, étude ; à cinq heures et demie, lecture spirituelle ; à six heures, oraison ; à six heures et demie, étude de la religion ; à sept heures, souper et récréation ; à huit heures, étude ; à neuf heures, prière du soir ; à neuf heures et demie, on éteint les lumières : temps du grand silence. " Telle est la vie des Frères des Ecoles chrétiennes ; tel est le secret du courage et du dévoûment que nous les voyons déployer sur le champ de bataille ou dans l'école, telle est l'explication de leur extension si merveilleuse et des succès non moins merveilleux que partout ils obtiennent.

2° STATISTIQUE.

" Les Frères des Ecoles chrétiennes comptent aujourd'hui 12,000 membres en activité ; ils dirigent 1859 écoles, dont 1486 en France, 28 dans les colonies et 345 à l'étranger, et consacrent ainsi leur zèle à près de 400,000 élèves, enfants, apprentis ou adultes.

Leurs établissements, en dehors de la France, sont situés à Rome, dans la Lorraine, à Turin, en Belgique, en Suisse, en Prusse, en Autriche, en Turquie, en Egypte, en Palestine, en Angleterre, en Irlande, au Canada, à New-York, à St.

Louis, au Nouveau-Mexique, en Californie, aux Indes, en Chine, à Maurice, à Madagascar, dans la République de l'Equateur, enfin dans toutes les colonies françaises : Algérie, Réunion et Cochinchine." (KELLER).

" Jusqu'où n'iront pas les disciples de la Salle ? s'écrie Mgr Besson. Vienne, qui n'a pu souffrir nos aigles, se félicite de posséder le rabat et la robe de bure de nos Frères. La Belgique, où les aigles ont expiré dans les champs de Waterloo, s'est remise presque aussitôt à la suite de la France, en lui empruntant ses Frères et en copiant leurs méthodes. La Suisse, l'Angleterre, la Prusse, tous les peuples qui se piquent le plus de s'appartenir, rendent involontairement à la France le même hommage et lui paient le même tribut. L'Irlande, qui n'a jamais connu nos armes, connaîtra du moins nos écoles. Naples et Turin les ont gardées, malgré l'importun souvenir d'une domination passagère ; les Frères obtiennent et conservent partout le droit de cité.

Passez les mers, entrez dans un autre continent. Ce n'est pas seulement l'Algérie qui appelle les Frères par centaines pour concourir, avec le soldat, le prêtre et le laboureur, à l'œuvre de la civilisation. Bourbon, dont le nom demeure dans la géographie comme dans l'histoire, en dépit de l'oubli dont la Révolution veut l'accabler, juge que l'apostolat des Frères peut seul assurer la prospérité de la colonie. Tunis, autre rivage vraiment français, puisqu'il a vu mourir saint Louis, a aussi son école ; et on y parle la langue de Joinville dans le style de Louis le Grand. Cette langue, grâce aux Frères, est entendue à Madagascar, dans l'île Maurice, aux Seychelles, jusque dans les Indes Orientales. Smyrne a été pour eux comme une station d'où ils ont pu mesurer le champ promis à leurs pacifiques conquêtes. Ils enseignent à Constantinople, à Alexandrie, au Caire. Juifs, musulmans,

hérétiques de toutes sortes, tous les enfants viennent frapper à la porte de leurs écoles. Les Frères ouvrent, et c'est l'Eglise qu'on salue, c'est la France qu'on bénit. L'Eglise, comme son divin Maître, dit par la bouche des Frères : " Laissez venir à moi les petits enfants." La France attire, gagne, conquiert par le génie de sa propagande chrétienne l'admiration de toutes les races. Reprochez-lui d'avoir moins de comptoirs que l'Angleterre, moins d'émigrés que l'Allemagne, moins de navigateurs que la Hollande. Elle vous laisse l'or, le sol, l'empire des mers, mais qu'elle est la mauvaise fortune qui lui ôtera l'empire des âmes ? Le monde a-t-il vu deux la Salle ou deux Vincent de Paul ? Où sont les peuples qui viennent disputer avec un succès marqué, sous quelque soleil lointain, à nos Frères les écoles, à nos Sœurs les malades, à nos missionnaires l'exil, la prison et le martyre ?

Le nouveau monde peut être, comme l'ancien, appelé en témoignage pour décider d'où sortent les bienfaiteurs de l'humanité. Là encore, c'est la Salle qui a ouvert au Canada la première classe du pauvre, (1) c'est dans la langue de la France et du grand siècle que l'on enseigne les petits enfants de Montréal. Citerai-je les villes qui ont formé des écoles sur le modèle des écoles du Canada ? Québec, Baltimore, New-York, ont voulu les bâtir et les doter. Elles fleurissent par centaines, elles comptent des élèves par milliers ; elles demeurent, à travers des espaces immenses de terre et de mer, les obligés de la France qui produit les Frères, les tributaires de l'Eglise qui les discipline et qui les conserve dans l'esprit de leur Institut, les clients du Vénérable de la Salle, à qui il faut rapporter tout le zèle de cette propagande merveilleuse, tout l'honneur et tous les fruits de ces fondations qui peuplent l'univers. Comme le génie de la sculpture a rendu heureusement cette belle pensée dans le monument

(1) L'illustre panégyriste fait erreur, car il y avait en Canada des écoles pour les pauvres, et l'on enseignait les petits enfants de Montréal dans la langue du grand siècle longtemps avant l'arrivée des chers Frères.

que l'Église va bénir ! Qu'ils sont bien placés aux pieds du Vénérable, ces enfants, de figure si différente, qui représentent tous les peuples de la terre ! (1) Voilà l'hommage du siècle présent, voilà l'espoir du siècle futur. Croissez, grandissez, multipliez-vous, instruisez-vous à la bonne école, jeunes peuples à qui l'avenir appartient. Puissent vos destinées couler plus pures et plus heureuses que les nôtres ! Nous nous consolons de nos disgrâces en songeant à vos triomphes. Et en contemplant cette fontaine à qui vous servez de parure, que pouvons-nous souhaiter, sinon qu'elle demeure dans sa limpidité, sa fraîcheur et son abondance, l'image toujours fidèle de votre vie et de votre bonheur ?" (1) (*Panégyrique du Vénérable prononcé dans la Cathédrale de Rouen, le 2 juin* 1875.)

§ II

Les Freres pendant la guerre.

Dès le commencement de la guerre, de 1870-1871, le Supérieur général offrit *tous les établissements* de l'Institut pour les transformer en ambulances et proposa *tous ses frères* pour infirmiers. Aussitôt tous les frères se mettent à l'œuvre,

" Au premier appel qui leur est adressé par leur Superieur général, le frère Philippe, presque tous répondent avec un grand empressement." Nos braves soldats, écrit l'un, donnent leur vie pour la patrie ; j'offre volontiers la mienne pour leur venir en aide. " " Quoique faible de santé et timide de caractère, écrit un autre, je m'offre pour aller sur le champ de bataille, j'espère que mon courage soutiendra mes forces. " " Sans me dissimuler le danger, écrit un troisième, je vous demande la faveur d'aller sur le champ de bataille remplir

(1). Allusions au monument érigé à Rouen, le 2 Juin 1875, en l'honneur du Vénérable de la Salle.

notre mission chrétienne." Cette mission dura autant que nos combats. Elle s'étendit à toute la France et même à la Belgique.

La guerre finie, l'Académie française fut chargée par les Américains de Boston de décerner un prix au plus bel acte de dévoûment patriotique.

" Le choix était difficile; mais, guidé par le sentiment public, l'Académie n'hésita point, et voici comment elle s'exprime par la bouche de son rapporteur: " Nous avons donné ce prix à un corps entier, aussi modeste qu'il est utile, que tout le monde connaît, que tout le monde estime, et qui, dans ces temps malheureux, s'est acquis une véritable gloire par son dévoûment. Nous voûlons parler des Frères des Ecoles chrétiennes.

" Quand on leur offrit d'être brancardiers sur les champs de bataille, ou infirmiers dans les ambulances, ils acceptèrent avec enthousiasme, Ils fournirent cinq à six cents des leurs, qui furent constamment et gratuitement occupés à ces deux services. Il faut ajouter que leurs écoles ne furent jamais fermées ni leurs classes interrompues pendant toute la durée du siège. Ils suffirent à tout: à l'enseignement scolaire, aux ambulances intérieures et aux combats. Ils se dédoublaient, chaque frère marchait à son tour. Un jour il faisait la classe. l'autre jour il allait au feu. Ils étaient en concurrence entre eux pour partir. Le jour où le frère Néthelme fut tué à la bataille de Bourget, ce n'était pas à lui à marcher.

" C'est ainsi qu'ils eurent sans cesse leur place et sur les remparts et dans les batailles qui se livrèrent devant nos murs: la bataille de Champigny, celle de Bourget, celle de Buzenval et l'attaque de Montretout.

" Ces jours-là, on les voyait de grand matin, par un froid rigoureux, traverser Paris au nombre de trois ou quatre cents, salués par la population, le frère Philippe en tête, malgré ses

quatre-vingts ans, et les envoyant au combat où il ne pouvait les suivre. Quant aux Frères, ils affrontaient le feu comme s'ils n'avaient fait que cela toute leur vie, admirables par leur discipline et leur ardeur. C'est ce que le monde a proclamé. Ils étaient réunis par escouades de dix, un médecin avec eux, et ils marchaient comme un régiment. Arrivés au combat, les reins ceints d'une corde, et s'avançant deux par deux avec un brancard, ils se répandaient courant toujours du côté du feu, relevant les blessés, les portant avec soin jusqu'au médecin et aux voitures d'ambulance. Pour chaque bataille, il y aurait une foule de traits à signaler : " Mes frères, leur criait un jour un des généraux, l'humanité et la charité n'exigent pas qu'on aille si loin." Un autre chef descend de cheval et embrasse l'un d'eux sous le feu du canon en lui disant : " Vous êtes admirables, vous et les vôtres. "

C'est qu'en effet, dans le plus fort de la mêlée, ils couraient à nos blessés sous les balles et la mitraille, mêlés cordialement à nos soldats qui les regardaient comme des camarades. Ils marchaient de concert, l'un, comme on l'a remarqué, portait l'épée qui tue, l'autre la croix qui sauve. Puis, le lendemain des batailles, ils ensevelissaient les morts. Eux-mêmes eurent à pleurer deux des leurs qui furent tués, et dix-huit périrent par suite de maladies contractées auprès des blessés et des malades. Ces soldats pacifiques se retrouvaient ensuite, soit paisiblement au milieu de leurs enfants à l'école, soit doux et affectueux, auprès des malades qu'ils soignaient.

" Mais ce ne fut pas Paris seul qui fut témoin de ce dévoûment que la charité chrétienne inspire. Dès l'origine de la guerre, ils sollicitèrent dans toutes les provinces les emplois les plus pénibles et les plus dangereux. Ils demandèrent à faire partie de l'armée du Rhin. [illegible] isse.

ments devinrent des casernes, ils organisèrent partout de nombreuses ambulances pour nos soldats ou pour nos mobiles, pour nos recrues ou pour nos blessés. Tout cela est constaté par des correspondances multipliées, par des remercîments de maires ou d'officiers !

" De même qu'à Paris, les Frères furent sur tous les champs de bataille de province, allant toujours au milieu du feu, le plus loin possible, pour ramener nos blessés. C'est attesté par tout le monde. Que de faits il y aurait à citer, que d'épisodes à raconter !

" Ce que j'ai dit suffit à justifier le choix que nous avons fait de cet institut des Frères des Ecoles chrétiennes pour lui décerner le prix si honorable de la ville de Boston. Les Frères sont presque tous enfants du peuple, et tous dévoués à l'éducation et au bien du peuple. Que toute justice leur soit rendue et ce prix qu'elle va leur donner sera comme la croix d'honneur attachée au drapeau du régiment. " (M. DE NOAILLES).

Les malheurs et les calamités qui affligent la France, pèsent sur tout l'Institut et ont un douloureux retentissement dans le cœur de tous les enfants du Vénérable de la Salle. C'est ainsi que les Frères des pays étrangers envoient à leurs frères de France, le témoignage de leurs douloureuses sympathies et de leur fraternelle charité ; au Canada, les élèves font généreusement le sacrifice de leurs prix ; aux Etats, des collectes sont organisées, et l'Amérique est heureuse d'offrir 40,000 francs en faveur des victimes de la guerre.

Terminons ce paragraphe par le témoignage d'un homme que personne n'accusera de favoritisme envers les communautés religieuses, Mr Jules Ferry. A l'occasion de la mort du frère Néthelme, tué au Bourget, le trop célèbre ministre écrivait au frère Philippe : " Monsieur, je vous suis recon-

naissant de cette pieuse pensée d'associer l'adminisration municipale à l'hommage que vous rendrez demain au très digne et très courageux frère Néthelme, qui a payé de sa vie son dévoûment pour nos blessés. S'il y a des degrés dans l'héroïsme, les plus beaux sacrifices sont les plus obscurs, et bien assurément le frère Néthelme a accompli le sien sans aucun espoir de gloire. C'est pour nous un devoir d'autant plus étroit de lui rendre des honneurs auxquels il n'aspirait pas, mais qui lui témoigneront une fois de plus de l'union intime de toutes les âmes françaises dans l'amour et la foi de la patrie. "

Cette lettre fut insérée au Journal Officiel, comme pour donner plus d'autorité à son témoignage, ou protéger son authenticité contre toute velléité de dénégation." (KELLER).

§ III

Les Freres a l'Ecole.

1° EN FRANCE.

" Les Frères des Écoles chrétiennes ont conquis parmi nous une très grande place, que leur garde le sentiment public. Comment en serait-il autrement ? Ce que l'on appelle l'école est devenu sous leurs mains une création nouvelle, avec un perfectionnement inconnu jusqu'à eux, avec une puissance d'action intérieure et de transformation morale que l'on peut leur envier, mais qu'on n'a jamais égalée. Pour s'en rendre compte, il faudrait voir ce qu'est un pauvre enfant du peuple quand, pour la première fois, il met le pied dans une de ces écoles, et ce qu'il est quand il en sort, le lendemain de sa première communion. Nous ne connaissons rien de plus frappant que la différence de ces deux états. Le cœur, l'intelligence et la tenue ne se ressemblent plus. Mais à douze

ou treize ans, l'enfant n'est pas délaissé par ses maîtres ; il trouve l'Œuvre du Patronage des Apprentis. Les écoliers de la veille sont les jeunes ouvriers du lendemain.

" Une admirable vigilance s'étend sur la route par où passent ceux qu'on appelle les deshérités. Dans toute la France, les orphelinats, les colonies agricoles, les sociétés de Saint-François-Xavier, les classes d'adultes, à Paris, les écoles du soir, l'école commerciale dite de Saint-Paul, le Cercle de la jeunesse sont autant d'institutions bienfaisantes pour des conditions et des desseins divers. L'œuvre de Saint-Nicolas, avec son double caractère d'école et d'atelier qui en fait l'originalité providentielle, est connue de toute l'Europe. L'Institut du Vénérable de la Salle représente parmi nous le génie du bien dans la variété de ses voies, dans son inépuisable fécondité qui se renouvelle aux sources éternelles ; il est l'ami actif de ceux qui ont le plus besoin d'être soutenus ; est-ce pour cela que la Révolution le tient en défiance ? Pour être écarté, suffit-il de mieux faire que d'autres ? Les exclusions pour cause de dévoûment entreront-elles désormais dans la jurisprudence révolutionnaire ? " (POUJOULAT.)

" Dans un temps moins troublé que celui que nous traversons, la supériorité de l'enseignement des Frères des Écoles chrétiennes ou autres institutions congréganistes, ne serait pas même discutée ; car cet enseignement offre sur celui des laïques un double avantage, tant *au point de vue de l'intétêt budgétaire* qu'*au point de vue des intérêts de l'Instruction.*

" 1° *L'enseignement des Frères est moins cher ;* c'est une question de chiffres : prenons, par exemple, les écoles des Frères à Paris. Avant les dernières suppressions, elles coûtaient annuellement à la ville 321,100 fr. ; quand elles seront toutes transformées en écoles laïques, elles coûteront 739,-710 fr., soit 418,610 fr. de plus ; c'est-à-dire plus du double.

Pour les écoles de sœurs, le résultat est le même : les écoles qui coûtaient hier encore 418,500 fr. par an, coûteront bientôt de par le caprice et la tyrannie du conseil municipal de Paris, 940,210 fr., soit 521,100 fr. de plus. C'est donc une somme de 940,320 fr. qu'il va falloir tout d'abord ajouter annuellement au budget de Paris, en attendant que les avancements auxquels les instituteurs et les institutrices laïques auront droit, fassent monter cette somme à deux millions de francs." (KELLER.)

" De plus, il ne faut pas oublier que les parents qui voudront une éducation religieuse pour leurs enfants devront entretenir des écoles libres à leurs frais. Comme contribuables, ils apportent leur contingent au budget, sans que d'ailleurs on tienne aucun compte de leurs intérêts et de leurs vœux dans l'organisation de l'enseignement public. Ils payent à la fois leurs écoles et celle des autres. C'est ainsi qu'on pratique aujourd'hui l'égalité et la justice.

" 2°. *L'enseignement des frères est supérieur à l'enseignement laïque ;* les faits le prouvent péremptoirement. Deux sortes de concours sont établis entre les élèves des diverses écoles de Paris : l'un pour l'obtention des *certificats d'étude ;* l'autre, pour l'admission aux *écoles de l'enseignement supérieur primaire.*

" Laissons aux chiffres la parole sur les résultats de ce double concours.

Certificats d'étude.

ANNÉES	ECOLES LAÏQUES		ECOLES CONGRÉGANISTES.	
	Certificats obtenus	Moyenne par école	Certificats obtenus	Moyenne par école
1869	177	2.76	274	5.48
1870	264	4.06	419	7.76
1872	441	4.94	471	8.72
1873	322	4.35	421	7.80
1874	483	6.35	601	11.13
1875	593	7.32	711	13.17
1876	656	7.63	692	12.81
1877	755	8.67	687	12.72
1878	852	8.78	780	14.44

" KELLER "

" Si l'on rapproche le nombre de certificats obtenus, de 1772 à 1879, dans les écoles communales laïques, c'est-à-dire 4,891, du nombre des certificats obtenus dans la même période par les écoles communales congréganistes, c'est-à-dire 4,990, on constate que les écoles laïques ayant compté en moyenne 30,000 élèves et les écoles congréganistes 20,000, la moyenne pour cent par année a été de :

Pour les écoles laïques, 2,04

Pour les écoles congréganistes, 3,12

Or, nous devons faire remarquer que les résultats conquis en 1881 dans les écoles de Frères ont été supérieurs à ceux des dix années précédentes.

Et répétons ici la judicieuse réflexion de M. Gréard dans son rapport du 25 septembre 1875, à M. le Préfet de la Seine : " Si le concours des bourses est l'épreuve de l'élite, l'examen du certificat d'étude est l'épreuve de la *moyenne.* Il

s'agit ici, pour l'instituteur, d'amener *le plus grand nombre possible* d'élèves à ce niveau de connaissances générales, qui doit être le patrimoine égal de tous les enfants ayant régulièrement fréquenté l'école. Point de préparation spéciale. C'est un progrès naturel, sans autres efforts que ceux d'une application de chaque jour, que les élèves peuvent arriver au certificat, couronnement de leurs études."

Admission aux écoles commerciales.

Mêmes succès dans les concours pour les bourses aux écoles commerciales. "Hier encore les écoles laïques de garçons comptaient 29,574 élèves, celles des frères 19,632. Or, depuis 1848 jusqu'à 1877. sur 1445 bourses mises au concours par la ville de Paris, les élèves des frères en ont obtenu 1,148, soit 79.44o/o; les élèves des écoles laïques 20.56o/o.

En 1878, c'est-à-dire au moment où la guerre contre les Frères allait commencer, les résultats ont été les mêmes.

788 élèves de toutes les écoles ont pris part au concours. Sur les 339 élèves déclarés admissibles, 242 appartiennent aux 54 écoles des Frères, 91 aux 87 écoles laïques de garçons. Sur les 50 premiers, les Frères en ont 43, les 7 autres sont pour les laïques! Ceux-ci n'ont que 17 admissibles sur les 100 premiers."

Cette année (1881), 350 élèves ont concouru, et nous sommes bien aise d'avoir à dire que les résultats sont supérieurs à ceux de l'année dernière : l'année dernière, en effet, les 130 admissibles avaient de 190 à 314 points. Cette année, les 150 admissibles ont conquis de 200 à 315 points.

" Les écoles supérieures sont le couronnement naturel et nécessaire du système d'enseignement primaire libre, comme elles sont le complément du système d'enseignement primaire municipal. Les deux écoles de l'avenue de Saint-

Ouen et de la rue Saint-Roch sont le pendant des écoles bien connues sous les noms d'écoles Turgot, Say, Colbert, Lavoisier. Comme dans ces dernières, on y enseigne tout ce qui est nécessaire pour préparer les élèves aux diverses carrières du commerce, de l'industrie et de l'administration. Les matières faisant l'objet des deux années du cours sont, en effet, les suivantes :

Instruction religieuse,
Langue française,
Littérature et composition,
Histoire,
Géographie,
Arithmétique,
Mathématiques appliquées,
Algèbre,
Géométrie,
Comptabilité,
Physique,
Chimie,
Histoire naturelle,
Langues vivantes,
Notions de Droit commercial usuel,
Dessin,
Musique,
Gymnastique.

" Il n'était pas difficile aux Frères de composer ce programme, puisque c'est celui qu'ils avaient suivi et enseigné quand leurs élèves envahissaient de leurs flots victorieux, dans les concours officiels, les écoles supérieures de la ville, et qu'ils y remportaient ces triomphes auxquels nos vaillants édiles ont mis bon ordre en interdisant aux combattants l'entrée du champ-clos. " (RENDU).

2° AU CANADA.

Le Canada a été de tous temps l'objet des plus vives sollicitudes de la part de l'Institut. En 1718, c'est-à-dire du vivant même du St Fondateur, M. Charon, homme d'un grand zèle et un des fondateurs de l'hôpital de Montréal, vint à Paris solliciter des disciples du Vénérable de la Salle. Toutefois, cette tentative n'aboutit point ; elle fut reprise quinze ans plus tard, sous le généralat du Frère Timothée. Deux frères, les frères Denis et Pacifique, furent envoyés, *pour voir par eux-mêmes l'état des choses.* La position ne leur paraissant pas assez conforme au but de l'Institut, ils durent rentrer en France, *quittant Montréal avec peine,* sans doute parce qu'ils entrevoyaient les fruits abondants que pouvaient produire les écoles chrétiennes dans cette belle et religieuse contrée.

Le projet de M. Charon fut repris cent ans plus tard, mais amendé de telle sorte qu'il ne mettait en péril aucune des règles de l'Institut. Disons de suite que nous ne saurions trop admirer la sagesse d'une Congrégation qui préfère renoncer à une riche colonie, plutôt que de sacrifier la plus petite de ses constitutions. Pour une communauté la règle c'est la vie ; y faire brèche, c'est ouvrir une porte à tous les abus, et, finalement, à une ruine totale. *Il est,* dit l'Esprit-Saint, *une voie qui paraît droite, mais elle mène à la mort.* Cette petite concession n'est rien, dit-on, le bien de la localité l'exige. Admettons que de cette concession résulte un bien particulier, local ; mais ce bien local ne causera-t-il pas un préjudice au corps entier ? Il suffit d'une petite pierre détachée pour déparer le plus beau frontispice, d'une légère fracture pour troubler toute l'économie du corps le plus robuste, d'une goutelette de venin pour altérer

la plus forte constitution. Hélas! combien d'ordres doivent leur destruction à un point de règle ébréché par faiblesse ou complaisance! Aussi tous les Fondateurs, d'ordinaire doux comme des agneaux, s'animaient-ils comme des lions pour défendre leurs règles et les garder intactes. " Partout où le Vénérable portait la sienne, dit M. Ravelet, il se heurtait à des idées particulières, à des traditions ou à des préjugés qui prétendaient s'imposer à lui, et qui, tantôt avec obstination et dureté, tantôt avec amitié et par insinuation, voulaient modifier ses propres règlements. " Mais jamais il ne transigea sur cette question : ni avec M. Baudran (1), qui prétendait modifier l'habit des frères en lui donnant une forme plus élégante ; ni avec M. de la Chétardie, (1) qui s'efforçait de faire prévaloir l'organisation hiérarchique que sa propre sagesse avait inventée ;—ni avec M. le Curé de St. Roch, qui voulait imposer aux frères la fonction de catéchistes à l'Eglise ;—ni avec M. le Curé de Darnetal, qui voulait leur confier la direction du chant ;—ni même avec Mgr de Chartres, son ami intime, qui, pour l'édification de ses diocésains, demandait au Vénérable de répartir ses disciples dans les diverses paroisses de la ville.

Nous recommandons ces réflexions aux personnes qui seraient tentées de taxer d'opiniâtreté les Supérieurs de nos Communautés, lorsqu'ils s'opposent à toute innovation dans leurs Règles. C'est certainement une grande erreur que d'accuser nos Congrégations religieuses de ne point comprendre leur siècle, quand elles refusent de livrer aux caprices d'âmes plus pieuses qu'éclairées leurs saintes constitutions, ces monuments de haute sagesse qu'on élevés les Fondateurs d'ordres et que l'Eglise a couronnés de sa suprême autorité.

(1) Tous deux curés de la paroisse de St. Sulpice, à Paris,

M. Quiblier, supérieur du séminaire de la congrégation de Saint-Sulpice à Montréal, comprit mieux ces vérités que M. Charon. Douloureusement frappé du délaissement des enfants pauvres autour de lui, il demanda des frères au frère Anaclet, supérieur général ; Mgr. Lartigue, évêque de Montréal, joignit ses instances aux siennes. Le 10 octobre 1837, le paquebot *Louis-Philippe*, partant du Havre, emportait quatre frères des Écoles chrétiennes : le frère Aidant, directeur, les frères Adelbertus, Rombaud et Euverte. Ils a ent pour compagnons de route trois prêtres de Saint-Sulpice : MM. Billaudèle, Chalbos et Raymond. Ils arrivèrent à New-York le 3 novembre, et le lendemain ils partaient pour le Canada. Trois jours après, ils étaient à Montréal, après avoir remonté le fleuve Hudson jusqu'à Troy. Les Sulpiciens leur offrirent l'hospitalité dans leur séminaire. Le curé de Montréal annonça au prône que ceux qui voudraient confier aux Frères l'éducation de leurs enfants pourraient les présenter au frère directeur le 21 décembre. Ce jour-là, deux cents enfants furent admis ; les classes ne tardèrent pas à s'ouvrir ; une messe solennelle du Saint-Esprit les inaugura le 22 janvier 1838 ; Mgr. Bourget, évêque coadjuteur de Montréal, y assistait. M. Quiblier prononça un discours sur les avantages d'une bonne éducation ; l'évêque coadjuteur bénit les classes ; une quête fut faite pour fournir aux enfants pauvres les objets nécessaires, et la charité des assistants fut généreuse. Le 6 juin 1838, les Frères quittaient le sémi re pour s'établir dans une maison attenante à leurs classes, rue Saint-François-Xavier : le nom de cet admirable apôtre s'offrait à eux comme un encourageant souvenir. Ils durent faire passagèrement le sacrifice de leur chapeau tricorne : maintenant ce chapeau est universellement respecté. Les quatre frères étaient à l'œuvre depuis quatre mois à peine,

lorsqu'un singulier témoignage d'estime leur fut donné par les prêtres et les marguillers de Montréal. Dans une assemblée annoncée au prône de la messe paroissiale et convoquée au son de la cloche, il fut résolu unanimement que les Frères des Écoles chrétiennes qui viendraient à décéder dans la paroisse de Montréal seraient inhumés gratuitement sous les voûtes du chœur de l'église paroissiale, et qu'un "service à deux cloches" serait célébré au jour de leur sépulture aux frais de la fabrique : "l'une et l'autre faveur, disait la délibération, en témoignage de la reconnaissance des parents pour les importants services qu'ils rendent à la jeunesse de cette ville." M. Quiblier, supérieur du séminaire, curé de Montréal donna aux frères communication de cette résolution.

Le frère Philippe, qui aimait à voir son Institut s'étendre, s'intéressait à ce cher arbre de Saint-Yon transplanté sur le sol américain ; les succès des quatre frères, si utilement soutenus par les pieux Sulpiciens de Montréal, firent partie des premières consolations du successeur du frère Anaclet. Il leur adjoignit volontiers de nouveaux compagnons de travail selon les besoins de l'accroissement des classes. Le nom de M. Quiblier se mêle avec beaucoup d'honneur à ces développements rapides ; par ses soins dévoués, des acquisitions sont faites et des constructions s'élèvent. Douze classes y sont installées. Une chapelle à l'usage des frères et de leurs écoliers fut placée sous le vocable de saint Joseph et bénie par l'évêque coadjuteur de Montréal; elle recevait les dons des catholiques de la ville ; mais les bienfaiteurs généraux des frères étaient surtout les Sulpiciens de Montréal. Patronner les frères des Écoles chrétiennes est comme une tradition parmi les enfants de M. Olier ; les curés de Saint-Sulpice furent, à Paris, les premiers soutiens du Vénérable

de la Salle, et l'on aime à voir, à deux siècles de distance et au delà des océans, les fils de la même maison fidèles aux mêmes sentiments. Vingt-cinq frères firent la classe à dix-huit cents enfants. Ils eurent la joie de voir, le jour de la Toussaint de 1840, quatre postulants, leurs anciens élèves de Montréal, prendre l'habit : c'était le recrutement sur place. L'année 1840 leur apporta aussi un encouragement important : ils reçurent la visite du gouverneur général du Canada, lord Sydenham, qui se rendit soigneusement compte de tout et n'eut que des louanges à donner.

Une autre visite, plus précieuse pour des religieux, leur fut très douce l'année suivante : ils firent leurs classes en présence des évêques de Montréal, de Québec, de Kingston et de Boston, accompagnés d'un nombreux clergé ; ils reçurent des félicitations et des bénédictions. Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, vint bientôt y joindre les siennes ; il errait alors loin de son troupeau. En 1843, Québec eut ses écoles chrétiennes, et les frères y obtinrent promptement autant de confiance qu'à Montréal. L'heure était venue pour eux de se porter sur d'autres points de la terre américaine, le frère Aidant, sur les instances de l'archevêque de Baltimore, alla fonder dans cette ville une école. Ce fut lui que le frère Philippe autorisa, en 1847, à venir à Paris pour rendre compte de l'œuvre des Frères en Amérique depuis dix ans. Quels touchants et intéressants récits on entendit alors dans la maison-mère !

Le frère Aidant reprit le chemin de l'Amérique, emmenant cinq frères avec lui. Il y avait toujours plus de moissons que d'ouvriers. En 1844, les frères s'établissaient à Trois-Rivières. Une heureuse nouveauté avait commencé à Montréal : l'enseignement de la langue anglaise en deux classes pour les enfants de nation irlandaise installés dans l'ancienne

maison des Récollets. Les frères Laurence et Francis dirigeaient les deux classes. Ces abeilles sorties de la ruche canadienne se présentaient avec le miel de leur pays. Deux nouvelles classes anglaises et une école d'adultes avec cent-vingt élèves marquaient l'année 1845. A Montréal comme à Paris, comme en tout pays du monde, l'école d'adultes, cette belle création des frères, est un bienfait que le peuple comprend. (Vie du frère Philippe, par Poujoulat.)

Depuis près de quarante-cinq ans, les Frères des Ecoles chrétiennes donnent l'instruction à des milliers d'enfants et répandent dans la province entière le bienfait d'une éducation chrétienne. Les cadets de la famille se montrent dignes de leurs aînés et remportent des palmes dont ils peuvent être fiers à juste titre ; aussi ont-ils conquis une large place dans les sympathies du clergé et du peuple canadiens.

La contradiction du monde est le sceau des œuvres divines ; la vie du saint Fondateur en est une preuve convaincante. Nous savons comment, en France, la révolution traite les disciples du Vénérable. Grâces à Dieu, nous sommes, en Canada, loin de pareilles extravagances ; néanmoins, nous avons entendu çà et là quelques notes discordantes. Ici, on accuse les Frères de viser trop haut, et de sortir du cadre de leur programme primitif ; là, on les taxe d'incapacité et on déclare qu'ils doivent se restreindre à enseigner le B A B aux jeunes enfants et laisser à de plus doctes la direction des Pensionnats, des Académies et des Collèges commerciaux. C'est toujours la même histoire : Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant ; il est, disent les pharisiens, possédé du démon ; Jésus vient, qui mange et qui boit : c'est, reprennent les saintes gens, un homme de bonne chère.

A ces propos, inspirés sans doute par l'ignorance, nous pourrions faire une réponse sommaire en citant les milliers

d'élèves qui encombrent leurs écoles et les nombreuses demandes d'établissements qu'ils reçoivent chaque jour: mais nous préférons céder la parole aux faits et à des témoins qu'on ne suspectera ni d'incompétence ni de partialité.

En 1877, Monsieur le Surintendant fait une exposition scolaire à Québec ; les Frères y prennent part et le jury chargé d'examiner les travaux exposés déclare qu'il n'a que *des éloges pour ceux des Frères de la Doctrine chrétienne.*

L'année suivante, en 1878, le Canada participe à l'Exposition universelle de Paris et y figure avec honneur. Les Frères présentent une série de travaux scolaires remarquables, qui, au témoignage de M. Archambault, député de la province et membre du jury, contribuent puissamment à obtenir la médaille d'or dont fut couronnée l'exhibition canadienne. Ce détail, communiqué dans l'intimité, est corroboré par le journal de l'instruction publique. Dans la réception qui lui fut faite au Plateau, lors de son retour en Canada, M. Archambault s'exprime ainsi : "Nous avons eu l'avantage d'avoir dans notre Exposition scolaire les travaux de diverses institutions qui répandent l'instruction dans notre province : collèges classiques... écoles des Frères de la Doctrine chrétienne. L'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne a reçu un rappel du diplôme qu'il avait déjà obtenu en 1877, avec mention de "Progrès" pour l'excellente instruction qu'il donne en France, en Belgique, *et j'ai eu l'honneur de faire ajouter, au Canada.*"

Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1880, une nouvelle exhibition eut lieu au Palais de cristal du Mile-End ; chacun put y admirer la richesse et la variété des produits exposés par nos Frères des Ecoles chrétiennes. Parlant de leurs dessins, un ingénieur protestant déclarait qu'ils étaient *les plus beaux de l'exposition.*" Aussi la Commission de l'Expo-

sition, écho de l'opinion publique et juste appréciatrice du vrai mérite des Frères, leur décerna-t-elle un diplôme de première classe.

A l'occasion de la fête du deuxième centenaire de l'Institut, *la Minerve* du 20 octobre 1880 publiait sous titre : "*Les Frères des Ecoles Chrétiennes.*" un article de fond des plus élogieux pour les fils du Vénérable de la Salle. Voici comment elle s'exprimait :

" On célèbre cette semaine, dans la Province de Québec, le deuxième centenaire de l'établissement de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes par le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle. Les Frères des Ecoles chrétiennes sont aujourd'hui répandus partout, et cet anniversaire important a été fêté dans tous les pays du monde.

" Le Canada catholique, qui doit tant à ces dévoués apôtres de l'enseignement primaire et de l'éducation chrétienne, ne pouvait laisser passer cette circonstance sans leur témoigner sa gratitude. Comme on a pu le voir par le mandement de Mgr l'Archevêque, la célébration a été remise à cette date, parce que la fête se trouvait à tomber en juin, à l'époque même de la Saint-Jean-Baptiste.

" Les disciples du Vénérable de la Salle sont établis au Canada depuis près d'un demi-siècle, et l'on sait le bien qu'il ont fait parmi nous. La plupart des hommes de la classe instruite ont reçu d'eux leur première éducation. On passe, dans notre pays, de l'école des Frères au collège. Ce sont les Frères qui ont préparé à l'enseignement secondaire presque tous nos hommes de profession. Ils comptent ici, comme partout ailleurs, parmi les meilleurs maîtres de l'enfance. Ce sont des instituteurs irréprochables, qui ont de plus le mérite, très appréciable et très apprécié, de coûter peu cher. Et sous le rapport religieux, ils offrent des garanties incontestables.

" En ce temps surtout de persécution religieuse, où l'enseignement chrétien est si indignement attaqué dans d'autres pays, nous devons tenir plus particulièrement à témoigner de nos sympathies pour ces dignes et dévoués serviteurs de l'enfance. "

Au mois de janvier de l'année dernière, l'Académie commerciale de Québec exposa dans les salles de l'école ses travaux des quatre premiers mois de l'année scolaire. Mgr. l'archevêque, M. le surintendant, MM. les membres du clergé, de la magistrature et plus de 4500 personnes honorèrent cette exhibition de leur présence et prodiguèrent aux maîtres et aux élèves les éloges les plus flatteurs, et disons-le, les plus sincères et les mieux mérités. La presse entière s'associa à ce concert, et pendant plusieurs jours, les feuilles québecquoises publièrent aux quatre coins du Canada les succès des humbles disciples du Vénérable de la Salle. Citons quelques extraits choisis parmi les journaux de tous les partis :

" Nous ne surprendrons personne en disant que les travaux exposés sont tous des modèles dans le genre, car le public connaît déjà les succès que les élèves des Frères ont remportés aux expositions provinciales ; mais nous avons été nous-mêmes surpris que des jeunes gens, encore sur les bancs de l'école, des enfants pour bien dire, soient parvenus à un tel degré de perfection.

Les ouvrages exposés ne sont pas seulement des copies serviles de modèles qu'on aurait mis sous les yeux des élèves ; ce sont, on peut dire, des travaux faits par les seules règles de la perspective et de l'architecture, sur des plans cotés proposés par le maître à l'étude des élèves.

Un tel succès n'est pas dû seulement au talent et aux aptitudes des élèves ; il est dû, et pour la plus grande partie,

au mode excellent d'enseignement du dessin suivi par les Frères des écoles chrétiennes et aussi aux connaissances hors ligne du maître de dessin.

Pendant toute la journée, hier, un grand nombre de citoyens de Québec sont allés visiter cette magnifique exposition. M. le Surintendant a paru prendre un grand intérêt à l'examen de tous les dessins exposés, et il n'a pas ménagé l'expression de son admiration en plusieurs occasions. " *(Courrier du Canada.)*

" L'Académie comprend deux cours distincts : 1° le cours préparatoire, 2° le cours commercial.

Nous avons oublié de mentionner plus haut que les révérends Frères font d'énergiques efforts pour enseigner la langue anglaise, aujourd'hui si utile, pour ne pas dire indispensable, dans les différentes carrières que nous embrassons. Le temps des classes est également divisé par l'étude de l'anglais et celle du français.

" Le cours préparatoire est partagé en deux classes : la première se compose d'enfants âgés de 8½ ans à 10½, et la seconde est fréquentée par des enfants de 6½ ans à 8½. On y enseigne l'art de lire et d'écrire, quelques notions de la grammaire française, etc. Lesélèves sortant de ce cours sont suffisamment préparés pour entrer dans la grande Académie ou dans les séminaires et les collèges. Nous avons examiné avec soin les travaux exécutés par ces enfants, et nous les avons admirés. Les cahiers sont tenus avec une grande propreté, et l'on constate, à chaque page, des progrès sensibles. Si jeunes encore, et savoir manier la plume avec une aussi grande facilité ! Mais nous ne nous étonnons pas : les révérends Frères possèdent l'art merveilleux de l'enseignement. Les succès qu'ils ont obtenus dans toutes les expositions provinciales sont là pour attester que nous n'exagérons pas.

" Le cours commercial renferme quatre classes, et sa durée est généralement de cinq ans. Comme le titre l'indique; l'enseignement comprend ce qu'il faut pour qu'un jeune homme puisse figurer avec honneur dans le commerce. Et les révérends Frères parviennent sûrement à leur but, car ces élèves, en quittant leur établissement, occupent presque toujours de magnifiques situations et savent profiter des leçons de leurs dignes professeurs. Plusieurs élèves de cette Académie ont été admis même à l'étude de l'arpentage et du génie civil, après un brillant examen ; ce fait parle éloquemment en faveur de cette institution et des études solides qu'on y fait. Les jeunes gens qui fréquentent la grande Académie viennent des différents quartiers de la ville, de Beauport, de Lorette, de Sillery, de Lévis et d'autres paroisses environnantes."

" Les travaux de dessin d'après nature, faits par les élèves de cette division, sont d'une rare beauté et méritent les plus grands éloges. " *(Canadien.)*

Écriture.—" La hardiesse du coup de plume, le fini des ouvrages de calcul, de mensuration appliquée à la géométrie, l'arpentage, la trigonométrie, la correspondance commerciale anglaise et française des élèves des classes supérieures nous ont peu surpris ; car nous sommes habitué à nous laisser dire et à juger par nous-mêmes ce que sont et ce que valent les élèves qui font un cours complet à l'Académie des Frères de Québec.

Nous mentionnerons cependant M. H. Falardeau qui tient la palme ; MM. D. Dalaire, L. Laberge, E. Coté, O. Trudelle, E. Batterton, H. Burns, A. de Rousselle, J. Dion, N. Laforce, G. Rinfret, G. Van Felson, et A. Drouin, qui pourraient à eux seuls former une exposition.

Le grand soin que l'on semblait avoir apporté à l'exécution apparente des travaux n'a causé aucun préjudice aux

progrès de l'élève. En examinant de près nous avons constaté que le fond n'avait rien à envier à la forme.

De nombreuses corrections soulignées par un trait de la main du professeur accusaient que le poli et l'agencement n'étaient plus un truc de métier. Et nous le disons en passant, on ne saurait donner trop d'attention à cet ordre, à cette netteté, à cette sorte de mise en scène de tout ce qu'un jeune homme fait ou dispose et qui l'habitue à ranger tout ce qu'il touche, lui inspire le goût du sérieux et de l'étude, et lui assure souvent une espèce de supériorité sur ceux qui l'entourent.

Mais si le visiteur a lieu d'être satisfait des succès qui correspondent aux efforts du jeune homme de 15 à 20 ans, c'est surtout à la vue des pâtes rondement et élégamment faits du petit marmot de 7, 8, et 9 ans, que l'admiration ne connaît plus de bornes ; là se révèlent le tact, la constance et l'habileté de la part du maître qui arrive ainsi à former d'aussi jeunes enfants à un tel degré de perfection, et de la part de l'élève une docilité parfaite aux instructions qu'il reçoit, jointe à ce désir de tout savoir, si naturel à son âge, qui trahit souvent le degré d'intelligence parfois précoce, et toujours susceptible du plus complet épanouissement.

Dessin.-- Le dessin enseigné à l'Académie est pratique avant tout ; on vise plus à *l'utile* qu'au *dulce.* C'est ce genre de dessin, aussi bien que ce système d'éducation pratique que l'on désirerait voir introduit dans les nombreuses écoles dont la plupart des élèves se recrutent dans les familles d'artisans et d'ouvriers. De plus, si l'on se flatte que l'éducation a fait un grand pas dans notre province depuis 25 ans, il est douteux que l'on ait raison de s'enorgueillir du piteux état où sont encore réduites presque toutes nos écoles de campagne. Et qui dit un enseignement pratique, mais

méthodique, mais intelligent, mais conscient dans ce que l'on fait, ne dit pas un système exclusif dans ce que l'on enseigne ; à preuve, c'est que depuis quatre ans seulement, sur 93 élèves qui ont fait ou complété leur cours commercial, 11 sont dans la mécanique, 7 pratiquent l'architecture, 4 ont subi avec distinction leur examen pour l'étude du génie civil, 2 pour l'école militaire, 4 sont cultivateurs et 2 sont voués à l'enseignement ; le reste figure avec avantage dans les première maisons de commerce de cette ville. Nous tenons ces détails de M. le principal même de l'établissement, qui les a portés au crédit de l'historique de la maison. Or, nous nous demandons, après l'évidence de ces faits, ce que serait, ce que pourrait être la somme immense de bénéfice que retireraient la ville de Québec et la province entière, en possédant une Ecole des Arts et Métiers dirigée avec autant de tact et de discernement que l'est l'Académie qui remplit un si beau rôle à Québec. Nous laissons ici une marge à la réflexion des honorables ministres qui nous gouvernent. " *(Evénement.)*

Industrie.— " Nous ne saurions terminer le compte rendu de notre visite à la très agréable et instructive exhibition offerte au public par les bons Frères de l'Académie, sans mentionner un magnifique pupitre en marqueterie qui est sûr d'attirer l'attention de chaque visiteur à l'exposition. Ce pupitre est composé d'environ 13,500 pièces provenant de 123 espèces de bois et offrant vraiment une unique et splendide apparence. Ce travail a pris 18 mois et est estimé 300 piastres. Son habile et laborieux fabricant est M. G. H. Gignac, de Sillery, élève du cours académique de dessin en 1879. " *(Daily Telegraph.)*

" C'est réellement un chef-d'œuvre, " dit le *Canadien ;* et où, ajoute le *Courrier du Canada,* " toutes les règles de l'architecture et du dessin ont été scrupuleusement et fidèlement observées. "

Ainsi, les faits le proclament bien haut; en Canada, comme dans toutes les contrées, nos Frères des Ecoles chrétiennes sont à la tête de l'éducation; les expositions, comme les concours, les placent au premier rang.

Ne serait-ce point ces brillants succès, ces éclatants témoignages qui leur suscitent tant de contradictions même parmi certaines personnes qui se piquent de bienfaisance et prônent la philantropie ?

Plusieurs fois nous avons entendu louer nos bons Frères, mais d'une manière restrictive; on avouait la supériorité des méthodes, le dévoûment des maîtres, le succès des élèves, " Fort bien, me disait un jour un de ces pseudo-admirateurs ; les Frères ont des succès dans les Expositions et les concours, mais pour obtenir de tels résultats ne surchauffent-ils pas les élèves ? le zèle et la science des maîtres ne se dirigent-ils pas exclusivement sur quelques points plus en relief ?"

Nous connaissons trop l'esprit de sagesse qui préside à la direction de l'Institut pour accorder à cette puérile objection l'honneur d'une minute d'attention ; mais tout le monde n'a pas, comme nous, le bonheur de connaître les disciples du Vénérable de la Salle et nous croyons que cette ineptie inventée par l'esprit de légèreté sur les bords de la Seine, n'ait un trop fidèle écho sur les bords du St. Laurent. Pour la réduire à néant, il nous suffira de citer le témoignage d'hommes judicieux, compétents et à l'abri de toute suspicion : Messieurs les Inspecteurs. Nous n'avons qu'à consulter leurs notes et leurs rapports annuels à M. le Surintendant ; là, nous prenons les Frères sur le fait, nous les voyons à l'œuvre, nous les suivons pas à pas, au jour le jour, et sur tous les points de la Province. Si ces pièces de conviction laissaient encore chez nos contradicteurs quelques préjugés

contre les bons Frères des Ecoles chrétiennes, nous serions tentés de les croire atteints de ce mal mystérieux dont parle le poète :

" Là gît la sombre Envie à l'œil timide et louche. "

" Le Canada, disent MM. Giard et Dunn, a des écoles florissantes dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes. " (*Journal de l'Instruction publique*, 1877.)

St. Grégoire.—" Dans mon dernier rapport, je n'ai point fait mention de la nouvelle école des Frères, construite à St. Grégoire, parce qu'elle n'était pas encore en opération. Comme toutes les écoles tenues par les Frères de la Doctrine chrétienne, cette école fait un grand bien. (*Laplante, Inspr.*, 1879-1880).

Ste. Marie.—" J'ai visité aujourd'hui le Collège des RR. Frères des Ecoles chrétiennes. J'y ai trouvé de l'ordre et des progrès. L'enseignement du français, de l'anglais, des mathématiques, de la tenue des livres et du dessin a marché de progrès en progrès. Ce m'est un grand bonheur d'exprimer à ces instituteurs pleins de zèle tout le contentement que m'inspirent de si beaux résultats. (*Vien, Inspr.*, 1881).

St. Henri.—" Il y a ici 2 municipalités et 5 écoles aussi nombreuses que bien fréquentées, savoir : celle des Frères des Ecoles chrétiennes, remarquable par la bonne discipline qui y règne et par les succès que les élèves obtiennent. " (*M. Valade, Inspr.*, 1873-1874).

" Aussi il y a à St. Henri une Académie de garçons sur le meilleur pied possible tenue par les Frères des Ecoles chrétiennes. " (*McMahon, Inspr.*, 1876-1877).

Lachine.—" Il y a une bonne Académie de garçons, à Lachine, ouverte depuis un an dans un vaste édifice dû au zèle du digne Messire Piché. " (*McMahon, Inspr.*, 1876-1877).

" Le collège commercial de Lachine, dirigé par les Frères de la Doctrine chrétienne, est fréquenté par 187 élèves. Outre l'excellente réputation dont il jouit, comme tous les établissements du même genre, il se trouve avantageusement situé à proximité de Montréal. (*Brault, Inspr.*, 1877-1878).

" Cette institution se distingue par l'écriture propre et soignée qu'on y trouve. " (*Ibid.* 1878-1879).

Longueuil.— " Cette municipalité compte un Collège industriel tenu par les Frères de la Doctrine chrétienne. Cette institution est fréquentée par un grand nombre d'élèves dont les progrès rapides attestent l'habileté des maîtres qui ont pour mission de les instruire." (*Archambault*, 1871). — " l'Instruction supérieure de cette municipalité tenue par Messieurs les Frères des Ecoles chrétiennes continue toujours à attirer dans ses excellentes classes un nombre considérable d'élèves qui attestent toujours de l'enseignement de cette bonne institution." (*Ibid.* 1876-1877).

[illegible] 1882. — La visite de la classe supérieure [illegible] m'a donné pleine satisfaction. [illegible] Ils ont répondu avec succès [illegible] mais ils se sont surtout [illegible] en littérature. Les élèves possè[illegible] qui sont à leur usage.

[illegible]

[illegible] *of High Schools.*

[illegible] visite à l'école St. Paul [illegible] est excellent. Les élèves [illegible] Les maitres se [illegible] de l'enseignement. J'espère [illegible] un nouvel essor.

[illegible]

[illegible] *of High Schools.*

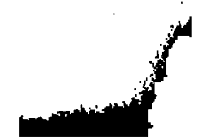
[illegible] 16 [illegible] 1838.

J'ai été bien satisfait des élèves de l'école St. Patrice, sous la direction des Frères des E. C. Les maîtres paraissent zélés et dévoués à leur tâche. Les enfants sont propres et se conduisent bien. Une chose m'a particulièrement plu ; çà été de voir les exercices de *drill* qui s'y font régulièrement sous la direction de l'un des maîtres. Les classes sont propres, bien tenues, bien éclairées, et largement pourvues de tout ce qui a trait à l'enseignement.

James F. White,
Insp. of High Schools.

Islet.—" Nous avons deux écoles de Frères, dont l'une récemment érigée en la paroisse de l'Islet, — l'autre était à St. Thomas-les-Montmagny — desquelles sortent chaque année, des jeunes gens capables de remplir des emplois assez importants dans la société." (*Crépault, Insp.*, 1853.) — " L'Académie de garçons est tenue par les Frères de la Doctrine chrétienne, qui, là comme ailleurs, savent, tout en formant le cœur de l'enfant, lui enseigner les connaissances nécessaires pour devenir plus tard un sujet utile à la société". (*Ibid.* 1858.) — "Cet établissement réussit on ne peut mieux. Le jeune garçon qui a fait un cours commercial chez les Frères se fait aussi remarquer par sa vertu, par sa bonne conduite et le respect qu'il a vis-à-vis de ses supérieurs et de tout le monde." (*Ibid.* 1878.)

La Baie.—" Cette municipalité compte 12 écoles élémentaires, une académie indépendante de garçons, une école indépendante de garçons, et un couvent sous la direction des sœurs de l'Assomption. En général, ces écoles sont médiocres, excepté l'école élémentaire de filles, qui est sous les soins des sœurs ainsi que l'école tout récemment établi : Je suis très heureux de pouvoir constater que grâce au zèle et à la générosité du Rév. M. Paradis, l'école des garçons



doit passer cet automne sous l'habile direction des Frères de la Doctrine chrétienne." (*L. M. Laplante*, 1876-77).—" L'académie des garçons est sous l'habile direction des Frères de la Doctrine chrétienne à la Baie du Febvre. Inutile de dire que cette institution est à la hauteur de sa position et fait beaucoup d'honneur au Rév. M. Paradis qui en est le Fondateur." (*Ibid*, 1878-1879).

Kingston.—J'ai visité l'Ecole des Frères des Ecoles Chrétiennes aujourd'hui. Les élèves ont été examinés sur les spécialités suivantes: Arithmétique, Algèbre, Géographie, Grammaire anglaise, etc. Les réponses sur ces différents sujets, ont été très bonnes, et, selon moi, sont une preuve que l'enseignement de tous les maîtres est donné avec soin, et les élèves y correspondent avec attention et intelligence. L'ordre est très bon. Des méthodes rationnelles sont suivies, et les résultats sont très satisfaisants.

J. A. McLellan,
Inspector of "High Schools".

J'ai visité la première classe de l'Ecole des Frères des Ecoles Chrétiennes aujourd'hui. Les élèves ont été examinés sur les sujets qui suivent: Lecture, Analyse (logique et grammaticale), Syntaxe, Algèbre, Géométrie et Arithmétique, Les cahiers de devoirs et d'écriture appliquée ont été aussi examinées, J'ai le plaisir d'exprimer que l'état de l'Ecole me commande une opinion favorable. Les réponses, en général, ont été correctes et intelligentes, attestant un enseignement profond, sérieux et soigné. Le dessin, linéaire tel qu'enseigné ici, mérite une mention spéciale. L'ordre est excellent.

S. Arthur Marling,
Inspector of "High Schools".

St. Jean.—L'académie des garçons tenue par les Frères des Écoles chrétiennes, dans cette ville, et fondée par M.

Laroque, bien qu'encore dans la première année de son existence, a déjà fait un grand bien, et l'on y a réussi à discipliner des enfants qui, dans ma première visite, avaient paru bien difficile à gouverner. Les parents se félicitent hautement du bien qui s'est opéré." *Archambault, Inspr.*, 1856.

" Les Frères des Écoles de la Doctrine chrétienne ont sous leur direction une académie de garçons subdivisée en école modèle et en école élémentaire. Le chiffre total des élèves est de 300, chacune de ces écoles ne laisse rien à désirer, au double point de vue de l'ordre et des progrès des élèves. " (*Caron, Inspr.* 1871).—" J'ai examiné avec beaucoup de soin les huit classes de l'Académie de St. Jean. Ces différentes classes sont bien conduites par les Révérends Frères qui en ont la direction. La discipline me paraît bien observée dans chaque classe. Quoique les élèves soient encore peu avancés, ils comprennent assez bien ce qu'ils ont étudié, quelques-uns comprennent très bien même. " (*Z. O. R. Lamarche, Inspr.* 1878).—" J'ai été très satisfait de l'examen que j'ai fait hier et aujourd'hui des différentes classes de l'Académie de St. Jean. Malgré quelques nuances, les élèves de chaque section sont à peu près de force égale, et comprennent bien leurs matières. " (*Ibid.* 1881.—" Après trois jours d'examen à l'Académie commerciale de St. Jean, dirigée par le cher frère Maximinien, j'ai trouvé les classes bien tenues et les progrès satisfaisants. " (*Ibid.* 1882).

Yamachiche.—" L'école modèle du village d'Yamachiche, tenue par les Frères des Écoles chrétiennes est en pleine activité depuis quelques jours, et l'empressement des parents à aller y faire inscrire les noms de leurs enfants, a été tel, qu'en moins d'une semaine le chiffre s'en est élevé à 140, et qu'il n'a plus été possible de continuer à en admettre, ce nombre étant tout ce que le local de la maison d'école

pouvait permettre ; il est parlé d'agrandir par des ailes dès le printemps prochain. Tout fait augurer favorablement de cette institution." *Petrus Hubert, Inspr.* 1853.

" Belle école-modèle française et anglaise du village, tenue par les Frères de la Doctrine Chrétienne. Cinq institutions s'y dévouent à instruire près de deux cents enfants, depuis le cours élémentaire jusqu'au delà des limites de l'enseignement prescrit pour les écoles-modèles ; éducation religieuse, maintien civil, instruction sacrée et profane, musique vocale et instrumentale, tout cela est enseigné sous la direction habile du jeune directeur de la maison, le Frère Leo, un des élèves brillants du regretté feu le Frère Gélisaire, premier directeur de l'établissement aux Trois-Rivières." (*Ibid.* 1855.)

" La paroisse de Yamachiche se divise en 11 arrondissements. On y compte une académie française et anglaise de garçons, tenue sur un bon pied, par les Frères des Écoles chrétiennes. (*Ibid.* 1863-1864).—L'académie dirigée par l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, offre les meilleurs résultats." (*Ibid.* 1867-1868).

Trois-Rivières.—" Dans l'école des Frères divisée en 4 classes, on enseigne le français et l'anglais, les notions élémentaires des sciences, la musique, le chant, et surtout les principes d'une bonne conduite religieuse, morale et civile à plus de 200 jeunes élèves, dont le maintien réglé et exemplaire est admiré de tout le monde."

Pétrus Hubert, Inspecteur, 1855.

" La ville des Trois-Rivières renferme une école modèle, dirigée par 5 Frères de la Doctrine chrétienne, qui reçoivent $120 de salaire chacun ; deux écoles élémentaires françaises, et une école dissidente française et anglaise. L'école des Frères est bien tenue. (*Ibid.*, 1863-1864).

" Au nombre des écoles où l'enseignement et les résultats de l'examen m'ont paru pleinement satisfaisants, je signalerai dans le comté de St. Maurice, les écoles modèles des Frères de la Doctrine chrétienne. " *(Ibid.,* 1874-1875*).*

" Le collège industriel et l'académie des garçons, tous deux dirigés par les Révérends Frères des Ecoles chrétiennes, sont sur un excellent pied et m'ont donné la plus grande satisfaction. " *(Ibid.,* 1877-1878*).*

" Le collège industriel de Trois-Rivières et l'académie des garçons d'Yamachiche, tous deux dirigés par les Révérends Frères de la Doctrine chrétienne, sont toujours sur un excellent pied ; tous deux, mais surtout le premier, se font remarquer par un bon cours commercial. Toutes les matières y sont généralement bien enseignées, et surtout la calligraphie, le dessin et la comptabilité, qui atteignent un haut degré de perfection. Mais ce qui fait surtout le mérite de ces deux institutions, c'est l'excellente éducation religieuse et morale que reçoivent les enfants confiés aux soins de ces bons Frères. " *(Ibid.,* 1878-1879*).*

" Le collège industriel de Trois-Rivières dirigé par les Révérends Frères des Ecoles chrétiennes, qui est la plus importante des institutions que je suis chargé de visiter, continue toujours à faire beaucoup de bien. Cinq à six cents élèves le fréquentent annuellement. Cette maison offre de grands avantages aux familles pauvres, dont les enfants reçoivent là, gratuitement, une bonne éducation religieuse et une bonne instruction commerciale. L'excellent cours commercial anglais de cette institution est très estimé et recherché, et à bon droit. "

M. Tétreault, Inspecteur, 1880-1881.

Sorel.—" Dans cette ville les choses ont bien changé. Il y a peu d'années même, à peine y avait-il deux pauvres écoles,

l'une anglaise et l'autre française. Il y a maintenant une académie de garçons et une académie de filles, sous la direction des commissaires, une académie de garçons et une école élémentaire sous la direction des syndics protestants. Toutes ces écoles sont très bien tenues ; l'académie de garçons est confiée aux Frères de la Doctrine chrétienne, qui instruisent plus de 250 enfants ; cinquante sont pensionnaires. Les élèves de la classe supérieure apprennent avec succès le dessin linéaire, l'arpentage, la tenue des livres, la géométrie, l'algèbre, l'histoire naturelle, la physique et la composition littéraire. Les deux maisons où se tiennent les classes et où sont logés les Frères sont solidement bâties en pierre et en brique ; il y a une cour spacieuse et un beau jardin ; l'académie est bien fournie de livres, tables, globes, cartes et possède de plus les instruments nécessaires à l'arpentage et au dessin linéaire." *(M. Archambault, Inspr.* 1856*).*

" L'académie catholique fréquentée par plus de 400 élèves, est tenue par les Frères de la Doctrine chrétienne sur un pied qui la place au premier rang des institutions de ce genre." *(Ibid.,* 1877-1868*).*

" L'académie confiée aux soins des excellents Frères de la Doctrine chrétienne compte 400 élèves répartis en cinq classes, et ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'ordre, de la discipline et des progrès." *(Ibid.,* 1871*).*

" Cette municipalité possède une académie tenue par les Rév. Frères des Ecoles chrétiennes. Cette institution est tenue sur un très bon pied, et très bien fréquentée et bien vue de tous, aussi le zèle des maîtres est inépuisable et leur dévoûment sans borne." *(Ibid.,* 1876-1877*).*

Trois ans plus tard, le même inspecteur écrivait au Directeur de cet établissement :

" Monsieur le Directeur,—Je profite de l'occasion pour vous

exprimer encore une fois la satisfaction que j'ai éprouvée en faisant la visite des classes de votre Institution : sur la bonne tenue de vos élèves, sur l'excellence de votre enseignement dans toutes et chacune de vos classes depuis les plus élémentaires jusqu'aux classes supérieures.

J'ai eu le plaisir de constater que vous enseignez avec un grand soin et beaucoup de succès non-seulement les matières exigées dans les classes préparatoires et élémentaires, mais aussi celles qui constituent le programme des écoles modèles et académiques. J'y ai constaté avec une égale satisfaction que la calligraphie et la tenue des livres y sont exécutées avec une grande perfection.

Je ne doute nullement que si les contribuables de la ville de Sorel veulent profiter des avantages de votre enseignement, vous pouvez former leurs enfants pour n'importe quel genre d'affaires commerciales qu'ils pourraient désirer d'embrasser, sans qu'ils aient besoin de s'imposer d'autres sacrifices pour arriver à cette fin.

J'ai eu l'occasion d'exprimer cette opinion devant quelques personnes interessées de cette ville, et de plus dans votre précieuse maison, ils auront toujours l'avantage de voir leurs enfants formés dans les principes moraux et religieux les plus sévères ; avantages inappréciables pour des parents chrétiens. "

Québec.—Le premier établissement des Frères en cette ville date du 20 août 1848. Trois classes furent ouvertes et aussitôt remplies. Bientôt il fallut y en ajouter d'autres. Après un an d'apostolat en cette ville, nos bons Frères voyaient sur les bancs de leurs écoles cinq cents élèves pieux, studieux, complètement transformés. Laissons les journaux de cette ville nous raconter une de ces petites fêtes de famille dont les religieux seuls semblent posséder le secret, les examens publics.

On lit dans le *Jhurnal de Québec* les détails suivants sur ces examens si intéressants :

" Nous n'avons pu assister, mardi, qu'à une partie de l'examen des élèves des Frères : ces enfants s'interrogeaient réciproquement alors sur la géographie. Les interrogations ont été longues et sévères, et les élèves ont répondu avec un aplomb et une assurance qui a étonné le nombreux et respectable auditoire, composé des deux sexes. On a même jugé l'examen trop sévère sur chaque partie ; mais nous, nous ne l'avons pas jugé trop sévère, parce que nous avons pensé que ce système, étant nouveau pour cette partie du pays, il avait besoin de se naturaliser et de prouver ses titres à la naturalisation. Il l'a fait aussi d'une manière victorieuse et incontestable pour l'esprit le plus préjugé.

" Nous l'avons déjà dit précédemment, il fallait du génie au fondateur de l'ordre des Frères, pour avoir inventé un système à la fois si simple dans son organisation, et si fécond dans ses résultats. Les élèves ont passé par les plus minutieux détails de la géographie, et les ont tous indiqués scrupuleusement sur la carte. Ceux qui ont été présents à tout l'examen nous ont assuré qu'ils ont répondu avec la même assurance et le même détail sur les autres branches de l'éducation élémentaire, tels que l'arithmétique, la grammaire, l'analyse des parties du discours, le toisé des surfaces, etc.

" On a désigné à l'auditoire des enfants qui, l'année dernière ne savaient pas lire et qui ont répondu là sur toutes les matières dont nous venons de parler. Mgr de Sidyme, qui présidait, entouré d'un nombreux clergé, et de beaucoup des citoyens les plus éminents, a exprimé en quelques paroles sa satisfaction et celle de l'auditoire.

" M. Duval, président de la société d'éducation, animait aussi de sa présence cette enfance si promettante, et conti-

nuait une œuvre à laquelle il a si généreusement travaillé sans relâche depuis le commencement de l'année. Personne plus que M. Duval (ses œuvres en sont la preuve) ne désire l'éducation du peuple. *(Journal de Québec).*

La Gazette de Québec parle avec éloge de l'école des Frères, voici comment elle termine un article sur les examens de mardi :

" Cinq cents enfants en grande partie des classes industrielles des faubourgs, recevant les éléments de l'éducation utile, n'est pas une petite amélioration. Il est vrai qu'ils appartiennent à une seule dénomination religieuse, mais toutes les autres ont droit de fréquenter cette école. Nous souhaiterions que toutes puissent avoir des instituteurs aussi qualifiés que les Frères qui dévouent leur vie à cet œuvre, pour nulle rénumération terrestre, mais seulement pour leur nourriture et leur habillement qui sont très économiques."

Voici maintenant la version du *Canadien :*

" Le premier examen public des élèves des Frères des Ecoles chrétiennes a eu lieu mardi dernier, à deux heures, dans la grande salle du vieux château St. Louis, que Son Excellence le gouverneur-général avait mise à la disposition de la Société d'éducation pour ce projet. L'auditoire était aussi nombreux que le local pouvait le permettre ; il se composait de dames et de messieurs à qui il avait été distribué des billets d'admission. Mgr l'évêque de Sidyme, assisté des officiers de la Société d'éducation, présidait aux exercices. On avait élevé une estrade sous l'orchestre au fond de la salle, et les élèves, qui sont au nombre de sept cents et dont la plupart étaient présents, vêtus de leur unif rme étaient rangés des deux cotés avec leurs pieux instituteurs. C'est sur cette estrade que les différentes classes sont montées tour à tour pour être examinées, et les lauréats à la fin

pour recevoir la récompense de leurs travaux. Les examinateurs étaient les plus avancés des élèves, qui sans être munis de programmes, posaient les questions à leurs condisciples. Les exercices étaient dramatisés par une discussion entre cinq élèves sur la matière qui devait être l'objet de chaque examen. Tous les commandements se faisaient par signe. Nous ne répétons pas ce que nous avons déjà dit de l'excellence de la méthode suivie par les Frères des Ecoles chrétiennes : tout l'auditoire a pu en juger par les résultats obtenus en si peu de temps. Ces résultats paraîtraient incroyables s'il n'y avait de si nombreux témoins pour les attester. Il n'y a pas encore un an que l'école est ouverte, et des élèves qui étaient privés de toute instruction en y entrant, ont pu y soutenir un brillant examen, non seulement sur la lecture, mais sur les diverses matières qui en faisaient l'objet, telles que la grammaire, la géographie, l'histoire, mais le plus beau résultat, c'est le développement visible de l'intelligence qui brillait dans les yeux et sur le visage des élèves ; c'est leur bonne tenue, leur décence, leur propreté, c'est la réforme qui s'est opérée tout-à-coup dans les faubourgs auxquels ils appartiennent pour la plupart, et dans lesquels, au lieu de ces longues files d'enfants proprement vêtus, disciplinés comme des soldats, et marchant en silence, on ne rencontrait autrefois que des attroupements de gamins en haillons qui jouaient bruyamment ou se battaient et obstruaient les rues. Comment louer dignement les hommes généreux qui se dévouent à une telle œuvre sans espoir de récompenses ici-bas ? Et quelle reconnaissance ne devons-nous pas au digne curé de Québec, qui a fait de si grands sacrifices pour doter la ville d'un tel établissement ? Nous donnons la liste des élèves couronnés. Les prix consistaient en livres élégamment reliés et en couronnes de fleurs qui leur ont été posées sur la tête aux

applaudissements de l'auditoire par la main vénérée du prélat qui termina la séance en se faisant l'éloquent interprête des sentiments de tous les assistants à l'égard des instituteurs et des élèves."

La ville de Québec possède aujourd'hui plusieurs écoles dirigées par les Frères des Ecoles Chrétiennes. Nous avons déjà parlé longuement de l'excellente académie établie par le R. M. Auclair et qui ne coûte pas un centin à la cité. Ce que nous en avons dit paraît suffire pour faire connaître et apprécier cette institution, la première académie commerciale, à notre avis, de toute la Province. Disons, ou plutôt laissons MM. les Inspecteurs nous dire un mot des autres écoles : *Diamond Harbor, St. Patrice, St. Jean, et St. Rock.*

Diamond Harbor.—" Les Frères de la Doctrine Chrétienne ont aussi au cap *Diamant* une maison où ils tiennent 4 classes, dont trois anglaises et une française.

Les 3 classes anglaises réunissent 220 petits garçons, parmi lesquels on ne compte que 4 enfants d'origine française ; les autres sont tous irlandais. La lecture, l'écriture, l'English Grammar, la géographie, la Natural Philosophy, le Christian Duty, le Catholic School Book, y sont en usage.

La classe française a 30 élèves canadiens, et on leur enseigne avec la lecture et l'écriture, la grammaire française, la géographie et l'arithmétique.

St. Patrice..—" Les Frères de la Doctrine Chrétienne tiennent au faubourg St. Jean, sous le contrôle des commissaires, 3 classes anglaises fréquentées par 188 petits garçons, dont 103 d'origine britannique et 85 d'origine française, tous catholiques à l'exception de deux protestants. L'une est école supérieure et les enfants apprennent Grace's History, Natural Philosophy, la Géographie, Lennie's Grammar, la Géométrie, le Dessin linéaire, l'Algèbre, le Mesurage, l'Arithmétique."

(*Bardy. Inspr.* 1855.)

" Vous avez aussi su apprécier, M. le Surintendant, dans votre visite chez les Frères aux Glacis, les progrès des élèves qui ont répondu avec avantage aux questions qui leur ont été faites sur les diverses branches enseignées dans cet établissement ; les mathématiques, la géométrie, le mesurage, l'algèbre, l'usage des globes, le dessin linéaire, la tenue des livres, etc. *Bardy, Inspcteur*, 1857.

" Il suffira de donner le nombre des enfants qui fréquentent ces diverses institutions si précieuses pour ne pas répéter les éloges très mérités que j'ai dû en faire dans mes rapports précédents. Plus de 1500 petits garçons sont instruits chez les Frères, outre 325 de leurs classes qui ne sont pas sous contrôle." (*Ibid.*, 1861.)

" Les Frères de la Doctrine chrétienne enseignent à plus de 2000 élèves sans compter ceux des classes qu'ils tiennent vis-à-vis l'église St. Jean, et ceux de la belle Académie qu'ils dirigent près de l'église St. Patrice. Partout j'ai pu constater de remarquables progrès. Au Cap Blanc, ces mêmes Frères tiennent encore 3 écoles anglaises et une française qui produisent les résultats les plus satisfaisants." (*Ibid.*, 1817-1868).

" A part ses hautes institutions d'éducation, la cité de Québec soutient un grand nombre d'écoles confiées aux soins des Révérends Frères des Ecoles Chrétiennes et à ceux des Révérendes Sœurs de la Congrégation, de la Charité et du Bon-Pasteur : toutes ces écoles comptent de nombreux élèves et donnent d'excellents résultats."

Juneau, Inspecteur, 1876-1877.

St. Jean—" Ces mêmes Frères tiennent encore dans une vaste maison nouvellement érigé een face de l'église St. Jean, six classes françaises soutenues en partie par la société d'éducation catholique ; 550 enfants fréquentent ces écoles régulièrement.

" Les mêmes Frères ont une académie littéraire et commerciale sur la rue d'Auteuil, haute-ville, fréquentée par 150 élèves, qui y reçoivent une éducation tout-à-fait soignée."

(*Ibid.*, 1863-1864.)

St. Roch.—" St. Roch a aussi une école des mêmes Frères divisée en 9 classes, dont 7 françaises et 2 anglaises.

" Les 7 classes françaises comprennent 481 petits garçons canadiens. Dans la première qui est une excellente école supérieure, les élèves apprennent l'histoire, la grammaire, l'arithmétique, la tenue des livres, la géométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, l'usage des globes, l'art épistolaire, l'analyse. Dans les 6 autres classes, l'histoire, la géographie, la grammaire, l'arithmétique, la lecture, l'écriture, sont enseignées aux enfants, suivant leur âge et leur capacité."

" Les deux classes anglaises ont 126 enfants, dont 103 d'origine française, 21 d'origine britannique et 2 juifs. Dans la première, les enfants sont occupés à la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'usage des globes, le dessin linéaire et l'arithmétique. Dans la seconde, où les enfants sont très jeunes, on n'enseigne que la lecture, l'écriture et les règles simples." *Bardy, Inspr.* 1855.

" Les Frères tiennent 9 classes où les élèves reçoivent, outre l'instruction élémentaire, des leçons sur l'art épistolaire, la tenue des livres, l'algèbre, la géométrie, le dessin linéaire, l'analyse, l'astronomie, la physique, le mesurage, l'usage des globes, etc. A ma dernière visite, en compagnie de M. le Curé, de M. Vallée, l'un des commissaires, de M. Juneau, professeur de l'école normale, et de M. Dion, instituteur à St. Roch, j'ai été grandement flatté, ainsi que ces messieurs, d'entendre les élèves répondre avec beaucoup de précision et de capacité à nos diverses questions sur la grammaire française et anglaise, le calcul, la géographie, et résoudre en un clin d'œil divers problèmes assez difficiles."

" Les Frères de la Doctrine chrétienne tiennent neuf classes au faubourg St. Roch, dont sept françaises et deux anglaises. Le résultat de l'examen que j'ai fait subir à leurs 700 élèves a été très satisfaisant. Ils tiennent aussi aux Glacis, trois classes anglaises, dont une supérieure et deux élémentaires. On y donne le même enseignement et avec le même succès qu'à St. Roch, à 294 enfants."

(*Ibid.*, 1863-1864.)

" Les différentes écoles des Frères des Ecoles chrétiennes ont eu aussi une exposition de dessins, les parents des élèves ont été vraiment étonnés des progrès qu'ont faits leurs enfants ; les élèves de l'école St. Roch avaient exposé, à eux seuls, plus de sept cents morceaux de dessins, consistant en dessins de portraits, d'ornementation, de paysage, d'architecture." (*Ibid.*, 1877-1878).

St. Sauveur.—" Cette populeuse et importante municipalité soutient une école de garçons habilement dirigée par les chers Frères des Ecoles chrétiennes."

(*Juneau, Inspecteur*, 1871-1872.)

" Les écoles indépendantes se multiplient dans la cité, on n'en compte pas moins de vingt-deux dans St. Roch ; les écoles des Frères et celles des Révérendes Sœurs de la Congrégation, quoique toutes remplies, ne suffisent pas au besoin de la population de cette localité." (*Ibid.*, 1877-1878.)

" Les écoles de la cité sous contrôle sont presque toutes confiées, pour les garçons, aux Frères des Ecoles chrétiennes, et nonobstant le grand nombre d'élèves qui fréquentent les nombreuses classes de ces établissements, les progrès qu'ils font sont toujours constants." (*Ibid*, 1878-1879.)

Ottawa.—Les écoles de la capitale ont été visitées moins régulièrement que celles du Bas-Canada. Néanmoins nous avons pu recueillir sur chacune des quatre écoles de cette

ville des notes précieuses pour notre thèse, la supériorité des écoles congréganistes. Dans tout le cours de cette étude, on a dû le remarquer, nous n'avons guère invoqué que le témoignage de laïques. Nous suivrons le même plan pour les écoles d'Ottawa, et nous devons ajouter que ces laïques sont, pour un certain nombre, des protestants entichés de l'excellence des méthodes de l'Ontario.

Recueillons le témoignage de ces Messieurs ; ils parlent sans apprêt et à cœur ouvert.

Ecole St. Patrick, Ottawa, le 29 *Avril* 1881.

" J'ai, aujourd'hui, visité l'école St. Patrice, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes. J'ai une haute estime de la manière avec laquelle les maîtres remplissent leurs devoirs."

J. M. Buchon.

Ecole Ste. Anne, Ottawa, le 25 *Juin* 1880.

" J'ai visité, aujourd'hui, l'école Ste. Anne, j'ai examiné les dictées, l'arithmétique, la lecture, l'écriture et la géographie. Les cahiers d'écriture appliquée et de devoirs sont des spécimens admirables de propreté et de calligraphie.

Les dictées des premiers étaient bonnes ; les élèves assidus à l'école ne peuvent manquer de profiter du système d'enseignement qui y est donné. "

Arthur Marling, Inspector of High Schools, Ontario.

Ottawa, 23 *Octobre* 1882.

" J'ai visité, aujourd'hui, les élèves de l'école Ste. Anne, j'ai constaté qu'on travaille bien ; je suis content de l'assiduité des élèves, l'ordre règne partout. Les enfants donnent les réponses avec beaucoup d'intelligence et de promptitude. L'écriture est excellente. Les réponses aux différentes questions sont très bien. "

James F. White.

ÉCOLE NOTRE-DAME.—CLASSES FRANÇAISES.

Ottawa, le 21 *Mars* 1875.

" Ayant examiné, aujourd'hui, l'école de la rue Sussex dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, j'ai été très heureux de constater et de me convaincre que les maîtres de cette Institution remplissent leurs devoirs avec un dévoûment digne des plus grands éloges."

J. M. Buchon, M. A., H. S. Inspector, Ontario.

Ottawa, 29 *Octobre* 1875.

" J'ai visité, aujourd'hui, la première classe anglaise, j'ai examiné les élèves sur la lecture, l'orthographe, l'écriture, l'arithmétique et la géographie. La lecture est généralement correcte ; mais on lit trop vite. Les dictées étaient satisfaisantes, surtout celles des plus jeunes enfants. L'arithmétique était inférieure, mais l'écriture était excellente. L'ordre et la bonne tenue des élèves étaient très bons."

Arthur Marling, Inspector of H. S., Ontario.

Ottawa, 18 *Mars* 1876.

" J'ai visité, aujourd'hui, les diverses classes placées sous la conduite des Frères. L'examen des élèves, sur la grammaire, l'arithmétique, la géographie et la lecture a été satisfaisante. Il y a plus d'application à l'écriture. La discipline de l'école est bonne ; les élèves sont attentifs ; les maîtres sont des hommes énergiques, ils travaillent consciencieusement."

J. T. McLellan, H. S. Inspector, Ontario.

Ottawa, le 8 *mai* 1878.

" J'ai visité, aujourd'hui, l'Ecole des Frères des Ecoles chrétiennes, rue Sussex. J'ai été très satisfait de constater avec bonheur la manière avec laquelle l'école est dirigée."

J. M. Buchon, H. S. Inspector, Ontario.

Ottawa, 31 *mars* 1879.

" J'ai visité cette Ecole aujourd'hui. Le bon ordre qui y règne m'a procuré un sensible plaisir, ainsi que les réponses des élèves, touchant les règles d'intérêt, d'escompte et les fractions. Le calcul mental était aussi satisfaisant.

J. McLellan, H. S. Inspector, Ontario.

Ottawa, 29 *avril* 1881.

" Ayant examiné, aujourd'hui, la classe dirigée par le frère Abnis à l'école rue Sussex, je suis très heureux de pouvoir proclamer que toutes choses sont parfaitement bien, les efforts du maître ne sont pas infructueux, ses élèves progressent sous sa conduite. "

J. M. Buchon, H. S. Inspector, Ontario.

Ottawa, 23 *8bre* 1882.

" Les réponses des élèves de la première classe furent très satisfaisantes.

Quant à l'algèbre et à l'arithmétique, les élèves ont bien travaillé. Les réponses sur les autres branches, montrent que les élèves comprennent parfaitement ; sous la conduite d'un maître si zélé et si dévoué, les enfants ne peuvent manquer."

Jas. F. White.

ÉCOLE NOTRE-DAME.—CLASSES FRANÇAISES.

Ottawa, le 8 *mai* 1878.

" Ayant examiné, aujourd'hui, la classe de l'école Notre-Dame, rue Sussex, dirigée par le frère Mathias, je suis content de pouvoir exprimer ma satisfaction sur l'état dans lequel je l'ai trouvée."

J. M. Buchon, H. S. Inspector, Ontario.

Ottawa, le 31 *mars* 1880.

" Je suis très content de l'ordre maintenu dans cette école. Le dessin et l'écriture sont très bien. "

J. A. McLellan, Inspector, Ontario.

Ottawa, 25 juin 1880.

" J'ai, aujourd'hui, visité l'Ecole Notre-Dame ; j'ai examiné, j'ai interrogé les élèves sur la grammaire, l'arithmétique ; j'ai vu la lecture, l'épellation, l'orthographe, la géographie, je suis heureux de témoigner l'ardeur et l'intérêt que manifestent les élèves. L'ordre est généralement bien, l'écriture excellente, le travail dans presque toutes les classes assez bon ; j'ajouterai qu'on est cependant bien proches des vacances."

S. Arthur Marling, Inspector of H. S., Ontario.

Ottawa, le 29 *avril* 1881.

" Ayant, aujourd'hui, examiné la classe dirigée par le frère Brynof, j'ai le plaisir de dire que je suis très content du zèle que déploie le professeur dans ses leçons et des succès qu'il obtient de son travail persévérant."

J. M. Buchon, H. S. Inspector, Ontario.

Ottawa, 23 *octobre* 1882.

" La classe, dirigée par le frère Placide, a passé un brillant examen sur les différents sujets de son cours. Les connaissances sur la grammaire, l'histoire, par de jeunes enfants, étaient parfaitement justes. Leurs réponses sur d'autres branches n'étaient pas moins satisfaisantes."

James F. White.

ACADÉMIE.

Ottawa, le 26 *avril* 1881.

" J'ai visité, aujourd'hui, la classe de l'Ecole, rue Queen, placée sous la direction du frère Severus. J'ai examiné les élèves sur l'arithmétique et la géométrie ; l'exécution a été satisfaisante ; j'ai aussi trouvé une bonne écriture."

J. M. Buchon.

Ottawa, 27 *avril* 1881.

" Aujourd'hui, j'ai visité les classes dirigées par les Frères Sanctulian et Sébastien. Les élèves ont exécuté le travail,

sur lequel ils ont été examinés, d'une manière trés satisfaisante. Mon opinion est que cette école est bien dirigée. C'est regrettable que le local n'ait pas été construit pour l'usage qu'on en fait. "

J. M. Buchon.

Ottawa, le 15 *Juin* 1881.

" J'ai assisté, aujourd'hui, à l'examen des élèves de cette Ecole ; je suis content de tout ce que j'ai vu et entendu. L'école est évidemment dans une excellente condition, bien dirigée, je crois qu'elle n'a pas à craindre la rivalité avec nos meilleures High Schools et Collegiate Institutes. "

H. Glashan.

Ottawa, 2 décembre 1881.

" Aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de visiter cette école, j'ai exprimé ma grande satisfaction pour son excellente tenue ; les élèves sont très avancés, bien intelligents, conduite bonne. Je trouve l'école beaucoup supérieure à notre Ecole modèle provinciale et à notre Collegiate Institute de cette ville. J'ai déjà visité les deux, l'Ecole des Frères est supérieure dans la vraie éducation. "

Michæl F. Harrington.

Ottawa, le 2 Xbre 1881.

" Aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de visiter la première classe de notre Ecole, j'ai été très content de trouver les élèves si familiarisés sur des sujets très difficiles.

Aussi je remarque que le cours contient plus de pratique que celui qui est suivi dans l'école publique. "

James T. Foley, Lindsay.

Ottawa, le 2 Xbre 1881.

" J'ai visité cette Ecole, cette après-midi, j'ai trouvé les élèves très avancés dans les diverses classes. Je suis forcé

d'admettre que l'éducation reçue dans cette maison est supérieure à celle qui est donnée dans les autres écoles publiques.

Joseph P. McCarthy, Peterborough.

Ottawa, le 9 Juin 1882.

" Ayant examiné, aujourd'hui, la classe dirigée par les Frères, je trouve les élèves bien avancés dans toutes les spécialités. Diverses questions d'arithmétique, très difficiles, furent résolues mentalement avec une rapidité extraordinaire. "

Daniel Phelan, M. D. M. A.

Ottawa, 19 *juin* 1882.

" Je viens d'examiner les élèves de la première classe de l'école des Frères, rue Saint-Georges. L'ordre est excellent. Les questions formulées sur le calcul mental furent promptes, correctes ; les solutions de problèmes d'algèbre et de géométrie ont montré que le raisonnement mathématique est la vraie logique de la classe."

Thos. O'Hagan, B. A.

Dans un article sur un examen public subi par les élèves, le *Canada* semblait résumer à l'avance toutes ces appréciations ; nous en reproduirons ici le passage le plus saillant :

" Tous les grands centres de populations, dit-il, se distinguent par un certain nombre de pensionnats et de collèges. Plusieurs institutions sont subventionnées par le gouvernement et sous le contrôle d'un ministère de l'Instruction publique. D'autres établissements spéciaux sont dirigés par des professeurs, et les diplômes que possèdent ces derniers attestent leurs capacités dans l'enseignement et donnent aux parents toutes les garanties désirables d'instruction et de moralité pour leurs enfants.

Pour le Canada, c'est le clergé qui a le monopole de l'instruction de la jeunesse. Quant aux écoles anglaises, elles

sont subventionnées par notre gouvernement, quelques-unes du moins, et des institutions privées reçoivent aussi un grand nombre d'élèves.

Mais, l'institution qui nous paraît la plus précieuse en tous pays, nous semble être celle des Frères de la Doctrine Chrétienne. Par cela même qu'ils ont prononcé le vœu de pauvreté et d'enseignement, ils témoignent tous d'une si grande humilité qu'il faut vraiment passer devant leur établissement, à l'heure de midi, pour s'apercevoir de leur présence dans une ville. Pour n'être point un ordre mendiant, il ne faut pas moins penser qu'ils ne jouissent que du stricte nécessaire dans leur modeste intérieur.

Comme les bons Frères n'étalent aucun luxe, aucune présomption dans leur état, on est assez généralement porté à douter de leurs capacités. Nous, les premiers, si jadis, nous respections l'ordre, nous ne pouvions nous défendre d'une certaine incrédulité sur leur savoir-faire. Il a fallu que la curiosité nous poussât à leur rendre visite partout où nous nous rendîmes durant le cours de nos voyages en Europe, en Orient et en Afrique, pour être convaincu de leur instruction ou de leurs aptitudes pour l'enseignement. Nous voici en Amérique où nous les avons vus à l'œuvre, et partout nous les reconnaissons pour être instruits et dévoués.

Nous admirons le mérite et le dévoûment de ces chers Frères, parce qu'ils enseignent à une classe de la jeunesse dont les principes, la moralité et l'intelligence sont tout à redresser. On connaît l'insouciance coupable des parents pauvres envers leurs enfants, la négligence honteuse que les parents montrent dans leur triste intérieur envers ceux qu'ils doivent élever honnêtement, les mauvais exemples trop souvent exposés par eux devant leurs enfants. Enfin tous ces pauvres enfants à qui Dieu a donné la vie pour que leurs parents en fassent un jour des hommes honnêtes, se pré-

sentent généralement aux Frères avec une ignorance révoltante, avec des vices insultants pour la société, avec une absence complète des saines doctrines de la religion.

Il y a, certes, des exceptions, mais elles sont fort rares. Voilà donc à quelle classe de notre société se dévouent les humbles serviteurs de Dieu, et cela, pour une légère obole. Ils moralisent la jeunesse, ils instruisent la jeunesse, ils civilisent la jeunesse. Beau rôle à remplir à notre époque de scandales et de dépravations !...

L'examen des élèves de l'école des Frères d'Ottawa avait un double attrait pour nous : le degré d'instruction des enfants et la valeur des professeurs. Nous ne craignons pas d'affirmer avec l'assemblée qui encombra, durant les deux séances, la grande salle du Collège, que le succès a été complet. Le bon frère André a montré dans cet examen une perspicacité et un tact qui prouvent les talents de ceux qui l'aident dans sa pénible tâche et nous lui témoignons ici toute notre reconnaissance d'avoir bien voulu nous inviter en cette circonstance.

Ce qui a particulièrement attiré notre attention, c'est la direction donnée aux études ; cette direction est incontestablement parfaite, et ce qui le prouve, c'est la promptitude avec laquelle tous les enfants ont répondu à l'examen oral et l'activité qu'ils ont déployée dans leurs démonstrations ou figures sur le tableau. Nous tenons essentiellement à faire remarquer au public que la théorie appliquée à la démonstration sur le tableau par ces jeunes enfants n'a jamais porté préjudice à la netteté des chiffres ni des figures, ce qui indique de leur part une main exercée et une intelligence bien développée par la méthode des bons Frères.

Nous nous renfermons comme on le voit plutôt dans un cercle d'appréciations sur cette utile institution, que sur le

détail du programme qui a déjà été donné par un de nos amis de la rédaction. Nous offrons à tous ces jeunes enfants nos plus grands éloges et l'assurance de notre plus sincère intérêt.

Montréal.—C'est à Montréal que les Frères des Ecoles chrétiennes ont établi leur maison-mère pour leur administration ; c'est ici qu'ils forment, dans un cours normal et au noviciat, à la science et à la vertu, les jeunes gens qui demandent à s'enrôler sous l'humble bannière du Vénérable de la Salle ; c'est ici qu'ils préparent, depuis plus de trente ans, ces livres classiques si admirables par leur méthode, leur simplicité et la sève chrétienne qui y circule à chaque page. La plupart ont reçu les éloges et la haute approbation du Conseil de l'Instruction publique ; nos Inspecteurs primaires les ont propagés dans toutes nos écoles, nos autres congrégations enseignantes les ont mis entre les mains de leurs élèves ; l'Honorable Chauveau, ministre de l'Instruction publique, les recommandait dès 1855, dans les termes les plus flatteurs :

" Il y a actuellement, dit-il, plusieurs séries bien connues, et quatre, entr'autres, jouissent d'une grande réputation : ce sont, en français, celle des Frères de la Doctrine chrétienne. Les livres des Frères se publient maintenant en anglais ; cette série a déjà fait un grand bien. Le précis de la Doctrine chrétienne dans le syllabaire, et les premiers chapitres du Devoir du Chrétien, dans la collection des Frères, sont de véritables chefs-d'œuvre d'analyse, écrits avec une touchante simplicité, et bien propres à graver dans la mémoire des enfants des vérités et des préceptes dont les fruits croîtront avec eux.

" Le cahier de manuscrit des Frères forme une petite encyclopédie des arts et métiers et des inventions modernes, bien calculée pour développer l'intelligence des enfants dans

une direction conforme à l'esprit de progrès de notre époque." (*Rapport de* 1855.)

Dix-neuf ans plus tard, nous lisons dans le *Correspondant* du 2 janvier 1874 :

" Il serait fastidieux de passer en revue tous les livres rédigés par l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, à l'usage spécial des écoles. Ils embrassent toutes les branches de l'instruction primaire, et, dans chacune, ils sont variés de manière à être appropriés à tous les besoins de l'enseignement selon l'âge des élèves, le degré de leur instruction et la division de l'école à laquelle ils appartiennent. Ils sont, pour la plupart, au nombre des meilleurs, ainsi qu'on l'a déclaré récemment dans le sein du Conseil municipal de Paris. Ce qui le prouve, c'est l'emploi qu'en font beaucoup de laïques, de préférence à d'autres ouvrages. "

On est heureux de voir l'Hon. Chauveau et le Conseil municipal de Paris rendre un public et éclatant hommage à la supériorité des livres rédigés par nos bons Frères. (1)

Des ouvrages passons aux écoles.

Lors de l'arrivée des Frères à Montréal, il y avait, dans

(1) Présentement, tous les ouvrages classiques des Frères sont en voie de réédition. Ces intelligents instituteurs, loin de s'immobiliser dans une aveugle routine comme on les accuse gratuitement, sont, nous le prouverons tout à l'heure, les premiers à la tête de tout progrès pédagogique. C'est sous cette inspiration qu'ils révisent leurs divers ouvrages, et leur font subir les améliorations dont l'expérience de près de cinquante ans d'enseignement dans le pays, leur a démontré la nécessité. Nous avons sous les yeux le *Cours de Langue française*, réédité tout récemment. Le temps ne nous permet pas d'en faire l'éloge qu'il mérite, mais nous pouvons affirmer qu'il tient le premier rang parmi les ouvrages de ce genre, et lui prédire un brillant et utile avenir, car il nous paraît destiné à contribuer puissamment à la conservation de deux choses sacrées pour tout Canadien : la religion et la langue française.

cette ville, dit le Dr. Meilleur, (1) " sept écoles catholiques de garçons en pleine opération, et nombreusement fréquentées, sous le patronage immédiat du clergé. Trois de ces écoles, dont l'une anglaise, furent établies par Mgr. l'Evêque Lartigue, et trois par le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, outre une bonne école primaire que celui-ci faisait tenir dans le collège même. "

" Nous n'étions pas, en 1837, dépourvus de bonnes écoles de garçons à Montréal, lors de l'arrivée, en cette ville, des Frères des écoles chrétiennes. Prétendre le contraire serait une grave erreur, injurieuse également au clergé et à la population de Montréal. Mais le besoin de l'instruction augmentant avec le chiffre de ses habitants et le degré des affaires de tous genres et de toutes espèces, il devenait nécessaire d'établir un plus grand nombre *d'écoles pratiques accessibles à tous les enfants résidents sans distinction d'origine ni de condition aucune*, et ces bons Frères étaient bien les instituteurs expérimentés qui pouvaient *le mieux répondre au besoin* en se chargeant de diriger ces écoles, pour le plus grand bien *de toutes les classes de la société.* En effet, ils ont habilement remplacé les instituteurs de toutes les écoles catholiques de garçons qui étaient tenues sous le patronage éclairé du clergé de Montréal. Ils ont même remplacé les instituteurs *de nombre d'autres bonnes écoles* qui étaient tenues dans d'autres parties du pays. " (2)

(1) Mémorial de l'Education.

(2) C'est assurément cette supériorité des Frères dans l'enseignement qui leur a attiré l'attention et conquis l'estime de tant d'éminents personnages. Nous avons déjà parlé des encouragements que leur prodiguèrent dans leurs visites les Evêques du Canada, Mgr. de Forbin Janson et M. le Gouverneur-Général, lord Sydenham. " Le 8 février 1864, Sir John Young, Gouverneur-Général, honora les Frères de sa visite ; il voulut que tous lui fussent présentés et leur

" L'instruction qu'ils donnent, continue l'Honorable Surintendant, pour être plus modeste, plus économique et plus religieuse, n'en est pas moins solide et pratique, ni moins

serra cordialement la main. Le Révérend Frère Directeur Anthony prit de là occasion d'attirer l'attention particulière de Son Excellence sur le frère Adelbertus, un des premiers frères qui vinrent de France en Canada, il y a 32 ans, pour y former des établissements d'éducation pour la jeunesse du pays. Le Révérend Frère Directeur fit observer à Son Excellence que ce courageux pionnier est en même temps le dernier des enfants du vénérable de la Salle qui vinrent au milieu de nous pour cet objet à une époque déjà reculée. Son Excellence témoigna beaucoup d'intérêt pour les bons frères et pour leurs chers élèves qu'elle considéra comme devant en partie remplir un jour les positions importantes dans notre société.

Le journal d'où nous tirons la substance de ce paragraphe fait observer avec raison que la visite d'un gouverneur à nos maisons d'éducation est un évènement qui fait toujours époque dans les annales de nos institutions. Elle rend hommage à l'enseignement, ranime le courage des maîtres et porte les élèves à un plus haut degré d'émulation et d'application." (*Dr. Meilleur.*)

Si Son Excellence revenait aujourd'hui, Elle pourrait encore serrer la main au Révérend Fr. Adelbertus, le seul survivant des quatre fondateurs de notre colonie canadienne, et Elle admirerait en lui un vénérable vieillard qui porte avec un courage juvénile ses 72 ans de pèlerinage et ses 46 ans de labeur au milieu de nous.

En 1873, Son Excellence le comte de Dufferin voulut aussi encourager de sa visite les Frères de Montréal, il visita leur établissement où il trouva un bon nombre de personnes distinguées qui avaient profité de cette circonstance pour donner à M. le Gouverneur-général une preuve éclatante de leur sympathie pour les Frères. Parmi elles, on remarquait M. le chanoine Fabre, MM. Rousselot, Verreau, Jeté, P. S. Murphy, etc., etc. Les élèves présentèrent une charmante adresse à Son Excellence qui répondit en ces termes :

" Mes jeunes amis,

" Je vous remercie de l'adresse que vous venez de me présenter et de tous les bons souhaits qu'elle renferme. Bien que j'aie visité plusieurs maisons d'éducation, je ne me lasse jamais de voir des physionomies aussi heureuses que les vôtres et de vous montrer que non-seulement moi, mais encore votre bonne Reine, désirons vous

propre à répondre aux besoins réels des enfants du peuple dans l'humble vocation où ils sont généralement appelés à vivre." (1)

Bien plus, l'enseignement donné par les Frères, quoique modeste, étaient tellement *solide* et *pratique*, répondait si bien aux besoins de toutes les classes qui ne se destinent pas aux carrières libérales, que les écoles de ces maîtres habiles deviennent des pépinières d'instituteurs laïques, les premières *Écoles normales* du Canada. Ainsi, au Canada comme dans la mère-patrie, c'est aux Frères des Ecoles chrétiennes qu'est dû l'honneur d'avoir établi les premières écoles normales ; et les *Écoles normales* du Canada, comme celles de France, étaient *complètement gratuites.*

" A Montréal, dit le Dr. Meilleur, les bons Frères des Ecoles chrétiennes voulurent bien se prêter à la chose, en admettant dans leurs classes les instituteurs qui en demandaient l'entrée pendant au moins le temps de leurs vacances, suivant l'avis que je leur en avais donné autrement. Cet excellent ordre religieux, dont le noviciat est une véritable *école normale*, a contribué à former ainsi, tout en même temps, bon nombre d'instituteurs laïques. " Et " les écoles de garçons tenues à Montréal sous le patronage immédiat du

encourager. Vous ne pouvez pas maintenant apprécier autant que vous le pourrez, lorsque vous serez dans un âge plus avancé, la valeur de tous les soins et de l'attention dont vous êtes l'objet, et pour cette raison, je vous exhorte à faire tout en votre pouvoir pour exécuter ce que vos professeurs désirent, et pour être toujours attentifs à vos études. Ces études ont été préparées pour vous par des amis sages et éclairés, et la meilleure manière de leur prouver votre reconnaissance est de redoubler d'efforts pour en profiter."

(1) L'instruction donnée par les Frères est *modeste*, eu égard à celle donnée dans les Universités et les Colléges dont M. le Docteur vient de parler.

Séminaire de Saint-Sulpice étaient toutes, comme le sont celles des Frères aujourd'hui, *entièrement gratuites.*" (1)

Si nous jugeons des 7 écoles catholiques que trouvèrent les Frères à leur début à Montréal, par le tableau que nous en traça, en 1854, M. l'inspecteur Valade, elles étaient, comme celle de M. Compagnon, loin d'offrir un type d'ordre et de discipline. Sous l'action douce et maternelle des bons Frères, sous l'influence éminemment chrétienne de ces véritables apôtres, il s'opéra une rapide et merveilleuse transformation que nous révèlent les feuilles publiques de cette époque.

" En passant de l'éducation collégiale à l'instruction primaire, disent les *Mélanges religieux*, sept. 1841, nous traitons une matière aussi importante et d'un intérêt égal ; nous pourrions peut-être dire d'un intérêt plus grand ; car le ser-

(1) Le but du Vénérable, en créant son Institut, était moins de former des *maîtres* que des *catéchistes*. Le nom même qu'il donna à sa famille naissante révèle l'intime de sa pensée : Frères des *Ecoles chrétiennes.* Si ses écoles ont été partout au premier rang dans l'enseignement profane, partout — et c'est ici le secret principal de leurs éclatants succès — partout, disons-nous, la première matière inscrite en tête de leur programme est l'instruction religieuse, le *catéchisme*. Aussi l'Institut a toujours compté parmi ses maîtres des hommes éminents, des modèles dans l'art de *faire le catéchisme.* Citons, à l'appui de cette affirmation, deux faits empruntés aux *Annales de l'Institut :*

" Au nombre des matières strictement obligatoires de son programme d'enseignement, le Vénérable de la Salle comprit les prières usuelles, le catéchisme du diocèse et l histoire sainte. Les enfants assistèrent à la messe tous les jours ; le soir, une demi-heure fut consacrée à leur instruction religieuse. Les supérieurs de Saint-Sulpice autorisèrent, quelques années plus tard, les séminaristes à prendre, deux fois par semaine, la place des Frères pendant cette leçon, afin de s'exercer, sous la direction du Vénérable de la Salle, à devenir d'habiles catéchistes " (P. 55 et 56.)

vice de cet enseignement s'étendant à un plus grand nombre, il est par là même plus utile ; et le bienfait étant plus universel, il s'en suit qu'il est plus grand. On le sait, l'instruction élémentaire est le besoin de tous ; c'est le cours d'études indispensable au peuple. Donnez au peuple une éducation propre à sa conscience, à sa position ; en un mot, une éducation pleine de religion et d'actualité, et vous aurez très bien servi votre pays, l'état, la société.

Or, le Canada possède déjà un certain nombre de ces institutions providentielles, essentiellement catholiques et par conséquent destinées à exercer sur ce pays une influence majeure. Il est vrai que cette province n'a pas encore toutes les écoles qu'elle est appelée à avoir plus tard ; mais on ne peut pas dire que le peuple canadien ait extraordinairement souffert de cette privation ; peut-être même cette omission a-t-elle été moins sensible et moins dommageable ici que nulle part ailleurs. Pourquoi cela, demande-t-on peut-être ? Pourquoi ? parce que le bon sens et la probité native du peuple canadien y suppléaient ; parce que l'enseignement

" Parmi les ecclésiastiques qui assistèrent à l'installation des Frères à Moulins, et qui témoignèrent porter le plus vif intérêt au succès et au développement de leur œuvre, se trouvait le grand vicaire Jean-Joseph Languet de Gergy, frère de Languet de Gergy, vicaire de Saint-Sulpice, et parent des fondateurs de la communauté des Frères de Dijon. Ce qui le frappa le plus, dans les principes de méthodologie des nouveaux maîtres, fut la facile et féconde application que l'on pouvait en faire aux catéchismes des paroisses. Cette idée ne resta point stérile en son esprit. Il convoqua deux fois tous les jeunes clercs et les autres catéchistes de Moulins dans l'église de Saint-Pierre. Le Frère directeur, à qui il avait fait connaître ses intentions, y fit, en leur présence, à tous les élèves réunis, le catéchisme d'après le mode introduit par le Vénérable de la Salle aux écoles sulpiciennes, à Paris. Le vicaire général le félicita publiquement et enjoignit aux catéchistes qui furent, comme lui, ses auditeurs attentifs, d'apprendre sa méthode et de s'y conformer."

religieux surtout remplaçait pour lui en grande partie, l'enseignement profane. Il y a dans la simple intelligence du catéchisme catholique une éducation plus complète et plus profonde qu'on ne le pense généralement. Voilà ce qui a fait du peuple canadien d'abord un peuple si moral ; puis, par une conséquence nécessaire, un peuple réfléchi, intelligent, soigneux de tous ses intérêts.

Ces observations préliminaires nous paraissaient indispensables avant le compte rendu que nous allons faire de l'enseignement catholique dans les écoles élémentaires de cette province.

Parmi les institutions de ce genre auxquelles nous applaudissons de tout notre cœur, se trouvent en première ligne les écoles des Frères de la doctrine chrétienne. Personne n'ignore que ces précieux instituteurs sont les disciples d'un des hommes les plus remarquables que l'Europe ait vus naître : l'abbé de la Salle paraît tel à nos yeux. " L'utilité de son but, l'enchaînement de ses idées, la persévérance de son dévoûment, tout concours à le rendre un des plus dignes modèles à présenter aux amis de l'enfance.

Convaincu que pour plaire à Dieu, il faut être utile aux hommes, le vertueux de la Salle examina comment il pourrait acquitter sa dette ici-bas. Il reconnut bientôt qu'un des plus grands services à rendre à la société serait d'améliorer les mœurs des classes pauvres. Il jugea que, pour y parvenir, il fallait rassembler les enfants dans les écoles, et les préparer, par l'instruction, à devenir des chrétiens, des ouvriers, des pères de famille. Alors il se donna ce problème à résoudre : Par quels procédés nouveaux serait-il possible d'instruire un grand nombre d'enfants à la fois ? Ses méditations assidues et la force de son génie lui firent inventer l'enseignement simultané, qui sera dans tous les temps une des

plus utiles, et, par conséquent, une des plus belles découvertes de l'esprit humain. Il fallait des instituteurs pour appliquer cette méthode, pour la répandre et la perpétuer ; l'abbé de la Salle fonda une société religieuse vouée à l'enseignement élémentaire. On croirait ses travaux terminés ; les plus pénibles allaient commencer : ne lui restait-il pas à faire accepter ses bienfaits ? Des obstacles de tous les genres furent opposés à l'établissement de ces écoles ; on les calomnia, on lui suscita des procès ; ses frères étaient insultés, assaillis dans les rues ; il eut, pendant vingt ans, à lutter contre tous les obstacles, par lesquels l'intérêt, l'ignorance et la mauvaise foi font souvent payer à l'homme de génie les services qu'il rend à ses semblables. Tel fut cet ami de l'humanité, dont la statue, disait un écrivain français, devrait être érigée par la France reconnaissante. (1) Nous ajouterions volontiers, par l'univers chrétien : et notre siècle pourrait bien être témoin de ce beau triomphe, si la voix du père commun des fidèles proclamait Bienheureux celui qu'elle a déjà déclaré Vénérable. C'est du moins ce que font espérer les démarches actives qui se font actuellement en France pour que l'Eglise ne retarde plus à rendre un culte solennel à la mémoire de M. de la Salle.

(1) M. Droz, de l'Académie.

" Dans une allocation prononcée à la suite de la distribution des prix aux élèves des Ecoles chrétiennes en juillet 1865, je proposai d'ériger un monument en marbre en l'honneur de ce saint ami de l'éducation, pour commémorer en même temps cette belle fondation et l'heureuse arrivée, en Canada, de quatre de ses premiers disciples." (*Dr. Meilleur.*)

Le vœu de M. Droz s'est réalisé le 2 juin 1875 ; espérons que notre catholique Canada réalisera aussi un jour celui de l'Honorable Surintendant.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner ici quelques détails sur la cause du Vénérable. (1)

(1) Le Vénérable de la Salle mourut à St. Yon le 7 avril 1719 et fut inhumé dans la chapelle Ste. Suzanne de l'église St. Sever. En 1734, le 16 juillet, il fut exhumé et transféré dans la chapelle de la maison des Frères. Les révolutionnaires ouvrirent le tombeau en 1793, volèrent le plomb du cercueil, mais laissèrent le corps à peu près intact.

En 1834, le procès de canonisation commença simultanément à Reims, à Paris, et à Rouen.

L'année suivante, les précieux restes du Serviteur de Dieu furent vérifiés en présence d'un secrétaire de l'archevêché, d'un médecin et du frère Calixte, puis transportés dans la chapelle de l'Ecole Normale, rue St. Lô. Une nouvelle translation eut lieu en 1880 ; aujourd'hui le corps du pieux Fondateur repose dans la chapelle du Pensionnat.

Le décret d'introduction de la Cause fut signé, le 8 mai 1840, par Grégoire XVI, qui conféra ainsi à M. de la Salle le titre de *Vénérable.*

Le 12 septembre 1840 fut rendu le décret de *non culte.*

Le 22 septembre 1842, un autre décret constata la renommée de la sainteté du Serviteur de Dieu.

Le 16 avril 1842, la procédure de Rome fut approuvée ; celles de Reims, de Paris, et de Rouen le furent le 6 septembre 1846.

Un décret de la S. Congrégation, daté du 10 janvier et approuvé le 16, déclara que les écrits attribués au Vénérable ne renferment rien qui soit opposé à la doctrine catholique.

Le 10 juillet 1873, la S. Congrégation des Rites, réunie en séance publique sous la présidence du Souverain Pontife, proclama l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu ; voici le texte du décret, qui fut promulgué le 1er novembre de la même année.

" Le vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle, naquit à Reims, de parents nobles et pieux ; il passa sa jeunesse et acheva le cours de ses études en conservant son innocence et la pureté de son cœur. Nommé chanoine de l'église métropolitaine de Reims, puis ordonné prêtre, il fut pour les fidèles un parfait modèle dans les paroles, la manière d'agir, la charité, la foi, la chasteté. Mais ayant médité ces paroles de la divine Sagesse : " Venez, mes enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur ;" et cet avertissement de Jésus-Christ : " Laissez venir à moi les petits en-

Or, ce sont les fidèles héritiers de son esprit et de ses sentiments, que notre ville possède depuis quatre ans. Aussi a-t-elle su les apprécier dès le premier abord. A peine les Frères furent-ils arrivés à Montréal, que le nombre d'élèves

fants, car c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux," il commença à réunir les enfants pauvres et délaissés, et leur enseigna avec soin les devoirs de la piété et les éléments des lettres. Cependant, pour que cette œuvre si difficile pût se développer et produire des fruits abondants, il appela à lui de pieux laïques, leur donna de salutaires ordonnances, et les fit ses coopérateurs dans la fondation de l'Institut des Ecoles Chrétiennes. Comme l'erreur pestilentielle du jansénisme se répandait alors en France et cherchait à dissoudre l'unité catholique, le Serviteur de Dieu eut soin de s'attacher plus étroitement à la chaire de Pierre. Dans ce but, il envoya à Rome un de ses Frères pour demander au Souverain Pontife Clément XI, de sainte mémoire, intrépide ennemi de cette perverse hérésie, l'approbation de l'Institut, et le chargea d'ouvrir une école, dans l'intérêt de la jeunesse, à Rome même, sous les yeux de Sa Sainteté. Mais les subtils sectateurs de l'hérésie janséniste, prévoyant la perte qu'ils éprouveraient dans le peuple par cette saine et pure éducation de la jeunesse, poursuivirent le vénérable Serviteur de Dieu d'outrages, de calomnies et de vexations, jusqu'à la dernière heure de sa vie ; ce fut au milieu même de leurs violences que, fortifié per les sacrements de l'Eglise, et s'unissant très patiemment aux souffrances de Jésus-Christ, il rendit l'âme le vendredi saint, 7 avril, l'an 1719.

" Après sa mort, la renommée de sa sainteté se répandit à un tel point, que ses ennemis eux-mêmes qui l'avaient persécuté de son vivant, publièrent que c'était un juste et un saint. A cause de la révolution française, l'autorité ordinaire ne commença que plus tard à instruire le procès, à Reims, à Paris et à Rouen. L'affaire ayant été portée à Rome et examinée selon les règles, Grégoire XVI, de sainte mémoire, signa de sa main, le 8 mai 1840, le permis d'introduction de la cause. Puis des lettres rémissoriales furent adressées aux archevêques de Paris, de Reims et de Rouen, afin qu'au nom du Saint-Siège ils prissent de nouvelles informations sur la renommée de sainteté, sur les vertus et les miracles du vénérable Jean-Baptiste. L'enquête étant terminée, et le procès étant déféré ici, la sainte Congrégation des Rites porta son jugement sur la validité, le 12 septembre 1845. Ensuite on agita la question des vertus héroïques

qui se présentèrent fut si considérable que les premiers appartements destinés pour leurs classes se trouvèrent immédiatement trop petits. On plaça élèves et instituteurs dans un meilleur local; mais bientôt encore ce nouveau bâtiment fut insuffisant, et la générosité des Messieurs de St. Sulpice fut nécessairement conduite à leur bâtir une nouvelle maison pour recevoir huit cents, mille enfants qui, ces jours-ci mêmes, fréquentent cette vaste institution. C'est déjà assez dire ce que vaut l'enseignement de ces inappréciables insti-

du vénérable Serviteur de Dieu, dans la même sainte Congrégation des Rites. Premièrement, une réunion antépréparatoire eut lieu chez le révérendissime cardinal Jean Baptiste Pitra, rapporteur de la cause, le 15 juin 1869; secondement, il y eut une congrégation préparatoire dans le palais du Vatican le 4 juin 1872; troisièmement, enfin, une assemblée générale fut tenue en présence de Notre Saint-Père et Souverain Pontife Pie IX, le 10 juillet 1873. Le révérendissime cardinal rapporteur de la cause ayant proposé le doute suivant: Conte-t-il des vertus théologales, foi, espérance et charité envers Dieu et envers le prochain, ainsi que des vertus cardinales, prudence, force, tempérance et leurs connexes, dans un degré héroïque, *in casu et ad effectum de quo agitur?* Tous, soit les révérendissimes cardinaux préposés à la conservation des Rites sacrés, soit les Pères consulteurs, déclarèrent leur avis, selon leur rang. Mais le Saint-Père différa de manifester son sentiment, et en même temps avertit ceux qui donnaient leur vote de prier avec lui, afin d'implorer de la sagesse divine la lumière et le conseil.

" Enfin, Dieu aidant, le jour consacré à célébrer les mérites de tous les Saints fut choisi pour la proclamation du jugement suprême. C'est pourquoi le Saint-Père, après avoir offert le sacrifice eucharistique dans la chapelle privée du palais pontifical, vint dans la salle du Trône et fit approcher le révérendissime cardinal Patrizi, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré Collège et préfet de la Congrégation des Rites; le révérendissime cardinal Jean-Baptiste Pitra, rapporteur de la cause; le R. P. Laurent Salvati, coadjuteur du Promoteur de la Foi et le secrétaire soussigné; et, en leur présence, il fit cette déclaration solennelle: Il conte des vertus théologales, foi, espérance et charité envers Dieu et envers le prochain, ainsi que des vertus cardinales, prudence, justice, force, tempérance et leurs

tuteurs qu'entoure la protection des Supérieurs ecclésiastiques, que chérit la reconnaissance des parents comme celle des élèves et dont le public est, tous les jours, l'intarissable admirateur.

Mais ce que l'on ne dit peut-être pas assez, c'est tout ce que renferme de sens, d'utilité et de valeur l'instruction qu'ils donnent ; ce qu'il y d'aptitude, de mérite et de persévérance dans de semblables maîtres. Livrés par vocation à la sublime carrière de l'enseignement, ces bons Frères en font l'unique affaire de toute leur vie ; ils n'en sont distraits par aucune préoccupation de famille, par aucune vue d'ambition ou d'avenir. Détachés de tout intérêt mondain, de toute idée d'avancement ou de fortune, l'enceinte de leurs classes est

connexes, du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle, dans un degré héroïque, de sorte que l'on peut procéder à l'examen des quatre miracles.

" Ce décret deviendra de droit public, et sera inséré dans les actes de la sainte Congrégation des Rites, par ordre daté du 1er. novembre 1873.

" CONSTANT, évêque d'Ostie et Velletri,
" Cardinal PATRIZI, préfet de la Sainte Congrégation des Rites.
" DOMINIQUE BARTOLINI, Secr. S. R. C."

Place † du sceau.

Depuis cette époque mémorable, l'Eglise s'occupe de la question des miracles.

En 1880, 153 Cardinaux, Patriarches, Archevêques ou Evêques adressèrent au Saint-Père une supplique priant Sa Sainteté de hâter la Béatification du saint Fondateur.

Cette année même, le 13 février, la S. Rote vient de valider les procès dressés par les Ordinaires concernant les miracles. — Encore un pas, et le décret de Béatification sera promulgué. Prions afin d'obtenir de Dieu, dans la personne du Vénérable de la Salle, un protecteur spécial de la jeunesse chrétienne, exposée à devenir la proie de l'impiété.

l'univers pour eux. Même il est tels de ces instituteurs qui consacrent tous les instants d'une longue et laborieuse vie à l'enseignement de l'épellation du syllabaire et qui blanchissent dans la répétition perpétuelle des procédés les plus élémentaires, les plus fastidieux, sans que jamais on voie leur patience se lasser ou leur vocation se démentir ; tant de courage et d'abnégation peut à peine se comprendre. Que Dieu leur en tienne compte !

Un autre avantage d'une congrégation enseignante, c'est que chacun de ses membres travaille à l'envi à la mettre en renom ; que les bonnes traditions s'y perpétuent, que les méthodes s'y perfectionnent par la réunion des efforts individuels, par la mise en commun des découvertes isolées et qu'enfin les nouveaux procédés s'y propagent avec une merveilleuse rapidité. C'était sans doute la réunion de tous ces avantages qui forçait l'un de nos plus influents laïques, en matière d'éducation, d'avouer, lors des derniers examens de ces écoles "que le meilleur bill d'instruction élémentaire que l'on pût donner au pays serait celui qui réaliserait immédiatement pour nous l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne." (1)

Telle est la confiance qu'inspirent des hommes que l'esprit de dévoûment peut seul porter à quitter tout ce qu'ils ont de plus cher au monde, à s'imposer les plus longues privations et les plus rigoureux sacrifices pour venir s'ensevelir toute la vie dans la profonde obscurité d'une école élémentaire ! Il faut pour cela beaucoup aimer la jeunesse et se sentir au fond de l'âme quelque chose de bien important à lui dire. On peut être sûr que de tels hommes ont encore autre chose à lui apprendre qu'à bien écrire et à calculer. Aussi nous ne

(1) Ce Bill a été présenté par l'Honorable Gédéon Ouimet, en 1875, sanctionné le 24 décembre de la même année et rendu exécutoire le 24 février 1876.

pouvons mieux terminer ces considérations qu'en citant les belles paroles que Mgr l'Evêque de Metz adressait à ses diocésains à l'endroit de ce précieux Institut :

" Quel motif d'espoir et quelle joie sensible pour la religion, s'écriait-il, de voir ses enfants confiés à des maîtres qui, à toutes les garanties d'habileté et de savoir qu'exige d'eux la prudente sévérité de nos lois, en joignent de bien plus précieuses encore, celles que la religion elle-même leur demande ; à des maîtres qui savent mettre une profonde différence entre l'*instruction* pure et simple à laquelle on se borne trop ordinairement, et ce qui mérite le nom bien autrement significatif d'*éducation ;* à des maîtres qui, parfaitement convaincus de l'impossibilité d'une véritable éducation en dehors du christianisme, ont fait de sa saine doctrine une étude sérieuse, et se sont pénétrés à loisir de son esprit et de ses sentiments ; à des maîtres, enfin, qui tiennent de l'autorité compétente la mission spéciale d'inculquer à l'enfance les vérités chrétiennes, et qui puisent, dans une vocation sévèrement éprouvée, tout le zèle nécessaire pour en inspirer le respect, l'amour et la pratique ! "

L'année suivante, la même Revue écrivait encore :

" Jeudi dans l'après-midi les écoles des Frères se réunirent au collège de cette ville pour y célébrer la grande fête—car c'est une véritable fête—de l'examen et de la distribution des prix. Nommer les Frères des Ecoles chrétiennes, c'est nommer les Instituteurs les plus admirables et les plus parfaits ; c'est nommer des écoles, où l'instruction élémentaire et religieuse, les sciences mêmes et les arts, sont enseignés avec une perfection que n'atteignent pas communément les écoles supérieures ; et sauf l'enseignement du grec et du latin, de la rhétorique et de la philosophie, qu'ils laissent aux collèges, nous ne savons pas ce qui leur resterait à enseigner

à leurs élèves pour en faire les hommes les plus solidement instruits dans toutes les branches de l'instruction usuelle, réclamée par la plus ambitieuse exigence. La lecture, l'écriture dans tous les genres, depuis la bâtarde jusqu'à la gothique, le dessin linéaire, la grammaire, la langue anglaise, l'arithmétique, la géométrie, etc., la géographie raisonnée, l'histoire, etc., etc., toutes ces connaissances sont non pas enseignées, comme on le dit d'habitude, et avec plus ou moins de vérité, de toutes les institutions, mais elles sont apprises réellement, approfondies, raisonnées d'une façon étonnante : et n'eût été la taille de ce millier de petits savants, on les eût pris pour autant de candidats subissant hardiment leur examen pour quelque baccalauréat. Nous vîmes là des plus éclairés de nos concitoyens ne pas revenir de surprise en voyant ces petits prodiges raisonner, opérer, en examinant les travaux qu'ils avaient exécutés.

" Ces écoles, en propageant l'instruction religieuse et libérale, en régénérant la jeunesse de cette ville, sont destinées à opérer une révolution morale dans tout le pays. Ces Instituteurs incomparables méritent donc l'amour, le respect et la reconnaissance de tous.

" Et c'est là encore, disons-le hautement, une œuvre du catholicisme : ces hommes dévoués sont les enfants d'un prêtre catholique, que bientôt le Souverain-Pontife nous permettra d'invoquer comme un saint. Que nos ennemis nous montrent de telles œuvres, de semblables hommes, un pareil dévoûment !

" Oui, le catholicisme est la religion du ciel, car ses œuvres sont celles de Dieu."

En 1854, c'est toujours, du côté des familles, la même confiance ; du côté des élèves, la même affluence, et du côté des maîtres, les mêmes succès. Laissons ici la parole à M.

Valade, ancien instituteur, alors inspecteur, et aujourd'hui, membre honoraire du Bureau des Examinateurs pour le Diplôme d'instituteurs, à Montréal. On nous permettra de reproduire ici ses propres paroles, et, dans la crainte d'affaiblir cet honorable témoignage, nous le citerons à la lettre, respectant religieusement, à l'exemple du Département de l'Instruction publique, le *style*, les *anachronismes* et l'*orthographe*.

" *Cette éminemment utile institution*, fondée par Jean-Baptiste de la Salle, dans le *seizième siècle*, (1) *fut organisée* à Montréal par feu Monsieur Quiblier, supérieur de la maison de Saint-Sulpice. Le nombre d'élèves formés *sous les soins* des vénérables frères est d'environ deux mille *repatti* en plusieurs maisons disséminées dans la ville et les faubourgs.

Sur le nombre, mille étudient avec succès la langue anglaise ; mille trois *cent* lisent bien, parce qu'ils comprennent le sens de leur lecture ; onze *cent* étudient les grammaires *français* et *anglais*. Cinq *cent* s'appliquent à la géographie, cinq *cent* à l'histoire ; huit *cent* à l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement, et trois *cent* possèdent l'arithmétique dans toutes ses parties ; cent la tenue des livres ; cent la géométrie ; enfin plus de cinq *cent* font preuve de *connaissances raisonnées par l'analyse grammaticale et logique*.

Le maintien sage et réglé de ces enfants de la ville et des faubourgs, leur attitude modeste, le bon ordre qu'ils observent à la sortie des classes, les tâches qu'ils remplissent à la maison, leur assiduité à l'école, l'attachement, l'affection même qu'ils portent à leurs maîtres, les talents qu'ils déploient et les succès dont ils sont couronnés, parlent éloquemment en faveur des frères des écoles chrétiennes et proclament combien Montréal doit s'estimer heureux de voir sa jeunesse studieuse, morale, et promettre un bel avenir.

(1) Erreur d'un siècle : l'Institut des Frères fut fondé en 1680.

Si l'on rappelle un souvenir du passé, on voit, avant l'époque de l'institution des frères à Montréal, la cité, les faubourgs, les places publiques, les rives du fleuve encombrés d'enfants, de jeunes gens. puisant dans l'oisiveté les leçons de la démoralisation ; puis, par une étrange transition, ces mêmes lieux, naguère si fréquentés, bientôt déserts et la foule compacte de la jeunesse réunie en masse dans de nombreuses maisons d'écoles dirigées par les vénérables frères. *(F. X. Valade*, 1854).

Depuis cette époque, 1854, nous n'avons sur les écoles tenues par les Frères à Montréal aucun témoignage émanent de MM. les Inspecteurs, parce que, chacun le sait, ces écoles étaient sous le contrôle des MM. de St. Sulpice, et ne relevaient en aucune façon du Département de l'Instruction publique.

Nous avons vainement cherché quelques renseignements pour cette longue période de trente années, dans l'ouvrage de M. Chauveau : *l'Instruction publique en Canada ;* nous regrettons vivement, à l'endroit des Frères des Ecoles chrétiennes, l'oubli de l'Honorable Ministre qui nous a fourni tant et de si intéressants détails sur les Ecoles Normales de la province et sur les écoles protestantes du Dominion. Fort heureusement, MM. les Inspecteurs y ont largement pourvu et nous pouvons, sans témérité, appliquer à nos écoles de Montréal, les éloges qu'ils prodiguent à celles de la Province. Nous sommes d'autant mieux fondé à conclure ainsi, que notre avis est pleinement partagé par M. l'Inspecteur McMahon, chargé de visiter ces écoles, par de nombreux témoins appelés devant la Commission Royale, et par cette même Commission qui, dans sa séance du 7 mars 1883, déclare que l'enseignement donné par les Frères peut défier toute concurrence.

Parlant des écoles congréganistes en général, M. McMahon, inspecteur, écrivait en 1876 :

" Je n'entreprendrai pas, dit-il, de faire une appréciation des institutions indépendantes de la ville de Montréal. Cette tâche serait d'ailleurs au-dessus de ma capacité. Il faudrait une plume plus exercée que la mienne, pour énumérer les services inappréciables que les bons Frères de la Doctrine chrétienne rendent à la jeunesse de la ville et des faubourgs."

Plus récemment, il faisait cette déclaration concernant l'Académie du Sacré-Cœur, rue Plessis : " J'ai été très satisfait de l'examen que j'y ai fait. L'anglais et le français y sont enseignés également. J'ai trouvé dans toutes les classes des progrès très remarquables et l'ordre le plus satisfaisant ; j'ai surtout admiré des morceaux de dessin tant linéaire qu'industriel et artistique très remarquables. La maison est très bonne, seulement il faudrait qu'elle fût le double plus grande pour suffire au besoin de la localité."

M. P. S. Murphy a parfois payé son tribut d'hommage à nos bons Frères. A une petite séance donnée par les élèves le 3 décembre 1878, ce Monsieur déclara " que les Frères avaient opéré une véritable transformation dans les enfants depuis leur installation au Sacré-Cœur. "

Nous compléterons tous ces témoignages sur nos écoles congréganistes de Montréal par l'appréciation de Mgr. Conroy et de la presse montréalaise. (1)

(1) Quelques-uns de nos lecteurs trouveront peut-être étranges ces citations nombreuses, ces files non interrompues de témoins qui viennent déposer en faveur de l'enseignement congréganiste. Nous avons préféré ce genre de démonstration à tout autre : les paroles émeuvent, les exemples entraînent. Du reste, pas de discussion sur la lumière avec les aveugles volontaires. Le seul remède à cette espèce de cécité, c'est de tenir constamment sous les yeux du malade le fluide bienfaisant. Courage donc, chers lecteurs, car nous sommes loin d'atteindre au terme de notre course !

Répondant à l'adresse que les élèves des Frères lui avaient offerte, le Délégué apostolique disait :

" Chers enfants,—Je vous remercie de l'accueil que vous me faites et des bonnes paroles que vous venez de m'adresser. Depuis mon arrivée au Canada, j'ai déjà visité une grande partie de votre beau pays, ce qui, sur mon passage, a fait ma joie c'est de voir, partout comme ici, la jeunesse élevée non-seulement dans la culture de l'intelligence, mais aussi dans celle du cœur. Cette jeunesse dont vous faites partie, est l'élément vital, et l'avenir de votre pays ; c'est elle qui, en demeurant attachée à la foi, donnera l'essor à la grandeur et à la prospérité que Dieu lui réserve. Avec l'éducation de l'intelligence et du cœur que vous recevez ici, vous pouvez, mes enfants, vous ouvrir toutes les carrières ; il n'y a pas, dans votre pays, de position, si élevée qu'elle soit, à laquelle chacun de vous ne puisse espérer de parvenir un jour. C'est avec bonheur que je me trouve en ce moment dans une maison des Frères des Ecoles chrétiennes ; de ces Frères qui se tiennent entre le sanctuaire où leur humilité les empêche d'entrer et le monde qu'ils ont quitté par dévoûment à la jeunesse et par amour du Sauveur. On ne saurait trop louer ces modestes Frères qui, d'ailleurs, font l'admiration de l'univers chrétien, autant par leur savoir que par leurs vertus."

Dans un compte rendu d'un examen des élèves de St. Laurent et de St. Jacques, la *Minerve*, du 21 mai 1874, s'exprimait ainsi :

" Nous avons eu le plaisir d'assister, mardi soir aux examens publics des élèves des Frères du Quartier St. Laurent, et hier soir à ceux des élèves du Quartier St. Jacques, de cette ville.

Ces exercices ont eu lieu, les premiers sous la présidence du Rév. M. Barbarin, P.S.S., chapelain des Frères des Ecoles

Chrétiennes et les derniers sous celle du Rév. M. Mercier, curé de St. Jacques, au milieu d'un concours de parents et d'amis. Le chant et la musique exécutés par les élèves, contribuèrent à délasser l'auditoire pendant ces deux séances, qui durèrent plusieurs heures.

" Quoique chaque classe fut très nombreuse, nous avons été heureux de remarquer les progrès croissant des élèves dans les différentes branches d'enseignement, qui se composent de la lecture anglaise et française, de l'histoire et de la géographie, de la grammaire française et anglaise, de l'arithmétique mentale et pratique, du dessin linéaire et toisé, de la tenue des livres en toutes ses parties, de la calligraphie, etc. Les élèves, jeunes pour la plupart, ont répondu, avec un aplomb, une facilité étonnante à chaque question et de manière à faire comprendre à l'auditoire qu'ils possédaient très bien toutes leurs matières.

" Leurs cahiers sont bien faits et surtout très bien écrits ; enfin, l'on s'aperçoit, que le travail assidu et le dévoûment des bons Frères, qui les enseignent, produisent d'heureux résultats, dont le commerce de notre ville, bénéficiera avant longtemps. De fait, l'avenir de notre jeune population canadienne, surtout dans les grandes cités, comme Montréal, dépend en grande partie, du commerce et de l'industrie. Aussi c'est avec bonheur que notre ville constate le zèle héroïque de cette noble phalange de *religieux*, qui consacrent leurs veilles, leurs talents, leur santé et leur vie à la grande œuvre de l'éducation de nos enfants, dont pas moins de 7,000 profitent gratuitement, en ce moment.

" En assistant à ces examens l'on sentait que l'enseignement payé et laïque ne pourrait jamais rivaliser avec celui des héroïques fils du Bienheureux J. Bte. de la Salle, qui, non content de pratiquer toutes les vertus et d'en donner au

monde l'exemple, se sacrifient, chaque jour, pour instruire la jeunesse et apprendre à tous ces jeunes enfants à devenir hommes et chrétiens. Aussi, que l'on regarde partout et l'on se convaincra de la supériorité du système d'éducation suivi par ces dévoués religieux.

Que l'on examine, et l'on verra que tous nos hommes d'affaires, nos contracteurs, etc., ont puisé leur éducation à cette source si féconde et si pure des écoles des Frères des Ecoles Chrétiennes. Aussi, croyons-nous devoir rendre, en cette circonstance, un public hommage au zèle, à l'abnégation, au dévoûment et au sacrifice de cette héroïque phalange des généreux religieux qui, cachant sous la bure leur nom et leur mérite, se sacrifient gratuitement pour le bonheur de nos enfants. Nous les remercions au nom de toute la population catholique de cette ville pour leurs généreux efforts et puisse le ciel les récompenser abondamment pour tout ce qu'ils font pour nous. "

Déjà le 27 mai précédent, à propos d'une semblable séance à l'Académie de l'Evêché, le même journal avait publié l'article suivant.

" Nous avons assisté, mardi après-midi, à l'examen des élèves qui fréquentent l'Académie Commerciale des Frères des Fcoles Chrétiennes. La séance avait lieu dans l'établissement des Frères de la rue Cotté. Un grand nombre de membres du clergé et de citoyens distingués s'y étaieut rendus. On remarquait, sur les premiers sièges, le Rév. M. Villeneuve, représentant l'Evêché de Montréal ; le R. P. Lory, représentant le Collège Ste. Marie ; le Rév. M. de Barbarin, du Séminaire ; M. le Capitaine Labelle, et plusieurs autres dont les noms nous sont inconnus.

" Les élèves ont été interrogés sur les grammaires françaises et anglaises ; sur l'Histoire ancienne, la Géographie, l'His-

toire du Canada, les mathématiques, (arithmétique, géométrie, algèbre et trigonométrie), et la tenue des livres. Quelques questions étaient assez difficiles, mais les écoliers de l'Académie Commerciale des Frères ont su y répondre de façon à s'attirer les éloges de tous les assistants. La Géographie et l'Histoire du Canada, surtout, sont des choses familières pour ces jeunes gens. Le cours d'Histoire du Canada que l'on suit à l'Académie est on ne peut plus complet. Il ne contient pas seulement des dates, mais aussi des faits et plusieurs collèges l'ont adopté. Ainsi, tous ceux qui fréquentent aujourd'hui les classes des Frères, sauront l'histoire de leur pays lorsqu'ils quitteront les bancs de l'école.

" Nous ne pouvons donc que féliciter l'Académie commerciale des Frères des Ecoles chrétiennes. Les succès que les élèves ont remportés, mardi dernier, parlent hautement en faveur de cette institution et des professeurs qui la dirigent.

" A la fin de la séance, les Révds MM. Villeneuve, Lory, et de Barbarin ont adressé aux élèves quelques paroles d'encouragement.

" Voici quelques parties du programme de l'Académie commerciale, fondée le 1er Septembre 1873.........

" Le jeune homme qui désire se mettre au courant des différentes affaires commerciales, trouvera dans cette institution tous les moyens capables de lui faire atteindre sûrement ce but.

" L'enseignement de l'Académie se divise en deux cours, savoir : le Cours préparatoire et le Cours commercial.

" Bien que les Frères attachent de l'importance aux leçons de mémoire, cependant ils s'appliquent davantage à la formation du jugement de leurs élèves et au développement de leurs facultés intellectuelles, par de nombreux exercices pratiques et de fréquentes questions en rapport avec les leçons.

" Les cours se donnent en anglais; mais comme la langue française est indispensable dans ce pays pour tout jeune homme qui se destine au commerce, on l'enseigne aussi avec beaucoup de soin. "

L'an dernier, la *Gazette*, journal protestant, se laissait séduire et écrivait ces lignes aussi élogieuses pour l'esprit judicieux de l'auteur que pour l'Académie.

" La distribution des prix aux élèves de l'Académie de l'Evêché, a eu lieu dans la salle de cet établissement, rue Sainte-Marguerite, sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Fabre. Le Rév. Monsieur James Callaghan et plusieurs membres du clergé, M. J. J. Curran, C. R., M. P., etc., occupaient les premières places. Le programme était varié et très intéressant : dialogues, récits, la Comédie de l'Avare, par Molière, etc., le tout a été rendu par les élèves de la langue anglaise et de la langue française ; ces derniers parlent l'anglais très correctement. Le Rév. Frère Denis et ses confrères méritent les plus grands éloges pour maintenir cette Ecole sur un si haut pied de perfection. Après la distribution des prix, et sur la prière de Sa Grandeur, le Rév. M. Callaghan adressa quelques paroles, qui produisirent le meilleur effet. M. Curran fut aussi invité à parler. Il le fit dans les termes les plus élogieux pour l'Académie Commerciale des Frères, la première parmi les Ecoles catholiques de Montréal. L'assistance, dit-il, avait trouvé une heureuse occasion de connaître par elle-même quelles sont les spécialités enseignées dans cette maison, et de se convaincre de la rare capacité de ses élèves, qui jouissent de tous les avantages désirables pour les rendre habiles dans le commerce, les arts ou l'industrie. Il ne craint pas d'avancer que si des concours étaient établis entre les écoles de cette ville, les élèves de l'Académie de l'Evêché auraient certainement

l'avantage sur ceux de n'importe quelle école, catholique ou protestante, tenant compte, bien entendu, des âges respectifs.

" Les paroles de M. Curran furent couvertes d'applaudissements chaleureux, et Sa Grandeur parut très favorable à ses remarques. "

Mais à tous ces témoins, combien d'autres témoins ne pourrions-nous invoquer en faveur de l'excellence des Ecoles chrétiennes ?

Combien sont éloquentes ces paternelles bénédictions qui, depuis Benoît XIII jusqu'à Léon XIII descendent de la chaire de Pierre et vont consoler et fortifier les Fils de celui qui se signait : *Prêtre romain !*

Combien sont éloquentes ces voix pastorales qui s'élèvent des quatre coins de l'univers pour appeler, assister, défendre les disciples du saint Fondateur ! Combien sont éloquentes ces nombreuses vocations sacerdotales ou religieuses qui ont germé, se sont épanouies sous le souffle tout apostolique des bons Frères ! Combien sont éloquents et ces soixante mille élèves qui, pendant ces vingt dernières années ont fréquenté nos écoles de Montréal, et ces quatre mille qui les encombrent actuellement, et ces milliers d'autres qui en assiègent les portes, attendant vainement depuis plusieurs mois une place libre !

Redisons-le, à Montréal comme dans toute la Province, il n'y a qu'une commune voix pour proclamer l'excellence, la supériorité de l'instruction et de l'éducation chrétienne que dispensent nos bons *chers Frères.* Sans mépriser nos autres maîtres, nous pouvons le répéter avec MM. les Inspecteurs, avec l'opinion publique, avec Son Excellence le Nonce, avec la presse catholique et protestante : *entre tous les maîtres, les Frères sont les meilleurs !*

§ IV.

Encore les Methodes!

Après des témoignages si nombreux, si concluants et de provenance si diverse, nous pourrions nous en tenir là ; mais, au risque de tomber dans quelques redites, signalons, avec pièces à l'appui, les côtés les plus saillants de l'œuvre du Vénérable de la Salle. Les voici, et ils sont tenus pour avérés et irréfutables par tous, amis et ennemis.

1. " *Ce sont les Frères qui ont vulgarisé la langue française en en faisant la base unique de l'enseignement élémentaire.* "

" La Salle, dit Mgr Besson, fait de notre idiome national la langue unique des écoles chrétiennes. "

Jusqu'au temps du Vénérable, l'enfant apprenait à lire dans un livre latin ; les ouvrages français n'étaient mis entre ses mains qu'autant qu'il savait bien lire dans le psautier. Ce mode, sanctionné par un usage antique, était généralement adopté.

Frappé des inconvénients d'un tel système, le Vénérable lui en substitua, dès l'origine de l'Institut, un autre plus rationel: l'étude de la lecture du français dans un livre français. Mgr Godet des Marais y fit de graves objections dont, néanmoins, le Vénérable triompha aisément. Voici les points principaux sur lesquels il insiste dans sa réponse:

1. La lecture du français est, dans les écoles élémentaires, d'une utilité beaucoup plus grande et plus étendue que celle du latin ;

2. La langue maternelle s'enseigne plus facilement aux enfants, qui la comprennent, que le latin, qu'ils n'entendent pas ;

3. Il faut moins de temps pour apprendre à lire dans sa langue maternelle que dans une langue morte ;

4° La lecture du français dispose à celle du latin ; tandis que celle-ci, comme l'expérience le prouve, ne prépare pas à celle du français ;

5° Les enfants de l'un et de l'autre sexe qui fréquentent les écoles primaires et gratuites, n'ont que peu d'années à consacrer à leur instruction ; s'ils apprennent à lire dans un livre latin, ils quittent ordinairement les classes ne sachant pas lire le français et ne lisant que très imparfaitement le latin ; ils oublient en peu de temps ce qu'ils ont appris et ne savent plus lire ;

6° La lecture est un moyen d'instruction des plus puissants et des plus efficaces ; avec des livres bien choisis, les enfants qui savent lire le français peuvent apprendre dans leur famille la doctrine chrétienne, et, le soir, faire à leurs parents d'utiles lectures ; tandis que s'ils lisent seulement le latin sans le comprendre, ils sont à jamais privés des précieuses ressources qu'offre la lecture intelligente d'un bon ouvrage ;

7° Enfin, les enfants des écoles primaires n'apprennent jamais bien à lire le latin, par la seule raison qu'ils ne le comprennent pas du tout ; il est, par conséquent, plus sage de les exercer à bien lire les ouvrages écrits dans leur langue maternelle ; quelques mois suffiront ensuite pour leur donner autant de facilité à lire le latin qu'ils en auraient acquis avec l'ancien procédé par plusieurs années d'exercice.

L'évêque de Chartres ne fit pas d'autres objections. Le procédé de lecture des Frères se généralisa et devint bientôt le seul usité dans les écoles élementaires.

2° " *Ce sont les Frères qui ont popularisé l'art de la calligraphie, malgré les attaques des maîtres-écrivains qui, pour en garder le monopole, leur suscitèrent des procès et des difficultés sans fin.* "

Les personnes qui admirent la belle écriture des élèves des Frères sont bien loin de soupçonner ce qu'il en a coûté au Vénérable pour obtenir la liberté d'enseigner cet art aux enfants. Lorsqu'il établit ses écoles à Paris, les maîtres laïques avaient le monopole de la calligraphie. Sous Charles IX, sept des principaux obtinrent le droit de former une association *afin d'enseigner à écrire mieux que les autres.* A la demande du Chancelier de l'Hôpital, le roi les autorisa (1570) à être *seuls appelés en justice pour la révision des actes, contrats, cédules et autres enseignements maintenus de faux.* Fiers de ce privilège, ils y ajoutèrent le titre modeste de: " *Maîtres — écrivains — jurés — experts — vérificateurs.* " Nos sept maîtres, jaloux de leurs droits et de leurs titres, défendirent à leurs confrères *de bailler à leurs écoliers aucuns exemples que des monosyllabes.* Le Parlement intervint, et, par son ordonnance du 2 juillet 1660, autorisa les maîtres d'école à " *donner de bons exemples, mais bornés à trois lignes.*"

C'est contre cette petite troupe de mercenaires que vint se heurter le Vénérable. Les Ecoles chrétiennes de Paris furent bientôt florissantes ; les Frères *enseignaient à écrire mieux que les autres ;* ces succès furent une déclaration de guerre. Excités par M. Compagnon (1), qui voyait prospérer dans

(1) M. Compagnon était prêtre sacristain de la paroisse St. Sulpice. Voici la peinture que nous fait de son école le premier historien du Vénérable : " Cette maison, dit-il, était une petite Babylone où tout se faisait en désordre et en confusion. La règle, la discipline n'y paraissaient en rien. Nulle action n'avait un commencement ni une fin fixe. Tout s'y faisait de fantaisie ; l'école commençait tantôt à une heure, tantôt à une autre ; elle finissait aujourd'hui plus tôt, demain plus tard. Le catéchisme s'y faisait rarement et jamais il n'était réglé. " Entre les mains du Vénérable de la Salle, cette école fut bientôt transformée. Il fixa l'heure de l'entrée et de la sortie des élèves, partagea le temps entre les travaux de la manufacture et ceux de l'étude, distribua si sagement celui de la classe que chaque exer-

les mains des Frères les écoles qui avaient [failli périr dans les siennes, les maîtres-écrivains, dont on flattait les passions jalouses, eurent recours à la violence : ils envahirent l'école de la rue du Bac, en firent saisir et emporter le mobilier. Loin de les en blâmer, l'écolâtre de la cathédrale rendit une sentence en leur faveur.

Le Vénérable, pressé par les instances de M. Baudrand, interjeta appel et plaida lui-même la cause des enfants pauvres devant le Parlement, qui résolut le différend en faveur des Ecoles chrétiennes.

La jalousie des maîtres-écrivains fut ravivée par les succès de l'école St-Placide, qui vit se renouveler les scènes de vandalisme dont la rue du Bac avait été le théâtre. Le Vénérable de la Salle se trouvait alors dans l'établissement. Indigné de voir saccager ainsi son école : "Prenez-moi donc aussi," dit-il aux maîtres-écrivains. — " Ce n'est pas à vous que nous en voulons, lui répondirent-ils, mais à ces Frères qui prennent tous les enfants du quartier."

(Annales de l'Institut, p. 106*).*

Grâce aux instances de Mme de Maintenon auprès de M. le président de Harlay et de M. le curé de Saint-Sulpice, le Vénérable fit de nouveau triompher le droit et la justice contre les prétentions exagérées de ses adversaires. Cette nouvelle défaite amena une trève de quelques instants ; mais

cice eut son moment marqué ; la discipline et l'ordre devinrent florissants dans l'ancienne Babylone. " Alors on vit des centaines d'enfants tumultueux par caractère, badins et dissipés par habitude, impies et sans respect pour le lieu saint, marcher deux à deux par ordre et chacun en son rang, en silence et avec modestie, suivis et précédés des Frères, allant attendre la sainte messe avec dévotion et révérence. " (Vie de M. de la Salle par Blain, 1733, tome 1er, p. 287 et 289).

la prospérité toujours croissante des Ecoles chrétiennes excita les maîtres-écrivains à un tel point que, en une seule année (1704) ils obtinrent du lieutenant de police, trois sentences contre les Frères ; les procédés judiciaires leur paraissant trop lents, ils envahirent l'établissement, en enlevèrent le mobilier, et firent arracher ensuite l'inscription : "*Les Frères des Ecoles chrétiennes,*" placée sur la porte d'entrée.

Au milieu de ces persécutions, tantôt sourdes, tantôt violentes, l'œuvre du Vénérable se développait et prospérait admirablement. Les maîtres laïques, loin de puiser dans les succès des Frères un motif d'émulation, n'y trouvèrent qu'un aliment à leur basse jalousie. Le 5 février 1706, ils obtinrent du Parlement un arrêt " condamnant les Frères à se mettre à la disposition du grand chantre de Paris, et à ne plus établir des séminaires de maîtres d'écoles."

Après avoir consulté Dieu dans la prière et pris l'avis de personnes sages et éclairées, le Vénérable retira ses Frères, et les Ecoles chrétiennes furent laïcisées.

" Les maîtres-écrivains s'applaudirent de leur triomphe : toutefois il fallait étouffer les regrets excités par l'éloignement des Frères et prévenir ainsi leur rappel. Divers instituteurs s'offrirent pour diriger les classes abandonnées ; mais ils étaient trop peu nombreux, et, quoique d'un mérite contestable, ils réclamaient un traitement très supérieur à celui des Frères. Tous ceux auxquels les maîtres-écrivains s'adressèrent émirent les mêmes prétentions ; aucun ne voulut se contenter d'une si modique pension.

" Trois mois s'écoulèrent de la sorte en de stériles recherches. Les parents se bornèrent d'abord à adresser quelques observations respectueuses à M. de la Chétardie ; mais l'abandon de leurs enfants, les dangers incessants des loisirs forcés auxquels ils se trouvaient livrés pendant des

journées entières, l'impossibilité pour la plupart de payer une rétribution scolaire, les enhardirent à exprimer hautement leur mécontentement. Tous redemandèrent des maîtres dont ils avaient, disaient-ils, " apprécié le talent d'instruire, de rendre sages, dociles et pieux des enfants qui se montraient ailleurs ignorants, intraitables, dissipés et libertins (1). "

M. le curé eut égard à leurs plaintes. Il écrivit au Vénérable pour lui redemander des Frères. Mais, avant de prendre à cet égard aucun nouvel engagement, celui-ci voulut connaître les mesures adoptées pour placer les écoles à l'abri des éventualités auxquelles pouvaient les mettre aux prises la routine invétérée et les privilèges excessifs des maîtres-écrivains. *(Ibid. p.* 197, 198*)*.

Que nos Frères continuent à enseigner à écrire mieux que les autres et qu'ils n'oublient pas que ce n'est qu'au prix de vingt ans de luttes que leur vénérable Fondateur leur a conquis cette liberté contre les prétentions exagérées des modestes " *maîtres-écrivains — jurés — experts — vérificateurs.* "

3° *Ce sont les Frères qui ont donné la meilleure méthode connue pour l'enseignement du dessin.*

Citons quelques autorités irrécusables :

" La commission a constaté avec le plus vif intérêt les efforts faits par les Frères de la Doctrine chrétienne, pour mettre à la portée de tous les applications fécondes de la géométrie descriptive, si profondément utile dans toutes les industries. Dans cet enseignement, elle a constaté que des modèles originaux ont été créés pour faciliter la compréhension des lignes, des surfaces et des corps dans l'espace, et, que, sans recourir aux épures savantes tirées des ouvrages des Monge et des Leroy, on a essayé de mettre à la portée

(1) Vie de M. J. Bte. de la Salle, 1733, t. II, p. 38.

des enfants la connaissance d'une forme de dessin qui, à force de science dans la plupart des écoles, est devenue pédante. Grâce à un ensemble de petits modèles en relief, et d'épures élémentaires, les élèves de cet enseignement sont par une méthode rationelle, mis rapidement en mesure de pouvoir résoudre des problêmes simples et pratiques de tracés d'ombres, de perspective et d'épures de construction." (*Daviou, rapporteur à l'Exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts*, 1865.)

" Excellente méthode," disait, en 1867, le rapport de M. Dufresne, membre du Conseil supérieur et du Jury : " dans les écoles où elle se pratique, l'habitude de dessiner juste se reconnaît même dans le dessin d'imitation. "

" En France, la méthode, si avantageusement connue, du Frère Victoris, a introduit dans l'enseignement de l'Institut des progrès au moins aussi décisifs que ceux qu'a obtenus l'école de Carlsbourg. Chez nous aussi, c'est par la méthode simultanée que les Frères sont arrivés à élever le niveau de l'enseignement, à en régulariser la marche, à en faire profiter enfin la masse, et non plus seulement l'élite des élèves. De grandes feuilles murales donnent un modèle commun à toute la classe ; l'explication par le maître est faite pour tous. A la plupart des modèles correspond un relief rendant facile la comparaison de l'objet dessiné à l'objet en nature. Enfin, un cahier qu'a chaque élève lui donne le croquis coté de tous les modèles qu'il devra traiter. Ce dernier secours les initie de bonne heure à une pratique qu'ils retrouveront constamment dans l'atelier, et il ne peut avoir l'inconvénient de faciliter la copie mécanique puisqu'il faut toujours changer l'échelle, souvent chercher quelle sera l'échelle convenable et interpréter de soi-même, par l'œil d'abord, par la main ensuite, le problême de la construction des figures. L'enseignement,

dans les écoles d'enfants, a un caractère essentiellement général : c'est l'éducation des facultés plutôt que l'habileté technique d'exécution que l'on a en vue ; avec l'âge et le degré d'étude, l'enseignement devient plus spéciale. Dans les écoles d'adultes, il vise aux diverses applications qui correspondent aux besoins des différentes carrières professionnelles." (*Buisson, rapporteur de l'Exposition de Vienne,* 1873.)

En cette même année et à propos de l'Exposition, le président du 10e groupe disait au frère Victoris en lui remettant la médaille d'or : "Mon frère, vous avez sauvé l'honneur de la France."

Dans le rapport officiel autrichien sur l'Enseignement du dessin et de l'art industriel, M. le professeur Langl, de Vienne, après un examen détaillé de l'exposition des écoles françaises, conclut ainsi : "Les travaux d'élèves exposés par les écoles des Frères offraient une supériorité incontestable comme enchaînement systématique ; ils témoignaient des succès surprenants obtenus par la méthode du frère Victoris."

"Dans plusieurs de leurs pensionnats annexés à des écoles primaires, ajoute le rapporteur, le dessin d'après nature et d'après le plâtre est cultivé avec une remarquable supériorité. La méthode qu'on fait suivre aux élèves et qui consiste à étudier l'ornement plastique d'après un modèle dessiné, facilite bien plus le passage au dessin d'après le plâtre que ne le fait la méthode allemande qui fait étudier d'abord le simple tracé ou contours des ornements."

Mêmes succès à l'Exposition de 1878. Après avoir fait l'éloge des méthodes et de l'organisation de l'Institut, M. Hanriot, inspecteur d'académie, parle ainsi du cours de dessin : "Voici maintenant le Cours de Dessin, à l'usage des écoles primaires et des classes d'adultes.

" Il y a longtemps que j'ai apprécié l'excellence de ce cours, et je crois bien avoir été l'un des premiers qui l'aient acquis: c'était pour l'école normale de Versailles. Le frère Victoris venait alors de terminer la première partie, le Dessin géométrique et industriel ; il se préparait, lorsque la mort est venue le frapper, à commencer l'Ornement, le Dessin d'art, que le frère Bernard vient d'achever.

" Un des plus complets que je connaisse, ce Cours prend l'enfant à son entrée dans les écoles primaires, vers six ou sept ans, et le conduit progressivement par une série d'exercices gradués, jusqu'aux applications industrielles les plus difficiles."

Grâce à Dieu, les Frères n'ont cédé le pas à aucun émule. " Ils tiennent toujours la tête en ce genre d'enseignement: en 1880, leurs élèves ont remporté 5 prix sur 9, et 16 accessits sur 23." *(Keller.)*

4° *Ce sont les Frères qui ont créé le mode d'enseignement simultané*, aujourd'hui reconnu le meilleur, comme le constatait récemment encore le Journal officiel (numéro du 7 sept., 1878), par la plume d'un protestant, M. Aug. Dide, analysant le rapport de M. Gréard, rédigé en vue de l'exposition universelle, et répétant l'aveu formel de celui-ci :

" Quand, dit M. l'Inspecteur, Bell et Lancaster présentèrent avec fracas à l'admiration de l'Europe des procédés décorés de leur nom, cette *nouveauté*, en ce qu'elle avait de raisonnable, datait déjà de cent cinquante ans!

" L'alliance des procédés simultanés et des procédés mutuels, l'usage du mode d'enseignement appelé aujourd'hui le mode mixte, sont à ce point dans la nature même des choses, que, dès la fondation de l'Institut des Frères, l'organisateur de l'enseignement simultané déposait, dans des

règlements scolaires, le germe de l'enseignement monitorial. (1)

Pour apprécier à sa juste valeur le mode *simultané*, il est nécessaire de se rappeler combien était vicieux le mode *individuel* universellement employé jusqu'à la venue du Vénérable. Cédons, sur ce sujet, la parole à M. Frossard : "Chaque enfant, à son tour, s'approche de l'Instituteur ; il est admis à épeler ou à lire pendant un espace de temps proportionné à la longueur de la séance. Celle-ci est divisée en trois parties, la lecture, l'écriture et l'arithmétique ; elle dure trois heures : une heure est donc consacrée à l'enseignement de chacun de ces trois objets. Cela posé, quelle est la longueur de la leçon que chaque élève reçoit de son instituteur ? Pour la déterminer, il suffit de diviser chaque heure qu'il consacre à la lecture en autant de parties qu'il y a d'élèves sous sa surveillance. Si ces enfants sont au nombre de dix, chacun obtiendra six minutes pour cette branche de son instruction ; s'ils sont vingt, la lecture ne les occupera que trois minutes. Supposons ce dernier nombre, et il est d'autant moins exagéré que les écoles contiennent quelquefois plus de trente écoliers. Supposons encore que leur instituteur leur consacre trois heures le matin et trois heures le soir : il en résulte que chacun ne reçoit dans le jour qu'une leçon de six minutes pour la lecture, et autant, soit pour l'écriture, soit pour l'arithmétique ; ce qui fera dans l'année, déduction des jeudis et des dimanches, soixante-dix-huit heures et dix-huit minutes.

" Il est vrai que tous les enfants n'apprennent pas à lire, à écrire et à compter, et que la diminution d'une de ces parties de l'instruction augmente le temps que ceux qui ne les

(1) Dans les écoles dirigées par les Frères, on suit le mode *mixte*, qui est une combinaisou du mode *simultané* et du mode *mutuel*..

suivent pas demeurent auprès du maître pour apprendre les autres objets. Mais aussi nous ne faisons aucune mention des jours de fêtes, des vacances, des maladies qui peuvent affliger et l'instituteur et les élèves.

" Que font les enfants pendant les moments de la séance où ils sont livrés à eux-mêmes ? on leur ordonne de préparer un devoir; mais l'instituteur peut-il se fier à leur docilité ou à leur attention au point d'espérer qu'ils s'occuperont exclusivement de ce qu'il leur prescrit ?

" Il est aisé d'établir les progrès des élèves d'après le calcul simple que nous venons de présenter. Combien, en effet, qui croupissent plusieurs années sur les bancs de l'école sans sortir de la plus grossière ignorance! Combien qui ne peuvent les quitter qu'au bout de six ou sept ans d'une assiduité non interrompue, pour aider leurs parents dans leurs travaux ou pour entrer en apprentissage! Combien enfin qui, rebutés par la mauvaise méthode qu'on emploie pour les instruire, abandonnent les écoles où ils ont sacrifié un temps précieux, aussi peu instruits que quand ils y sont entrés!

" Veut-on soumettre à une discipline régulière des enfants volages et inattentifs ? il est nécessaire de punir souvent et de manière que celui qui est châtié n'oublie ni sa faute ni le mécontentement de son instituteur. C'est ce qui a conduit à l'invention de ces instruments de supplice, la terreur des enfants et le mépris de ceux qui les voient infliger. Et quel est le résultat de ces châtiments corporels souvent sévères et toujours humiliants ? ils avilissent le caractère, ils endurcissent le cœur, ils habituent à la fausseté, ils font une loi de la dissimulation. Un enfant a-t-il été battu ? il n'en est pas moins paresseux, indocile, opiniâtre ; il ne cherche point à éviter une nouvelle punition par plus d'attention, plus d'amour de l'étude ; mais il devient fertile en excuses ; il cherche son salut dans le mensonge.

" Dans quelles dispositions d'esprit ces pauvres enfants peuvent-ils donc entrer dans des écoles dont la pensée seule les remplit de terreur ? la réponse est facile. Contraints par leurs parents à s'y rendre, ils le font toujours avec humeur. Ingénieux à retarder le moment de leur arrivée, soupirant à la vue des bancs sur lesquels ils vont s'asseoir, sans goût pour le travail, sans émulation pour le bien, sans ardeur pour s'instruire, quels progrès pourront-ils faire ?

On en était là dans toutes les écoles élémentaires, lorsque le Vénérable de la Salle entreprit de réformer ce mode vicieux auquel de longs siècles avaient accordé droit de prescription, et voulut introduire le système, alors si nouveau et si hardi, de l'enseignement simultané. " Ses méditations assidues et la force de son génie, dit Droz, lui firent inventer l'enseignement simultané, qui sera dans tous les temps une des plus utiles, et par conséquent des plus belles découvertes de l'esprit humain. "

Qui le croirait ? Ce mode si admirable a pris des siècles pour s'acclimater. En 1819, M. Rendu constate que dans 86 départements, à l'exception peut-être de Paris et de l'Alsace, le mode individuel était encore suivi ; le rapport présenté au roi en 1841 déclarait que 7,347 écoles ne connaissaient encore que la méthode individuelle à laquelle étaient condamnés 200,000 enfants ! Rien n'inspire, en ce monde, tant de défiance que l'œuvre d'un saint ! Qu'un Rousseau, un Petalazzi, un Lancaster, un Fréboel, une MME Pape-Carpentier annoncent une élucubration quelconque de leur cerveau pédagogique dégagé de tout principe religieux, exhalant même une certaine odeur d'impiété ou de matérialisme, aussitôt chacun se pâme d'admiration, préconise le génie créateur, et prépare une statue ou au moins un buste au héros ! Pauvre humanité !

5° *Ce sont les Frères qui ont substitué, dans l'école, la pénitence morale aux châtiments corporels.*

" Les Frères, dit M. Blain, se sont si bien trouvés de la méthode d'enseigner sans presque employer les châtiments, qu'ils commencent à se faire une loi de les bannir entièrement de leurs écoles. " Tout récemment, un député radical visitait l'établissement de Vaugirard où se trouvent douze cents élèves ; la discipline, le silence, la physionomie épanouie de ces enfants étaient un mystère pour lui. " Jamais, dit-il au frère Directeur, je n'ai trouvé tel spectacle dans nos lycées ; comment donc vous y prenez-vous ? " — " Oh ! c'est très simple, répondit le frère Directeur ; nous aimons ces enfants de tout notre cœur, et ils nous paient de retour ; là est tout notre secret. "

" Pendant qu'en Allemagne, ce pays de haute culture pédagogique, les instituteurs en sont encore à discuter, dans les *congrès*, les moyens de réglementer la nature, le nombre et l'intensité des *coups* (de fouet, de baguette et de poing ; Congrès pédagogique de Dresde, en 1874), les statuts des Frères, statuts qui datent de cent quatre-vingts ans, interdisent " de frapper aucun écolier de la main, du pied ou de la baguette, et de les rebuter ou repousser rudement. " (Art. 41.) " Ils veilleront tellement sur eux-mêmes, que la passion de colère ni la moindre atteinte d'impatience n'aient point de part ni dans la correction qu'ils feront, ni dans aucune de leurs paroles ou de leurs actions, convaincus qu'ils seront que, s'ils ne se conforment à cette règle, les écoliers ne profiteront pas de la correction, ce qui est cependant la fin que les Frères doivent avoir en vue, en la faisant. " (Art. 39.)

(Rendu.)

7 *Ce sont les Frères qui ont créé les écoles normales.*

" C'est, dit M. Loth, l'honneur du Vénérable d'avoir créé

de toutes pièces cette institution que tous les pays lui ont depuis empruntée (1). "

Dès 1683, nous voyons le Vénérable se préoccuper de la grave question d'un séminaire pour la formation des maîtres d'école pour la campagne. Rémi Favart, docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame de Reims, déclare, en effet, dans un acte authentique, daté du 2 avril 1683, "que la maison qui lui a été adjugée pour deux mille cinq cent cinquante livres, et qui est sise à Réthel, à la Grande-Rue, provient d'une semblable somme qui lui a été remise par une personne qui ne désire pas être nommée, à charge que la dite maison sera employée par vénérable et discrète personne, messire Jean-Baptiste de la Salle, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Reims, pour y tenir les écoles gratuites de garçons commencées au dit lieu de Réthel, et loger les maîtres qui les tiendront; *on devra même y établir, s'il se peut, un séminaire pour les maîtres d'école de campagne pour le diocèse de Reims.* Ce qui a été stipulé et accepté par le dit sieur de la Salle, présent. (2) "

Frappés du bien que produisaient à Reims les écoles chrétiennes, plusieurs curés des campagnes environnantes prièrent le Vénérable de leur envoyer deux de ses frères. Le saint fondateur, fidèle à la règle qu'il s'était tracé de ne point isoler ses enfants, ne put acquiescer à leurs désirs; c'est alors qu'il conçut le projet *d'un séminaire pour les maîtres de campagne.* " Voulons-nous, disait-il, ouvrir dans les villes et les campagnes des écoles élémentaires aimées des parents et fréquentées par un grand nombre d'élèves, formons de bons instituteurs laïques, créons en leur faveur des *Écoles normales gratuites.* "

(1) Notice sur l'Ecole normale de Rouen, 1880.

(2) Minutes de Mes. Maillé et Capillon, notaires à Reims.

Mais le premier établissement de ce genre, dont il soit fait mention dans les annales de l'instruction publique, fut ouvert à Reims, en 1684. Voici comment s'en exprime le Vénérable : " On s'y applique aussi à former des maistres d'escolle pour la campagne, dans une maison séparée de la communauté, qu'on nomme *séminaire*. Ceux qui y sont formez n'y demeurent que quelques années, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement formez, tant à la piété qu'à ce qui est de leur employ.

" Ils n'ont point d'autre habit que celuy qu'on porte ordinairement dans le monde, hors qu'il est noir, ou du moins fort brun, et ne sont distinguez des autres laïques que par un rabat et des cheveux plus courts.

" Ils y sont instruits à chanter, lire et écrire parfaitement, logez, nourris et blanchis *gratuitement;* et ensuite on les place dans quelque bourg ou village pour y faire l'office de clercs ; et lorsqu'ils sont placez, ils n'ont aucun rapport avec la communauté, sinon de bienséance. Ils y sont cependant receus pour faire retraite. "

M. le duc de Mazarin, neveu et héritier du célèbre Cardinal de ce nom, voulut doter son duché d'une semblable institution, mais *gratuite*. Le 20 avril 1685, fut "*fondée une communauté de jeunes hommes dans la dite ville de Mazarin, pour en tirer, comme d'une pépinière, le nombre de maîtres d'école nécessaire pour l'instruction de la jeunesse, dans l'étendue de son dit duché de Mazarin, et autres terres à lui appartenant, gouvernés par deux directeurs capables, commis à cet effet, par le dit sieur de la Salle,* pour l'entretien de laquelle communauté, le dit seigneur aurait fait un fonds et capital de trois mille trois cents livres pour chacun an, de rente." En cette circonstance, le duc se montra magnifique ; il créa à perpétuité, dans la maison des Frères de Réthel, dix-sept bourses en faveur " de jeunes hommes destinés à être ins-

truits des véritables maximes des pédagogues chrétiens, comme aussi à bien lire, à bien écrire et à chanter pour pouvoir aller ensuite instruire la jeunesse dans les terres, paroisses, bourgs et villages de son duché de Mazarin."

Mgr Letellier, trompé par de perfides conseillers, mit des entraves à l'établissement de cette institution qui fut transférée à Montcornet, au diocèse de Laon.

Une troisième *école normale* fut établie à Paris en 1699, sur la paroisse Saint-Hippolyte. Comme les deux autres, elle fut entièrement *gratuite*. Le Vénérable la confia à Nicolas Vuyart, l'un des deux disciples qui, en 1691, avaient fait vœu *de quêter leur pain de porte en porte plutôt que d'abandonner les écoles.*

"Un choix sévère présida à l'admission des élèves; l'on ne reçut que des jeunes gens joignant au patronage mérité de leurs pasteurs, des habitudes d'ordre et une aptitude suffisante: "La maison qu'ils habitent, dit le Vénérable, est appelée *séminaire*. Les élèves n'y demeurent que quelques années. Jusqu'à ce qu'ils soient entièrement formés tant à la piété qu'à tout ce qui est de leur emploi; ils sont instruits, nourris et blanchis *gratuitement;* ensuite, on les place dans quelque bourg ou village pour y faire l'office de clercs. Lorsqu'ils sont ainsi placés, ils n'ont plus de rapports avec notre communauté, si ce n'est ceux de bienséance; nous les recevons cependant pour faire des retraites. Leur habit est celui que l'on porte dans le monde, mais la couleur en est noire; on ne les distingue des autres laïques que par un rabat et des cheveux plus courts." Une école de charité fut annexée à la nouvelle école normale, de sorte que les enfants pauvres de Saint-Hippolyte ne furent point frustrés des avantages dont jouissaient ceux de Saint-Sulpice. Les normaliens furent chargés de leur faire la classe sous la surveil-

lance et la direction d'un maître expérimenté. Tous recevaient ainsi des leçons de pédagogie et de méthodologie propres à assurer leur succès comme instituteurs.

Chose étonnante ! ces rapports, déjà si frappants entre l'organisation des écoles normales créées par le Vénérable de la Salle et celle des écoles normales modernes, deviennent plus intimes et plus étroits, si l'on considère leur programme d'enseignement. Le décret du 24 mars 1851 fixe, ainsi qu'il suit, les matières obligatoires : Instruction morale et religieuse, lecture, écriture, éléments de la langue française, calcul, système légal des poids et mesures et chant religieux. L'enseignement de l'école normale de Saint-Hippolyte comprenait le catéchisme, la lecture et l'écriture qui renfermaient, à cette époque, l'orthographe et des notions de grammaire française, l'arithmétique, le système des poids et des mesures alors en usage et enfin le plain-chant. Cette dernière spécialité était l'objet d'un cours important : " Les élèves de notre séminaire, dit le Vénérable, *seront instruits à chanter parfaitement.*" Ils avaient, en outre, chaque jour, des heures réglées pour la méditation, l'examen particulier et la lecture spirituelle, trois moyens puissants de corriger et de réformer toute habitude vicieuse et d'acquérir, pour la vie entière, de solides vertus. On ne laissait à leur charge que la fourniture et l'entretien du trousseau : tout le reste était gratuit ; on ne leur demandait que de la bonne volonté." (Vie du Vénérable par le F. Lucard, p. 132).

Cette Ecole normale eut un plein succès. " M. de la Salle, écrit M. Bourdoise, a eu la charité de m'élever quatre hommes pour les écoles : ils sont sortis de chez lui si bien formés et si zélés que, s'ils avaient trouvé dans les ecclésiastiques du pays de quoi cultiver les bonnes dispositions qui leur avaient été inspirées, ils auraient établi une communauté

des plus utiles pour la province. Pour moi et pour ma patrie, nous lui avons des obligations éternelles. "

" C'est ainsi, conclut M. Loth, que le Vénérable jetait en France les véritables bases de l'enseignement primaire plus d'un siècle avant l'ouverture de l'établissement d'Yverdon par Pestalozzi (1805). " Une école normale fut créée par Des Roches à Bruxelles en 1687. Frédéric II, roi de Prusse, en tenta un essai en 1748 ; mais la première école normale qui s'ouvrit, dans ce pays, fut celle de Wolfenbüttel, en 1810.

Pour trouver en France, en dehors du Vénérable, l'idée d'une œuvre de ce genre, il faut venir jusqu'en 1753. Nous voyons alors que Mme Guillard, marchande de drap à Dunkerque, donna huit mille livres de rentes à la commune de Saint-Waast (Pas-de-Calais) " pour y fonder un noviciat où l'on formera de bons maîtres d'école, dont les garçons ont tant besoin (1). "

La révolution projeta la création d'une école normale ; l'essai fit un fiasco complet : révolution et destruction sont synomymes. Un décret du 17 mars 1808 annonçait implicitement la création de nouvelles écoles normales, mais il n'y fut donné aucune suite. La France n'entra de fait dans cette voie qu'en 1819, année où elle établit ses deux premières écoles normales, l'une à Metz et l'autre à Nancy. Ainsi, c'est donc au Vénérable de la Salle qu'est dû l'honneur d'avoir créé la première école normale en Europe.

Ce sont les Frères qui ont organisé les cours d'enseignement professionel. Le premier fut organisé à Paris, le second à St. Yon, par le Vénérable lui-même.

" A Paris, le Vénérable enseigna surtout le tricotage et le tissage ; à St. Yon, il organisa en faveur des jeunes gens qui

(1) Antiquaires de la Morinie, t. IX, 2e partie, p. 28.

désiraient un enseignement technique deux ateliers dans lesquels ils purent recevoir, chaque jour, des leçons *pratiques* et faire l'apprentissage d'un métier. Tous les travaux de sculpture, de serrurerie et de menuiserie de la chapelle, et des autres constructions élevées depuis à Saint-Yon, avant 1789, furent exécutés dans l'établissement. Une partie des vastes jardins fut consacré à des études de culture, un autre fut réservée pour la botanique. "

(Annales de l'Institut, t. I, p. 231).

Aujourd'hui, les établissements de Saint-Nicolas, d'Issy, de Passy et l'école commerciale de Saint-Paul, sont des types dont Paris peut être fier et qu'on lui envie. Tout récemment des délégués de l'Autriche demandaient au gouvernement français le meilleur établissement d'enseignement professionnel.—" Allez à Saint-Nicolas, leur répondit Jules Ferry, je ne connais rien de comparable à cet établissement. "

Ce sont les Frères qui ont établi les premières maisons de correction. " M. de Pontcarré, premier président, qui, par l'attention que sa singulière piété lui faisait faire à l'utilité et aux fruits des écoles tenues par les Frères, ne se contenta pas qu'ils fussent établis dans les principaux quartiers de la ville pour l'Instruction des enfants du commun du peuple, il voulut encore, en cette même année (1705) qu'il y eût une maison destinée à retirer du libertinage les jeunes gens de famille, ce qui fut exécuté à la maison même de St. Yon. "

(Hist. de Rouen, 1731, *t. VI, p.* 449*).*

Le Vénérable partagea ses pensionnaires en deux catégories : 1° Ceux qui appartenaient à des familles honorables et qui étaient enfermés par l'autorité paternelle, 2° Ceux qu'une lettre de cachet avait frappés et qui lui étaient envoyés par ordre des magistrats.

animale, ruinent la constitution et, finalement, enlèvent la vie. Ainsi des préventions, et Dieu sait combien l'ignorance ou la mauvaise foi en accumule aujourd'hui contre nos Communautés religieuses ! Essayons de dissiper celles sous lesquelles on s'efforce de voiler un des plus beaux fleurons de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. " Les Frères, dit-on, sont établis uniquement pour les pauvres ; ils ne peuvent tenir des Pensionnats, des Collèges commerciaux, des Académies, etc. Prétendre à la direction de telles œuvres, c'est s'écarter de la voie tracée par leur Fondateur et dévier de l'esprit de leur Institut. " Combien de gens, à leur avis sérieux et éclairés, qui nous ont tenu de tels propos. Ce thème paraît chez d'aucuns une œuvre apostolique : ils aiment tant nos bons Frères ! Essayons, en quelques mots, de redresser l'esprit et d'épurer les affections de ces amis de nos bons Frères. Notre tâche est facile ; montrons-leur, non le Fondateur qu'ils rêvent, mais celui que Dieu dans sa bonté donna, il y a plus de deux siècles, à son Eglise et au monde.

L'existence des Pensionnats dans l'Institut est péremptoirement établie 1. par les Constitutions mêmes de l'Institut, 2. par l'histoire, 3. par l'évidence même des faits.

1. Les Constitutions du Vénérable traçant les relations des Frères avec les externes disent, chap. III, qu'on n'admettra personne du dehors aux exercices, " à moins que ce ne soit *un Pensionnaire*, qui viendrait en retraite avec permission par écrit du Frère Supérieur de l'Institut. "

L'assemblée générale de 1717 fait la déclaration suivante : " Il pourra y avoir des *pensionnaires* dans les maisons de noviciat ou maisons destinées pour cela, quand le Frère Supérieur, avec l'avis des Assistants, le jugera à propos ; on ne leur apprendra point la langue latine. "

En 1745, le Chapitre général reconnaît les pensionnats de Saint-Yon, de Saint-Omer, Marseille, Mirepoix, Die, Montpellier, Montargis, etc., etc., et déclare qu' "il sera loisible au très cher Frère Supérieur d'en établir, quand il le trouvera à propos, et quand le cas le requerra."

Les lettres patentes accordées à l'Institut par Louis XV, portent : "Nous permettons aux Frères de recevoir les *pensionnaires* de bonne volonté qui leur seront présentés." D'où il résulte que, lorsque les Frères demandèrent et obtinrent la Bulle d'approbation, ils tenaient des pensionnats et des écoles ordinaires.

2. La plupart des historiens qui ont parlé du Vénérable et de son Institut mentionnent les Pensionnats.

" M. de la Salle, dit le P. Maillefer, ouvrit sa maison avec joie à tous les enfants qu'on voulut y envoyer pour y être élevés. Ils formèrent *un collège* séparé du noviciat." (1)

" Depuis que les Frères habitent Saint-Yon, ils prennent à volonté *des pensionnaires* pour leur enseigner, à l'exception du latin, tout ce qui peut mettre la jeunesse à portée de se faire un état dans la société." (2)

Dans un ouvrage publié à Angers, en 1792, nous lisons ce qui suit : "*L'Instruction des enfants aisés est du ressort des Frères des Ecoles chrétiennes.* Pourquoi ne trouveraient-ils pas auprès d'eux les services qu'ils ne pourraient peut-être avoir ailleurs et que les pauvres trouvent dans leurs écoles de charité ? *Les pensionnats ont toujours été nombreux chez les Frères. Ils ont été approuvés, protégés, recherchés comme utiles à toutes les branches du commerce.*" (3)

(1) Vie de M. de la Salle, 1733.

(2) Boïeldieu, Arch. départementales de la Seine-Inférieure.

(3) Idée générale des Frères des Ecoles chrétiennes, Angers 1792.

Le frère Procureur se plaignait de la pauvreté du Noviciat. Le Vénérable lui répondit : " Vous vous plaignez que le noviciat est très pauvre ; je crois que le moyen dont Dieu veut se servir pour vous faire subsister est de *prendre des enfants en pension*, de bien les instruire et de les bien élever. "

3. Enfin, voici une preuve sans réplique de l'existence des Pensionnats dans l'Instiitut, celle des faits. C'est le Vénérable lui-même qui établit le pensionnat de Notre-Dames des Dix-Vertus, à Paris, pour les cinquante jeunes seigneurs irlandais qui accompagnèrent dans l'exil leur roi, Jacques II ; et, plus tard, celui de Saint-Yon, près Rouen ; ce dernier devint célèbre et subsista jusqu'à la révolution.

" Le Vénérable suivit. pour composer son plan d'études, les vues larges et profondes qui l'avaient inspiré dans la création des écoles dominicales et des écoles normales. "

Son programme comprenait, pour les écoles *primaires :* l'histoire sainte, l'instruction religieuse, la lecture, les divers genres d'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, le système des monnaies, des poids et des mesures alors en usage, le dessin, le chant, la rédaction des principaux actes civils, quelques notions de comptabilité et les règles de la politesse ; pour le cours *supérieur*, outre le catéchisme et les conférences religieuses, l'histoire, la géographie, des notions de littérature et de rhétorique, la tenue des livres, la comptabilité, la géométrie, l'architecture, l'histoire naturelle, et, en certains cas, l'hydrographie, la mécanique, le calcul différentiel et le calcul intégral, la cosmographie, la musique et quelques langues vivantes : ces deux derniers cours furent seuls à la charge des parents. Saint-Yon possédait un jardin botanique important, les principaux instruments de physique et et une riche bibliothèque à l'usage des élèves. " L'on ensei-

gne à Saint-Yon, est-il dit dans un ancien *Tableau de Rouen,* tout ce qui peut concerner le commerce, la finance, le militaire, l'architecture et les mathématiques ; en un mot, tout ce qu'un jeune homme peut apprendre, *à l'exception du latin.* "

Chose bien digne de remarque ! les cours supérieurs ne furent point obligatoires pour tous les élèves. " Le préfet de la pension, dit le Réglement, doit consulter les parents, il fera connaître à ses collègues la nature des études spéciales qu'ils demandent de leurs enfants, et conviendra avec eux, du temps qui y sera destiné. "

Ainsi donc, le Vénérable de la Salle eut, le premier, le double mérite de concevoir et de réaliser le projet des écoles *primaires supérieures,* où l'instruction soit en harmonie avec le besoin des localités et l'intérêt des familles. L'enseignement désigné sous le nom de *secondaire spéciale* lui doit son origine.

En résumé, les Frères ne sont pas établis *uniquement,* mais *principalement* pour les enfants pauvres ; " *l'instruction des enfants aisés, la direction des pensionnats, est donc aussi de leur ressort.* " Ils ne *peuvent* tenir des *Pensionnats,* des *Académies ?* Rien ne les en empêche, ni leurs Constitutions, ni l'intelligence et la capacité ; *et prétendre à la direction de telles œuvres,* c'est, de leur part, *suivre* la voie tracée par leur Fondateur et *perpétuer* son esprit dans l'Institut.

Les pensionnats fondés par le Vénérable se sont multipliés entre les mains de ses disciples ; la révolution en détruisit une vingtaine où les études atteignaient un niveau à peine croyable, si ce fait n'était attesté par les archives de l'Institut ; aujourd'hui les Pensionnats de l'Institut couvrent le monde ; et tous les sincères amis de l'éducation forment

des vœux pour l'érection d'un établissement de ce genre dans notre cher Canada.

Ajoutons encore un mot au sujet des Académies.

Ce terme, pas plus que la chose, n'est étranger au Vénérable. Nous lisons dans les *Annales de l'Institut:* " A la même époque (1699), le Vénérable de la Salle, de concert avec M. de la Chétardie, ouvrait à Paris une école sous le nom d'*Académie chrétienne.* Pour y attirer un grand nombre de jeunes gens, il fut résolu qu'outre la lecture, l'écriture, l'orthographe et l'arithmétique, on leur apprendrait la géométrie, l'architecture et le dessin.

L'*Académie* fut approuvée par Mgr. l'Archevêque de Paris; M. le Curé de Saint-Sulpice en fit connaître à ses paroissiens le but utile. On n'y admit que des jeunes gens âgés de moins de vingt ans; leur nombre s'éleva à plus de deux cents. " On ne saurait croire, dit un témoin oculaire, le bien produit par cette nouvelle institution, et le changement qu'elle opéra dans les mœurs d'un grand nombre de jeunes gens."

Cette académie fut transférée, en 1703, rue "Charonne" où elle continua à rendre à la jeunesse d'innombrables services. " Pour les jeunes gens qui se destinaient à des carrières exigeant la connaissance pratique du dessin, et pour les employés de commerce, cette école dominicale, alors unique en son genre, offrait d'inappréciables avantages; elle servit beaucoup aux progrès des beaux-arts."

Les maîtres-écrivains, jaloux d'une telle prospérité, déclarèrent à l'Académie une guerre acharnée, et ne se donnèrent de repos qu'après l'avoir vue succomber sous leurs coups; une telle victoire était peu glorieuse, le bénéfice en fut médiocre: le dessin passa dans les écoles élémentaires,

y prit bientôt droit de cité et se répandit rapidement de la capitale dans toutes les écoles de la Province.

Ce sont les Frères qui ont créé et propagé la plupart des méthodes ou des procédés d'enseignement les plus généralement suivis aujourd'hui.

" Ce sont les Frères qui, dit Monsieur Buisson, ont transformé les méthodes de l'enseignement primaire et à qui revient l'honneur d'avoir les *premiers* osé faire pénétrer dans l'école primaire des procédés rigoureusement scientifiques. "

Procédé *intuitif.*—" Le maître, dit la Conduite des Ecoles chrétiennes, *parlera beaucoup aux yeux des élèves,* et autant que le comporte l'ordre de la classe, se *servira du tableau noir pour expliquer les leçons, donner des exemples, etc...*"

Procédé *rationnel.*—Pas de routine, tout doit être justifié, éclairé par la *raison.* "Nos instructions doivent être proportionnées à la portée de nos élèves, sans quoi elles seraient peu utiles. Il est donc nécessaire de nous étudier et de nous former à bien faire comprendre nos demandes et nos réponses, à les développer nettement et à nous servir de termes qui soient aisés à comprendre. "

" Chaque leçon de lecture, dit le sage fondateur, comprendra un chapitre ou des articles ayant un sens complet. Le maître *doit avoir bien lu et bien étudié d'avance* les passages qu'il se propose de faire lire en classe. Il doit connaître toutes les règles de la prononciation française et la manière de parfaitement prononcer les syllabes et les mots.

" Quand les élèves liront couramment, on leur enseignera, *par raison,* pourquoi on appelle certaines lettres voyelles et les autres consonnes. On les instruira aussi des pauses qu'il faut faire en lisant, de la forme et de la valeur des accents et des signes de ponctuation, *du sens des mots et des périodes.* L'on s'appliquera également à leur faire perdre les mauvais

accents du pays. *Le maître aura soin surtout de les interroger afin de s'assurer qu'ils s'appliquent à ce qu'il leur dit et qu'ils le comprennent.* (1) "

" Dans les travaux intellectuels exigés des enfants, il faut toujours s'adresser *à leur raison* et s'assurer par de *fréquentes et intelligentes interrogations* que les mots qu'ils lisent ou qu'ils entendent en classe éveillent dans leur esprit une idée lumineuse, vraie et juste. "

" Après avoir résolu des problèmes ou rédigé soit des compositions littéraires, soit des factures, des mémoires, des contrats ou d'autres actes civils dont les éléments lui ont été fournis par l'instituteur, *l'élève sera obligé d'en composer lui-même de semblables.* "

Procédé *catéchistique.*—Les Frères *auront soin de beaucoup interroger.* " Le maître, dit le Vénérable de la Salle, ne parlera pas aux élèves, pendant le catéchisme, comme en prêchant ; mais il les interrogera par plusieurs demandes et sous demandes, afin de leur faire comprendre ce qu'il veut leur enseigner. "

" Il s'assurera, de temps en temps, par des *interrogations*

(1) Telle était la méthode suivie par Bossuet et Fénelon. " Afin de diminuer — au Dauphin, son élève — les ennuis de l'étude, dit Bossuet, nous en démontrions l'utilité ; et, autant que le comportait son âge, à l'étude des mots, nous joignions celle des choses. "— Fénelon dit de même : " A la campagne, les enfants voient un moulin, et ils veulent savoir ce que c'est, il faut leur montrer comment il prépare l'aliment qui nourrit l'homme. "

" De nos jours, dans la plupart des langues de l'Europe, il y a, dit M. Buisson une tendance très marquée à revenir à ce procédé si simple et si logique. " Naïfs pédagogues modernes ! Combien nos bons frères doivent sourire de pitié quand ils vous voient pénétrer chez eux par une fausse porte et, vous posant comme des *ciceroni*, les inviter à visiter et admirer les trésors que votre génie a découverts dans leurs appartements !

si les écoliers sont attentifs et *s'ils comprennent.* Si quelqu'un d'entre eux se trompe dans ses opérations sur le tableau, il le fera reprendre par un autre plus avancé. Il ne donnera lui-même la réponse que dans le cas seulement où aucun ne pourra le faire. Il leur fera connaître leurs défauts ***par raison,*** leur demandant, par exemple, à l'égard de l'addition, pourquoi ils ont commencé par les derniers chiffres. Il leur fera d'autres questions semblables, selon qu'il remarquera qu'ils en auront besoin. *Il leur donnera, de ce qu'il leur enseigne, une entière intelligence.*" *(Conduite des Ecoles.)*

Procédé *socratique.*—" Que le maître se garde surtout d'aider trop facilement les élèves à résoudre les questions qui leur sont proposées ; il doit, au contraire, les engager à ne point se rebuter et à chercher avec ardeur *ce qu'il sait qu'ils peuvent trouver d'eux-mêmes. Il les persuadera qu'ils retiendront mieux les connaissances qu'ils auront acquises par un effort personnel et persévérant. Pour obtenir, à cet égard, des résultats pratiques, le maître ne se contentera point de leur donner l'énoncé des questions ou des problèmes qu'ils auront à résoudre, il les obligera à en inventer d'autres eux-mêmes selon leur capacité.*

" Le maître donnera aux élèves des devoirs à faire en dehors des classes, comme de transcrire au net les dictées corrigées, etc... Les élèves porteront, avec les devoirs donnés, *des problèmes qu'ils auront inventés* d'après les indications que l'instituteur leur aura données selon leur capacité. Ces devoirs seront corrigés avec soin." *(Avis aux Frères sur divers objets d'enseignement et Conduite des Ecoles.)*

Cours *gradués.*—En 1868, M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, établit, pour les écoles de la Seine, un programme divisé en trois cours : le cours *élémentaire,* le cours *intermédiaire* et le cours *supérieur.* Naturellement, le

monde pédagogique exalta le génie de son Excellence. M. Gréard épousa cette idée et la propagea par toute la France ; le maître et le disciple furent acclamés, portés aux nues : c'étaient deux génies incomparables ! Cette merveilleuse découverte ne datait que de deux siècles. En effet, dans son code pédagogique, le Vénérable lui-même avait tracé plus modestement, mais non moins clairement, ce plan que rééditent et s'attribuent nos deux grands hommes : "Les écoles nombreuses, dit-il, seront divisées en classes distinctes et séparées ; il y aura dans chaque classe trois divisions : *la division des plus faibles,* celle *des médiocres* et celle *des plus intelligents ou des plus capables.*"

Enseignement *pratique.*—De nos jours, on fait grand bruit autour de ce mot : enseignement *pratique.* Si on mettait les apôtres de l'enseignement *pratique* en demeure de s'expliquer sur ce terme, ils seraient peut-être fort embarrassés. Entrons, à ce sujet, dans quelques détails. La sagacité pédagogique distingue aujourd'hui l'enseignement *théorique* et l'enseignement *pratique ;* le premier, comme l'indique le mot *théorique,* se confine dans les régions spéculatives de l'abstraction ; le second, descend de ces hauteurs nébuleuses et s'applique spécialement aux faits, à ce qui est *pratique,* en un mot. Pour quiconque a la moindre notion de pédagogie, il n'y a pas d'enseignement complet sans la réunion de la *théorie* et de la *pratique.* Le maître peut excéder dans la *théorie* ou dans la *pratique* ; mais, dans chacune de ses leçons, il doit, généralement parlant, unir les deux choses : ou déduire les règles des exemples, ou expliquer les règles par des exemples.

On adresse à nos bons Frères le grave reproche de ne pas donner un enseignement *pratique.* Quant à l'éducation, tous conviennent qu'ils n'ont pas d'égaux ; quant à l'instruction,

on les reconnaît maîtres dans la *théorie,* mais incompétents dans la *pratique.* Les Frères des Ecoles chrétiennes, dit-on, ont moins d'aptitude pour enseigner les enfants que les maîtres laïques. Quand l'éducation est *théorique,* les Frères sont très aptes, mais dans les choses pratiques, les laïques leur sont supérieurs ; naturellement un enfant instruit *théoriquement* et *pratiquement* est complet : son éducation pratique commence avec son *a b c.*

Cette conclusion est vraie, juste et pleine de bon sens : l'enfant qui réunit la pratique et la théorie est plus complet ; mais les prémisses sont fausses, archi-fausses ! Affirmer que l'enseignement des Frères n'est pas *pratique,* c'est attester qu'on n'a jamais lu une ligne de la *Conduite des Ecoles,* code de pédagogie éminemment pratique tracé par le Vénérable lui-même, qu'on n'a jamais ouvert ni un des ouvrages édités par l'Institut, ni un cahier de devoirs journaliers écrit par un de leurs élèves, ni assisté à une seule de leurs leçons, ni visité une seule fois leurs classes ; c'est déclarer qu'on ignore l'*a b c* de l'enseignement donné par les Frères, et dès lors comment en juger ?

Rien, au contraire, de plus pratique que l'enseignement donné par les Frères des Ecoles chrétiennes : leurs ouvrages pédagogiques, leurs ouvrages classiques, leurs merveilleux succès sur tous les points du globe en sont la preuve la plus décisive.

Ouvrons la *Conduite des Ecoles,* ouvrage, nous l'avons dit, composé par le Vénérable, et mettons sous les yeux de nos lecteurs les prescriptions du saint Fondateur sur l'enseignement *pratique.*

" On ne doit enseigner aux enfants que des *choses utiles,* et dont ils puissent, dans la suite, tirer *quelque avantage.* "

" Le maître doit se borner à ce qui est *utile ;* il évitera

donc tout ce qui n'est *propre qu'à satisfaire une vaine curiosité.*"

"Le Frère Directeur veillera à ce que l'on fasse copier à ceux qui font l'orthographe des choses qu'il leur sera *utile d'apprendre* et *dont ils peuvent avoir besoin dans la suite.*"

Ainsi, peu de préceptes, c'est-à-dire peu de théorie, mais des exercices nombreux de langage et de bon sens, de textes choisis dictés aux élèves et qui servaient à remonter aux règles d'orthographe, de syntaxe ou de style dont ils étaient l'application, tel est le procédé que le Vénérable de la Salle introduisit dans ses écoles pour l'étude de la langue française. Ce procédé est adapté à toutes les spécialités ; rien, pas même les modèles d'écriture, n'a échappé à l'esprit éminemment pratique de l'illustre pédagogue. "Les modèles, dit-il, contiendront des sentences de la Sainte Ecriture, ou des maximes chrétiennes ; on donnera à copier de temps en temps des *factures*, des *états*, des *lettres*, etc." Voilà, certes, qui est *pratique ;* mais voici qui l'est encore davantage: Le Vénérable a poussé la *pratique* jusqu'au précurseur du porte-plume! Pour initier le bambin à l'écriture, il veut qu'on lui place entre les mains un bâtonnet de la grosseur d'un porte-plume; "sur ce bâtonnet, dit-il, l'on fera trois crans, deux à droite et un à gauche pour indiquer les points où doivent être placés les trois doigts qui tiennent la plume. Le maître obligera l'élève à se bien délier la main, soit avec ce bâtonnet, soit avec une plume non taillée." Eh bien! est-ce assez pratique? Mais continuons à citer les principes du grand maître.

"L'enseignement donné dans une classe doit être *pratique* et en rapport avec *l'état auquel se destinent les élèves.*"

Ainsi l'enseignement ne sera pas seulement *pratique* en général, mais il devra avoir un cachet spécial d'utilité eu

égard aux différentes carrières auxquelles se destinent les élèves.

" Après qu'ils auront copié, pendant quelque temps, les modèles divers qu'on leur a expliqués, dit-il, *le maître les obligera à composer et à écrire eux-mêmes, des promesses, des quittances, des marchés d'ouvriers, des mémoires d'ouvrages, de marchandises livrées ou reçues, des devis d'ouvriers, etc., etc.*"

" Il les obligera aussi d'écrire *ce qu'ils auront retenu des cours qu'on leur aura faits.* S'il y en a qui sont trop faibles pour faire ces résumés, ils seront obligés d'écrire, mais sans regarder dans le livre, *les leçons qu'ils auront apprises par cœur la semaine précédente.*"

" Enseigner aux enfants les principes, les genres et les avantages de l'art qu'ils étudient, est une chose utile, mais la *pratique est encore plus nécessaire que la théorie.*"

Rabelais, Montaigne, Port-Royal avaient passé avec fracas ; mais leurs théories avaient-elles fait avancer d'un pas l'enseignement ? Le Vénérable descend de la spéculation dans le domaine de la *pratique ;* et, comme de son temps, il n'y avait pas d'ouvrages assez pratiques pour les écoles, il en composa lui-même et nous donna : les *Devoirs du Chrétien,* qui, dit M. Chauveau est " un véritable chef-d'œuvre d'analyse, écrit avec une touchante simplicité, et très propre à graver dans la mémoire des enfants des vérités et des préceptes dont les fruits croissent avec eux " ; — le *Traité de Politesse,* ouvrage admirable de simplicité, qu'il travailla avec le plus grand soin, et où il nous trace d'après l'Esprit-Saint, les saints Pères, les règles *pratiques* de nos relations avec nos semblables ; — le *Registre* ou *Manuscrit,* contenant des modèles d'actes civils, de correspondance commerciale, de mémoires, etc., des notions sur les connaissances usuelles. Cet ouvrage est, dit l'Honorable Chauveau, " une petite

encyclopédie des arts et métiers et des sciences modernes, *bien calculée pour développer l'intelligence des enfants dans une direction conforme à l'esprit de progrès de notre époque.*"

Rien ne manque à l'organisation du Vénérable : ni la *théorie*, qu'exposent la *Conduite des Ecoles* et les *Douze Vertus d'un bon maître ;* ni la *pratique* qu'on trouve à chaque page dans les ouvrages précipités : *pratique* des devoirs envers ses semblables, *pratique* des devoirs envers soi-même ; *pratique* des devoirs dans la gestion de ses affaires matérielles.

Si nous jetons un coup d'œil sur les ouvrages dont on se sert aujourd'hui dans les Ecoles chrétiennes, nous verrons que, sous le rapport du coté pratique, les enfants n'ont point dévié de la ligne tracée par leur vénérable Père. Depuis le vulgaire *abécédaire* jusqu'aux ouvrages de *mathématiques* ou de *littérature*, nous trouvons dans tous cette théorie claire, sobre et ces applications judicieuses, abondantes, qu'on ne rencontre que chez des *praticiens* émérites.

A ces preuves palpables s'ajoute le témoignage des faits.

Les quelques voix discordantes dans ce concert universel qui s'élève à la louange des Frères et à leur enseignement ne sauraient les atteindre. Tous ceux qui connaissent les disciples du Vénérable de la Salle, savent ce que valent les maîtres et les méthodes, et tous proclament qu'en *éducation* comme en *instruction*, en *théorie* comme en *pratique*, ils peuvent être dénigrés, mais difficilement surpassés. Telle est aussi la conclusion que tirent M. John Maguire et Dubourg Maldan de leur enseignement à Montréal et en France.

" Les Frères, dit le premier, appliquent l'un des meilleurs modes d'enseignement qui soient dans le monde. Les progrès de leurs élèves dans les plus hautes branches de culture intellectuelle sont un sujet d'admiration pour les jour-

naux du caractère protestant le plus prononcé. " A quoi le second ajoute : " Ce système d'enseignement imaginé pour l'appliquer aux écoles de Reims, et perfectionné ensuite pendant trente années de méditations et d'expérience, suffit seul pour assurer à son auteur une place parmi les illustrations de ce grand siècle de Louis XIV qui sut réunir tous les genres de mérite, les utiles comme les éclatants. Il faut qu'elle ait bien de l'excellence cette méthode qui, restant la même pendant près de deux siècles, n'a pas cessé de s'approprier à l'âge, au caractère des enfants, aux besoins des temps, à ceux des familles ; qui, chassée de notre territoire par la Terreur, y reparaît bientôt après, rappelée, malgré l'exclusion de toutes les corporations religieuses, par le vœu des conseils généraux et la volonté du gouvernement impérial ; qui, aujourd'hui encore, ne craint pas de se poser comme rivale de ces méthodes modernes qui ont illustré les noms des Lancaster, des Pestalozzi, des Jacotot. "

Du reste, si l'enseignement des Frères pèche par le côté pratique, comment expliquer cet empressement des familles, qui ont le sens pratique, à encombrer leurs classes ? Comment expliquer ces brillants succès de leurs élèves, incomplètement formés, dans les concours où figure l'élite des élèves dressés par des maîtres accomplis, et en qui s'harmonisent, dans une merveilleuse proportion, la *théorie* et la *pratique* ? Pourquoi nos maisons de commerce recherchent-elles avec tant de soin les jeunes gens qui sortent informes, incomplets des Ecoles chrétiennes ? Comment expliquer ces lauriers cueillis sur tous les champs de bataille et en toutes les spécialités, dont nous donnons ci-après une sommaire énumération ?

Ce sont les Frères qui, dans toutes les branches de l'enseignement primaire, obtiennent le plus de succès.

En voici le secret, à parler humainement : " L'Institut possède une organisation qui fait de lui le modèle et le type des Associations vouées à l'enseignement. Grâce à l'unité de direction et à la forte discipline qui unit ces 10,000 frères, dirigeant 400,000 élèves, répartis en 7,996 classes, aucune force n'est isolée, aucun effort ne se perd : tout concourt vers un but commun. " *(Hanriot.)*

" Nous souhaitons, conclut un écrivain que l'on n'accuse guère de *cléricalisme*, nous souhaitons que les Frères des Ecoles chrétiennes poursuivent librement leur œuvre de civilisation et de progrès.

" Nous reconnaissons hautement le mérite de leurs écoles. J'ai plus d'une fois visité des établissements dirigés par eux, notamment le grand pensionnat de Saint-Nicolas, l'un des plus beaux de Paris ; j'ose dire que ce sont des modèles de propreté et de bonne tenue ; que les enfants travaillent avec une ardeur incroyable ; que ces messieurs prennent sur ces jeunes âmes un empire admirable *et obtiennent des résultats où on n'arrive que bien rarement dans nos institutions laïques.*"

(Francisque Sarcey, XIXe Siècle.)

L'enseignement des Frères est éminemment *pratique*, nous l'avons vu par les règles pédagogiques tracées de la main du Vénérable, par les divers ouvrages en usage dans l'Institut. Ce qui nous reste à en dire dans cet article le prouvera jusqu'à la dernière évidence. Nous voulons parler de l'Exposition de Paris, en 1878 ; là, on n'étalait pas la théorie, on ne couronnait pas la théorie. Voici ce que nous lisons dans un document publié au commencement de janvier 1879 ; c'est le Très-Honoré Frère Supérieur-Général qui rend compte de l'Exposition faite par l'Institut.

" Les journaux et diverses publications pédagogiques ayant rendu compte de l'Exposition faite par notre Institut, et leurs appréciations émanant, pour la plupart, d'hommes compétents, nous préférons, dit-il, leur laisser la parole, plutôt que de vous dire nous-même, tout d'abord, combien cette Exposition peut servir à prouver *que les écoles dites congréganistes, ne méritent point le reproche que, de parti pris, on leur inflige trop souvent depuis quelques années : " de rester " stationnaires dans la routine ; et de ne pas donner un enseigne- " ment en rapport avec les besoins résultant des développements " de l'industrie, du commerce et de toutes les autres branches " de l'activité humaine.* "

Et d'abord, voici un jugement d'ensemble, extrait de la *Revue Pédagogique*, publiée avec la collaboration de membres de l'Institut de France, de professeurs et d'inspecteurs de l'Enseignement public, etc., sous la direction de M. Ch. Hanriot, Inspecteur honoraire d'Académie (1) :

" Nous rencontrons maintenant l'Exposition considérable des *Frères de la Doctrine chrétienne*, qui occupe tout le panneau gauche sur le mur du fond.

" Pendant longtemps, si l'on accordait à l'Institut fondé en 1680 par le vénérable J.-B. de la Salle, une certaine valeur au point de vue des travaux qui frappent les yeux, comme l'écriture et le dessin, et encore le dessin servile, machinal, la copie des estampes, on lui refusait du moins un enseignement intelligent et rationnel.

" Les choses, depuis, ont changé : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les livres, les méthodes et les collections exposés.

" Cette troisième salle de la classe VI ne renferme qu'une partie des travaux exposés par l'Institut : les livres classi-

(1) No. 9, septembre 1878, page 311 et suivantes.

ques, le matériel de la géographie et du dessin, des collections pour leçons de choses.

" Les albums, cartons, atlas et cahiers, renfermant les devoirs des écoles libres, ont été presque tous placés dans le pavillon Ferrand ; les travaux exécutés dans les écoles normales et les écoles primaires publiques se trouvent dans le troisième salon du Ministère de l'Instruction publique, ou dans la grande galerie vitrée contiguë.

" Outre ces trois centres principaux, l'Institut a exposé dans le pavillon de *l'Algérie*, aux *Colonies françaises*, dans les *classes* 16 et 76, consacrées à la *Géographie* et à l'*Agriculture*, enfin dans l'annexe de la *Belgique*, où toutes les spécialités du programme de l'enseignement *primaire* et *moyen* sont largement représentées.

" Examinons donc cette exposition de la classe VI. Quoique restreinte, elle est digne de notre attention.

" Voici d'abord quelques reliefs d'un *paysage idéal*, résumant les principales formes géographiques, et destiné à initier les jeunes élèves à la connaissance de la nomenclature, et à l'intelligence des cartes ; on voit le *relief de Bayonne* et de ses environs, celui de la plaine *d'Issy*, près de Paris, d'après les croquis topographiques levés au pas par les élèves de Saint-Nicolas et leur professeur, le frère Abélien, ceux du *château d'Aurillac*, propriété de l'Ecole normale que dirigent les Frères ; de *Commentry*, *Néris-les-Bains* et *Malicorne*, relevés par les élèves de l'*école chrétienne des houillières de Commentry*.

" Au mur est appendue la grande *Carte hypsométrique du frère Alexis-Marie*, professeur à l'Ecole normale à Carlsbourg.

" Voici maintenant le *Cours de Dessin*, à l'usage des *écoles primaires et des écoles d'adultes*.

" Il y a longtemps déjà que j'ai apprécié l'excellence de

ce cours, et je crois bien avoir été l'un des premiers qui l'aient acquis: c'était pour l'Ecole normale de Versailles. Le frère Victoris venait alors de terminer la première partie, le Dessin géométrique et industriel; il se préparait, lorsque la mort est venue le frapper, à commencer l'Ornement, le Dessin d'art, que le frère Bernard vient d'achever.

“ Un des plus complets que je connaisse, ce Cours prend l'enfant à son entrée dans les écoles primaires, vers six ou sept ans, et le conduit progressivement, par une série d'exercices gradués, jusqu'aux applications industrielles les plus difficiles.

“ Malheureusement, et il ne peut en être autrement, le Cours est d'un prix très élevé. L'ensemble des collections de la première série: Dessin à main libre et d'ornement, coûte 460 francs; celle de la deuxième série (Dessin géométrique et industriel), 1,050 francs.

“ Après le matériel du dessin, la partie importante de l'Exposition des Frères est constituée par de nombreux extraits des musées scolaires, qu'ont envoyés leurs écoles libres et leurs pensionnats de province.

“ La pensée générale qui me paraît avoir présidé à l'organisation de ces musées est bonne: tous ou presque tous ont un caractère essentiellement local.

“ Ainsi, à Marseille, ce sont les objets d'importation et d'exportation qui alimentent les collections: le lin, l'arachide, le café, le blé, le riz, le sucre, les bois et les marbres.

“ Le Pensionnat de Reims, qui n'est pas très éloigné de Saint-Gobain, a envoyé différents spécimens du verre et des matières employées pour sa fabrication. L'école primaire de Dax a réuni les différents produits du pin maritime, bois et essences. Le pensionnat de Lyon a de très curieux échantillons de minéralogie; les écoles de Caen, de nombreux

fossiles du Calvados ; et le pensionnat d'Avignon, l'entomologie du département de Vaucluse.

" Voici encore d'excellentes collections pour l'enseignement technique. Tout le travail du chanvre peut être facilement expliqué avec ces instruments : la *rotière,* le *brisoir,* l'*échanvroir,* le *séran,* la *drège,* la *quenouille,* le *rouet,* le *dévidoir,* et le *métier.*

" Ici, c'est un *tas* ou *meule,* montrant comment se fabrique le charbon de bois ; là, c'est une *ruche ;* plus loin, un *bâtiment de graduation,* pour l'extraction du sel.

" Le pensionnat de Saint-Omer possède une collection de ce genre très bien ordonnée. Une première série de tableaux contient tous les objets industriels du règne minéral : terre cuite, pierres et marbres, fer et nickel, fer ouvré, outils pour le travail des métaux ; une seconde comprend les produits industriels du règne végétal, bois de construction et d'ameublement, outils spéciaux pour le travail du bois ; la troisième se compose des produits industriels du règne animal, peaux, cuir, etc., avec les outils de la cordonnerie, depuis le tranchet et l'empeigne jusqu'à l'élégante bottine de la Parisienne. "

Dans sa *Correspondance,* M. de Saint-Chéron énumérait, en les groupant sous dix spécialités principales, tous les produits exposés par l'Institut, et il terminait par ces lignes éloquentes :

" Il nous resterait à dire quelques mots de *l'éducation des sourds-muets,* où les résultats obtenus par le dévoûment des Frères tiennent du miracle. Mais, sauf à y revenir, il faut clore cette énumération déjà longue pour l'espace qui nous est accordé ; encore l'avons-nous faite sèche et bien aride. Toutefois, il ne déplaira pas aux humbles maîtres dont nous parlons, d'avoir été défendus ici uniquement par des faits et

des chiffres. L'éloquence de ces derniers n'admet pas de contradicteur, surtout lorsqu'on les rapproche des succès quotidiens des élèves de l'Institut. Et, disons-le hautement, si peu favorisée qu'ait été son Exposition, il suffit de la parcourir avec un peu d'attention et de soin, pour être forcé, quelque prévention qu'on ait conçue, de rendre pleine justice à la haute valeur, à la portée *pratique*, à l'immense utilité de cet enseignement fondé sur la charité chrétienne.

" Nous n'avons point parlé de l'instruction religieuse, qui en est la base. A quoi bon ? Cette instruction est précisément ce que les adversaires des congréganistes ne leur pardonnent pas de distribuer à l'enfance et à la jeunesse. Que ressort-il, cependant, de ce que nous venons de voir, de ce que nous voyons chaque année dans une foule de concours ? L'instruction et l'éducation chrétiennes, bien loin de retarder les progrès des élèves, y contribuent puissamment. Qu'ils viennent, une bonne fois, s'en convaincre, et qu'ils ne l'oublient plus, ceux-là mêmes qui, en matière d'enseignement, se dirigent par les seules considérations humaines ! "

Bon pour les Frères de France, diront nos contradicteurs ; mais ceux du Canada, sont-ils aussi compétents, aussi *pratiques ?* Parfaitement et de tous points : c'est la même famille, c'est le même esprit, c'est la même formation, ce sont les mêmes méthodes, les mêmes ouvrages, le même dévoûment et, partant, les mêmes succès, eu égard à une situation réciproque. Ils étaient là, en 1878, avec la mère-patrie et toutes les colonies, et ils ne faisaient, certes, pas ombre au tableau. M. Hanriot n'analyse qu'un groupe des travaux exhibés par les Frères, le VIe ; s'il ne dit rien du Canada, c'est qu'il ne l'a pas trouvé sur son chemin ; mais il était là et faisait, Dieu merci, assez bonne figure. M. de Saint-Chéron le mentionne avec éloge ; le Très-Honoré constate avec grande satisfaction,

et loue hautement les travaux du Canada, qui méritent l'honneur de partager, avec la France et la Belgique, la *médaille d'or* accordée à l'Institut pour son Exposition collective. Le Très-Honoré a envoyé aux établissements dont les travaux ont figuré à l'Exposition un *Diplôme de Coopération;* or, celui du Canada porte la note *Très Bien :* que peut-on demander de mieux ? C'est, du reste, ce que M. E. U. Archambault nous avait déjà annoncé. " L'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne a reçu un rappel du diplômé qu'il avait déjà obtenu en 1877, avec mention de " Progrès " pour l'excellente instruction qu'il donne en France, en Belgique, *et j'ai eu l'honneur de faire ajouter, au Canada.* "

C'est sur cette supériorité des frères *canadiens* que M. le Vicaire apostolique de la Jamaïque fonde sa demande d'un établissement de Frères dans l'île confiée à ses soins : " Je suis, dit-il, très désireux d'introduire dans la Jamaïque une communauté de Frères enseignants, ayant vu les succès obtenus à Liverpool par les Frères des Ecoles chrétiennes *canadiens.* "

Telle est aussi l'opinion de MM. les Surintendants et de MM. les Inspecteurs qui, dans des documents officiels, déclarent que " les Frères sont des instituteurs expérimentés qui peuvent le mieux répondre au besoin et diriger les écoles pour le plus grand bien de toutes les classes de la société " (1) ; — que leurs ouvrages sont de " véritables chefs-d'œuvre d'analyse, une encyclopédie bien calculée pour développer l'intelligence des enfants dans une direction conforme à l'esprit de progrès de notre époque " (2) ; — qu'ils " suivent des méthodes rationnelles ", c'est-à-dire joignant la *pratique* à la *théorie,* " et dont les résultats sont très satisfaisants " (3) ;

(1) Honorable Meilleur ; — (2) Hon. Chauveau ; — (3) McLellan.

— que " tout en formant le cœur de l'enfant, ils lui enseignent les connaissances nécessaires pour devenir plus tard un sujet utile à la société" (1) ; — que " leurs colléges se font remarquer par leurs cours commerciaux, et que le cours anglais qui s'y donne est très estimé et recherché" (2)—qu' " ils peuvent former les enfants pour n'importe quel genre d'affaires que les parents pourraient désirer sans qu'il soit besoin, pour ceux-ci, de s'imposer d'autres sacrifices pour cette fin " (3) ; — que dans leurs académies, "les enfants reçoivent une éducation tout à fait soignée" (4), et que ces instituteurs " n'ont pas à craindre la rivalité avec les meilleures High Schools et Collegiate Institutes" (5) et qu'elles sont " beaucoup supérieures aux écoles modèles provinciales et aux Collegiate Institutes." (6), car, égales au moins à ces institutions par l'*instruction*, elles leur sont supérieures par *l'éducation :* " Je suis forcé d'admettre, dit M. McCarthy, que l'éducation reçue dans cette académie est supérieure à celle qui est donnée dans les autres écoles publiques. " " Vos écoles sont toutes très bonnes, disait aux Frères de Toronto, M. l'Inspecteur général de l'Ontario, mais votre académie est la meilleure parmi toutes nos meilleures de la cité" (7).

On voit, par ces nombreuses citations, combien l'enseignement des Frères est *pratique* et que ceux qui lui dénient ce caractère ne le connaissent point et répètent, sans s'en douter, *ces dires de parti pris* dont le Très-Honoré signalait la perfidie.

(1) M. Crépault ; — (2) M. Tétreault ; — (3) M. Archambault ; — (4) M. Bardy ; — (5) M. Glashan ; — (6) M. Harrington ; — (7). Cet éclatant témoignage de M. l'Inspecteur général fut si agréable à MM. les Commissaires d'Ecoles que, spontanément, ils augmentèrent de $50 le traitement de chacun des maîtres.

Complétons et confirmons ces témoignages de MM. les Surintendants et de MM. les Inspecteurs par le tableau des prix obtenus par les Frères aux différentes Expositions.

" Leurs livres ont été honorés des plus hautes récompenses à l'exposition universelle de Vienne, en 1873, et à l'exposition de géographie de Paris, en 1875.

Leur méthode a été calquée par le ministre Duruy dans son règlement pédagogique de 1867.

Enfin, à l'exposition universelle de 1878, ils ont reçu les récompenses suivantes:

Classe VI.—Enseignement.—Médaille d'or.—1.—Institut des Frères pour exposition collective, France, Belgique, Canada.

N. B.—Toutes les maisons de l'Ordre participent à cette récompense, qui dispense de mentions spéciales. En outre, les Frères qui ont exposé avec le ministère de l'Instruction publique, participent au grand prix que celui-ci à obtenu.

2.—Frère Alexis-Marie (Méthode et ouvrage de géographie, Belgique).—3.—Frère Mémoire, directeur du pensionnat de Malonne. (Belgique).

Médailles de bronze.—4.—Frère Marianus, arithmomètre (Belgique).—5—Ecole des houillères, à Commentry,(France).

Classe XVI. — Géographie. — Médaille d'argent. — 6. — Frère Alexis-Marie.—Reliefs et cartes hypsométriques.

Classe LIII.—Matériel de chimie.—Mention honorable. —7.—Frère Souverain, de Grasse.

Classe LXXVI.—Agriculture.—Médaille d'or.—8.—Institut agricole de Beauvais.

Médailles d'argent.—9.—Pensionnat des Frères de Reims. —10.—Frère Raynuce, de Dijon, reliefs et tableau.—11.— Frère Lucard, directeur de l'Ecole normale de Rouen.

Classe LXXXIII.—Insectes utiles.—Médaille de bronze. —12.—Frère Albéric, à Beauvais.

Classe LXXXVII.—Plantes potagères.—Médaille d'or.—13.—Etablissement agricole d'Igny, près Paris.

Classe LXXXVIII.—Arbres et fruits.—Médaille d'argent.—14.—Etablissement agricole d'Igny.

Avions-nous tort de dire que l'enseignement des Frères défie toute comparaison, et que l'attaquer, le supprimer, c'est se constituer le defenseur de l'ignorance et l'adversaire du progrès ? " (KELLER).

" Je n'appelle pas grand homme, dit Pascal, celui qui saisit les deux extrémités d'une question ; mais celui qui, tenant fortement les deux extrémités, ne laisse sans solution de continuité aucun des points qui les séparent." Tel est le Vénérable : plan d'ensemble, précision de détails, méthodes et procédés d'enseignement, théorie et pratique, moyens d'émulation et de discipline, écoles pour les enfants, écoles pour les adultes, écoles élémentaires, écoles supérieures, écoles techniques, écoles de correction, écoles normales, juvénats et noviciats, rien n'échappe à son génie organisateur. Son Institut, *admirable instrument de civilisation, une des gloires nationales de la France*, (1) sort de ses mains outillé de toutes pièces, avec un code sublime de perfection pour le religieux et de pédagogie pour le maître. Son œuvre, sanctionnée par quarante années d'expérience, disséminée, fortifiée par deux siècles d'épreuves, consacrée par la puissance suprême de l'Eglise, semble créée d'hier pour les besoins d'aujourd'hui. Ses constitutions, fruits de la grâce et de la sainteté du Fondateur, sont là comme un trésor de famille où ses enfants puisent le secret de ces succès qui font l'admiration du monde et le désespoir de leurs émules. Malgré les prétentions et les clameurs de la révolution, le Vénérable est et demeurera le créateur de l'enseignement populaire.

(1) Rendu.

Nos modernes pédagogues n'ont rien inventé ; Frebel, Pestalozzi, Mme. Pape-Carpentier ne sont, la plupart du temps, que de pauvres plagiaires. Depuis deux cents ans, nos Frères des Ecoles chrétiennes connaissent et pratiquent la *méthode intuitive*, les *leçons de choses*, les procédés *catéchistiques*, *socratiques* et autres, toutes choses dont l'ignorance actuelle fait hommage à nos geais pédagogiques modernes. " Rien de tout cela, dit M. Trouillet, n'est absolument nouveau. Ayons conscience de ce que nous valons, soit ! mais ne crions pas à tout venant que nous découvrons, chaque matin, l'Amérique."

TROISIEME PARTIE.

§ I

Importance de l'Education chretienne.

Au début de notre travail, nous disions : " Trois courants d'idées se partagent l'opinion publique sur la question d'éducation : le premier, répudiant tout principe chrétien, demande une école *neutre*, sous-entendue *athée ;* le second, réprouvant toute idée révolutionnaire, veut une école sérieusement *chrétienne ;* enfin, le troisième, inspiré par une sagesse toute humaine, prétend allier avec les principes religieux les idées appelées *modernes*. De là, pour employer les termes du jour, trois sortes d'enseignements : l'enseignement *athée*, l'enseignement *chrétien*, et l'enseignement *laïque*. " Nous avons dit, et nous tenons à le répéter, pour nous, l'enseignement *chrétien*, c'est tout enseignement donné sous la haute direction de la sainte Eglise, dépositaire et interprète de la vérité, qu'il soit donné par des religieux ou par des séculiers. C'est à cet enseignement chrétien, nous ne saurions trop le redire, que notre cher Canada doit la conservation de sa foi et de sa nationalité. Demandons à Dieu de nous conserver ce dépôt sacré et de ne point permettre que, parmi nous, *les vérités soient diminuées* par les idées dangereuses contre lesquelles Monseigneur cherche à nous prémunir dans sa lettre pastorale précitée.

Pour entrer dans les vues de Sa Grandeur et faire mieux goûter la profonde sagesse de ses avis, rien ne nous a paru plus efficace que de mettre sous les yeux de nos lecteurs les lamentables ruines amoncelées par la mauvaise éducation, c'est-à-dire l'éducation anti-chrétienne.

D'autre part, ce récit nous fournira l'occasion d'offrir à nos lecteurs quelques pages admirables sur le courage héroïque des disciples du Vénérable de la Salle, pendant les plus tristes jours de la Terreur, et de faire bénir la divine Providence au sujet des moyens merveilleux dont elle s'est servie pour restaurer l'Institut et en faire, au dire du cardinal Fesch, " un des plus puissants instruments de régénération de la foi en France. "

Voyons d'abord l'impiété à l'œuvre:

" Pour exprimer un paradoxe funeste, dit Mgr d'Hulst, des hommes ont trouvé un mot étrange : l'éducation *laïque*. La langue française se plaint en vain de cette violence qu'on lui fait subir. Le mot fait son chemin, il a une fortune politique, il prépare à l'ambition ses succès. Autrefois, on appelait *laïques* les chrétiens qui n'appartenaient pas au clergé: les *laïques*, c'étaient les *fidèles*. Aujourd'hui on a transporté cette désignation des personnes aux choses, et l'interprétation en a été changée en chemin. Désormais, il y aura des doctrines laïques, des mœurs laïques, une société laïque, et, sous peine de prononcer des paroles vides de sens, il faudra attacher à ces termes barbares une signification plus barbare encore. *Laïque* deviendra synonyme *d'infidèle;* l'école laïque sera l'école sans Dieu ; les doctrines laïques seront celles qui bannissent Dieu de l'enseignement, les mœurs laïques celles qui le bannissent de la morale ; la société laïque sera une société sans foi et sans culte ; l'éducation

laïque sera l'entreprise de ceux qui prétendent former l'homme en dehors de tout rapport avec Dieu."

"L'instruction! l'instruction du peuple!" crient à tue-tête les modernes législateurs. Ce mot n'est qu'un leurre. Combien ils seraient plus vrais, s'ils disaient: "L'exploitation! l'exploitation du peuple!" Ce qu'ils veulent, ces Messieurs, ce n'est pas *instruire* le peuple, moins encore l'*élever*, c'est le *déchristianiser*. Leurs pères étaient plus francs et plus sincères.

"Aussi, dit M. Albert Duruy, mille entraves sont mises au développement de l'œuvre du Vénérable; mais, tous ces obstacles n'arrêtèrent pas les progrès de l'Institut. Déjà, de son vivant, cet *éminent* pédagogue avait eu la satisfaction de voir son ordre appelé dans plusieurs grands centres, comme Rouen. En 1787, la majeure partie des Ecoles publiques, dans les villes, étaient tenues par les Frères." Ces succès alarmèrent les prétendus philosophes.

Voltaire, le prince de l'impiété, Rolland et de la Chalotais, tous deux vantés pour le libéralisme, n'eussent pas été loin d'expulser les bons Frères.

Voltaire écrivait à la Chalotais: "Il est à propos que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit, il n'est pas digne de l'être."

"Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants; ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, mais le bourgeois."

"Le peuple ressemble à des bœufs à qui il faut un aiguillon, un joug et du foin. Je ne puis trop vous remercier de me donner un avant-goût de ce que vous destinez à la France... Je trouve toutes vos vues utiles. Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et

non des clercs. Envoyez-moi surtout des Frères ignorantins pour conduire mes charrues et pour les atteler."

"Il ne faut pas confondre, disait Rolland, des Congrégations respectables avec un nouvel ordre fondé par le sieur de la Salle. Cette Congrégation n'est pas autorisée par *lettres patentes* (1) dans le ressort de la cour et mérite la plus grande attention."

"Les Frères de la Doctrine chrétienne, continuait de la Chalotais, sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à manier le rabot. Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au-delà de son triste métier ne s'en acquittera pas avec patience et courage. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent de ces arts ou que ces arts font vivre."

Voltaire, Rolland et de la Chalotais étaient des *laïciseurs* en théorie; voici venir les praticiens. (2)

Un décret du 18 août 1792 supprime les corporations ecclésiastiques et les congrégations laïques "telles que celle des Ecoles chrétiennes." "Un Etat vraiment libre" était-i dit dans les considérants "ne pouvait souffrir aucune corporation, non pas même celles qui, vouées à l'enseignement public, ont bien mérité de la patrie."

(1) Rolland mentait à l'histoire, car les *lettres patentes* avaient été accordées à l'Institut, par le roi Louis XV, en 1724; mais "mentez. mentez toujours"! avait dit le coryphée de l'impiété.

(9) L'enseignement chrétien donné par les Frères a toujours été odieux aux révolutionnaires. Ces apostats sont parfois plus aveugles que les infidèles eux-mêmes. En 1870, le Conseil municipal d'Alger décida la suppression des écoles tenues par les Frères; il n'y eut que deux voix pour protester: ce furent un *musulman* et un *juif*.

A cette époque où l'iniquité régnait en maîtresse, la vertu était un crime de lèse-majesté, le zèle et le dévoûment des Frères étaient trop notoires pour ne point attirer l'attention des maîtres du jour. Par toute la France, ils furent traqués comme des malfaiteurs, emprisonnés, traînés devant les tribunaux et accablés d'outrages ; tous refusèrent de prêter le serment prescrit par la loi du 22 mars 1791, et plusieurs, pour conserver leur foi, portèrent leur tête sur l'échafaud ou furent condamnés à la déportation.

Le Frère Agathon, Supérieur-Général, fut arrêté et successivement enfermé à Ste Pélagie, à Bicêtre, au Luxembourg et à la Conciergerie. Son heureux caractère, ses talents et surtout ses vertus, lui acquirent bientôt sur les compagnons de sa glorieuse captivité un grand ascendant moral. Il aimait à les distraire soit en traitant avec eux de quelque question religieuse, soit en leur proposant d'intéressants problèmes de cosmographie ou de mathématiques. Condamné à mort, il bénit Dieu qui lui ouvrait le ciel par la voie sublime du martyre. Déjà on le conduisait à la lugubre charrette où plusieurs victimes attendaient le dernier supplice, quand Bourdon parvint à le soustraire à la fureur des sauvages terroristes.

Frère Salomon, son secrétaire, fut aussi arrêté à Paris. Son cœur était préparé au sacrifice suprême qu'il acceptait avec joie. " A Melun, dit-il gaîment dans une lettre, je conserve l'habit religieux ; mais à Paris, je suis habillé en séculier avec une belle cocarde à mon chapeau! La cocarde ne le préserva point de la fureur des terroristes ; son zèle pour la propagation des brefs et de quelques écrits catholiques le trahit bientôt ; il fut arrêté le 11 août, enfermé aux Carmes avec son confrère, le frère Abraham, et égorgé le 21 septembre avec le vénérable Dulau, archevêque d'Arles.

Frère Abraham fut arraché à une mort imminente par un garde national qui le prit sous sa protection ; mais le spectacle horrible qu'il eut sous les yeux au couvent des Carmes, fit en lui une telle impression, qu'il demeura, jusqu'à sa mort, frappé d'aliénation mentale.

Les massacres de septembre furent le signal d'une recrudescence de persécution. Depuis plusieurs années, les enfants du Vénérable s'étaient dispersés et sécularisés ; mais, même sous l'habit laïque et *avec une cocarde au chapeau*, ils demeurèrent Frères des Ecoles chrétiennes et continuèrent à prodiguer leurs soins aux enfants du peuple. C'était là un crime que plusieurs payèrent de leur vie. Citons, entre autres, les Frère Florence, ancien supérieur-général et directeur à Avignon ; Maurille, son sous-directeur, qui furent cités et condamnés au tribunal du féroce Jourdan *coupe-tête ;* les Frères Raphaël, Libère, Primus, Maximilien, Victorin de Jésus, Martien, Pierre-Christophe, Roger, Léon, Uldaric, Paul de Jésus, etc., qui furent condamnés soit à mort, soit à la déportation comme instituteurs chrétiens ou *comme prêtres réfractaires.*

La mort de ces religieux est digne des premiers âges de l'Eglise. Le tribunal de Vaucluse n'eut à condamner dans le Frère Florence que le crime d'avoir consacré cinquante et un ans à l'éducation chrétienne de la jeunesse ; mais, " dit l'abbé Guillon, faire connaître et aimer Dieu, former des élèves à la pratique des vertus évangéliques et leur enseigner que tous les hommes trouveront à la mort un juge incorruptible et suprême qui les traitera selon leurs œuvres, c'était aux yeux de ses persécuteurs athées un crime irrémissible. " Après un semblant d'interrogatoire, il fut, le même jour, condamné à mort et exécuté sur la place publique. Le Frère Maurille suivit de près son directeur devant le même tri-

bunal. " Lui non plus n'avait d'autre tort que celui d'enseigner aux enfants du peuple les principes chrétiens comme les autres sciences du programme de l'enseignement primaire. " Il fut condamné comme *réfractaire.*

Ses bourreaux l'inscrivirent au rang des victimes du 18 février 1794; mais d'adroits et généreux amis obtinrent sa mise en liberte, et il fut un des premiers à travailler au rétablissement de sa Congrégation.

Le frère Raphaël, vénérable vieillard âgé de soixante-douze ans et souffrant d'un rhumatisme aigu, fut recueilli par un de ses anciens élèves, humble ouvrier. Un espion des Jacobins le dénonça. Les terroristes envahirent la maison qui l'abritait, en enfoncèrent les portes et, malgré les supplications et les larmes de son hôte, pénétrèrent jusque dans la chambre où le pauvre infirme était couché. Le vieillard se soulevant avec peine, les considéra avec un sentiment d'inexprimable pitié " Eh quoi! leur dit-il, j'aperçois parmi vous d'anciens élèves! N'êtes-vous pas mes enfants? N'ai-je point sacrifié mes forces et ma santé à vous instruire? Oubliez-vous que je vous ai recommandé l'amour de Dieu et l'amour du prochain?..."

La vue de ce vieillard portant sur son front l'auréole de la vertu avait un instant tenu les assassins en respect; mais lorsqu'ils l'entendirent prononcer le nom du Dieu qui devait les juger, leur fureur ne connut plus de bornes; ils se précipitèrent en blasphémant sur le frère Raphaël et le massacrèrent.

Frère Martien fut accusé pour on ne sait quelle conspiration. Il voulut présenter lui-même sa défense. Après avoir déclaré qu'il n'est pas ecclésiastique, il ajoute ces fières et nobles paroles: " Je dirige une école gratuite, je me suis voué à l'éducation des enfants pauvres. Si donc vos protesta-

tions d'attachement au peuple sont sincères, si vos principes de fraternité ne sont pas une hypocrite et menteuse formule, mes fonctions me justifient ; et, loin de pouvoir m'être imputées comme un crime, elles me donnent un droit sacré à votre reconnaissance."

La fraternité révolutionnaire ! Elle condamne et exécute la victime le jour même.

Les Frères Roger, Léon et Uldaric furent condamnés à la déportation et entassés dans des navires où ils eurent à endurer toutes les horreurs de la faim, de la soif et de l'infection. " C'est là, écrivirent-ils, que nous avons souffert à peu près tout ce qu'on peut faire souffrir à des hommes. Couchés toujours sur les planches, comprimés et entassés les uns sur les autres, à peine pouvons-nous respirer. Tout compte fait, nous n'avons guère chacun qu'un espace de moins de deux mètres de long sur quarante centimètres de large où nous étions condamnés à demeurer enfermés sous les verrous jusqu'à onze heures par jour. Là, se trouvaient avec nous des malades, des infirmes, des vieillards, répandant la plus insupportable infection.

" La chaleur était telle qu'il nous semblait être dans une fournaise, la vermine nous dévorait. Mourir était une grâce après laquelle plusieurs aspiraient, plus des deux tiers furent exaucés."

" Le défaut d'exercice de toutes nos facultés intellectuelles, nous réduisit à une espèce d'abrutissement involontaire. Nous étions insensiblement devenus tout corps. Nous nous préoccupions presque uniquement, comme des sauvages errants dans les forêts, à pourvoir à nos besoins physiques et à nous défendre, comme nous le pouvions, contre le froid, la faim, la maladie et les insectes qui nous dévoraient. La nuit, le tonnerre eût grondé que nous ne l'eussions pas entendu

au milieu du vacarme fait par quatre cents hommes enfermés dans un espace étroit et obscur où, en cherchant leur place à tâtons, ils se heurtaient et souvent se voyaient renversés et foulés aux pieds par les moins affaiblis. Ceux qui expiraient auraient vainement appelé du secours, les plaintes n'étaient entendues de personne. Avec la chaleur, le froid, la pluie ou la neige, tous devaient manger dix à dix, debout, sur le pont."

Malgré tant de privations et de souffrances, la tristesse n'assombrit jamais le visage de ces glorieux confesseurs de la foi. Pleins de résignation et de confiance en Dieu, ils cherchèrent dans de pieux entretiens, dans de charitables services rendus à leurs compagnons d'infortune un adoucissement à leur long et douloureux martyre. Le Frère Uldaric se fit l'infirmier des prêtres malades et des vieillards ; frère Léon égayait les prisonniers par son enjoûment et la candeur d'une humeur toute juvénile ; frère Roger, (1) donnait des conférences familières sur des questions de géographie et de navigation. Ses loisirs, entre ses cours, étaient consacrés à raccommoder les chaussures des ecclésiastiques dont la santé délabrée souffrait horriblement des marches pieds nus dans la boue, la neige et sur le verglas. "Comme de bons soldats, disait-il gaîment, nous devons savoir un peu tous les métiers et devenir, au besoin, un bon savetier."

C'est dans l'exercice de ces vertus héroïques que le Père de Famille trouva les trois disciples du Vénérable de la Salle (2) ; Frère Léon expira le 21 mai 1794, à l'âge de 71 ans ; Frères Roger et Uldaric moururent la même année :

(1) Frère Roger était un religieux pieux, cultivé et habile dans l'art de gouverner les hommes.

(2) Leur mort, comme leur vie, fut tout embaumée de piété, de sainte joie et d'amour de Dieu.

le premier, le 12 septembre, à l'âge de 49 ans, et le second, le 28 août, à l'âge de 39 ans.

L'Institut fut emporté par la tourmente révolutionnaire ; il succomba, comme nous l'avons vu, un des derniers et non sans honneur. " S'il est une classe de citoyens qui mérite en particulier les égards des corps administratifs, disaient les officiers municipaux de Laon, c'est sans contredit celle des ci-devant frères des Ecoles chrétiennes. Sobriété, mœurs, attachement scrupuleux à l'éducation de la jeunesse : telles sont les qualités qu'ont montrées de tout temps les frères de cette ville. Il est grand le nombre de citoyens qui leur est redevable des principales connaissances qu'il importe à l'homme de savoir : c'est aussi chez eux que l'on peut apprendre à allier la vie pauvre avec la vie active. " En de tels temps, de telles louanges ont une valeur particulière. Emprisonnés en 1797, sur la dénonciation d'un prêtre schismatique, les frères de Laon furent mis en liberté par une explosion reconnaissante et vengeresse des mères de famille ; leur sortie de prison devint comme un triomphe ; la population se pressait sur leur chemin ; on leur jetait des fleurs ; les enfants, joyeux de retrouver leurs maîtres, battaient des mains. Un banquet dans la cour de l'école réunit les maîtres et les élèves : l'allégresse et l'élan rayonnaient sur tous les visages. Ce souvenir est honorable pour la ville de Laon, et nous aimons à le rappeler. Un frère, dont on admirait la belle écriture, avait trouvé un emploi dans les bureaux de la gendarmerie à Laon. Il put sauver l'original de la bulle d'approbation de l'Institut, et divers objets qui avaient appartenu au Vénérable de la Salle : précieuses reliques qui font partie des trésors du pieux Institut. " (*Vie du Fr. Philippe, par Poujoulat.*)

La Révolution a fait main basse sur les droits de l'Eglise et de la famille ; le Dieu-Etat est maître d'école, l'enseignement est *laïque*. A ses fruits, jugeons l'arbre.

1° Rapports des Préfets.

Aisne.—" L'instruction publique a été singulièrement négligée dans ce département depuis la Révolution. Le premier degré d'éducation est rempli par des instituteurs asservis pour la plupart à d'aveugles routines."

" Les enfants ont été livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idées de la divinité, sans notions du juste et de l'injuste ; de là, des mœurs farouches et barbares, de là, un peuple féroce."

Aude.—" L'enseignement public est presque nul. Dans les campagnes, il y a peu d'instituteurs primaires, et ceux qui en ont le titre n'ont guère de moyens ni de volonté d'exercer convenablement ces utiles fonctions."

Cher.—" La situation des écoles primaires est à peu près la même que dans les autres départements, c'est-à-dire que le premier degré d'instruction est pour ainsi dire nul, et que sa réorganisation est impatiemment attendue."

Deux-Sèvres.—" Les établissements d'instruction publique du département sont dans un état bien peu satisfaisant : les écoles du premier degré sont en petit nombre et très mal organisées."

Gers.—L'instruction publique n'a cessé de languir dans le Gers, parce qu'il n'y a que très peu de maîtres d'écoles ou d'instituteurs en état d'enseigner."

Hautes-Alpes.—" Presque partout l'instruction a été négligée ; ici, elle est nulle. Les écoles primaires ne sont point organisées."

2° *Procès-verbaux des Conseils Généraux.*

Ariège.—" Les écoles primaires, organisées sous l'influence révolutionnaire, n'ont heureusement eu qu'un moment d'existence. "

Cher.—" L'instruction de l'enfance est dans un état affligeant. "

Creuse.—" Créez l'instruction primaire. "

Escaut.—" Les écoles primaires sont dans un état pitoyables. "

Forêts.—" L'instruction est nulle dans ce département depuis dix ans. L'instruction élémentaire est complètement désorganisée. "

Gers.—" On demande l'établissement des écoles primaires."

Hérault.—" Les instituteurs primaires disséminés dans les campagnes sont la plupart ineptes et sans aveu. "

Ille-et-Villaine.—" L'instruction publique est presque nulle dans toute la France, parce qu'on a voulu s'écarter de la pratique confirmée par l'expérience. "

Liamone.—" La jeunesse depuis longtemps s'endort dans l'ignorance. "

Haute-Loire.—" Le mode actuel d'enseignement prépare une décadence effrayante pour les lettres et pour les sciences."

Lot.—" L'instruction publique est nulle dans ce département. "

Lot-et-Garonne.—" L'instruction publique est nulle dans les campagnes et elle n'est guère plus florissante dans les villes. "

Haute-Marne.—" L'instruction est presque nulle dans ce département comme dans la plupart des autres. "

Meuse-Inférieure.—" Il est urgent de s'occuper de l'instruction : on perd l'habitude d'apprendre à lire. On craint que

dans une quinzaine d années, il n'y ait pas un homme qui sache lire. "

Mont-Blanc.—" Les écoles primaires sont sans succès ; dans beaucoup d'endroits, on ne trouve pas même d'instituteurs. "

Nord.—" L'enseignement est singulièrement négligé ; on demande une régénération totale. "

Pas-de-Calais.—" La jeunesse est livrée à l'ignorance la plus profonde et à la dissipation la plus alarmante. La plupart des instituteurs sont ineptes et immoraux. "

Hautes-Pyrénées.—" Partout l'instruction publique est non-seulement incomplète mais encore avilie, et le mal sera bientôt à son comble si l'on n'y porte un prompt remède. "

Haut-Rhin.—" Les écoles primaires sont désorganisées depuis la Révolution ; il en est résulté ignorance et immoralité. "

Inutile de poursuivre ces citations que nous pourrions produire par centaines. Celles que nous venons de faire suffisent amplement à montrer dans quel abîme l'éducation maçonnique avait précipité la malheureuse France.

" C'est en vain, dit le prophète, que l'homme bâtit, si Dieu n'édifie. " La Révolution plus sage, à son avis, que la sagesse éternelle, voulut faire mentir le prophète. Elle proscrivit Dieu, abolit la religion, bâtit dans la boue et le sang et n'enfanta qu'un peuple barbare et féroce. "

C'est par l'éducation que le philosophisme voltairien avait sapé les bases de la société ; c'est par l'éducation que la société devra être restaurée.

La religion comme base de l'éducation, tel a été le programme de tous les grands penseurs.

" Tout système d'éducation qui ne repose pas sur la religion, dit de Maistre, tombera en un clin d'œil ou ne versera que des poisons dans l'Etat. "

" On ne le croit pas assez, écrit M. Guizot, l'instruction n'est rien sans l'éducation. A quoi il faut ajouter: Il n'y a pas d'éducation sans la religion. L'âme ne se forme et ne règle qu'en présence et sous l'empire de Dieu qui l'a créée et qui la jugera. "

Et M. Thiers ajoute : " L'école ne sera bonne que si elle reste à l'ombre de la sacristie. "

" Pas d'éducation possible sans idées religieuses. Pour moi, je ne crains pas de le dire, si j'étais absolument forcé de choisir, pour un enfant, ou de savoir prier ou de savoir lire je dirais : Qu'il sache prier ! car prier, c'est lire au plus beau de tous les livres, au front de celui d'où émanent toute lumière, toute justice et toute bonté. " *(Legouvé.)*

Réintégrer la religion dans l'école, remettre l'école à l'ombre de la sacristie, savoir prier de préférence à savoir lire, rendre aux bons Frères l'éducation populaire ; tel est le moyen, moyen unique que Préfets et Conseils généraux proposent pour arracher la France du chaos de barbarie où l'a précipitée la révolution, l'enseignement *laïque.*

Forêts.—" Il faut surtout prendre la religion pour base de l'instruction. "

Gironde.—" Point d'instruction sans éducation, d'éducation sans morale, sans religion : celle-ci doit donc être la base d'un plan d'instruction."

Ille-et-Vilaine.—" On ne parle ni de la divinité ni des principes de la morale. On croit donc qu'il faut en revenir à ce qui se faisait anciennement. "

Jemmapes.—" On insiste fortement pour le rétablissement des collèges et surtout du culte et de la religion catholique. "

Puy-de-Dôme.—" Les anciennes corporations chargées de l'enseignement obtenaient des succès qui compensaient avan-

tageusement quelques abus que l'on pouvait d'ailleurs réformer. "

Haute-Saône.—" Remettre en vigueur les anciens établissements d'instruction publique. Les écoles étaient fréquentées quand on enseignait les éléments de la littérature et des sciences, ceux de la morale et de la religion ; elles sont désertes depuis qu'on a supprimé ce dernier enseignement. "

Ain.—" Réorganiser les corporations vouées au premier enseignement des deux sexes. "

Pyrénées orientables.—" On regrette les associations religieuses qui s'occupaient d'instruction. "

Aisne.—" Dans les villes, on pourra regretter les ci-devant Frères des Ecoles chrétiennes dont on estimait le zèle, la moralité et le talent particulier pour enseigner et conduire les enfants. "

Aude.—" Rétablir les Frères des Ecoles chrétiennes sous le nom de Frères de l'instruction publique, et leur confier l'enseignement. "

Côte-d'Or.—" On regrette les Frères des Ecoles chrétiennes. "

Pas-de-Calais.—" Réappliquer à l'instruction des enfants les Frères des Ecoles chrétiennes. "

Sarthe.—" Le département possède le pensionnat de la Flèche, établi depuis quelques années dans le ci-devant collège de ce nom, qui a joui, de tous les temps, d'une célébrité bien méritée. Dans ce pensionnat, les Frères des Ecoles chrétiennes réunissent déjà 180 élèves. "

Comme on le voit, la France avait conservé le souvenir du cœur. Les disciples du Vénérable de la Salle étaient restés les derniers sur la brèche pour défendre l'éducation de la jeunesse contre les flots révolutionnaires. Plusieurs avaient été fusillés ou frappés par la hache du bourreau ; la plupart,

fidèles à leurs saints engagements, n'interrompirent point leur apostolat, même pendant les plus mauvais jours. Grâce à la sève généreuse qui circulait dans ses membres, grâce à la haute et glorieuse tutelle dont le couvrit l'Eglise, l'Institut fut un des premiers à sortir des ruines amoncelées par la révolution. La tempête s'est apaisée, le ciel s'est rasséréné ; voici venu le moment où la Providence va sortir la lampe de dessous le boisseau pour la placer sur le chandelier. Ecoutons M. Poujoulat nous raconter, dans les termes les plus touchants, la restauration de l'Institut.

" Il y avait dix ans, dit-il, que l'enseignement n'offrait qu'un mélange de ruines et de niaiseries, quand Portalis jeta un cri d'alarme, et osa dire qu'il fallait prendre la religion pour "base de l'éducation." On était en 1802, le concordat renouait les liens de la France avec la papauté, les trois consuls s'étaient rendus solennellement à Notre-Dame. La loi consulaire du 1er mai 1802, sur l'instruction publique, permit à d'anciens frères de reprendre leurs fonctions. L'institut, qui ne comptait plus de maisons en France, en comptait quelques-unes en Italie ; elles avaient obtenu du pape Pie VI, après l'emprisonnement du frère Agathon, un vicaire général, le frère Frumence, directeur de la maison de Saint-Sauveur à Rome ; le bref du 7 août 1795, qui nommait le frère Frumence, commandait à tous les membres de la congrégation de lui obéir. L'invasion française en Italie, en 1798, avait troublé le repos des maisons d'Italie. En 1799, les maisons de Ferrare et d'Orvieto étaient les seules qui restassent de cet institut si prospère dix ans auparavant.

Lyon fut la première cité de France où les débris de cette congrégation commencèrent à se réunir sous le souffle réparateur du premier consul. Un externat, ouvert dans un faubourg de cette ville, avait pour chef un vieillard, ancien

maître des novices, le frère François de Jésus ; mais on ignorait son origine religieuse ; elle fut révélée par la tenue excellente et les parfaites réponses de ses élèves dans les catéchismes ; l'abbé Girard, vicaire général à Lyon, fut heureux de trouver, dans ce maître d'externat en cheveux blancs, un enfant du Vénérable de la Salle, et l'engagea à chercher quelques-uns de ses frères pour s'organiser en communauté. Le frère François de Jésus n'en connaissait qu'un, le frère Pigménion, qui remplissait à Condrieu les fonctions d'instituteur ; il lui écrivit et le fit venir, mais il mourut dans les bras de son frère, le vendredi saint de l'année 1802, avant l'inauguration de l'école, rue Tramassac, à Lyon. Il avait soixante-dix-neuf ans. Le frère Pigménion, resté seul, mais non découragé, ouvrit l'école le 3 mai 1802, espérant que la Providence lui enverrait des coopérateurs. L'abbé Girard célébra la messe pour demander à Dieu de bénir cette réorganisation, et le frère Pigménion y communia. Les élèves furent tout d'abord nombreux ; trois postulants se présentèrent ; un seul d'entre eux persévéra, le frère Augustin, mort à Paris, en 1869, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La petite Communauté reçut, en 1807, une visite mémorable ; Pie VII, quittant la France se rendit, à son passage à Lyon, dans la maison des Frères, accompagné de quatre cardinaux ; il bénit la chapelle restaurée, il bénit l'Institut renaissant : ses paroles encourageantes et paternelles furent comme une promesse de pieuse prospérité.

A mesure que la société française se reconstruisait, on sollicitait le concours des Frères ; la moisson était grande, et les ouvriers se trouvaient encore en petit nombre. Pourtant les progrès étaient visibles. On comptait déjà vingt communautés en 1805. L'année suivante, des maisons s'établirent à Ornans, à Besançon, à Saint-Chamond,

à Ajaccio, à Nogent-le-Rotrou, à Condrieu, à Meaux, à Orléans. Les habitants de cette dernière ville furent unanimes à demander le retour des frères; le maire d'Orléans leur avait rendu un hommage public. " Il est temps, disait-il, que l'on rende justice à ceux qui n'ont perdu leur place en des jours désastreux que parce qu'ils la remplissaient trop bien." La justice commençait à rentrer dans ce pays qui avait cessé de la connaître.

Il importait que les frères dispersés qui avaient survécu à la suppression de leur ordre, fussent informés du travail de réorganisation ; il importait surtout de découvrir où étaient les anciens frères qui pouvait servir à un nouveau recrutement. Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, leur adressa une lettre circulaire, et cet acte honore sa mémoire.

" On demande des frères dans plusieurs villes, leur disait-il, on leur offre tout ce qui est nécessaire, et quelquefois leurs anciennes maisons. La peine du cher frère Frumence, votre supérieur, est de n'avoir pas assez de sujets pour répondre aux vœux de tant de personnes zélées pour la religion. La moisson est abondante et les ouvriers en petit nombre. Je vous invite, mon cher frère, et vous conjure par le zèle qui vous anime pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et votre propre devoir, de vous rendre le plus tôt possible à Lyon auprès du frère Frumence, pour être employé selon votre pieux institut. Vous me donnerez par là une sensible satisfaction que je n'oublierai jamais. Désirant protéger toujours plus efficacement votre congrégation et la propager, et pouvant vous assurer des intentions de Sa Majesté Impériale et Royale, à votre égard, je vous salue cordialement. " (1)

Les bénédictions répandues par Pie VII sur le nouveau

(1) Vie du F. Philippe.

berceau de l'Institut ne furent point stériles. Pendant le premier quart de ce siècle, l'Institut se reconstitua solidement ; et, à partir de 1858, époque de l'élection du frère Philippe au généralat, on le vit prendre une rapide et merveilleuse extension, s'établir dans tous les départements, envahir les colonies et pénétrer dans presque toutes les contrées de l'ancien et du nouveau continent. Dieu se hâtait, ce semble, de le répandre par toute la terre, afin de préparer à la jeunesse de tous les pays un asile contre l'école *laïque* et aux fils du Vénérable, proscrits de la mère-patrie, une famille, des frères, sur les plages les plus éloignées.

" Vous serez haïs à cause de mon nom, " disait Notre Seigneur à ses apôtres. La haine de Satan contre Dieu et les siens est aussi ancienne que le monde. Voilà pourquoi, tous les Fondateurs d'ordre, tous les vrais religieux sont pour le monde un sujet de contradiction. Malheur aux familles religieuses qui échapperaient à cette bénie et bienfaisante loi ! Sous ce rapport, le Vénérable fut privilégié ; mille fois dans sa vie, il eut l'occasion de répéter, le cœur toujours calme et serein son chant de guerre : " *Que Dieu soit béni !* " Du haut du Ciel il poursuit ses luttes et son œuvre dans la personne de ses disciples, car, comme le dit Monseigneur, " *il y a des hommes assez égarés par l'esprit moderne pour tenter d'éloigner le plus possible de l'enseignement ces humbles Frères.* "

Sans doute on n'use point aujourd'hui à l'égard de nos bons Frères des procédés violents de 1793, mais on cherche à les déprécier dans l'opinion publique, en les représentant comme des maîtres incapables de former notre jeunesse aux diverses carrières et de la préparer aux combats de la vie. Nous devons à la vérité et à la justice de relever de telles assertions qui tendraient à amoindrir les religieux dans l'es-

time des familles chrétiennes, car, comme le disait si judicieusement Monseigneur, il y a trois ans, " convainquons-nous que les mouvements d'idées, qui ont produit des résultats subversifs dans d'autres endroits, arriveront aux mêmes fâcheuses conséquences si nous ne les enrayons pas dès le début de leur apparition au milieu de nous."

En 1870, un *musulman* assistait à une séance du Conseil municipal d'Alger. On y discutait un projet de loi relatif aux écoles des Frères ; parmi les édiles, les opinions étaient différentes : les uns défendaient les congréganistes, les autres voulaient les frapper d'ostracisme. On demanda avis au *musulman*, qui répondit : " Je ne connais pas par moi-même les *Frères chrétiens ;* pour les juger, j'examine quels sont leurs amis et quels sont leurs adversaires. De cet examen, je conclus que l'école des *Frères chrétiens* est une excellente et la meilleure institution."

Parler d'or, brave et judicieux musulman ; ce trait n'est point de l'*esprit moderne*, c'est du *vieux bon sens.*

Aujourd'hui encore, plusieurs personnes auraient besoin d'aller à l'école du brave Musulman. En effet, aujourd'hui comme en 1870, que voyons-nous ? qu'entendons-nous ? Poursuivre nos bons Frères et les charger des accusations les plus gratuites, les plus étranges, et les plus contradictoires. Tantôt, ce sont des ambitieux qui rèvent le monopole et cherchent à s'emparer de toute l'éducation; tantôt, ce sont des maîtres incompétents, encroûtés dans une aveugle routine et incapables de former la jeunesse aux exigences de la vie. Ces dires sont complètement dénués de tout fondement.

Les Frères, des monopoliseurs ! Et la preuve ? La voici : en une seule année, ils ont refusé dans notre cher Canada, *trente-six établissements ;* cette année même, dans un seul

mois, ils ont reçu six demandes. Ecoutez, chers lecteurs, ce petit récit de M. Rendu, inspecteur général de l'instruction publique en France : " Le Frère Philippe, avait un jour, c'était en 1842, la bonne ou la mauvaise fortune de s'entretenir avec un personnage politique, dont on est toujours embarrassé de qualifier le rôle, parce que, naïvement funeste à son pays, il fit perpétuellement le mal, sans le savoir, et, incidemment, deux révolutions, sans le vouloir, M. Odilon-Barrot. " Vous êtes, disait au très honoré Frère supérieur l'inconscient agent de tant de catastrophes, vous êtes, vous autres instituteurs aux longs manteaux noirs, le *parti-prêtre* incarné dans le peuple, nous vous voyons venir : vous voulez envahir à votre profit tout le domaine de l'enseignement primaire." — " Mon Dieu ! rassurez-vous, répondit le supérieur général avec son calme sourire ; nos manteaux ne sont ni si longs ni si noirs qu'ils en ont l'air. Moi, l'ennemi des maîtres laïques ! mais vous me croyez donc bien aveugle ou bien fou ! Que ferions-nous, à nous seuls, de l'enseignement primaire de la France ? Ce que je demande, c'est une seule chose ; c'est que la lutte scolaire soit loyalement ouverte entre les laïques et les congréganistes, les uns et les autres s'efforçant, dans une émulation féconde, de distancer leurs concurrents, afin que le prix soit aux plus dignes, — et cela dans l'intérêt commun, l'élévation morale, intellectuelle et professionnelle des classes ouvrières." (1)

(1) La formule révolutionnaire : *instruction gratuite, obligatoire et laïque* n'a point éclos en un jour. Les loges, dont elle résume le symbole pédagogique, y ont mis plus de façon. Posant en bienfaitrices de l'humanité, elles ont proclamé le grand principe philanthropique de la *gratuité*, qui rend l'éducation possible à tous ; puis est venue ensuite l'*obligation*, qui devait mettre un terme à l'incurie scandaleuse de certains parents ; enfin, la *laïcité*, qui, sous des apparences anodines, avait pour but d'exclure de l'enseignement les con-

Les Frères ennemis des instituteurs chrétiens non congréganistes ! C'est là une assertion calomnieuse qui ne repose sur aucune preuve. Mais n'est-ce pas le Vénérable qui a

grégations religieuses et de remettre la jeunesse entre les mains de la franc-maçonnerie.

En effet, le mot *laïque* a eu d'abord un double sens et a servi à désigner soit les *personnes*, soit *l'instruction*. Grâce à cette équivoque, le sens public a été trompé, perverti ; la maçonnerie a conquis toutes les positions ; aujourd'hui, maîtresse de la situation, elle jette le masque et se montre franchement athée. Erigeant l'usurpation en dogme et substituant le *fait* au *droit*, elle accuse l'Eglise de proscrire les laïques de l'enseignement et de viser au monopole. La tactique est aisée à comprendre. On veut ainsi faire croire que ceux qui combattent l'instruction laïque réclament le monopole pour le clergé et prétendent chasser de l'enseignement tous les instituteurs laïques. Rien n'est plus faux, comme l'a prouvé avec beaucoup de force et de netteté un écrivain que nous avons plaisir à citer à ce propos : " Jamais, même au temps de sa plus grande puissance, l'Eglise n'a dit à ceux qui voulaient se mêler d'enseignement : Il faut préalablement que vous revêtiez une soutane noire ou blanche ; il faut que vous soyez liés par des vœux religieux ou engagés dans les ordres sacrés..... L'Eglise n'a jamais dit : L'éducation laïque est mauvaise, l'éducation cléricale est la seule bonne. Elle se borne à dire, et nous répétons après elle : Toute éducation qui va à nier les droits des parents, à détruire la sainte influence de la famille est mauvaise ; toute instruction qui veut faire abstraction des croyances religieuses, eût-elle d'ailleurs tous les mérites, est au moins insuffisante et ordinairement funeste ; toute éducation qui est antichrétienne est détestable, ruineuse pour l'individu, pour la famille, pour la société. " (*L'Etat maître de pension*, par le R. P. Lescœur, p. 8-9.(

Non, l'Eglise ne refuse le concours d'aucun homme de bonne volonté ; elle tient prudemment compte du temps et des circonstances ; mais elle ne saurait, *sous le bénéfice des faits accomplis*, abdiquer le *droit sacré* qu'elle a reçu de Dieu de présider à l'éducation des peuples et de protéger le droit naturel des familles contre l'omnipotence de l'Etat. A elle, dépositaire de la vérité, et non à César, la direction de l'Ecole. " L'école est strictement une cour du temple, un portique en dehors du sanctuaire. Elle ne peut être séparée de l'Eglise. Elle a été créée par l'Eglise, et l'Eglise l'a créée

établi les premières *Ecoles normales* pour former des maîtres d'école ? Ne sont-ce pas les Frères qui ont ouvert, dès 1837, les premières *écoles normales* de Belgique ? Ne sont-ce pas les Frères qui, en Canada, ont établi, pendant les vacances, *les premiers cours normaux* d'où, dit M. Meilleur, il est sorti un bon nombre d'excellents instituteurs ? Les Frères n'ont-ils pas dirigé, avec un succès incomparable, *plusieurs écoles normales* de France, jusqu'à ces derniers temps ? Actuellement, n'ont-ils pas à Beauvais un *cours normal* que maintient le conseil général envers et contre tous ? Ne possèdent-ils

pour remplir sa mission envers ses propres enfants. L'Eglise ne peut céder à aucun pouvoir sur la terre, la formation de ses enfants et la direction de ses écoles." (*Cardinal Manning*, mandement de carême, 1877.)

A Elle aussi de défendre les droits de la famille dans le domaine de l'éducation contre les prétentions de nos modernes pédagogues. L'enfant est à la famille et non à l'Etat ; à celle-là et non à celui-ci le choix des maîtres ; à l'Etat, l'*assistance*, non l'*omnipotence*. "Si le père de famille est trop pauvre, l'Etat lui donne l'*assistance* scolaire. Mais cette assistance, pas plus que l'assistance alimentaire, ne saurait autoriser une ingérance étrangère dans le choix de la famille, porter atteinte à l'autorité morale du père, au foyer domestique." (Vice-amiral Gueydon, circulaire du 4 sept. 1871.)

"Le crime général, le grand crime de l'éducation française est d'avoir soustrait le peuple à l'action de l'Eglise. L'Eglise fut de tout temps la maîtresse et l'éducatrice du peuple. L'école du peuple était une arme de la maison du prêtre ; le presbytère était une école ; c'est par cent mille écoles qu'il fallait compter les écoles du peuple." (*Laurentie, les Crimes de l'éducation française, page* 66.)

L'Instituteur n'est donc pas un *fonctionnaire* de l'Etat, mais un *auxiliaire* de l'Eglise, un *substitut* des familles. Ainsi envisagées, ses fonctions ne sont pas un vulgaire métier qui fait de lui un commis quelconque livré à la merci d'une bureaucratie capricieuse qui brise et révoque *ad libitum ;* mais elles prennent des proportions sublimes et s'élèvent, comme le dit Mgr Dupanloup, à la hauteur d'une paternité, d'une magistrature et d'un sacerdoce, garantissant ainsi à l'instituteur **toute dignité, toute liberté, toute sécurité.**

pas, en Belgique, *deux écoles normales* d'où sortent, chaque année, des centaines d'instituteurs chrétiens qui préfèrent le maigre traitement que leur fait la charité chrétienne au plantureux salaire que leur offre l'Etat comme prix de leur apostasie ?

Nos bons Frères peuvent se consoler des accusations ridicules dont les charge l'ignorance ou la méchanceté. A ces dires dénués de tout fondement, nous allons opposer des témoignages bien autrement graves et décisifs.

1°—*Témoignage des Papes et des Evêques.*

Clément XI confia une des écoles dites *papales* au frère Drolin, que le Vénérable avait envoyé à Rome comme témoignage de sa dépendance à l'égard du St. Siège. Déjà en 1702, le même Pontife avait confié aux disciples du Vénérable la direction des écoles d'Avignon dans le comtat Venaissin. Toutes ces écoles étaient très pauvres. Le Vénérable aidait le frère Drolin dans la mesure de ses faibles ressources ; le vice-légat, par ordre de Clément XI, et l'Archevêque Mgr. Maurice de Gontery, se chargèrent eux-mêmes de l'entretien des frères d'Avignon.

Benoit XIII, approuva, le 28 janvier 1725, les Règles de l'Institut composées par le Vénérable lui-même. Dans sa Bulle *In apostolicæ dignitati solio*, S. S. appelle les Frères " ses chers fils " et déclare l'utilité de l'Institut pour rémédier " au nombre infini de désordres que cause l'ignorance, source de tous les maux. " Les fonctions d'éducateurs chrétiens paraissent à Benoit XIII si élevées, qu'il défend aux disciples du Vénérable de " sortir de l'Institut, même sous prétexte d'embrasser une religion plus étroite, ni de revenir au siècle ; mais qu'ils demeurent sous l'obéissance de leurs Supérieurs, et non autrement."

Benoît XIV et *Clément XIV* enrichirent l'Institut de précieuses faveurs spirituelles.

Pie VI recueillit, pendant la tourmente révolutionnaire, les débris de l'Institut et, après l'emprisonnement du F. Agathon, il nomma, par son bref du 7 août 1795, le Frère Frumence vicaire général.

Pie VII, en 1805, honora de sa visite les Frères établis à Lyon, bénit l'Institut renaissant, la chapelle restaurée et laissa, comme promesse de prospérité, les paroles les plus encourageantes et les plus paternelles.

Léon XII, prodigua à l'Institut et, en particulier, aux frères d'Italie, les effusions de sa paternelle tendresse.

Grégoire XVI, introduisit, en 1840, la cause du Fondateur de l'Institut et décerna le titre de "*Vénérable*" au premier frère des Ecoles chrétiennes.

Pie IX fut pour l'Institut, dont il appréciait les éminents services, un protecteur puissant, un bienfaiteur généreux et un père tendre et dévoué. Pendant son long et glorieux pontificat, il confia à l'Institut plusieurs écoles de la Ville éternelle, il bénit, encouragea et enrichit de précieuses faveurs l'*Œuvre du Vénérable de la Salle*, poursuivit sans relâche une cause chère à son cœur, la béatification du Vénérable dont il proclama les vertus héroïques. Rien de plus touchant que la paternelle familiarité avec laquelle il recevait à Rome le vénéré Frère Philippe. "Votre Institut, lui disait-il, est une grande chose dans l'Eglise de Dieu." Un jour, Pie IX avait remarqué le nom du Frère Philippe sur la longue liste des personnes présentes ; il chercha des yeux le modeste supérieur, qui s'était caché au dernier rang et, l'ayant aperçu : "Philippe, lui dit-il, où trouverons-nous assez de pain, pour tout ce monde ?" Aussitôt l'humble Frère tomba à genoux : "Très Saint Père, répondit-il en

remettant à Sa Sainteté le denier filial de son Institut, voici de quoi acheter quelques pains d'orge."

En 1867, lors de la célébration solennelle du 18e anniversaire séculaire du martyre de St Pierre et de St Paul, le Frère Philippe retourna à Rome. Quand il parut devant Pie IX: "Voici, dit le Pape, voici le Frère Philippe, dont le nom est connu dans tout l'univers." — "Très Saint-Père, il va l'être bientôt à Madagascar ; nous faisons des établissements à Madagascar."

Nouveau voyage en 1873 pour être témoin de la gloire décernée, au nom de l'Eglise, au Vénérable de la Salle, toujours même bonté de la part de Pie IX. Le Frère Philippe s'était placé à l'extrémité supérieure de la Salle du Trône. Sa Sainteté l'aperçut : " Voilà le Frère Philippe, s'écria-t-Elle à haute voix ; il vient assister au triomphe de l'Instituteur de sa Compagnie, le Vénérable de la Salle." S'avançant vers le Supérieur-Général, Pie IX lui donna sa main à baiser, et lui fit signe de se lever et alors s'engagea le dialogue suivant, dont le Frère Philippe est le narrateur :

"—Vous avez fait un bon voyage, nous dit le Saint-Père avec son accent de paternelle bonté.

"—Oui, très Saint-Père, Dieu merci !

"—Vous paraissez jouir d'une bonne santé ?

"—Ma santé n'est rien, très Saint-Père ; mais celle de Votre Béatitude est bien plus précieuse, car elle intéresse tout l'univers catholique.

"—Quel âge avez-vous ?

"—Très Saint-Père, je suis de l'âge de Votre Béatitude.

"—Je savais bien que nous étions à peu près du même âge.

"—Oui, très Saint-Père, mais pas de la même sainteté, sous aucun rapport."

Puis, après une de ces allocutions chaleureuses dont Pie IX avait le secret, Sa Sainteté adressa à la foule quelques paroles agréables, et finit par celles-ci : " Je bénis de nouveau tout ce monde, et encore le Frère Philippe. "

Un témoignage de bonté vraiment paternelle de la part de l'auguste chef de l'Eglise attendait le Frère Philippe à son retour au palais Poli ; il y trouva deux immenses corbeilles remplies de toutes sortes de pâtisseries ; à cette vue, le supérieur s'étonne et garde le silence. " C'est un don du Saint-Père, lui dit aussitôt le frère qui venait de recevoir les corbeilles. Deux serviteurs de Sa Sainteté sont venus tout à l'heure ; le Saint-Père, avant la cérémonie, leur avait dit : " Prenez ces corbeilles et portez-les au Frère Philippe. Voyez " en passant, s'il loge à Saint-Sauveur ; s'il n'y est pas, ce " sera au palais Poli. Mais il faut absolument que vous soyez " là avant lui. Il doit réunir aujourd'hui les frères pour un " petit repas de famille et de fête, je veux les régaler. "

Le lendemain, 2 novembre, le Frère Philippe et son assistant étaient aux pieds du Pape en audience particulière pour le remercier du décret.

" Après avoir offert au Saint-Père, dit le supérieur dans le petit récit de son dernier voyage à Rome, l'hommage de notre reconnaissance et toutes les assurances de respect, de vénération, de dévoûment dont nous sommes pénétrés pour lui, nous vînmes à parler des bonbons ; ce qui le fit rire de bon cœur. " De bonnes religieuses, encore dans leur couvent, nous dit-il, ont pensé au pape, et le pape a pensé aux frères. — Cette délicate attention de votre part, très Saint-Père, nous touche vivement. — Combien étiez-vous à table ? — Très Saint-Père, tous nos frères étant occupés, hier, à porter des décrets à nos amis, se trouvaient disséminés ; nous avons donc remis le repas à ce soir, vers deux heures. — Et

alors combien serez-vous ? — Très Saint-Père, autant que la salle pourra en contenir. Chaque communauté enverra une députation. Il y aura aussi nos aumôniers, quelques-unes des personnes qui ont travaillé à la cause. — Bien, bien."

" Le Saint-Père nous ayant permis de lui baiser la main et nous ayant donné sa bénédiction pour nous et pour tout l'Institut, nous nous prosternons de nouveau trois fois en le quittant. Ce moment fut plein d'émotion, surtout pour moi qui avais à me dire : Hélas ne sera-ce pas la dernière fois ?... Quand on a été accueilli avec tant de bonté par un Pontife si grand, si magnanime, si illustre, par le vicaire de Jésus-Christ, on ne peut le quitter sans arroser le pavé de ses larmes. "

C'était, en effet, pour la dernière fois que le Frère Philippe devait baiser ici-bas les pieds de Sa Sainteté. Le 7 janvier 1874, l'illustre Supérieur-Général allait, après une courte maladie, recevoir du divin Rénumérateur la récompense d'une vie de 81 ans, dont 64 de religion et 31 de généralat. Pie IX versa des larmes sur la tombe de celui qu'il avait traité avec une familiarité surprenante ; et, comme témoignage de son amour pour le cher défunt et sa nombreuse famille, voici le Bref que Sa Sainteté adressa au frère Callixte et aux autres frères assistants.

" A nos bien-aimés fils, frère Callixte et les autres assistants de la Congrégation des Ecoles chrétiennes.

PIE, PAPE, IXe DU NOM.

" Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

" Dieu, qui, pour l'accomplissement et le progrès de ses œuvres, a coutume d'employer des instruments aptes, de fortifier par des secours opportuns et d'orner de ses dons les hommes choisis pour cette fin, concéda, pendant de longues années, à votre Congrégation, chers fils, l'excellent

supérieur que vous avez perdu. Il l'avait doté d'une intelligence droite dans un corps sain, et l'avait enrichi de l'esprit de foi et de charité. Et afin que le vent des mauvaises doctrines, qui souffle de toutes parts, ne le séduisit point, il fixa son cœur et son esprit à cette chaire de vérité que votre supérieur entoura toujours du culte d'une humble vénération et d'un ardent amour. Telle est la source à laquelle il puisa cette vertu de fécondité qui lui a fait quintupler la famille dont il avait reçu la direction, et lui a permis d'offrir avec largesse les bienfaits de son ministère aux régions les plus éloignées. Et comme par une éducation religieuse et soignée, par les exercices de la vie régulière, des exhortations fréquentes, la diligente surveillance de toutes choses et ses pieux écrits, votre supérieur avait pénétré de ses propres sentiments les membres de la congrégation, ils sont devenus très utiles non-seulement à la religion, mais encore à la patrie, à laquelle ils rendirent dans ses revers d'admirables services de charité. C'est donc avec raison que vous pleurez sa perte ; mais comme son esprit est vivant et florissant parmi vous, Nous ne doutons point qu'il ne se trouve aisément dans votre institut un grand nombre de membres entre lesquels on puisse élire un homme capable de conserver et de faire avancer l'œuvre que votre défunt supérieur a développée, perfectionnée et propagée par ses longs et incessants travaux. C'est là ce que Nous vous souhaitons, et Nous appelons, à cette fin, sur vous les lumières et les secours du Ciel. En attendant, Nous prions Dieu afin que l'autorité qui vous est confiée pendant les vacances du généralat tourne au bien de votre congrégation. C'est pourquoi, comme présage des faveurs célestes et gage de notre paternelle bienveillance, Nous accordons très affectueusement à vous, fils bien-aimés, et à toute votre congrégation la bénédiction apostolique.

" Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 février de l'année 1874. De notre pontificat la 28e année.

Signé : PIE, PAPE, IXe du nom. "

Nos lecteurs nous pardonneront, nous en avons la confiance, la longueur de ces détails. Il y a tant de charmes à redire les épanchements du grand Pontife et du grand Supérieur Général ! — Nous reprenons maintenant le cours de nos citations.

Léon XIII. A peine assis sur la chaire de Pierre, le successeur de Pie IX, jaloux de continuer envers l'Institut les traditions de bienfaisance établies par son prédécesseur, s'empresse de bénir de nouveau l'Œuvre du Vénérable de la Salle, de poursuivre la béatification du pieux Fondateur. Pénétré d'estime pour l'Institut, il multiplie les écoles chrétiennes à Rome, non selon les désirs de son cœur et les besoins du peuple, mais selon les ressources très restreintes de son extrême pauvreté.

Chaque lettre de Sa Sainteté au Très-Honoré est empreinte de l'affection paternelle la plus expressive. " Pendant que Nous vous exprimons, à vous et aux vôtres, Notre cordiale gratitude pour le dévoûment que vous professez envers Nous, dit le Saint-Père, Nous supplions réciproquement le Seigneur de répandre favorablement l'abondance de ses grâces sur vous, sur toute la Congrégation que vous gouvernez, et aussi sur les élèves confiés à votre direction."— Et encore : " Nous désirons ardemment tout cela, Fils bien-aimé, soit à cause de cet amour, qu'avec justice nous portons à votre Institut, soit pour le bien de toute cette jeunesse qui, par vos soins, doit être instruite et élevée dans la crainte de Dieu. "

Nous ne saurions résister au plaisir de citer en entier la lettre par laquelle Sa Sainteté répond, en 1879, aux vœux du Très-Honoré Frère Supérieur Général :

Au cher Fils, Frère Irlide, Supérieur Général de la Congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes. A Paris.

LÉON, PAPE, XIII[e] DU NOM.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Si la preuve de la dilection se déduit du témoignage des œuvres, certes votre Congrégation ne l'a jamais cédé à aucune autre, pour le respect filial et l'amour envers ce Saint-Siège.

Vous mettez constamment votre principale gloire, en effet, non-seulement à imiter les exemples de votre vénérable Fondateur, en accomplissant promptement les ordres, les volontés, les désirs du Souverain Pontife ; mais vous l'entourez des hommages de vénération, de dévoûment, de générosité ; vous lui donnez un très utile concours, dans toutes les parties du monde pour procurer le salut des âmes, par l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse, comme aussi en favorisant les intérêts de la société civile, par la culture méthodique des intelligences.

Mais ces bienfaits, tout éclatants qu'ils sont, ne sauraient être agréables aujourd'hui au monde, qui est tout à fait établi dans le mal, et entièrement adonné à la concupiscence de la chair et des yeux, et à l'orgueil de la vie, et désire, par conséquent, un tout autre genre d'éducation.

C'est pour cela que rien n'est omis pour parvenir à vous enlever les centaines de mille d'enfants et d'adolescents, que des parents chrétiens ont confiés à vos soins ; et quoique vous ayez eu à combattre déjà contre les ennemis de la religion chrétienne, pour les droits sacrés de l'enfance et de la jeunesse, il est possible que vous ayez à soutenir une lutte encore plus dure et plus périlleuse.

Prenez donc le bouclier de la foi, par lequel vous pourrez éteindre les traits enflammés du très malin esprit; prenez

le casque du salut et le glaive spirituel ; considérez ce qu'a coûté à Notre Rédempteur le salut des âmes, combien il fait pour qu'elles ne périssent point, et de quelle récompense il rémunérera, par conséquent, ceux qui se dévouent pour les retirer du péril, afin qu'elles parviennent au salut. Employez donc tous vos soins et vos industries, pour en arracher le plus grand nombre possible à la mort ou au danger de leur ruine.

Que Dieu seconde vos travaux dans ce but, qu'il vous soutienne et vous fortifie par sa vertu, et qu'il vous comble de tous les dons célestes. En attendant, recevez comme gage de ses faveurs la Bénédiction Apostolique, que Nous donnons affectueusement, comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, à vous, cher Fils, et à toute la congrégation que vous gouvernez.

Donné à Rome, le 13 janvier de l'année 1879, première de Notre Pontificat.

LÉON XIIIe, PP.

Tout l'Episcopat partage, à l'égard des disciples du Vénérable, la même estime, le même attachement, que les immortels Pontifes dont nous venons de citer les actes et paroles.

" Le peuple francais, disait le cardinal Fesch, sera redevable aux soins des Freres de la régénération de ses mœurs et de la foi de ses pères. "

" Ce vénérable Institut des Frères, si précieux à l'Eglise, est, dit Mgr. Le Coq, comme l'incarnation du bien et du dévoûment. Les Frères des Ecoles chrétiennes sont devenus les plus utiles auxiliaires des Evêques, des prêtres et des fervents catholiques. "

Dans une allocution adressée à un des Noviciats de l'Institut, Mgr. Bourret disait à son jeune auditoire : " Quelle merveilleuse vocation est la vôtre ! Nous autres, nous ne fai-

sons que moissonner sur la terre que vous avez ensemencée. Le séminaire où vous êtes est peut-être plus important que le séminaire de nos clercs. Vous travaillez à la première heure du jour. Vous travaillez dès l'aurore de la vie sur des âmes qui sortent toutes fraîchement façonnées des mains du Créateur. "

" L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes est, dit le R. P. Félix, une des plus grandes forces sociales de notre temps. Son enseignement est le remède le plus efficace contre l'antichristianisme qui menace à la fois la religion et la société. "

Nous pourrions multiplier ces témoignages de l'Episcopat, du clergé en faveur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ; mais cela nous paraît superflu, car l'estime dont cette pieuse famille jouit dans l'Eglise de Dieu est suffisamment établie par la voix des deux Souverains Pontifes, des 18 cardinaux, des 80 archevêques ou évêques qui recommandent son recrutement, l'*Œuvre du Vénérable*, et par les 153 cardinaux, patriarches, archevêques et évêques qui viennent d'adresser une supplique au Saint-Père, conjurant Sa Sainteté de hâter la béatification de son Fondateur, l'humble chanoine de Reims.

2°—*Témoignage de quelques Souverains.*

Voici venir d'autres amis : après les princes de l'Eglise, les princes de la terre.

Louis XIV offrit l'hospitalité à l'infortuné Jacques II, roi d'Angleterre. Une cinquantaine de jeunes seigneurs irlandais avaient préféré à l'esclavage dans la patrie l'exil de leur prince. (1) A qui Louis XIV va-t-il confier l'éduca-

(2) Parmi ces jeunes exilés se trouvaient les ancêtres du Maréchal de McMahon.

tion de cette brillante jeunesse? — Au Vénérable de la Salle qui lui fut désigné par Mgr de Noailles comme l'instituteur le plus accompli pour une telle œuvre.

Louis XV délivra à l'Institut les *Lettres-patentes* qui lui confèrent la personnalité civile. " Nous avons, dit le Roi, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, approuvé, autorisé et confirmé, et par ces présentes, signées de notre main, approuvons, autorisons et confirmons l'établissement des exposants dans la dite maison de Saint-Yon, au faubourg de Saint-Séver de notre dite ville de Rouen, ainsi que l'acquisition qu'ils ont faite de la dite maison mentionnée au susdit contrat du 8 mars 1718, lequel sortira son plein et entier effet. Voulons et nous plaît que les dits exposants continuent à faire leur demeure dans la dite maison pour y former non-seulement les sujets à tenir les écoles de charité pour envoyer dans différentes villes de notre royaume, mais encore pour y tenir l'école de charité, où ils enseigneront les principes de la foi catholique, apostolique et romaine aux pauvres enfants qui leur seront envoyés de la dite ville, faubourg et environs de Rouen, et montreront aussi à lire et à écrire, et l'arithmétique, le tout gratuitement, leur permettons de recevoir les pensionnaires de bonne volonté qui leur seront présentés, les sujets qui leur seront envoyés de notre part et par ordre de notre cour de parlement de Rouen pour mettre à la correction. Comme aussi accordons aux dits exposants le droit et faculté de pouvoir jouir et posséder tous les fonds et héritages dont on pourra leur faire legs ou donations, ou qu'ils pourront acquérir de leur chef, sans préjudice toutefois des droits, devoirs et indemnités dus à d'autres seigneurs qu'à nous desquels, à l'égard de ceux à nous appartenants, nous leur avons fait don et remise en entier, tant pour le présent que pour l'avenir."

Napoléon 1er se montra constamment le protecteur et le défenseur des Frères. Dans une séance du Conseil d'Etat, il répondit à quelques membres imbus de préventions contre l'Institut: "Je ne conçois pas l'esprit de fanatisme dont quelques personnes sont imbues contre les Frères; *c'est un véritable préjugé. Partout on me demande leur rétablissement;* ce cri général montre assez leur utilité." (Séance du 11 mai 1806). Ecrivant à M. de Fontanes, ministre de l'Instruction publique, il lui dit: "Choisissez les Frères de préférence à tous les autres instituteurs." En 1812, Napoléon apprend qu'un frère vient d'être enrôlé sous les drapeaux; aussitôt, il écrit à son ministre: "Rendez ce frère à sa classe; je pourrai toujours trouver un soldat, peut-être ne pourrais-je pas trouver un frère."

Sa Majesté l'Impératrice d'Allemagne aimait les Frères comme une mère aime ses enfants. Le frère économe de Kemperhof étant tombé dangereusement malade, sa Majesté daigna aller le visiter et lui adresser quelques paroles d'encouragement. Toutefois la tendresse de la Souveraine pour les Frères ne put triompher de la fureur antireligieuse du tout puissant Bismark; les Frères de Kemperhof et de Coblentz durent prendre le chemin de l'exil. Avant leur départ, ils reçurent de leur Impériale Protectrice une marque bien touchante de sollicitude. Voici comment la *Volkszeitung*, de Coblentz, relate cet incident: "M. le maire Lottner s'est présenté hier, au nom de S. M. l'Impératrice Augusta, à l'orphelinat des Frères des Ecoles chrétiennes, dont Sa Majesté est la haute protectrice depuis vingt-huit ans, pour remettre aux chers Frères une lettre *autographe* d'adieux, ainsi qu'un christ en or, d'une grande valeur, à titre de souvenir."

3°—*Témoignage de quelques Universitaires.*

Portalis écrivait au premier Consul: "On m'assure que les Frères font partout le même bien, que partout il s'opère un changement remarquable dans la subordination des enfants. Pour rendre leur institution utile et leurs services durables, il importe qu'ils aient un point central de réunion; tout y gagnerait: les finances, en ce que ces instituteurs se contentent du plus strict nécessaire et que leur enseignement est gratuit; l'instruction des enfants, en ce que ces maîtres étant entièrement consacrés à cette intruction, ne sont point distraits par les soins d'une famille."

M. de Fontanes ne fut pas moins dévoué aux Frères: "M. de Fontanes, dit M. Poujoulat, ne laissa passer aucune occasion d'encourager les Frères; il se conformait ainsi aux intentions formelles de Napoléon, qui protégea toujours l'Institut, qui autorisa les communes à voter des allocations pour fonder des écoles de frères, et qui recommandait les enfants du Vénérable de la Salle "de préférence à tous les autres instituteurs." C'est son bon sens d'organisateur qui lui inspirait cette prédilection."

Le 30 novembre 1810, M. Emery écrivait au Frère Frumence, Supérieur-Général: "Personne plus que moi n'estime votre congrégation, et je vois avec plaisir que dans le Conseil de l'Université, il n'est jamais question des Frères des Ecoles chrétiennes sans éloge *de leur enseignement et de leur méthode.*"

M. Villemain, grand maître de l'Université, disait au F. Philippe: "Je ne sais pas comment vous vous y prenez, mais les Inspecteurs ne disent que du bien de vos écoles. Tous ces cartons, ajoutait-il en lui montrant un côté de son cabinet, sont remplis de rapports élogieux à votre endroit."

La Hollande, pays protestant, rend hommage à l'Institut et accepte ses méthodes. "Il est curieux, dit M. Cousin, d'entendre à Amsterdam un ministre protestant, un Quaker et un philosophe s'accordant à faire l'éloge de ces pauvres Frères *qui font tant de bien et qu'un fanatisme d'un nouveau genre essaie en vain de flétrir du nom d'ignorantins.*"

"A Dieu ne plaise que je puisse songer à exclure qui que ce soit de l'éducation populaire ! Loin de là, je chercherai à appeler à cette noble tâche tous les hommes de bien, tous les hommes éclairés, sans aucune acception de cultes et de méthodes. Mais, je l'avoue, *c'est surtout aux Frères de la doctrine chrétienne* qu'il me paraîtrait convenable de confier les écoles communales absolument gratuites, comme c'est surtout aux Sœurs de charité que nous confions le soin des malades dans les hospices. D'abord, *c'est au service du peuple* que les statuts des Frères les consacrent. Ensuite, par un retour naturel, *le peuple aime les Frères.* Le peuple est fier et il ne veut pas qu'on le méprise, et, avec les meilleures intentions du monde, *les laïques* peuvent avoir l'air de mépriser le peuple pour peu qu'ils aient des façons trop élégantes.

"Les Frères ne nous méprisent pas, dit le peuple. *La tournure simple et facile des Frères appelle à eux toutes les bonnes gens et les ouvriers des villes et des campagnes.* Leur prévenance, leur douceur, surtout leur pauvreté (car ils ne possèdent rien en propre), les rapprochent et les font bien voir du peuple, au milieu duquel ils vivent. Le peuple et l'enfance demandent une patience sans bornes. Quiconque n'est pas doué d'une telle patience ne doit pas songer à être maître d'école. Enfin, par leurs statuts, les Frères enseignent gratuitement : il leur est interdit de rien demander aux enfants, et ils se contentent de très peu de chose pour eux et pour leurs écoles. Voilà des gens qui semblent être faits tout exprès pour l'instruction primaire gratuite."

M. Thiers aimait à redire : " Les Frères et les Sœurs, voilà, à l'école et à l'hôpital, les vrais amis du peuple." Il écrivait à M. de Molé : " J'ai été longtemps universitaire, systématiquement universitaire. Eh bien, je déclare aujourd'hui que je voudrais voir des Frères des Ecoles chrétiennes, non pas seulement dans *toutes les villes*, mais dans *tous les bourgs* et dans *tous les villages.*" M. Thiers était, ne l'oublions pas, *universitaire, systématiquement universitaire, librepenseur*, mais, malgré cela, homme de bon sens ; c'est pourquoi il voulait des Frères dans *toutes les villes*, dans *tous les bourgs* et dans *tous les villages.*

M. Duruy, qui a étudié à fond l'organisation du Pensionnat de Passy, et qui a cherché à la reproduire dans ses collèges industriels, déclare que si on avait suivi *la voie tracée par le Vénérable*, on aurait avancé *de deux siècles l'enseignement professionnel.* M. Gréard opéra, en 1867, toute une révolution dans les écoles de Paris ; quel modèle voulut-il imiter ? les Congrégations religieuses. " Tandis que, dit-il, *aucune école congréganiste*, sauf deux, ne possédait moins de trois classes, *quatre-vingts écoles laïques sur cent quatorze* étaient restées avec une ou deux classes. Les partisans de l'enseignement mutuel ne se faisaient plus guère illusion. On ne le défendait plus : mais on continuait à le pratiquer. "—M. Buisson, nous l'avons dit, déclare que les Frères " ont transformé les méthodes de l'enseignement primaire, et que c'est à eux que revient l'honneur d'avoir *les premiers*, osé faire pénétrer dans les écoles primaires des procédés rigoureusement scientifiques."

4°—*Témoignage de l'Armée.*

Après l'Université, l'armée ; après les hommes d'affaires, les hommes de combat.

Drouot, surnommé le *saint de l'armée*, n'oublia jamais ses anciens maîtres, les Frères des Ecoles chrétiennes ; et, chaque fois que l'occasion s'en présentait, il allait leur offrir le tribut de sa respectueuse gratitude.

Un jour, le Maréchal Niel donnait une réception à Toulouse. Il aperçut au fond du salon les Frères des Ecoles chrétiennes, modestement dissimulés derrière une foule d'autorités plus chamarrées et moins bienfaisantes. Aussitôt il les appela à lui : " Approchez, leur dit-il, mes Frères, mes premiers maîtres, vous à qui je dois tant et de si bonnes choses. "

Après la guerre franco-prussienne, le Gouvernement français établit à Rambouillet, pour former des officiers, une école dite *École de pupils de l'Armée.* A qui va-t-il en confier la direction ?—Aux Frères des Ecoles chrétiennes.

Le général Barry disait dans une distribution de prix aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes de Perpignan. " Ce qui fait la sûreté, le succès et la durée des Ecoles des Frères, c'est que l'enseignement religieux y est la base fondamentale et comme la préface obligée de toute instruction. Comme dans la famille d'autrefois, comme aujourd'hui encore dans les familles chrétiennes, avant d'apprendre à lire on apprend à prier Dieu, on apprend la morale, non pas la morale scientifique et *indépendante* qui mène l'homme tout droit au gouffre sans fond du matérialisme, mais la morale de l'Evangile, la morale du Christ, la belle et simple morale du catéchisme et de l'Eglise catholique.

" Et c'est ainsi que vos chers *maîtres* façonnent et préparent pour le pays et pour la société des hommes respectueux par principe de l'autorité et des lois, des hommes disciplinés sans contrainte, des hommes de devoir et de dévoûment, en un mot des hommes utiles et jamais dange-

reux ; et soyez certains d'ailleurs que ces hommes, que ces bons citoyens sortis des mains des pauvres Frères *ignorantins* en ont appris et en savent au moins tout aussi long que les autres. Ils le prouvent chaque jour dans tous les concours et en toutes les circonstances."

Dans une circonstance analogue, le général Ambert disait à Dreux: "Je ne vous parlerai pas de la supériorité de l'instruction et de l'éducation des maisons des Frères. Cette supériorité s'expliquerait tout naturellement par le parfum religieux qu'on y respire. Vos maîtres vous enseignent le respect, ils vous disent ce qu'est le devoir ; enfin ils vous pénètrent d'une grande vérité, c'est que Dieu n'a pas dit au pauvre: "Prenez," mais qu'il a dit au riche: "Donnez."

" Portalis, le comte de Maistre, M. Guizot, M. Thiers, esprits supérieurs et caractères indépendants, avaient, sur l'instruction et l'éducation de la jeunesse, les mêmes idées, les mêmes principes que les Frères des Ecoles chrétiennes.

" J'ai dit, mes amis, que les Frères donnent l'exemple du courage. Comprenez bien ce qu'est le courage. Vous pensez peut-être qu'il n'appartient qu'au soldat et ne s'exerce qu'à la guerre. S'il en est ainsi, vous êtes dans l'erreur.

" Le courage est une vertu civile autant que militaire. Le courage vit sous le chaume et dans l'atelier aussi pur que dans les châteaux ou dans les villes. Le courage consiste surtout à résister aux mauvais conseils et aux mauvais exemples, à ne pas suivre aveuglément la foule, enfin à savoir discerner le mal du bien et à repousser énergiquement le premier.

" Ayez le courage de résister aux conseils et aux mauvais exemples.

" Il est une vertu que vos maîtres ont plus que d'autres le droit de proclamer: c'est le patriotisme.

" Si je n'avais dépassé les bornes que je m'étais prescrites, si je ne craignais d'abuser de vos moments et de donner à cette causerie plus d'importance qu'elle n'en mérite, je vous rappellerais une scène de la dernière guerre.

" Le 8 décembre 1870, on enterrait les morts de Champigny, de Petit-Bry et de Noisy. La terre en était couverte. Les corps, répandus dans la plaine, et cachés sous la neige, semblaient enveloppés de linceuils blancs.

" Deux troupes nombreuses se rencontrèrent : d'un côté, les Frères des Ecoles chrétiennes, au nombre de soixante environ ; de l'autre, une centaine de soldats prussiens, commandés par deux capitaines.

" Les Frères creusèrent la grande fosse des Français ; les soldats prussiens creusèrent celle des Allemands. La nuit vint, et l'on alluma les torches. Les Frères apportaient sur des brancards les corps de nos pauvres soldats ; j'en comptai six cent quatre-vingt-cinq. Au fond de la fosse, les Frères recevaient les corps et les plaçaient les uns sur les autres. Les Frères étaient couverts de neige, de boue et de sang. Aucun d'eux n'avait pris la moindre nourriture depuis vingt heures.

" La nuit était froide et la terre dure comme la glace. Vers minuit, l'un des capitaines prussiens, avertit que la suspension d'armes allait cesser. On se hâta, et notre fosse fut recouverte de terre. Alors, je vis un Frère s'avancer, portant dans ses bras une grande croix de bois noir. Il planta cette croix sur la grande tombe, puis, se mettant à genoux, il pria. Tous les Frères s'agenouillèrent et prièrent aussi.

" Le vent de la nuit agitait la flamme des torches. Nous étions par moments dans une profonde obscurité ; puis, tout à coup, une lumière éclatante nous inondait.

" Pendant que les Frères priaient, une grande lueur se fit.

" Un silence solennel régnait. Tout à coup une voix se fit entendre. C'était l'un des capitaines prussiens, qui disait à haute voix, en langue française : " Nous n'avons rien vu de semblable en France ! " L'autre capitaine répondit : " Excepté les Sœurs de la charité. "

" Voilà donc ces hommes, qui dispersaient nos armées, incendiaient nos villes, foulaient aux pieds nos moissons, qui s'inclinent devant un Frère et une Sœur !

" Oh ! ne repoussez pas cet hommage, car il s'adresse à notre sainte Eglise catholique dont vous êtes les serviteurs fidèles.

" Les paroles qu'un vieux soldat vient de prononcer devant vous, mes enfants, s'effaceront de vos souvenirs, mais retenez deux mots, je vous en conjure :

Dieu et patrie ! "

Le général Lebrun s'exprimait ainsi lors de l'érection du monument du Vénérable :

" Aux bons Frères, à ces hommes de Dieu qui nous ont grandement honorés en nous conviant à nous asseoir aujourd'hui à leur table. A ces amis dévoués du soldat, comme ils sont les amis dévoués de l'enfant et du pauvre. A ces Frères, si simples, si humbles et pourtant si vaillants, à ces glorieux *brancardiers* du champ de bataille, ce nom dont on les a si justement décorés ce matin et qui leur restera. Ah ! je le sais bien, leur modestie se dérobe à tous les honneurs du monde ; et pourtant, qu'ils le veuillent ou s'y refusent, c'est bien à eux qu'appartiennent tous les honneurs de cette belle journée. Qu'ils en reportent la gloire au saint fondateur de leur Institut, le Vénérable de la Salle, c'est leur devoir, et je n'y contredirai pas ; mais ce que je pense d'eux, j'avais pour devoir d'oser le leur dire. Vous ne m'en blâmerez pas."

" Il y a quelques jours, à Fontainebleau, le général Schnégans, commandant l'Ecole d'application entouré de son état-major et des jeunes officiers dont il dirige l'éducation militaire, conduisait à sa dernière demeure un sous-lieutenant d'artillerie, à qui la maladie avait enlevé prématurément une existence qu'il eût voulu offrir à son pays sur le champ de bataille. Au milieu des uniformes, on apercevait les soutanes de deux religieux. L'un c'était cet illustre savant, parvenu à la gloire sans l'avoir cherchée, placé récemment par Monseigneur l'Archevêque de Paris à la tête de la Faculté catholique des Sciences, c'était le Père Joubert. Il avait instruit le futur officier à la rue des Postes ; il l'avait exercé aux difficiles études qu'exige l'Ecole Polytechnique. Il venait pleurer son cher élève. L'autre, c'était un frère des Ecoles chrétiennes, premier maître du pauvre jeune homme, premier guide de sa jeune âme, et demeuré son frère spirituel. Ce fut à lui que le général s'adressa : " Notre camarade, dit-il, orphelin de bonne heure, fut élevé par les Frères des Ecoles chrétiennes, vrais soutiens de ceux qui n'en ont plus, et dont le dévoûment sublime est au-dessus de tout éloge. Aussi je tiens à vous remercier, mon frère, de la démarche que vous avez faite ce matin. C'était votre place. Vous avez appris à ce jeune homme à vivre et à mourir en chrétien. Encore une fois merci ! "

Terminons ces traits par une page délicieuse que le général Ambert a consacrée aux disciples du Vénérable de la Salle.

" Aux yeux du monde, leur dit-il, vous êtes des serviteurs, mais aux yeux de Dieu, vous prenez le caractère de protecteurs. Jean-Baptiste de la Salle était un patricien et un docteur. Il aurait pu vivre dans le luxe entouré des honneurs humains. Ne pouvant élever jusqu'à lui ceux qui l'entou-

raient, il descendit vers eux. Il vous a légué sa servitude volontaire. Mais les enfants que vous instruisez, et les parents que vous secourez, seraient bien ingrats s'ils pouvaient oublier votre origine et ne pas voir sans cesse le protecteur au-dessus du serviteur.

Depuis deux siècles votre souffle anime les écoles de France et se fait sentir dans l'Europe et au delà. Les Jésuites planent dans des sphères élevées, mais votre part est plus large : si les hommes de science sortent de leurs mains, vous donnez à la patrie les hommes d'action. Ce sont vos enfants qui labourent nos champs, dirigent nos vaisseaux à travers les océans, et remportent les victoires. Vos enfants étaient près de Luxembourg à Steinkerque et à Nerwinde, près de Catinat à Staffarde et à Marsaille, près du maréchal de Saxe à Fontenoy. Qu'on ne l'oublie pas, non plus, les volontaires de Valmy, aussi bien que les grenadiers d'Austerlitz sortaient de votre école.

Ces écoles là valent bien, à tout prendre, Voltaire et d'Alembert, Diderot et Marbly, Condillac et Duclos, Helvétius et Champfort. De méchants livres ne sauraient être comparés aux belles actions.

Les Américains qui luttent contre la nature, abattent les forêts, et renversent les rochers, disent souvent que la culture est facile, que le défrichement seul est entouré de difficultés.

Vous êtes des défricheurs et votre œuvre est tellement surprenante que l'esprit ne saurait en embrasser l'ensemble. Le même jour et à la même heure, dans tous les Etats de l'Europe, en Amérique, en Afrique, en Asie, sur les diverses parties du globe, il se trouve un groupe de petits enfants réunis autour d'un frère. Il leur enseigne la vie, car celui qui ne participe point à la leçon du frère, ne peut vivre dans le milieu où il est né. Les autres le dépassent et il succombe par son infériorité.

N'est-ce pas le défrichement universel des intelligences ?

On se demande ce que serait devenue la portion inférieure de la société sans l'institution du Vénérable de la Salle. Voltaire eût été satisfait, lui qui voulait abandonner le peuple à l'ignorance. On répondra peut-être que les écoles laïques eussent suffi en se multipliant. Mais les disciples du Vénérable de la Salle n'ont mis aucun obstacle au développement des écoles, et cependant le nombre est insuffisant. D'ailleurs, chacun sait combien l'influence des Frères a contribué au perfectionnement des écoles laïques. Les Frères ont amélioré les méthodes d'enseignement et créé tout un système, imité par les maîtres qui cherchent vainement à rivaliser avec eux.

Cette grande légion qui se nomme l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, ressemble à l'armée française qui renferme dans son sein des hommes éminents et des esprits naïfs. Aussi, ne faut-il pas se hâter de porter un jugement sur un frère. On s'exposerait à d'étranges erreurs. J'ai trouvé parmi eux des chimistes, des mathématiciens, des géographes, des grammairiens que l'Université serait heureuse de posséder ; j'ai vu des comptables remarquables, des dessinateurs prodigieusement distingués, et je n'oublierai jamais un homme de lettres fort modeste que les académiciens auraient salué avec respect s'ils n'eussent ignoré son existence.

Lorsqu'à la première révolution les disciples du Vénérable de la Salle furent dispersés, un grand nombre dut entrer dans les différentes carrières. Plusieurs s'y distinguèrent. Deux au moins, engagés dans l'armée, parvinrent aux premiers échelons de la hiérarchie. L'un fut le général J***, l'autre le général C***. Le premier est mort pair de France et vicomte sous le règne de Louis-Philippe ; le second,

devenu baron, a administré l'une des principales villes de France. Parmi les meilleurs préfets du premier Empire se trouvait un ancien frère des Ecoles chrétiennes. Les professeurs les plus remarquables des collèges libres sortaient des écoles fondées par Jean-Baptiste de la Salle. Dans les Etats étrangers, on se disputait leurs leçons, et de grandes industries ont été dirigées par eux lorsque leur Institut fut supprimé.

Un Français vint s'établir aux Etats-Unis pendant la Révolution et se fixa dans l'Etat de New-York. Ne possédant rien, il entra dans une compagnie de bateaux qui desservaient les deux rives du Mississipi. Il devint peu à peu capitaine de l'un des bateaux. Quelques années après ses débuts, cet homme possédait un navire, puis deux, puis vingt. Laborieux, économe, intelligent, il vit sa fortune augmenter rapidement. Toujours prêt à rendre service, d'une discrétion à toute épreuve, fort habile en affaires, cet homme exerça bientôt une grande influence. Sa probité, sa délicatesse surprenaient les Américains, qui le considéraient comme un personnage mystérieux. En effet, nul ne lui connaissait un seul parent, et sa vie, très sévère, était entourée de privations.

Après de longs travaux, cet homme de bien mourut en 1825, laissant dix-neuf millions de fortune. On trouva dans l'appartement qu'il louait depuis longtemps une petite malle en bois. Ce coffre renfermait un testament et le costume de frère des Ecoles chrétiennes. Les millions étaient entièrement consacrés à de pieuses fondations. Pas un centime qui ne fût destiné à une œuvre de charité. Il avait accompli son vœu en consacrant sa vie au service des pauvres.

Il ne voulut pas même faire connaître son nom ou sa province. A ses débuts, il se nommait Jean-Pierre, et, de cet homme on ne sut jamais rien de plus.

Par ses dernières volontés, il ordonnait que son corps fut revêtu de la robe noire des disciples du vénérable de la Salle. C'est ainsi qu'il fut descendu en terre. " *(Les Frères des Ecoles chrétiennes.)*

Que pensent de ces faits MM. les accusateurs de Frères ? Voilà, il faut en convenir, des sujets qui n'ont pas été trop inhabiles, ni trop incompétents dans les affaires et dans les luttes de la vie.

5°.—*Témoignage de la Presse.*

Sortons de la France et allons visiter les écoles confiées, dans les diverses parties du monde, aux Frères des Ecoles chrétiennes.

Aux Etats.—" Les Frères des Ecoles chrétiennes, sont partout aimés. Dans les pays protestants aussi bien que dans les catholiques, leur dévoûment à la cause de l'éducation leur a mérité l'estime de tous les hommes intelligents, quelle que soit leur croyance religieuse. "

(The national quarterly review.)

Voilà pourquoi leurs collèges, leurs Académies et, en général, toutes leurs écoles, regorgent d'élèves appartenant à tous les rangs de la société et à toutes les croyances religieuses.

Aussi le bruit s'étant répandu à New-York que le gouvernement français se proposait de chasser les Frères des Ecoles chrétiennes, la *Tribune*, journal protestant, s'est empressée de souhaiter la bienvenue aux nobles proscrits.

" On prétend, dit-elle, qu'il va bientôt nous arriver de France des prêtres, des religieux et des instituteurs cléricaux, autrement dit "des Freres"; disons leur par avance qu'ils seront les bienvenus. L'exode d'une partie du clergé français en Amérique ne pourra que nous faire plaisir. En 1793 nous avons reçu les prêtres français qui fuyaient la persécution ; ce n'est

pas en 1880 qu'on nous trouverait moins hospitaliers. L'arrivée des Frères enseignants nous causerait une satisfaction particulière : nos écoles sont biens tenues, mais les exigences des maîtres, des professeurs, des instituteurs et des institutrices deviendraient à la longue intolérables, et un peu de concurrence à bon marché ne serait pas inutile. Des hommes vêtus de bure, qui n'ont dans la vie d'autre but que d'enseigner la jeunesse, que les préoccupations de la famille ne rendent nullement exigeants pour les honoraires, et qui se contenteraient de 200 dollars par année, seront une trouvaille précieuse ; et puis dans nos immenses territoires du Far-West, il y a encore bon nombre de tribus sauvages qu'il vaudrait mieux civiliser que détruire à l'aide de ces auxiliaires néfastes : la carabine et l'eau-de-vie. L'expérience a prouvé que personne n'égalait les prêtes catholiques dans l'apostolat civilisateur de ces tribus. Lorsqu'en 1847, après les victoires du général Scott et du général Tayrol sur les Mexicains, le colonel Kearney prit, pour nous, possession de la Californie avec une simple poignée d'hommes, comment se fait-il que les Indiens lui aient offert si peu de résistance ? c'est grâce aux *presidios*, aux missions et aux Jésuites, ils se trouvaient naturellement disposés à recevoir les chrétiens comme des frères. "

A Halifax.—" Un publiciste protestant qui a visité ces écoles et qui a rendu compte, dans un journal d'Halifax, de ce qu'il a vu, fut émerveillé de la parfaite discipline des élèves, de leur silence absolu, de leur obéissance muette et prompte, de leur grande assiduité. Il remarqua dans la première classe ou classe commerciale, plusieurs élèves très avancés dans la science de la navigation, la bonne tenue et l'honnête physionomie de tous les écoliers, " catholiques ou protestants. " La courte prière à laquelle un coup de cloche

invite toutes les heures ne lui fait pas peur. " Chaque enfant, dit-il peut répéter intérieurement les prières apprises sur les genoux de sa mère. " Mais ce que le visiteur ne cessait d'admirer dans la classe commerciale, c'étaient, sous la direction du frère Christian, " les exercices passablement difficiles en géométrie, en trigonométrie, en arpentage, en algèbre, en philosophie, en astronomie, en navigation, en histoire, en arithmétique, en géographie et en architecture. " Les " ignorantins " sont devenus effrayants de science, et il faut être effrayant d'ignorance pour appeler " ignorantins " de tels maîtres. " *(Poujoulat.)*

Hong-Kong.— " Désormais, les enfants des Européens recevront avec l'aide du Gouvernement, une éducation du premier ordre, étant élevés par les Frères des Ecoles chrétiennes, *dont la réputation est universelle.* Je me souviens d'un rapport lu au Parlement anglais, dans lequel il était dit que *la meilleure corporation d'instituteurs qui ait été à un titre quelconque chargés de donner l'éducation dans le Royaume-Uni, était celle des Frères des Ecoles chrétiennes,* parce qu'ils consacrent toute leur vie à cet objet. Si nous en jugeons par les résultats obtenus dans les concours annuels, les Frères des Ecoles chrétiennes de Hong-Kong sont parfaitement à la hauteur de la réputation dont leurs confrères jouissent dans le reste du monde. "

(Sir John Pope Henneny.)

Jérusalem.— On lit dans la revue des *Deux-Mondes* : " L'école des Frères de Jérusalem est un modèle d'installation, d'organisation et d'enseignement ; quoique fondée depuis peu d'années, elle compte déjà plus de trois cents élèves qui parlent tous français. Il faudrait des écoles de frères à Jaffa, à Bethléem, à Nazareth ; ce serait le moyen de donner à notre influence une grande et solide extension."

Les souhaits de la *Revue* se sont en partie accomplis, car le Très Honoré Supérieur Général a envoyé des Frères à Jaffa à la demande de M. Gambetta.

Alexandrie.—"C'est en 1851 dit le *Journal des Débats* que les Frères se sont établis à Alexandrie, et en 1854 qu'ils ont fondé au Caire une maison. A cette époque, le gouvernement égyptien, très désireux de procurer aux populations dont il a la charge les bienfaits de l'instruction, accorda aux Frères des secours ; il leur donna divers immeubles ; il leur fournit des subventions qui s'élevèrent jusqu'à 300,000 francs ; grâce à ces libéralités, les Frères ouvrirent des écoles auxquelles les élèves ne manquèrent pas.

" A la distribution des prix, honorée de la présence de tout ce qu'il y a de distingué dans la ville, M. le Consul de France s'est exprimé ainsi : " La nation française suit avec une sollicitude toute spéciale le développement de l'instruction populaire en Orient ; elle est fière d'y contribuer pour sa part, grâce à l'activité de ces religieux de tous ordres, grâce au zèle infatigable des Frères des Ecoles chrétiennes. —L'un des membres les plus illustres de cette corporation, deux fois centenaire, a dit un jour : " Ce qui fait l'instituteur, ce n'est pas seulement le certificat de capacité, c'est avant tout l'esprit de dévoûment. — Or, cet esprit dont parlait le F. Philippe, vos professeurs le possèdent au plus haut degré. Et c'est parce qu'ils s'en inspirent sans cesse, que leur enseignement dans ces contrées a toujours été si efficace et si fécond. J'ajouterai qu'à l'abnégation d'eux-mêmes, les Frères ont su allier une largeur de vues qui a décuplé la puissance de leurs efforts. Les classes qu'ils dirigent sont ouvertes à tous, sans distinction de race, de nationalité ou de croyance ; ils apportent à tous avec une générosité égale, les fruits de leurs patientes études et de leurs connaissances pratiques.

Madagascar.—" Les examens des élèves des écoles de la capitale étaient présidés par le premier ministre en personne. La séance a eu lieu chez les Frères ; elle a duré environ cinq heures. De temps en temps le R. P. supérieur disait au premier ministre : " Excellence, nous allons abréger, si vous le voulez. — Non, non, répondait-il ; laissez faire, je suis content de tout voir et de tout entendre. "

" Lectures en malgache, en français, en latin ; traductions en ces diverses langues ; analyses grammaticales et logiques ; chefs-d'œuvre de calligraphie, comme on sait les faire sous la direction des chers Frères : tout a été hautement approuvé et admiré. Mais que dire du ravissement où nos chers enfants ont plongé leurs illustres examinateurs, en donnant des spécimens de leurs connaissances en arithmétique, en algèbre, en géométrie, en physique, en musique instrumentale et vocale, en dessin linéaire, dessin de tête, de paysage ?...

" A l'issue des épreuves, S. Exc. le premier ministre paraissait on ne peut plus satisfait. Au nom de la reine, il a remercié vivement les pères et les chers Frères de la bonne éducation qu'ils donnent à la jeunesse. "... *(Univers.)*

Smyrne.—L'*Agence Havas* publie : " On écrit de Smyrne : Le nombre des enfants qui fréquentent les établissements placés sous la protection de la France augmente tous les jours. Ainsi, pour ne parler que de Smyrne, les deux écoles des Frères comptent plus de 400 élèves. Une de ces maisons, inaugurée il y a quelques mois, et située dans le quartier de la pointe, un des plus pauvres de la ville, donne l'instruction chrétienne à 120 enfants environ. Mais ce que l'agence ne dit pas, c'est que Mgr l'Evêque a commencé par inaugurer dans cette maison une statue de St Joseph, pour en être le spécial et puissant protecteur.

" La distribution des prix a été précédée de deux drames,

joués, l'un en français, l'autre en grec, et interprétés avec un plein succès. De petites scènes amusantes et des morceaux de chant très bien exécutés par les élèves, ont fréquemment provoqué les applaudissements de l'assistance. Une exposition de cartes géographiques et de dessins linéaires, entièrement dus au talent des élèves, attirait tous les regards. " Ces travaux, d'une exécution accomplie, dit un journal, ont mérité à leurs auteurs les félicitations les plus flatteuses." "Les bons Frères, continue le même journal, avaient aussi leur part dans cette admiration, et l'on se répétait à satiété quel fond de patience, de sollicitude et de sacrifice il fallait mettre au service d'un dévoûment inépuisable pour arriver à produire de pareils élèves, pris dans toutes les classes de la société. Aussi, tout le monde s'associait de bon cœur à la pensée de M. le consul de France, qui, en leur offrant une si gracieuse hospitalité, avait voulu reconnaître et la popularité qu'ils répandent sur le nom français et les services éminents qu'ils rendent à notre ville."

Constatons que plus de quatre cents élèves reçoivent des Frères une éducation gratuite. Le programme de leurs études est plus étendu que celui des écoles primaires supérieures de France. En outre, on y enseigne le grec, l'anglais et le turc. On désire vivement qu'ils puissent ouvrir au moins une nouvelle école à Smyrne. D'autres localités les réclament aussi, mais il leur est impossible de faire face à toutes les demandes." *(Monde).*

Caire.—L'établissement des Frères au Caire, se compose d'un internat et d'un externat ; il comprend environ 120 internes et 150 externes. Ces derniers ne payent rien. Malheureusemet, l'exiguité du local où se trouvent les Frères ne leur permet pas de recevoir un plus grand nombre d'externes. Il faut se faire inscrire plusieurs années d'avance

pour entrer dans leurs classes, et les Frères sont obligés de refuser tous les ans au moins trois cents élèves qui ne savent où loger.

" *Presque tous les employés des administrations égyptiennes* sortent des écoles des Frères et parlent le français avec une remarquable perfection. Ils n'ont pas même un léger accent. Quand on les entend pour la première fois, on a peine à croire qu'ils soient Turcs ou Arabes; ils écrivent comme ils parlent, ou peu s'en faut. De là vient que la langue internationale officielle de l'Egypte est le français. Ce qui assure notre influence en Egypte, c'est presque uniquement cet avantage de la langue que nous avons conservé jusqu'ici."...

Mais une tolérance absolue règne dans les écoles congréganistes: des Musulmans, des Juifs, des Arméniens, des Grecs, des catholiques se rencontrent sur les mêmes bancs et font les mêmes devoirs, sans avoir jamais l'idée d'entrer en lutte au sujet de leurs cultes respectifs. Au contraire, il n'est pas rare de voir, chez les Frères, des musulmans étudier le catéchisme dans le seul dessein d'obtenir un prix de plus: le prix d'instruction religieuse! Ces habitudes de tolérance et de connaissances mutuelles ne disparaissent pas au sortir de l'école; elles contribuent à la douceur générale des mœurs religieuses. Les Frères jouissent chez les Arabes du Caire d'une véritable popularité, dit un homme qui les critique pourtant avec beaucoup de vivacité, Dor Bey, secrétaire général du ministre de l'instruction publique. Rien de plus vrai. A quelque race et à quelque culte qu'ils appartiennent, il n'y a pas un de leurs élèves qui ne leur ait gardé une vive reconnaissance; mais les Arabes ont pour eux un goût particulier, qui est bien justifié par les services que leur enseignement a rendus à un grand nombre d'entre eux."

(*Journal des Débats.*)

Le dévoûment des Frères des Ecoles chrétiennes pour les Arabes a éclaté d'une manière admirable pendant la guerre qui, tout récemment vient d'ensanglanter l'Egypte.

Citons quelques fragments de lettres datées du Caire.

"23 juin 1882. Jusqu'à ce moment notre communauté est en parfaite tranquillité. Nous faisons la classe comme à l'ordinaire. Aujourd'hui, vendredi, nous avons au pensionnat 143 élèves présents, et 213 à l'école gratuite... Ces chers enfants, ainsi que leurs parents et la population entière, sans distinction ont confiance en nous; ils nous le témoignent plus que jamais.—Plus de 100,000 habitants du Caire ont quitté l'Egypte. Ceux qui restent ont les yeux sur nous. Notre départ décuplerait la panique. Arabi m'offre des gardes pour notre maison. Notre présence fait du bien à tous, particulièrement aux Arabes, qui nous prient de ne pas les abandonner.— A chaque instant du jour, je me trouve au milieu des 60 Arabes qui travaillent à l'achèvement de notre école gratuite. Voici ce qu'ils me disent sous mille formes: ".Tu es notre père, ne nous abandonne pas; et s'il y a du danger prends-nous pour te garder..." — Il y a des parents qui ont disparu sans nous avertir, et nous ont laissé leurs enfants... Pauvres petits... ils peuvent compter que nous les abandonnerons qu'à la mort.—Pour ce qui me regarde, je ne bougerai pas, et avec Jésus au tabernacle, je suis sans crainte. Malheureusement, les 160 que la peur a fait sortir du pensionnat n'ont pas réglé leur compte, et depuis plus d'un mois, nous ne recevons rien; notre confiance est en Dieu, notre père.

8 juillet 1882.—Nous allons et venons dans les rues, et notre présence au milieu des Arabes est d'un excellent effet. Ce qui le prouve, ce sont les marques de sympathie qui nous sont prodiguées. — Depuis plus d'un mois la panique s'accen-

tuait chaque jour davantage. Accompagné de quelques frères, je suis allé en voiture découverte faire une visite au préfet de police et à d'autres personnages, afin de nous entendre sur les mesures à prendre. La réception fut des plus sympathiques. On nous remercia de nous montrer les amis de l'Egypte ; on nous promit protection ; et, en effet, on nous fait garder. — Nous étant rendus ensuite chez les Sœurs italiennes, du Bon Pasteur et de Saint Joseph, nous les trouvâmes résignées et remplies de foi : "Fuir, disaient-elles, n'est pas chose possible ; nous ne pouvons pas abandonner nos malades, nos négresses chrétiennes, nos orphelines, nos enfants trouvés. — Nous serons martyres, s'il le faut ; nous sommes entre les mains de Dieu, il disposera de nous comme il l'entendra, c'est son affaire !" Si des dangers plus grands se présentent, nous irons également chercher la sécurité sur la mer. Le Seigneur semble m'offrir la couronne qu'il m'avait refusée l'an dernier ! Quel plaisir vous me feriez si vous vouliez me permettre de l'accepter. — Si malgré toutes nos précautions, la palme nous est offerte, croyez que nous la saisirons, ainsi que le faisait l'apôtre Saint André.

13 juillet 1882.—Le 10 de ce mois, M. le préfet de police m'a prié de recevoir chez nous quelques Européens qui se trouvaient encore au Caire. — Comme nos élèves sont en vacances, il nous a été possible de mettre les cours et les salles de classe et d'étude à la disposition de son Exc. ; 12 familles s'y sont installées. — Quelques gardes européens sont à la porte du collège. De temps à autre, nos chers frères leur portent des provisions, ce qui ne nuit en rien à l'exacte surveillance. — Le R. P. Placide, notre aumônier, est avec nous, remplissant avec zèle et piété toutes les fonctions de son saint ministère. Une lettre m'annonce que le contre-coup de l'explosion des poudrières d'Alexandrie a été res-

senti à plus de 15 kilomètres sur mer. On peut encore circuler en ville, mais la prudence nous fait un devoir de rester chez nous.

Pendant les journées des 12 et 13, la troupe a été occupée à recruter tous les chevaux, mulets et ânes qu'elle a pu trouver. Deux de nos domestiques, ramenant de la campagne notre baudet attelé à la voiture, ont eu bien de la peine à empêcher la capture de la pauvre bête. Lorsque les gardes ont appris que le tout appartenait aux Frères, ils se sont retirés bien vite. Plus de 20 familles, sont réfugiées chez nous. Les cours et tout le rez-de-chaussée forment un village arabe de 160 personnes à peu près. Tous se croient en parfaite sécurité chez les Frères ; si nous pouvions accepter tous ceux qui viennent, c'est par milliers que nous compterions les hôtes de notre maison. L'ordre le plus parfait règne dans cette multitude ; chacun fait sa cuisine dans la cour. On va à la chapelle, on se confesse ; le frère Directeur est comme le supérieur général... Il règle toutes choses, et on lui obéit sans réplique, avec joie et simplicité.

Il y a là de vieux pécheurs, que le danger jette dans le Cœur de Jésus. Le retour de ces pauvres prodigues est comme un baume adoucissant, répandu sur les plaies du moment.

Ne croit-on pas lire un récit des premiers chrétiens se préparant joyeusement au martyre ? Les bons Frères, virent, en effet, la couronne de bien près : " L'incendie, le pillage, le massacre des Chrétiens, des Juifs, des Turcs, des Barbarins, tout cela était décidé pour le vendredi matin, lorsque les cheiks annonceraient la prière du haut des minarets. Chaque quartier était divisé d'avance ; un nombre déterminé de musulmans (40,000 dit-on) était désigné pour se ruer sur un quartier ; tout était conçu avec un certain ordre, pour

que tout se fit à la fois et vite. Les Anglais sont arrivés la veille (le jeudi), à 4 hrs. du soir. Quelques heures plus tard, ils auraient trouvé la ville en feu. J'attribue la conservation de nos Frères à une protection toute particulière du Cœur adorable de Jésus, à la T. Ste. Vierge, au bon St. Joseph : n'est-ce pas providentiel ?

Non-seulement l'influence des Frères retarda le massacre, mais elle arracha, par leurs élèves, un grand nombre de chrétiens à une mort imminente : " Hier, continue le narrateur que nous avons cité, je rencontrais un de nos anciens élèves, turc, qui dans les villages a sauvé une quarantaine de chrétiens ; je le félicitai de sa belle action. " Oh ! me répondit-il, je n'ai fait que mon devoir. " C'est beau pour un jeune homme de 22 ans ! "

6°.—*Témoignage des faits.*

Ces faits sont de trois sortes : les succès des Frères dans les divers examens, — l'empressement des familles à leur confier leurs enfants, — et les sacrifices admirables au prix desquels elles soutiennent leurs écoles.

L'Institut, *cet admirable instrument de civilisation, ce chef-d'œuvre de sagesse, ce type et modèle d'organisation*, doit, grâce à son unité de direction, produire partout les mêmes œuvres, opérer les mêmes merveilles. Recueillons quelques-uns des lauriers qu'il a moissonnés dans toutes les contrées du monde. Nous connaissons ceux de Paris ; ils lui ont mérité un arrêt de mort. " Si nous avons des concurrents, avait prédit Mme Simon, *nous serons vaincus.* " MM. les laïques ont voulu entrer en lice, et, malgré tous les avantages de la position d'un terrain choisi par eux, *ils ont été vaincus.* Sur 32 concours, 1560 bourses ont été obtenues, *douze cent quarante-deux* par les élèves des Frères et *trois cent dix-*

huit, par ceux des laïques. De 1872 à 1879, la moyenne pour cent des certificats obtenus a été de 4,871 pour les laïques qui comptaient 30,000 élèves, et de 4,990 pour les Frères qui n'en comptaient que 20,000; en 1881, la moyenne a été de 2,04 pour les laïques, et de 3,12 pour les Frères.

La défaite était complète, humiliante pour l'amour-propre qui l'avait maladroitement provoquée. Il n'y avait plus qu'un argument, celui de la force brutale préconisée par Mme Simon: "*obliger les congréganistes à obéir et à se taire; que les écoles libres succombent, qu'elles disparaissent!*"

Sortons de la capitale et parcourons la province; voici le résultat de quelques concours pendant ces deux ou trois dernières années:

VILLES.	PRÉSENTÉS.		REÇUS.	
	Par les Frères.	Par les laïques.	des Frères.	des laïques.
Rennes.	"	"	82	32
St. Chamond.	"	"	23	6
Roubaix.	"	"	32	8
Roanne.	"	"	24	15
Reims.	"	"	74	32
Marseille.	"	"	92	70
Nîmes.	"	"	36	19
Beaucaire.	"	"	8	2
Alais.	"	"	4	1
Quimper.	"	"	17	2
Rive-de-Gier.	"	"	36	1
Rouen.	"	"	70	28
Figeac.	"	"	86	4
Gourdon.	"	"	13	1
Nantes.	"	"	57	39
Lorient.	"	"	16	13
St. Dizier.	"	"	21	11
Chambéry.	"	"	23	27
Fourchambault..	"	"	9	4
St. Etienne.	"	"	61	35
Quimperlé.	"	"	7	3
Bonnétable.	"	"	10	0
Belley.	8	"	8 (1)	"
Mans.	25	25	19 (2)	7
Felletin.	5	?	5 (3)	3
Plouguernau.	15	"	13	"
Béthume.	20	"	17	"
Péronne.	7	"	7	"
Albert.	8	"	8	"
St. Malo.	34	"	23	"
Brest.	33	"	32	"
Pau.	15	13	15	6
St. Etienne.	?	?	151 (4)	81
Valence.	22	23	22	15

(1) Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, etc.; — (2) les 10 premiers; — (3) reçus avec addition de matières facultatives et félicitations académiques et ministérielles ; — (4) les laïques ont deux fois plus d'écoles que les Frères.

A *Châlons-sur-Marne*, sur 36 lauréats, des 15 premiers, 12 élèves des Frères.

A *Pontarlier*, sur 20 lauréats pour le canton, les Frères en ont 9, parmi lesquels le 1er.

A *Paray-le-Monial*, les Frères ont les 4 premiers ; les laïques en ont 2.

A *La Tour-du-Pin*, les Frères ont 10 lauréats, les 6 premiers.

A Annonay, pendant 5 ans, les Frères ont 144 lauréats ; les laïques, 32.

Divers Concours.

Lyon présente 13 élèves pour l'obtention du diplôme de l'enseignement spécial, 10 reçus.

En 1879, *Marseille* présente 8 élèves, le lycée 15 ; sur les 11 reçus, les Frères ont les 5 premiers ; en 1880, cette même ville en présente 7, 7 reçus, les Nos. 1, 3, 4, 5, 6, 8, 9 ; le lycée en présente 4, 1 reçu.

Clermont en a 20 reçus, dont 6 avec mention honorable.

Moulins obtient également 20 diplômes d'enseignement spécial.

St. Etienne obtient à l'école des mines 12 admissions sur 28, entre autres les Nos. 1, 4, 6, 7, 8, etc.

Passy, 29 élèves admis aux écoles supérieures, 4 à l'Ecole centrale.

Le *Mans*, sur 19 admissions à l'emploi d'agent secondaire des Ponts-et-chaussées, en a 6, les Nos. 1, 2, 3, 4, 8, 10.

Marseille présente 14 élèves pour l'école des arts et métiers, 13 admissibles, les 7 premiers.

Quimper, sur 20 sujets admissibles, 7 présentés par les Frères, 7 reçus et les 7 premiers.

St. Etienne, 13 présentés, 13 reçus.

Beauvais obtient les plus brillants succès : 1° l'*Institut agricole,* 6 brevets de capacité agricole ; 2° le *cours normal,* 46 brevets en deux sessions, 20 avec matières facultatives ; —3° le Pensionnat fait recevoir 28 élèves à l'examen pour le *Volontariat.*

A l'*Ile de la Réunion,* depuis 10 ans un concours officiel avait lieu entre les écoles primaires. En 1878, sur 40 nominations, les Frères en ont 38, et les laïques 2, un prix et un accessit, quoique leurs écoles soient plus nombreuses ; — en 1879, les Frères remportent tous les prix et tous les accessits, et ne laissent pas *une seule* nomination aux laïques ; — en 1882, le concours général a été supprimé ou plutôt restreint aux seules écoles de Saint-Denis ; tous les prix et 26 accessits sur 28 demeurent aux écoles des Frères.

Nous ne citons que des fragments de statistiques ; toutefois, ces échantillons établissent péremptoirement l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui accusent nos bons Frères d'être incompétents à préparer des *hommes d'affaires, des soldats pour les luttes de la vie.*

Depuis plusieurs années la République française est en train de laïciser les écoles, c'est-à-dire d'en chasser Dieu et ses modestes et fidèles serviteurs. Promesses séduisantes, menaces réitérées, tracasseries mesquines, arbitraires, injustes, rien n'est épargné pour assécher l'école congréganiste et remplir l'école laïque, somptueusement meublée et largement pourvue de maîtres qualifiés ; néanmoins les populations demeurent inviolablement attachées aux bons Frères, des bâtiments sont construits, des logements sont loués à grands frais, le traitement des maîtres est inscrit d'office au budget de la charité, et en face ou tout à côté du palais laïque vide d'élèves, on retrouve les Frères avec tous leurs joyeux enfants.

A Rouen, l'école annexe comptait, avec les frères, 160 élèves ; avec les laïques, elle en a 24.

A Saint-Amour (Jura), les parents gardent chez eux leurs enfants pendant un mois en attendant la réouverture de l'école des Frères ; ce jour-là, trois élèves manquent à l'appel : ce sont les fils de trois malheureux employés qu'on a mis en demeure d'opter entre la perte de leurs enfants ou celle de leurs places.

A *Troyes*, école *St. Jean*, les frères avaient 160 élèves ; les 5 instituteurs laïques qui les remplacent en ont 9 ;— école *St. Pierre*, les frères ont 142 élèves ; les laïques en ont 1.

A *Béziers*, 400 élèves demeurent à l'école libre ; 4 instituteurs laïques consacrent leurs loisirs à 12, qu'ils ont laborieusement recrutés.

A *Montpellier*, tous les élèves des Frères entrent à l'école libre ; les laïques ont à peu près trois élèves chacun !

A l'*Horme* (Loire) et à *Milhau* (Aveyron), pas un seul élève n'abandonne les Frères ; après plusieurs mois de laïcisation, aucun élève ne s'est présenté à l'école laïque et les maîtres sont là qui attendent l'arme au bras et la main au budget.

A *Lyon*, rue *Vendée*, l'école ne perd pas un élève ;— de même rue *Grenette* ; celle de la rue *Boileau* voit les siens s'élever de 180 à 206.

A *Cambrai*, les écoles congréganistes comptaient, avant la laïcisation, cinq mille cinq cents élèves ; leur nombre s'élève aujourd'hui à onze mille !

Pour abréger ces citations si éloquentes, terminons par un tableau des écoles libres de la *Ville-Lumière :*

Arrondis-sements.	SITUATION DES ECOLES.	NOMBRE. de Classes.	d'élèves ins-crits.	d'élèves expec-tants.
1	Rue St. Roch, 26	5	218	0
"	Place de L'Ecole, 3	6	244	0
"	Rue St. Honoré, 43	3	117	0
2	Rue St. Denis, 226	4	205	35
3	Rue vieille-du-Temple, 106	3	140	0
4	Rue Turenne, 23	4	172	0
"	Rue de Bretonvilliers, 1	7	315	12
5	Rue Valette, 7	4	213	30
"	Rue de Pontoise, 12	3	135	30
6	Rue Gît-le-Cœur, 8	6	249	8
"	Rue de l'Abbaye, 4	6	320	0
10	Rue de Lafayette, 228	3	130	0
"	Rue du Buisson-St.-Louis, 12	4	200	20
11	Impasse St. Ambroise, 11	7	356	0
"	Rue du Faub. St. Antoine, 203	5	250	25
12	Rue de Picpus, 42	6	253	20
"	Rue Crozatier, 51	2	95	0
"	Rue Nicolaï, 45	3	150	30
13	Rue Dunois, 61	6	358	10
"	Avenue de Choisy, 93	4	240	20
"	Rue Corvisart, 43	4	215	0
14	Rue du Moulin-Vert, 16	3	157	149
15	Rue du Théâtre, 51	6	310	64
16	Place d'Eylau, 5	6	257	0
"	Rue Bizet, 53	4	164	0
17	Rue Truffault, 79	7	330	32
"	Avenue St. Ouen, 27	6	280	0
18	Rue St. Bruno, 9	6	363	41
"	Rue Boucry, 2	4	180	0
19	Rue des Têtes, 19	4	223	15
20	Rue de Fontarabie, 30	4	193	115
	Totaux	145	7.132	646
	BANLIEUE.			
	Clichy-la-Garenne	4	260	30
	St. Denis-sur-Seine	6	314	0
	Issy-sur-Seine	4	173	0
	Levalois-Perret	5	298	0
	Neuilly-sur-Seine	6	300	0
	Sceaux	3	107	10
	Totaux pour la banlieue	28	1.452	40
	Totaux pour Paris	145	7 132	646
	Totaux pour la Seine	173	8.584	68[illegible]

C'est partout le même spectacle, dit le P. Rouvivier (1). Les classes laïques, laissées désertes par le dégoût public, devront être fermées par les maîtres eux-mêmes qui dans leur honte, ne pourront plus jouer ce que la libre pensée appelle avec tant d'atticisme "la comédie du martyre."

Partout où les écoles congréganistes ont été ouvertes, elles ont été peuplées avec grand empressement surtout par les élèves les plus anciens et les meilleurs. Les locaux et les ressources ont pu, dans quelques endroits, manquer aux Frères et aux Sœurs, *mais jamais* les élèves." (2)

La preuve est sans réplique ; elle démontre bien, si nous ne nous trompons, qu'au lieu de la haine des familles, les écoles congréganistes ont leur confiance et leur amour, et que les bons Frères, quoi qu'en disent leurs détracteurs, peuvent *préparer la jeunesse pour les luttes de la vie.*

Nous avons dit que les Frères possèdent la *confiance* et l'*amour* des familles ; oui, et à un haut degré. Rien ne le prouve comme ces éloquentes et fermes pétitions demandant leur maintien ou leur retour, comme ces ovations qu'on leur prodigue lorsque la force brutale les arrache à leurs paisibles labeurs, comme ces sacrifices héroïques que s'imposent toutes les classes pour ouvrir des écoles libres.

A *Chambéry,* le frère Directeur annonce à ses 400 élèves que leur école est laïcisée, puis il remet à chacun une touchante lettre d'adieux pour leurs parents. — Maîtres et élèves se séparent ensuite au milieu des regrets et des sanglots. — Le dimanche suivant, les enfants sont venus spontanément se grouper devant le palais de justice et, de là, se sont rendus dans le plus grand ordre à la messe de 8 hrs. à la cathédrale, où ils ont pris leurs places habituelles et se

(1) La Révolution maîtresse d'école.
(2) M. Riant. Discours au Conseil municipal de Paris.

sont tenus pendant tout le temps du Saint Sacrifice dans un recueillement exemplaire.

A *Sérignan*, près *Orange*, l'école étant laïcisée. la population accompagne les Frères avec une si affectueuse reconnaissance que le journal *Le Pélerin* a cru devoir en faire l'objet d'un dessin charmant, au bas duquel il a écrit : Les Frères sont expulsés *manu militari*, et couverts de fleurs *manu populari.*

A *Alais* (Gard).—Quand les Frères ont quitté l'école communale qu'ils dirigeaient depuis 58 ans, la population s'est précipitée sur leurs pas, jetant des fleurs et des couronnes. Une foule nombreuse les a accompagnés comme en triomphe. Jamais ovation pareille ne s'était vue dans cette catholique cité. Les instituteurs laïques qui les ont remplacés à l'école publique ont pu trouver deux élèves chacun! A l'ouverture de l'école libre, les Frères ont vu accourir plus d'enfants qu'ils n'en avaient auparavant.

A *Pontarlier*, M. le Curé, ses Vicaires et les membres du Comité, vont faire leurs adieux aux Frères. Ils les accompagnent à la gare, où les attendaient plus de mille personnes. Tous les élèves, rangés en ordre, se sont approchés respectueusement pour dire, non pas *adieu*, mais *au revoir*, à bientôt! Bon nombre de pères de famille, pleurant, serraient la main des expulsés, au milieu du cri : " *Vivent les Frères !* " répété avec enthousiasme par toutes les personnes présentes et même par les voyageurs qui étaient dans le train. Plusieurs amis ont pris des billets pour la gare suivante, afin de rapporter à Pontarlier les fleurs et les couronnes qu'on avait offertes aux Frères et qui seront placées dans la chapelle de l'école qu'on leur prépare. Les enfants auxquels on n'avait pas permis d'entrer dans la gare se portèrent en masse à 500 mètres de là, et purent de nouveau saluer le train en répétant : *Vivent les Frères ! à bientôt ! au revoir !*

A *Nîmes*, les mêmes scènes se sont produites. Derrière les Frères se pressait la foule, qui leur jetait des couronnes d'immortelles ou de laurier, en les saluant des plus chaleureux vivats : une immense couronne, soutenue par des bras vigoureux dominait toutes les têtes.

Aux protestations s'ajoutent les œuvres.

La malheureuse guerre de 1870-1871 arrache violemment à la France l'Alsace et la Lorraine. Le premier soin du gouvernement allemand est d'expulser les congrégations religieuses. Metz fait entendre ses plaintes. Du haut de la tribune, le tout puissant chancelier répond :

" Je n'ai pas autre chose à dire, sinon que les autorités de l'Alsace-Lorraine ont agi d'après cette conviction que l'activité de ces Frères, de ces religieux, était encore plus préjudiciable au pays que le manque d'instituteurs, et qu'un enseignement empoisonnant l'esprit allemand en Alsace, serait pire que l'absence d'enseignement. "

L'année suivante, 1874, le Conseil municipal après avoir protesté contre l'arrêté préfectoral qui ferme les écoles communales, s'exprime ainsi : " Le Conseil voit à regret disparaître de nos écoles municipales des instituteurs dont le caractère honorable, le rare et modeste dévoûment sont toujours restés à la hauteur de la mission qui leur était confiée. Depuis plus de soixante ans, les Frères des Ecoles chrétiennes remplissaient cette mission à la satisfaction de nos populations et le conseil ne saurait, sans méconnaître les services rendus, hésiter à donner un témoignage d'estime et de reconnaissant souvenir à ceux qui ont constamment prouvé qu'il était mérité. "

A ceci, le préfet répond : " 1° La suppression des Frères des Ecoles chrétiennes est une mesure générale prise pour toutes les écoles publiques, et une exception en faveur des

écoles de Metz est inadmissible. 2° Le droit formel de cette mesure est incontestable : les instituteurs congréganistes sont simplement tolérés, et, à ce titre, peuvent être supprimés quand le gouvernement le juge nécessaire." Traduction libre du "*sic volo, sic jubeo.*"

Ce refus brutal n'abat point le courage des Messins. Voici le texte d'une nouvelle pétition signée de toute la population catholique et récemment adressée au gouverneur de l'Alsace-Lorraine :

" *A Son Excellence Monsieur le maréchal gouverneur général de l'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.*

Les soussignés, pères de famille, commerçants, industriels et ouvriers de la ville de Metz, ont l'honneur d'exposer à Votre Excellence :

1. Que depuis un siècle et demi et jusqu'en 1874, les Frères des Ecoles chrétiennes ont rendu d'éminents services à la cité messine, par l'éducation de la jeunesse confiée à leurs soins ;

2. Que pendant ce long espace de temps, ils ont constamment dirigé leurs écoles avec succès, pour le plus grand bien de tous, et en se conformant aux arrêtés et programmes des diverses autorités qui ont régi le pays.

3. Que de leurs écoles est sorti un nombre considérable de bons et dignes citoyens, hommes d'ordre, qui ont fait et font encore l'honneur de leur cité ;

4. Que la reconnaissance du pays lorrain pour les Frères des Ecoles chrétiennes, d'ailleurs généralement constatée, s'est accentuée de jour en jour par le nombre toujours croissant des élèves. Pour la ville de Metz, on en comptait jusqu'à près de dix-huit cents par année ;

9. Qu'aujourd'hui, par suite d'arrêtés présidentiels antérieurs, les Frères des Ecoles chrétiennes n'ont plus qu'une

seule école à une classe, avec un nombre limité d'élèves, école qui, sans aucun appui du gouvernement et tout en suivant les programmes prescrits, fonctionne dans les deux langues, à la plus grande satisfaction des familles messines et immigrées ;

6. Qu'en conséquence, les susdits soussignés, pour répondre aux justes désirs de toute la population, prient instamment M. le maréchal, gouverneur général, de vouloir bien autoriser à Metz, la réouverture des écoles chrétiennes que dirigeait M. le Frère supérieur, resté au milieu de nous quarante-trois ans.

Espérant, monsieur le maréchal, que vous voudrez bien accueillir favorablement notre demande, nous avons l'honneur d'être respectueusement, de Votre Excellence, les très humbles et très obéissants serviteurs."

Avec le peuple si profondément catholique de Metz, *espérons !* Espérons que le courage chrétien du vaincu triomphera du mauvais vouloir du vainqueur. "O serpents à tête folle ! s'écriait Jean de la Mennais ; allez toujours, mordez la lime : elle est trempée par la Providence, vous y userez vos dents."

En Allemagne, la force prime absolument le droit ; en France, le droit lutte énergiquement contre la force ; du nord au midi, de l'est à l'ouest, on ouvre des souscriptions en faveur des écoles libres.

A *Lyon*, Son Eminence le Cardinal Caverot souscrit pour 2000 francs en faveur des écoles congréganistes. Il accompagne son offrande d'une magnifique lettre. "Continuez messieurs, dit-il aux membres du Comité, continuez votre chrétienne et patriotique mission ; je l'accompagne de tous mes vœux, et la voir couronnée de succès sera pour votre premier pasteur une immense consolation."

Mgr l'Evêque de Nîmes bénissant les nouvelles écoles

libres des Frères, rappelle le gracieux récit suivant. "Un jour, le Frère Philippe, de grande mémoire, était à l'audience de Pie IX. Le Pape, faisant allusion à la multiplication des pains, lui dit, avec un sourire gracieux : Philippe, où achèterons-nous assez de pains pour nourrir tout ce peuple ! — T. S. Père, répondit le Frère honoré, en voici déjà pour quelques jours. Alors il déposa entre les mains du Pape une riche offrande. — Et vous, M. T. C. F., agréez qu'un Evêque vous rende ce que vous avez donné au Pape. Voici du pain pour 3 mois. Ce pain, je l'ai recueilli dans ma dernière tournée épiscopale, dans les églises, le long des chemins, un peu partout. J'ai rencontré des femmes et des enfants qui arrêtaient ma voiture pour me remettre des aumônes, en échange de mes bénédictions. Il y a dans cette offrande le denier du pauvre, de l'écolier, du domestique, du malade, de tous les amis de notre Dieu..." Ajoutons que Mgr Besson prélève sur son traitement réduit la somme de 2500 francs, pour les écoles libres de sa ville épiscopale.

Mgr de Grenoble annonce la création d'écoles libres en place des écoles communales retirées aux Frères. "Il y a 170 ans, dit ce prélat, que les bons Frères enseignent dans cette ville. Nous mendierons s'il le faut pour les soutenir ; nous les entourerons de notre affection." Quelques jours après, Mgr Fava a reçu pour les écoles des Frères, une somme de 500 frs envoyés par Son Eminence le Cardinal Donnet, Archevêque de Bordeaux, et 10,000 francs des Pères de la Grande Chartreuse.

En Belgique, les catholiques se sont levés à la voix de leurs Evêques et au cri de "Dieu le veut." En 4 mois, plus de 30 millions de francs ont été dépensés, et trois mille écoles libres catholiques ont enlevé à l'enseignement officiel les 5 sixièmes des élèves.

C'est un curé de Paris qui dit aux frères de son école : " Tant que j'aurai un morceau de pain, je le partagerai avec vous. " C'est un riche négociant qui aborde le frère Directeur : " Mon cher frère Directeur, lui dit-il, dans le cas où on vous supprimerait, je vous autoriserais à ouvrir en mon nom un compte chez tous vos fournisseurs ; je me chargerai de solder toutes les dépenses de votre Communauté. " Ici, un boulanger, là, un boucher offrent gratuitement aux Frères du pain et de la viande pendant plusieurs mois ; ailleurs, une domestique offre une année de ses gages pour conserver les Frères comme instituteurs libres.

Voici quelques traits dignes des premiers âges de l'Eglise.

" Deux de nos amis, dit M. de Mun, demandaient une adresse à un concierge de l'île Saint-Louis.

— N'êtes-vous pas les messieurs qui quêtent pour les Frères ? demanda-t-il.

— Oui, pourquoi ?

— Ayez donc l'obligeance de monter chez une de nos locataires ; elle n'est pas riche, mais elle a son fils chez les Frères, et elle m'a souvent recommandé de vous faire cette prière...

Et nos amis grimpent presqu'en haut de la maison, et ils exposent le but de leur visite.

— Je vous suis bien reconnaissante, Messieurs, leur dit la mère de famille, d'avoir pris la peine de monter si haut ; mais je tenais à vous remercier du fond du cœur pour les services que vous rendez aux ouvriers de notre quartier en nous conservant les Frères. J'ai mis de côté une petite somme, je voudrais bien avoir davantage, mais prenez-la. Puis elle leur remet 10 francs et elle ajoute :

— C'est ma voisine qui ne sera pas contente !

— Et pourquoi donc, Madame ? demande le visiteur.

— Parce qu'elle ne vous attendait pas aujourd'hui et qu'elle n'a pas eu le temps de vendre ce qu'elle avait mis de côté pour les Frères.

— Comment vendre ?...

— Eh ! oui, *nous ne sommes pas riches, mais on a bien quelques petits souvenirs !* Elle voulait vendre un peigne en écaille et ses boucles d'oreille, mais elle les vendra demain.

Nos amis étaient émus jusqu'aux larmes par tant de simplicité et de tant de dévoûment, et l'un d'eux nous disait :

— Je suis tenté de bénir le conseil municipal, qui à fait naître tant de générosité et tant de noble désintéressement.

— Ah ! disait à ces mêmes quêteurs une ouvrière, ah ! si j'étais homme !... — Eh bien ? que feriez-vous ? — Je me ferais arrêter, mais j'en dirais long à ce fameux conseil ! "

Une autre femme peu fortunée, mais chrétienne éclairée et ferme, comme on en rencontre beaucoup à Paris, heureusement, avait choisi, pour élever ses deux enfants, l'école libre dirigée par les Frères, rue Vieille-du-Temple. Cette pauvre mère vient de perdre son mari ; et trouvant son travail désormais insuffisant pour nourrir ses enfants, elle est allée demander à l'administration un kiosque, afin de parvenir à gagner, par la vente des journaux, le pain de chaque jour. On vous accordera ce kiosque, lui a-t-on répondu, quand vous aurez retiré vos enfants de l'école des Frères. — Ah ! pour ça jamais, répondit la pauvre veuve, j'aime mieux manquer de tout que d'envoyer mes enfants à l'école laïque. "

Et nous en passons ! car c'est partout le même spectacle de fidélité à l'enseignement chrétien et de réprobation pour l'enseignement laïque.

§ II

Petits Noviciats ou Juvenats.

1°—*Historique.*

Comme nous l'avons dit, le Vénérable de la Salle avait une profonde intuition de l'éducation populaire. Dieu, qui lui avait versé à flots, la lumière pour la création de ses méthodes, n'a eu garde de la lui refuser pour le recrutement de ses sujets. Indépendamment du *noviciat,* où il les formait aux mâles vertus qu'exige la vie religieuse ; du *scolasticat,* où il complétait l'éducation religieuse par l'éducation professionnelle, le Vénérable avait établi, pour recruter ces deux institutions, un *petit noviciat* ou *juvénat,* où il admettait de jeunes adolescents de 13 à 14 ans, en qui il remarquait les indices d'une vocation à son Institut.

" En 1687, il forma à Reims un nouveau séminaire de jeunes gens qui le supplièrent de les admettre dans la communauté, désirant augmenter dans la suite le nombre des Frères, s'il les en jugeait dignes. Leur trop grande jeunesse empêchait de les recevoir tout à fait comme Frères. C'étaient des espérances pour l'Institut. Il leur donna un logement différent. Il commit un des Frères les plus pieux pour les instruire. Il leur prescrivit un temps pour chacun des exercices proportionnés à leur âge, et à la fin pour laquelle il les recevait. Plusieurs, au bout de quelque temps, prirent l'habit des Frères, et devinrent dans la suite d'excellents sujets. " (R. P. Gareau.)

" Le séminaire préparatoire fut placé sous la direction d'un Frère des plus anciens et qui avait de l'expérience, dans une maison où l'on n'avait accès dans celle de la communauté que par une porte de communication. Le Véné-

rable de la Salle nous donne lui-même de très intéressants détails sur cet établissement.

“ On élève aussi dans cette communauté de jeunes enfants qui ont de l'esprit et de la disposition à la piété, lorsqu'on les juge propres et que d'eux-mêmes ils se portent à entrer dans la communauté. On les y reçoit dès l'âge de quatorze ans et au-dessus. On les forme à l'oraison et aux autres exercices de piété ; on les instruit dans toutes les matières du catéchisme, et on leur apprend à lire et écrire parfaitement.

“ Ces sortes de personnes qui sont formées et élevées dans cette communauté, ont maison, oratoire, exercices, table et récréation séparés ; et leurs exercices sont différents et proportionnés à la portée présente de leur esprit, et à ce qu'ils doivent faire dans la suite. ”

Le sage fondateur cultiva ces jeunes novices avec soin, ménagement et discrétion, pour mûrir leur esprit, former leur jugement, diriger et fortifier leur volonté, et leur inspirer beaucoup d'attrait pour l'éducation chrétienne des enfants. Rien, au reste, ne les distinguait à l'extérieur des jeunes gens du séminaire des maîtres d'écoles. Un règlement sagement conçu fixait l'emploi de leur temps et traçait les principales lignes du programme de leurs études.

Ce noviciat préparatoire était un lieu de délices pour le Vénérable de la Salle ; il s'y trouvait avec la joie d'un père, heureux d'épancher son âme en présence de ses enfants, pour les encourager, par son exemple, à vaincre les difficultés des premières épreuves destinées à discipliner leur cœur et leur volonté. Il aimait à présider leurs exercices de piété. Le jour de Noël surtout offrait à cet égard au père et aux enfants une source de douces émotions. Tous se réunissaient autour d'un tableau représentant l'Enfant Jésus ; le Vénérable de la Salle puisait dans son cœur quelques

paroles touchantes sur la solennité du jour; les petits novices, un cierge à la main, s'agenouillaient ensuite avec lui devant le tableau, et tous se consacraient à Jésus, modèle parfait de soumission et d'humilité, et divin rénumérateur des maîtres chrétiens, chargés d'enseigner aux jeunes enfants à le connaître et à l'aimer." (Annales de l'Institut, I, 35-37.)

Cette institution fut transférée à Paris, et le Vénérable continua à s'en occuper personnellement, car il désirait en former une pépinière bien cultivée et très fertile. Quoique en petit nombre, les élèves qui s'y trouvaient réjouissaient son âme par leur ferveur et par leurs progrès dans l'étude. Frappé de leur recueillement et du charme que l'innocence répandait sur leur physionomie douce et candide, l'abbé Sadourni, sacristain, les fit demander par M. Baudrand, au Vénérable de la Salle pour servir, chaque jour, les messes de la paroisse ; le pieux instituteur crut que la prudence ne lui permettait point de les refuser. Vêtus d'une soutane violette, silencieux, modestes et recueillis, ces jeunes adolescents édifièrent d'abord les fidèles qui les voyaient agenouillés sur les marches de l'autel ; mais, livrés à eux-mêmes presque toute la matinée, ils perdirent insensiblement le goût de l'étude et de la piété. La plupart renoncèrent même à leur vocation. Leur perte affligea sensiblement le Vénérable de la Salle ; il n'attendit qu'une circonstance favorable pour enlever aux autres cette occasion de dissipation et de dérangement." (Annales, 1, 64, 65.)

L'Idée du Petit Noviciat dans l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes fut reprise par le frère Philippe, en 1835 ; il était alors Assistant. Cette idée fut adoptée aussitôt, et, peu de temps après, mise en pratique. Les difficultés étaient nombreuses ; toute bonne œuvre en a rencontré ; pour les surmonter, le frère Philippe trouva un précieux auxiliaire :

M. l'abbé de Dreux-Brézé, aujourd'hui évêque de Moulins, avait suivi avec un intérêt profond, et secondé avec une infatigable ardeur les progrès des Frères qui avaient patiemment recommencé leur œuvre, naguère interrompue par la tourmente révolutionnaire. Il fut des premiers à comprendre quels services l'Institut, et par conséquent la Société et l'Eglise, pouvaient attendre du Petit Noviciat, et il applaudit à son établissement.

Aujourd'hui, l'Institut compte vingt-sept *juvénats* où près de 1000 adolescents suivent des cours nouveaux qui doivent faire d'eux de bons religieux et de bons instituteurs.

Depuis plusieurs années, l'Amérique a le bonheur de posséder trois de ces pépinières d'apôtres: une est établie, à Ammendale, pour le district de Baltimore ; une seconde à Westchester, pour celui de New-York, et enfin une troisième, à Montréal, rue Cotté, pour le Canada.

Arrêtons-nous un instant à cette dernière institution qui, malgré sa modestie et son silence, est une des œuvres les plus utiles pour l'avenir du pays.

Depuis longtemps s'était fait sentir le besoin d'un *Petit-Noviciat* pour le Canada. En 1860, le cher frère Facile, *visiteur*, en avait conçu le projet ; sa pensée fut mûrie par ses successeurs les frères Liguori et Hosea ; mais elle ne devait être mise à exécution que par le cher frère Armin-Victor, Visiteur-Provincial de l'Amérique et spécialement chargé du Canada. Homme intelligent et habile, religieux dévoué aux intérêts de sa famille adoptive, le nouveau Visiteur-Provincial comprit, à son arrivée au milieu de nous, la nécessité d'ouvrir sans plus tarder le *Petit-Noviciat* ; fils soumis et respectueux de la sainte Eglise, il voulut, avant tout, s'assurer l'autorisation et la bénédiction de l'Ordinaire. C'est

dans cette pensée qu'il écrivit à Mgr. Bourget la lettre suivante qui porte la date du 12 décembre 1875.

" Monseigneur,

" La nécessité où je me trouve d'ajourner l'ouverture d'un grand nombre d'écoles qui sont offertes à la Congrégation, m'a déterminé à des mesures dans le but de procurer aux jeunes gens les moyens de céder à leur attrait pour la vie religieuse et d'accroître ainsi le nombre des ouvriers en proportion de la moisson.

" Or, il est d'expérience que des enfants qui se sont conservés bons jusqu'à l'âge de treize ou quatorze ans, perdent peu à peu au contact du monde et sous l'empire des passions naissantes, avec leur innocence, le goût de la piété et des choses célestes.

" Ils ont de moins bonnes inspirations et la générosité leur manquerait pour répondre à l'appel de Dieu, quand même ils seraient en état de l'entendre. C'est ainsi, sans doute, que beaucoup de jeunes gens, quoique prévenus des dons de Dieu, perdent la grâce très réelle d'une vocation sainte ; ils demeurent dans le monde, au grand détriment de la Religion, qu'ils devraient servir et que souvent ils délaissent ; ils compromettent par là même, les intérêts si chers de leur âme, dont le salut est exposé aux plus graves périls.

" Par tous ces motifs, Monseigneur, j'ai été entraîné à ouvrir dans notre maison principale de Montréal, un Juvénat sous le nom de *Petit-Noviciat* ou *Noviciat Préparatoire*, à l'instar de ceux qui ont été établis depuis plusieurs années à Paris et dans diverses provinces de France.

" Il m'a paru, Monseigneur, que je ne pouvais mieux faire pour attirer les faveurs du ciel sur cette entreprise, que

de demander à Votre Grandeur de vouloir bien la bénir dès l'origine, tout en la recommandant à la bienveillante sympathie du clergé de votre diocèse.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

de Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur en N. S.

F. ARMIN-VICTOR.

Sa Grandeur accueillit avec bonté et empressement la supplique du cher frère Armin-Victor, à qui Elle répondit le 21 du même mois :

" Mon cher Frère,

" En réponse à la vôtre du 12 décembre courant, je suis heureux de pouvoir entrer dans vos pieuses intentions au sujet du *Juvénat* que vous vous proposez d'établir à Montréal, afin de préparer de bons sujets à votre Institut.

" Je comprends que beaucoup de jeunes gens que Dieu appelle à l'état religieux, sont exposés, par leur contact avec le monde, à perdre leur vocation, ce qui fait ordinairement qu'au lieu d'être de bons religieux, ils deviennent de mauvais sujets.

" Le Noviciat Préparatoire que vous allez ouvrir, sera, pour ces bons jeunes gens, un asile sûr pour leur innocence et un moyen certain de sanctification. C'est donc de grand cœur que je loue, bénis et approuve un aussi excellent projet.

" Dans le ferme espoir que l'établissement en question aura un plein et heureux succès.

" Je demeure bien véritablement, mon cher Frère, etc.

† IGNACE, Ev. de Montréal.

Le vieil Evêqne embrassait ainsi dans sa charité apostolique toute notre génération de Frères des Ecoles chrétien-

nes. Nous avons déjà vu Sa Grandeur présider, en 1838, à l'ouverture du grand Noviciat et bénir les prémices de cette naissante famille religieuse ; trente-sept ans plus tard, Elle retrouve dans son cœur paternel les mêmes effusions de tendresse pour le Petit-Noviciat.

C'est sous ces heureux auspices que cette œuvre commenca le 23 février 1876 ; l'inauguration solennelle n'eut lieu toutefois que le 19 mars suivant, jour de la fête de St. Joseph, patron et protecteur *spécial* de l'Institut.

Comme la modeste violette, le *Juvénat* de la rue Cotté ne se révèle que par le parfum de ses vertus.

Depuis sa fondation, cette œuvre a eu l'honneur de recevoir la visite d'un grand nombre d'Evêques qui lui ont apporté à diverses époques, les encouragements les plus sympathiques et les bénédictions les plus paternelles ; citons, entre autres, celle souvent réitérée de Mgr Fabre, évêque de Montréal et digne héritier de la tendresse de Mgr Bourget pour les Petits novices ; puis celles de Son Excellence Mgr Conroy, délégué apostolique ; de Mgr Taché, archevêque de St. Boniface ; de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières ; de Mgr Rogers, évêque de Chatham ; de Mgr Grandin, évêque de St. Albert ; de Mgr Moreau, évêque de St. Hyacinthe etc.

Au mois de janvier 1878, tous NN. SS. les Evêques de la Province, réunis à Montréal, bénirent le *Juvénat.* Voici la lettre collective qu'ils écrivirent au cher frère Armin Victor ; cette pièce restera dans les archives de l'Institut comme un monument impérissable du dévoûment de notre Episcopat à la cause de l'éducation chrétienne et à l'œuvre du recrutement de l'Institut des Frères.

Montréal, 6 janvier 1878.

Au cher Frère Visiteur Provincial des Frères des Ecoles chrétiennes.

Mon cher Frère,

Nous sommes heureux de vous dire que, de tout cœur, nous bénissons les efforts tentés pour favoriser le développement, dans notre pays, de votre si utile Congrégation. Nous avons appris avec un bonheur particulier la prospérité de vos Noviciats et notamment du *Noviciat préparatoire*, récemment ouvert aux jeunes gens de 14 à 16 ans. Daigne Notre Seigneur Jésus-Christ veiller sur ces chers enfants, et leur susciter de nombreux condisciples !

Chaque jour, nous sommes témoins des fruits que porte l'éducation donnée dans vos écoles, dont nous verrons avec plaisir s'augmenter le nombre. C'est pourquoi nous souhaitons que les membres du clergé emploient leur sollicitude à découvrir et à fortifier les vocations à votre pieux Institut. C'est un des plus grands services qu'ils puissent rendre à l'Eglise et à la société civile.

Recevez, mon cher Frère, l'assurance de nos sentiments dévoués en N. S.

† E. A., Archev. de Québec.
† L. F., Ev. des Trois-Rivières.
† JEAN, Ev. de S.-G. de Rimouski.
† EDOUARD CHS., Ev. de Montréal.
† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.
† J. THOMAS, Ev. d'Ottawa.
† L. Z., Ev. de Saint-Hyacinthe.

Le *Petit-Noviciat* est une véritable *école normale* où, pendant plusieurs années, sous la direction de maîtres habiles et expérimentés, les jeunes gens sont instruits des différentes branches de l'enseignement, des méthodes pédago-

giques et formés à la pratique des vertus que demande la vie religieuse; et cette admirable institution qui, chaque année fournit d'excellents professeurs à notre jeunesse canadienne, est, comme les *écoles normales* fondées par le Vénérable de la Salle, *entièrement gratuite*. Nous disons *entièrement gratuite*, car on ne peut guère faire entrer en compte la modique somme versée par les Petits Novices. Pendant plusieurs années, le Département de l'Instruction publique a accordé une légère subvention à cette excellente œuvre (1); l'année dernière, cette subvention a été supprimée et la charge de trente-trois *normaliens* est retombée de tout son poids sur l'Institut. Espérons que bientôt l'équité de MM. les membres du Gouvernement admettra cette *école normale* à participer quelque peu aux sommes allouées si généreusement aux institutions analogues de Québec et de Montréal.

Voici le nombre des sujets qui ont été admis dans cette Institution depuis l'époque de sa fondation.

En 1876........................	29	sujets
En 1877........................	16	"
En 1878........................	11	"
En 1879........................	16	"
En 1880........................	19	"
En 1881........................	17	"
En 1882........................	16	"
Total............	124	

Plusieurs de ces jeunes gens ont été rendus à leurs familles respectives, soit par défaut de vocation, soit par insuffisance de santé ou d'aptitudes.

(1) Cette subvention a été de $150 en 1879, de 75.91 en 1880 et de 68.00 en 1881.

La plus grande partie sont entrés au grand Noviciat, et, après le temps de probation requis, ont été placés en Communauté où ils rendent d'utiles services à l'œuvre de l'éducation.

Actuellement, le *Petit-Noviciat* compte trente-trois élèves qui se préparent par la piété, l'obéissance et l'étude à la sublime mission d'éducateurs chrétiens de la jeunesse.

Rien de beau et d'édifiant comme ces jeunes âmes encore toutes fraîches d'innocence et de candeur, rien de gracieux comme ces visages que le souffle du monde n'a point encore effleurés. Quelle modestie et quelle piété au pied des saints autels! quelle ardeur et quelle activité à l'étude! quelle gaîté et quel entrain en récréation! Heureux enfants! Puisse leur nombre s'accroître et s'élever à la hauteur des besoins de notre cher Canada!

2°—*Opportunité.*

Innocent III aperçut un jour, dans une vision, l'Eglise de Latran qui penchait et menaçait de s'écrouler. En même temps se présenta saint Dominique qui soutenait la basilique et conjurait une immense ruine. " Sans les couvents, disait N.-S. à Ste. Thérèse, il y a longtemps que le monde serait détruit." D'où Pie IX conclut que "les corporations religieuses ont toujours été nécessaires à l'Eglise sous différents rapports." "Les congrégations religieuses sont, pour l'Eglise, un complément nécessaire à la totalité de son organisme, non un accessoire, et elles constituent une partie noble de son corps, non un appendice et une superfétation." (1) "Les instituts religieux font partie intégrante de la constitution de l'Eglise ; jamais depuis qu'elle a une exis-

(1) Adresse des Evêques de la province ecclésiastique de Toulouse aux assemblées françaises, 4 avril 1879.

tence publique, l'Eglise n'a été privée de leur concours. L'apostolat lointain, l'enseignement à tous les degrés, la grande prédication, la culture des sciences sacrées et profanes, la formation du jeune clergé, voilà des travaux de première nécessité, dont les ouvriers se recrutent principalement dans les ordres religieux." (1) En effet, à chaque assaut que l'enfer livre à l'Epouse du Christ, on voit surgir un nouvel athlète, généralement père d'une nouvelle famille religieuse. A la corruption de l'empire romain, Dieu oppose St. Paul, St. Antoine et St. Pacôme ; — aux Césars ariens, St. Basile et St. Grégoire de Naziance ; — à la sophistique païenne, St. Chrysostome ; — au pélagianisme, St. Augustin ; — aux flots des barbares, St. Benoît et ses innombrables enfants ; — à l'invasion musulmane, St. Jean de Matha, St. Pierre Nolasque et les ordres de Calatrava ; — à la corruption du moyen-âge, St. Dominique et St. François d'Assise ; — aux débordements de Luther, St. Ignace ; — à l'esprit philosophique du XVIe siècle, St. Vincent de Paul, St. François de Sales, Ste. Chantal et Ste. Thérèse ; — au système corrupteur de la jeunesse du XVIIe et du XVIIIe siècle, une pléiade d'éducateurs parmi lesquels brillent d'un plus vif éclat César de Bus et le Vénérable de la Salle.

L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes est donc une œuvre éminemment opportune, son recrutement doit être l'objet d'un zèle actif, courageux, ingénieux et persévérant.

" L'œuvre charitable des Petits-Noviciats, dit Pie IX est d'une grande utilité pour l'Institut même des Frères et, par conséquent, pour la sainte Eglise"; "c'est l'œuvre des œuvres une des plus importantes pour le bien de la société et de la religion." (Mgr de Bayonne.)

(1) Lettre de son Em. le Cardinal Guibert de Paris et de ses suffragants aux deux Chambres, 26 mai 1879.

" Le recrutement du personnel des Congrégations religieuses, dit M. Carion, devient une question capitale à l'époque actuelle. Les esprits élevés l'ont compris depuis longtemps. Dès l'année 1869, l'illustre cardinal Pitra, dans une lettre relative à la cause du Vénérable de la Salle, disait, en substance : " Ma conviction profonde est que, dans la crise suprême où nous sommes, il n'y a rien de plus important que de provoquer le développement des écoles chrétiennes. "

" Depuis que ces lignes ont été écrites, la lutte dans le vieux monde s'est accentuée de plus en plus. Les promoteurs de l'enseignement obligatoire laïque ont avoué leur projet d'imposer à la jeunesse une éducation pratiquement athée : l'effet de cette déclaration de guerre a été de faire mieux comprendre aux populations chrétiennes l'importance des Congrégations enseignantes. Les demandes sont plus nombreuses que jamais ; les établissements les plus avantageux sont offerts ; mais, trop souvent, l'absence d'un personnel suffisant réduit les Congrégations à refuser ces occasions précieuses d'assurer, à d'excellentes communes, la conservation de leur esprit de foi, par un enseignement solide et religieux.

" Il y a donc urgence d'augmenter le personnel des Congrégations enseignantes ; et, pour cela, il faut faciliter les vocations, bien plus nombreuses qu'on ne le croit généralement. Comme dans beaucoup de questions du même genre, les hommes de bien sont trop prompts à s'alarmer et à désespérer du succès. Nous le disons avec une conviction basée sur une étude sérieuse et sur des chiffres incontestables, les vocations suffiraient à tous les besoins, si elles étaient secondées avec assez d'intelligence et de générosité. Pour cela, nous faisons appel à tout le monde : personne ne doit

se désintéresser de cette question de vie ou de mort pour l'avenir des jeunes générations ; elles seront ce que l'enseignement les aura faites : chrétiennes, elles rendront possible le véritable progrès, par le sentiment du devoir, le respect de la propriété et de la hiérarchie sociale ;—si, au contraire, elles étaient victimes de l'enseignement sans Dieu, c'en serait fait de l'ordre et de la civilisation ; par-dessus tout, ce serait la ruine de la religion et la perte des âmes."

"La question de l'enseignement primaire, dit Mgr. de Ségur, est une des plus importantes qui soient agitées de nos jours. L'ardeur avec laquelle elle est discutée par la presse impie, suffit pour nous en convaincre. Encouragés par leurs récents succès, les ennemis de la Religion tournent leurs principaux efforts contre l'éducation chrétienne de l'enfance. Nous devons donc employer tous les moyens possibles pour multiplier les écoles congréganistes.

Parmi les moyens qui s'offrent de contribuer au recrutement des vocations pour l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, le plus providentiel et le plus efficace est, sans contredit, l'*Œuvre du Vénérable de la Salle.*

3°—*Œuvre du Vénérable de la Salle.*

Après avoir énuméré les sacrifices au prix desquels le Vénérable avait fondé son Institut, Droz s'écriait : "Voilà cet ami de l'humanité auquel la France reconnaissante devrait élever une statue !"

Ce fut au lendemain de la guerre franco-prussienne, alors que la France était encore tout embaumée de l'héroïsme des disciples du saint Fondateur, que fut reprise la pensée du célèbre académicien. Un comité s'organisa à cet effet sous la présidence de Monseigneur l'archevêque de Rouen. Le gouvernement, voulant s'associer à cette œuvre, autorisa une

souscription nationale, et, le 2 juin 1875, au milieu d'un concours inouï de peuple, la France entière inaugurait à Rouen, au faubourg Saint-Yon même, un monument, chef-d'œuvre d'art, (1) qui doit redire aux siècles à venir les vertus de l'humble chanoine de Reims. Nous avons dit la

(1) Ce monument est l'œuvre de quatre anciens élèves des Frères : MM. Falguière, sculpteur de la statue, de Perthes et Legrain, l'un sculpteur et l'autre architecte du monument ; Javelle, fournisseur de la pierre.

En voici les dimensions exactes :

“ Hauteur de la statue, 3 mètres 80 centimètres. Le poids est de 3,200 kilogrammes.

“ Le socle du monument mesurant au-dessus du sol 8 mètres 60, la hauteur totale de l'œuvre est de 12 mètres 40 centimètres.

“ La base de ce piédestal a un développement de 7 mètres de diamètre, et celui de la grande vasque au milieu de laquelle il s'élève est de 15 mètres de diamètre : soit 45 mètres de circonférence

“ Tout ce qui rappelle le Vénérable est là, dans le piédestal, disait à ce propos la *Semaine religieuse* de Rouen : les armes de Reims, la ville où il est né ; celles de sa noble famille, qui occupait dans la cité un rang si distingué ; celles de l'Institut, l'œuvre de son sacerdoce, de son cœur et de sa vie ; celles de Rouen, la ville bien aimée où il a placé le cénacle de son ordre, et où reposent ses restes vénérés ; puis les bas-reliefs qui rappellent deux traits caractéristiques de cet homme de Dieu : le jour où il se dépouilla de tout et partagea sa fortune entre les pauvres, et le jour où ce docteur, devenu le plus humble des instituteurs, montrait au roi d'Angleterre, visitant son école, les premières pages de ses enfants avec plus d'orgueil et de joie qu'il ne lui eût offert la thèse la plus savante ; et puis, aux quatre angles, les enfants des quatre parties du monde qui doivent à l'Institut du Vénérable le bienfait de l'instruction. O petits enfants, que vous êtes éloquents là, à cette place ! et comme vous racontez mieux que tous les discours la gloire du Vénérable !

“ Enfin, du monument vont jaillir des flots limpides, image de l'instruction répandue sur les peuples par ce grand serviteur de Dieu.” (*Monument du Vénérable, p.* 87-88.)

“ Les revêtements sont en bronze fin et occupent presque toute la surface des parallélogrammes séparatifs des statuettes d'enfants qui symbolisent les quatre parties du monde.

France entière ; car, si toutes les classes furent à la peine pour élever le monument, toutes fur nt à l'l onneur pour le couronner : le clergé, l'armée, la magistrature, et surtout ce bon peuple dont le Vénérable fut toujours l'ami le plus sincère et le plus dévoué. (1)

Les inscriptions sont en caractères romains. Celle qui regarde le nord est ainsi conçue :

AU VÉNÉRABLE
J.-B. DE LA SALLE,
PRÊTRE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE,
FONDATEUR
DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES,
NÉ À REIMS, MDCLI,
MORT À ROUEN EN MDCCIX.
SOUSCRIPTION NATIONALE :
MDCCCLXXIV.

L'inscription opposée rappelle les termes historiques de la Bulle de Benoît XIII, approuvant l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ; la voici :

LE PIEUX SERVITEUR DE DIEU
JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
TOUCHÉ DE COMPASSION EN
CONSIDÉRANT LES INNOMBRABLES
DÉSORDRES QUI PROVIENNENT DE
L'IGNORANCE, SOURCE DE TOUS
LES MAUX, FONDA POUR LA GLOIRE DE
DIEU ET L'AVANTAGE DES PAUVRES
L'INSTITUT DES FRÈRES
DES ECOLES CHRÉTIENNES.
BULLE DU PAPE BENOIT XIII.
25 JANVIER 1725.

(1) " Quarante-deux nations étaient représentées là par autant de bannières ; citons au hasard : l'Italie, le Brésil, les Etats-Unis, l'Angleterre, le Mexique, la Perse, le Canada, le Pérou, la Cochinchine, l'Algérie, l'Ile de la Réunion, la Turquie, la Nouvelle-Calédonie, l'Autriche, l'empire Siamois, le Chili, le Vénézuéla ; l'Ile de Haïti, dont l'oriflamme était portée par des noirs. Un seul drapeau manquait, et l'on devine lequel. " (*Petit Moniteur universel,* 6 *juin* 1875).

C'est en ce jour de fête, au pied de la statue pour ainsi dire, que naquit *l'Œuvre du Vénérable de la Salle.* S. Eminence, Monseigneur le Cardinal-archevêque de Paris, va nous raconter comment s'est développé ce petit grain de sénevé. " On avait, dit-il, formé à Paris un Comité à l'effet de recueillir les souscriptions pour la statue du Vénérable de la Salle, statue bien méritée à tous égards, car l'inépuisable charité de l'illustre fondateur des Frères, son habileté dans l'enseignement du peuple, le placent incontestablement parmi les grands bienfaiteurs de la jeunesse et de l'humanité.

" Paris, ajoute le vénéré Cardinal, avait à revendiquer un rôle important dans cette œuvre de reconnaissance ; il ne faillit pas à ce devoir. La statue érigée, le Comité semblait n'avoir plus d'objet. Il fallait se dissoudre lorsqu'on pensa qu'il serait regrettable de ne pas utiliser les éléments qu'on avait réunis avec tant d'efforts.

C'est alors que se produisit l'idée de développer le recrutement des Frères, idée qui a été mise en action, avec le zèle et les heureux résultats indiqués par les rapports de MM. les secrétaire et trésorier de l'Œuvre. "

Le Comité le comprit : élever un monument de marbre et de bronze, c'est quelque chose, c'est beaucoup en ce siècle où la reconnaissance envers les saints est un pesant fardeau ; mais ce n'était point assez : il fallait des monuments vivants, capables, non-seulement de redire, mais de perpétuer les vertus et l'œuvre du Fondateur. Telle fut la tâche que s'imposa le Comité. Monseigneur le Cardinal-Archevêque de Paris en accepta la présidence ; des personnages éminents y apportèrent le concours de leur dévoûment, des prédicateurs en renom celui de leur éloquence, de pieuses dames celui de leur industrie ; des réunions semestrielles furent établies pour constater l'état de l'œuvre et aviser aux

moyens les plus propres à la développer; une publication trimestrielle — le *Bulletin* — fut organisée afin de la faire connaître, et, comme dit M. Poujoulat, devenir "l'écho de tout ce qui se fait pour évangéliser l'enfance, éclairer et discipliner la jeunesse."

Deux fois bénie par le St. Siége, patronnée par l'Episcopat, l'Œuvre du Vénérable a franchi aujourd'hui les limites de la Capitale, traversé les mers et, comme l'Institut, elle est devenue universelle. On nous permettra de reproduire ici les documents pontificaux qui recommandent cette œuvre et ouvrent en sa faveur le trésor des indulgences.

PIE IX, PAPE.

Pour la perpétuelle mémoire de la chose.

Notre cher Fils, J.-Hippolyte Guibert, Cardinal de la sainte Eglise romaine, par concession et dispense apostolique, Archevêque de l'Eglise de Paris, nous a fait exposer: Qu'une Œuvre fondée à Paris s'est propagée dans toute la France, sous le nom de l'Œuvre dn venérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, cette Œuvre se propose d'obtenir qu'un certain nombre d'enfants, ayant de bonnes dispositions, soient élevés charitablement et religieusement dans les maisons de *Petit-Noviciat* des dits Frères, et qu'ensuite ceux de ces enfants qui, ayant atteint l'âge convenable, paraissent appelés de Dieu à la vie religieuse, soient admis au Noviciat proprement dit.

Or, comme il semble qu'une grande utilité pour l'Institut même des Frères, et par conséquent pour l'Eglise de Dieu, provient déjà de cette œuvre charitable, une supplique nous a été adressée au nom de notre cher Fils le Cardinal ci-dessus nommé, pour que, cette occasion se présentant d'exciter la piété des fidèles, nous daignions, par bienveillance apostolique, ouvrir les sources des célestes faveurs.

Nous donc, acquiesçant à ces prières autant que nous le pouvons dans le Seigneur, Nous remettons, dans la forme accoutumée de l'Fglise, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, contrits au moins de cœur, trois cents jours de pénitence à eux imposée et dont ils seraient redevables de quelque manière que ce soit ; et cela, chaque fois qu'ils viendront en aide à la susdite œuvre charitable du Noviciat, soit en adressant des prières à Dieu, soit de toute autre manière qu'ils voudront.

Nous concédons, en outre, que toutes et chacune de ces relaxations de peines puissent aussi être appliquées, par mode de suffrage, aux âmes des fidèles qui ont quitté cette vie unies à Dieu par la charité.

Nous voulons aussi qu'aux copies des présentes lettres, soit manuscrites, soit imprimées, portant la signature d'un notaire public, et le sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, il soit accordé absolument la même foi qu'on accorderait aux présentes elles-mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées.

Donné à Rome, près St.-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le xxvii février 1877. De Notre Pontificat l'année 31e.

Pour Son Eminence le Cardinal ASQUINIO,

D. Jacobini. substitut.

Certifié conforme à l'original.

M. d'*Hulst*, vic. gén. de Paris.

Le 30 mars 1881, Sa Sainteté Léon XIII confirmait, de la manière la plus éclatante, l'approbation accordée par son son Prédécesseur, l'immortel Pie IX, et enrichissait l'œuvre de plus amples bénédictions. Ecoutons le glorieux Pontife :

LÉON XIII, PAPE.

Pour perpétuelle mémoire de la chos

Il nous a été exposé que par des ; de notre Prédécesseur, Pie IX, d'heur dul-



gences partielles, applicables même aux défunts par mode de suffrage, moyennant l'accomplissement de certaines œuvres pies, avaient été accordées déjà à une pieuse association de fidèles, fondée à Paris et dévouée à une œuvre nommée : L'Œuvre du Vénérable J.-B. de la Salle, Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, dont le but est d'élever charitablement et religieusement des adolescents qui donnent d'heureuses espérances, dans les *Petits-Noviciats* desdits Frères, afin qu'ensuite, croissant en âge, s'ils paraissent appelés de Dieu à l'état religieux, ils soient admis au Noviciat proprement dit.

Or, comme, Dieu aidant, cette pieuse Association se trouve aujourd'hui répandue dans presque tout l'univers catholique, une supplique nous a été adressée pour que, par un acte de Notre bienveillance, Nous voulussions bien enrichir cette association d'indulgences plénières.

Nous donc, qui désirons qu'une œuvre si avantageuse fleurisse de plus en plus, mû par la charité qui nous porte à favoriser la dévotion des fidèles et le salut des âmes, en ouvrant les trésors célestes de l'Eglise, et d'ailleurs touché des instances dont il s'agit, Nous confiant en la miséricorde du Tout-Puissant, et en l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, Nous voulons aussi accorder miséricordieusement dans le Seigneur, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe inscrits dans cette association, ainsi qu'à ceux qui le seront dans la suite, l'indulgence plénière à l'article de la mort, pourvu que, véritablement pénitents, confessés et fortifiés par la sainte communion, ou, si cela ne se peut, pourvu au moins que contrits, ils invoquent dévotement de bouche s'ils le peuvent ou du moins de cœur le nom de Jésus. Nous accordons encore aux mêmes Associés actuels et futurs une indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés, à

la fête de Noël, au dimanche de la Pentecôte, et à la fête de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie Immaculée, ainsi qu'aux fêtes de saint Joseph, époux de la Mère de Dieu, des SS. Apôtres Pierre et Paul, et de la Nativité de saint Jean-Baptiste ; si, vraiment contrits, confessés et munis de la sainte communion, ils visitent dévotement dans leurs diocèses respectifs, une église ou une chapelle publique où se conserve la très sainte Eucharistie, depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil, et qu'ils y prient Dieu fervemment pour l'union entre les Princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pauvres pécheurs et l'exaltation de notre Sainte Mère l'Eglise : ils pourront chaque année, gagner cette indulgence aux fêtes indiquées plus haut, en remplissant les conditions ci-dessus.

En outre, Nous remettons aussi, en la forme accoutumée dans l'Eglise, aux susdits fidèles, au moins contrits de cœur, 300 jours des pénitences à eux imposées, ou dont ils seraient redevables en quelque manière que ce soit, chaque fois qu'ils viendront au secours de ladite Œuvre des Noviciats, soit en adressant des prières à Dieu, ou de toute autre manière à leur convenance.

Nous permettons même d'appliquer par voie de suffrage, toutes et chacune de ces indulgences, rémissions des péchés et relaxations des pénitences, aux âmes des fidèles retenues en purgatoire.

Nonobstant toutes choses à ce contraires, et les présentes devant être valables à perpétuité.

Nous voulons aussi qu'aux copies du présent Bref, soit manuscrites, soit imprimées, portant la signature d'un notaire public, ou le sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, il soit ajouté absolument la même foi qu'on

accorderait aux présentes elles-mêmes, si elles étaient produites ou montrées.

Donné à Rome près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 8 mars 1881, la 4e de notre Pontificat.

Sig. Th., Card. *Mertel.*

Vu et permis de publier.

Paris, 30 mars 1881.

Signé E.-J. *Lagarde*, v. g.

Partout l'Episcopat s'est empressé de prendre sous son patronage l'*Œuvre du Vénérable* et de la recommander dans les termes les plus chaleureux à la charité des fidèles. Nous serions heureux de citer ici tous ces glorieux témoignages de 8 cardinaux, de 15 archevêques et près de 70 évêques; mais les limites de notre opuscule nous obligent à nous restreindre à en donner quelques extraits ou une courte analyse. Hâtons-nous de le dire, nos Seigneurs les Evêques du Canada se sont empressés de bénir cette œuvre dès ses premiers jours, dès sa première apparition au milieu de nous.

A l'exemple de Léon XIII, tout l'Episcopat déclare que l'œuvre du Vénérable est "d'une grande utilité pour la sainte Eglise de Dieu." S. E. le Cardinal-Archevêque de Paris regarde son origine "comme providentielle, ainsi que celle de la propagation de la foi." Mgr Richard, coadjuteur de son Eminence, lui reconnaît de son côté "tous les caractères des œuvres vraiment apostoliques."

Son Eminence le Cardinal Raphaël, vicaire, s'en exprime en ces termes: "Afin que cette institution croisse chaque jour davantage, et qu'en conséquence, il en découle des fruits très abondants d'éducation chrétienne, à l'avantage de la jeunesse de Rome, très volontiers nous l'approuvons, et en même temps nous recommandons très instamment dans le Seigneur le même pieux Institut aux fidèles confiés à nos

soins." Son Eminence le Cardinal Sacconi "ne saurait donner assez de marques de son estime pour l'honorable Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ni recommander trop instamment à ses diocésains *l'Œuvre du Vénérable de la Salle.*" Son Eminence le Cardinal de Luca est persuadé "que les fidèles se feront une obligation de favoriser de leurs généreuses libéralités cette sainte œuvre, qui attire les bénédictions du ciel et de la terre;" et Son Eminence le Cardinal Oreglia "exprime le vif désir que l'Institut se propage de plus en plus, et qu'en y recrutant bon nombre de postulants, ils reçoivent de la libéralité des fidèles d'assez abondants secours pour rendre florissante *l'Œuvre du Vénérable J.-B. de la Salle.*"

Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Reims aimait à dire: "Nons nous faisons un devoir de cœur de la recommander de la manière la plus pressante à tous les bons catholiques." Mgr l'Archevêque de Tours applaudit à sa fondation "comme à l'une de celles qui répondent le mieux aux besoins des temps présents." Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai insiste sur cette même pensée en disant que cette œuvre "dans les temps actuels, est non-seulement d'une haute importance, mais d'une véritable nécessité."

Dans une circulaire à son clergé, Son Eminence le Cardinal Mac-Closkey, archevêque de New-York, le presse vivement de procurer l'augmentation des Frères en favorisant les vocations. "Bien souvent, dit-il, il ne dépend que des pasteurs, des confesseurs et des parents de favoriser et d'encourager la vocation des enfants vers une profession aussi éminemment utile et méritoire que celle des Frères des Ecoles chrétiennes, et, par conséquent, de diriger les jeunes gens vers leur Noviciat. C'est pourquoi je me sens

inspiré de solliciter leur aide et leur concours pour cette œuvre, qui aura pour effet d'assurer et de répandre plus efficacement l'éducation et l'enseignement religieux au milieu de notre jeunesse catholique." Mgr l'Archevêque de San Francisco invite tous ses prêtres à favoriser le recrutement des vocations et tous ses archi-diocésains à prêter leur assistance à l'*Œuvre du Vénérable.* "Afin de pourvoir à ces besoins si pressants, dit-il, nous faisons appel à tous les fidèles de notre diocèse qui, nous l'espérons, y répondront généreusement selon leurs moyens; nous prions Dieu de récompenser abondamment ceux qui nous viendront en aide. A cet effet, les pasteurs voudront bien annoncer dimanche prochain qu'une quête aura lieu le dimanche suivant." "Je bénis cette œuvre de tout mon cœur, dit à son tour Mgr l'Archevêque de Baltimore, et j'espère que Messieurs les membres du clergé exerceront leur sollicitude en faveur des vocations à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes."

Mgr l'Evêque de Rosalie, vicaire apostolique de la Tunisie, écrivait le 5 février 1876: "Appréciant chaque jour l'utilité et l'importance de l'Institut du Vénérable de la Salle, dont le concours est si efficace pour l'instruction et l'éducation chrétienne de la jeunesse, surtout en ces temps si critiques et si dangereux, nous exhortons les fidèles de cette régence à concourir à cette œuvre dans la mesure du possible. Nous demandons de tous nos vœux à la divine Providence de nous fournir les moyens d'accroître le personnel des Frères là où ils sont déjà et de les établir là où ils ne sont pas encore." L'illustre évêque d'Hébron, Mgr Mermillot, écrivait quelques mois plus tard: "Pie IX l'a dit et redit souvent: la grande lutte actuelle est sur l'éducation; il s'agit de savoir par qui seront élevées les jeunes générations, par l'Eglise ou par l'incrédulité? De part et d'autre, les efforts sont ardents,

nous devons donc tous, nous, fils de la sainte Eglise, venir en aide à cet Institut qui, dans le monde, fournit des professeurs modestes, dévoués, intelligents, aux enfants du peuple. Il y a là pour les chrétiens un devoir religieux et social."

L'Œuvre du Vénérable de la Salle est actuellement répandue en France, en Belgique et en Italie. Dès 1877, le cher frère Armin-Victor tenta de l'implanter en Canada, et elle fit, en peu de temps, de rapides progrès dans le diocèse de Montréal. Sa Grandeur, Mgr. Fabre, s'empressa de l'approuver et recommander avec sa bienveillance accoutumée.

"Nous louons et approuvons, dit-Elle, l'Œuvre du Vénérable de la Salle, et c'est avec plaisir que nous apprendrons qu'elle fleurit dans notre diocèse comme dans plusieurs de ceux de France, où elle a pris, en peu de temps, des développements extraordinaires. Nous espérons que tous les amis de l'éducation religieuse s'estimeront heureux de contribuer à assurer la prospérité d'un Institut qui a rendu et rend encore, chaque jour, de si utiles services à l'Eglise et à la société civile."

† EDOUARD CHS., Evêque de Montréal.

Les vœux de Mgr. ne purent se réaliser dans toute leur étendue, car il survint bientôt, dans le fonctionnement de cette œuvre, des difficultés qui obligèrent à la remettre à des temps meilleurs. Nous avons la confiance que ces temps ne tarderont pas à arriver et que, avant peu, notre cher Canada jouira d'une œuvre si utile à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

L'Œuvre du Vénérable, bénie, encouragée par le St. Siège, par l'Episcopat presque tout entier, a merveilleusement prospéré. Aujourd'hui, 27 *juvénats* abritent 1,000 jeunes gens qui se préparent par la piété, l'obéissance et l'étude, à la

sublime mission d'éducateurs chrétiens de la jeunesse. Comment l'Institut peut-il, avec ses lourdes charges et ses maigres ressources, suffire à l'entretien de tous ces enfants? C'est le secret de la Providence. Qu'on nous permette de soulever discrètement un coin du voile qui dérobe aux regards du public les ressorts admirables, les industries merveilleuses dont Dieu se sert pour accomplir, à l'égard de nos chers Petits-Novices, cette parole qui semble écrite tout particulièrement pour eux : " Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît." Nos lecteurs trouveront dans ces charmants détails un aliment à leur piété et un exemple à leur charité.

A la voix de Pie IX, de Léon XIII, de LL. EE. les Cardinaux, de NN. SS. les Archevêques et Evêques, toute une armée, armée pacifique, s'est mise en campagne : prêtres et laïques, vieillards et jeunes gens, tous ont rivalisé de zèle et d'ardeur pour le développement de l'œuvre des *Petits-Noviciats*. Ici, des voix éloquentes ont fait retentir dans les chaires chrétiennes l'excellence, l'opportunité de cette œuvre ; là, des laïques généreux ont créé, sous la direction du clergé, des comités, organisé des réunions pour la propager, pour recueillir des collectes et recruter des vocations. D'un côté, ce sont des soirées littéraires données, des ventes d'objets d'art organisées par d'anciens élèves des Frères, au profit de l'œuvre ; d'un autre, ce sont des secours tendus de main à main, toujours avec modestie, où l'obole du pauvre cimente l'offrande du riche. Que de traits nous pourrions citer !

C'est Pie IX, c'est Léon XIII, tous deux vivants d'aumônes, et qui, néanmoins inscrivent dans le budget de leur charité un article pour l'œuvre du Vénérable ; ce sont les

dames du grand monde (1) qui économisent sur leur toilette et ne rougissent point de tendre la main pour les futurs apôtres de la jeunesse ; ce sont d'anciens élèves qui se cotisent et fondent une bourse à perpétuité, c'est une veuve qui offre le fruit de ses épargnes ; une domestique, celui de ses labeurs ; un jeune apprenti, les prémices de son salaire.

Mais à cette froide analyse, substituons des faits, des faits tout parfumés de générosité, de modestie, quelques-uns embaumés d'héroïsme chrétien.

Parmi les bienfaiteurs du *Petit-Noviciat* de Montréal, signalons Messieurs de St. Sulpice, qui lui fournissent les logements nécessaires ; — M. le docteur d'Orsonnens, qui, depuis plusieurs années, lui prodigue gratuitement les soins

(1) Depuis son origine, l'Institut du Vénérable a été honoré par de pieuses et saintes femmes. Citons, entre autres, Mme de Maillefer qui fonda à Reims, sa ville natale, en faveur des enfants pauvres, une école gratuite ;—Mme de Croyères, qui dota sa paroisse d'un établissement semblable et assura, par une rente annuelle, le traitement des maîtres ;—Mme Anne Paton, dont le mari avait été conseiller du roi et prévôt des maréchaux de France, et Mme la duchesse de Guise, qui fournirent, pour les Frères de Guise, le mobilier des classes et assurèrent pour chacun des maîtres, une pension de 400 livres ;—Mme de Maintenon, qui défendit le énerable contre les attaques des maîtres écrivains ;—Mme Voisin, qui. pendant la famine de 1693, prodigua aux Frères les effusions de sa charité ; —Mme la duchesse de Cheuvreuse et de Beauvilliers, et Mme la marquise de Louvois, qui ouvrirent au Vénérable de la Salle le manoir de St.-Yon ;—Louise de Parménie, qui devint à on égard, l'organe du ciel et le messager de la volonté du Très-Haut ;—de nos jours, Mme la duchesse de Galliera, qui fait construire une magnifique demeure où les vétérans de l'Institut pourront attendre, à l'abri de toute sollicitude, que sonne pour eux l'heure de la récompense ;—Mme la duchesse de McMahon et un grand nombre d'autres dames portant les plus beaux noms de France, qui se font quêteuses dans les églises ou à domicile, afin de recueillir le pain quotidien pour les Petits Novices.

les plus empressés et les plus intelligents; —feu M. le Chanoine Plamondon, qui s'est souvenu des Petits-Novices dans ses dispositions testamentaires ;—enfin M. Alfred Laroque, l'apôtre de la charité, qui après un premier versement de $100, en a fait un second de $1,000 pour fonder une rente destinée à aider à l'entretien d'un petit novice.

Le frère Caissier de Paris est appelé au parloir par un monsieur qui lui dit: Quels sont, mon cher frère, les frais d'entretien d'un Petit-Novice? — 400 francs par an. — Combien de temps les gardez-vous au Petit-Noviciat? — Trois ans, Monsieur. — C'est donc 1200 francs qu'il vous faut pour un Petit-Novice. Tenez, en voilà 400 en attendant que je vous apporte le surplus; et il partit sans se faire connaître.

— Un autre monsieur se présente à la Maison-Mère. — Avez-vous des Petits-Novices dans la maison? — Oui, Monsieur, lui fut-il répondu. — Hé bien! voilà 1200 francs pour en entretenir un. — Et, comme ce généreux bienfaiteur se retirait, le frère Caissier lui demanda son nom. Ce n'est pas la peine, répondit-il, et il disparut laissant à Dieu de le faire connaître.

— M. Mame fait remettre pour le Petit-Noviciat du Mans la somme de 10,000 francs, ne demandant en retour qu'une chose: qu'on priât pour lui et pour sa famille. "Je regarde, disait-il, cette œuvre comme l'une des plus importantes pour le bien de la religion et le bonheur de la France."

— M. X... à l'occasion de la naissance d'un second fils que le ciel vient de lui accorder, veut faire les frais de l'éducation religieuse d'un jeune homme pour l'Institut; il paiera son séjour dans une maison de postulat, sa pension au Petit-Noviciat, celle du grand-Noviciat et tous les frais nécessaires jusqu'à ce que ce sujet soit à même de rendre service à l'Institut.

— Dernièrement, un homme se présente au Noviciat de l'un des districts du Nord ; il déclare connaître depuis peu l'Œuvre du Vénérable de la Salle. Immédiatement inspiré du désir de contribuer au développement de cette œuvre, il apporte son offrande : "Voilà, dit-il, 10,000 francs pour fonder une bourse de Petit-Novice" et il se retira sans dire son nom. Un peu plus tard, ce généreux anonyme amenait à l'établissement un jeune homme prêt à entrer au Grand-Noviciat et remettait au Directeur 500 francs pour son année de probation. "Maintenant, dit l'excellent homme, je vais faire des économies pour fonder une bourse perpétuelle de Grand-Novice, comme j'en ai assuré une au *Petit-Noviciat.*"

— Une personne écrit à Monsieur le Trésorier de *l'Œuvre :*

" Monsieur le Trésorier,

" Désirant contribuer pour ma faible part à l'Œuvre du Vénérable de la Salle pour le recrutement des Frères des Ecoles chrétiennes, j'avais l'intention de lui laisser à ma mort, un modeste legs, en sollicitant les prières de *ses membres* pour ma famille et pour moi. Mais j'ai pensé que, dans les circonstances actuelles, il serait plus à propos de réaliser dès à présent ce que je lui destinais après moi. J'ai donc l'honneur de vous adresser pour cette Œuvre, comme simple don, sous la condition exprimée ci-dessus, la somme ci-jointe de 200 francs."

— Un anonyme envoie une somme de 1,200 francs avec un billet écrit au crayon, ainsi conçu :

" A déposer chez les Frères, rue Oudinot, 27, pour la pension d'un Petit-Novice du district du département du Nord.

Offert en l'honneur de saint Joseph.

" On désirerait que l'enfant qui profitera de ce bienfait,

en rendît grâce à saint Joseph, son bienfaiteur du ciel, et priât pour son bienfaiteur de la terre."

— On écrit de Nantes :

" Avant-hier, un vicaire de Chinon a porté à Saint-Pierre, l'offrande de 1,200 francs qu'une personne, sa pénitente, destinait au Petit-Noviciat de Nantes. La généreuse donatrice est une pieuse demoiselle qui veut rester inconnue. La lecture seule du *Bulletin* lui avait donné cette bonne inspiration. "

— Un jeune élève du cours supérieur de Caen, placé au sortir de l'école, a désiré offrir à l'Œuvre du Vénérable de la Salle ses premiers appointements.

Il est venu avec sa mère apporter 25 fr. au trésorier de l'Œuvre.

Bel exemple à imiter !

— Un vénérable doyen s'est engagé à une souscription annuelle de 50 francs pendant 10 ans ; craignant que son âge avancé ne lui permît pas de réaliser en entier son pieux dessein, il s'est acquitté de son engagement en versant par anticipation la somme de cinq cents francs.

— A Paris, une Dame Patronnesse, non contente de son offrande annuelle, a eu la charitable pensée d'additionner ses économies pendant plusieurs années pour fonder une bourse perpétuelle *de Petit-Novice.* Une autre de nos généreuses bienfaitrices qui avait fait, l'année dernière, une fondation du même genre, a voulu la compléter cette année en offrant une somme de 4,000 francs pour former une bourse triennale au Grand-Noviciat, afin que le *Petit-Novice* élevé à ses soins ne coûte rien à l'Institut. Aux remercîments qui lui étaient adressés pour cette nouvelle libéralité, par laquelle elle complétait une fondation déjà si importante, cette dame a répondu, avec un admirable esprit de foi : " Je n'ai fait

que mon devoir. Dieu m'a accordé le superflu pour l'employer selon ses volontés, et pour le plus grand bien ; comme je suis convaincue de l'extrême utilité de l'Œuvre du Vénérable de la Salle, je me crois obligée d'y apporter tout mon concours. "

— On écrit de Toulouse :

" Cher Frère Visiteur,

" C'est avec un véritable plaisir que je viens remplir mes engagements, en vous remettant 1,200 francs au nom de ma mère, et pareille somme pour mon compte personnel. Ces 2,400 francs forment la dernière des trois annuités que je vous avais promises par ma lettre du 8 janvier 1876.

" Mais nous trouvons que ce n'est pas le moment de nous désintéresser de votre *Petit-Noviciat*, qui rend déjà de très grands services, et qui est certainement appelé à vous en rendre de plus grands encore dans l'avenir. Aussi est-ce de bien bon cœur que, dans notre petite réunion intime de famille, nous avons résolu de prendre un nouvel engagement pour trois ans.

" Vous pouvez donc compter de recevoir chaque année, dans le mois de janvier, 2,400 francs fournis, comme par le passé, moitié par ma mère, et moitié par moi-même.

" Nous faisons des vœux bien vifs et bien sincères pour que vous puissiez avoir à Pibrac un *Petit-Noviciat* nombreux et bien composé, afin que vous voyiez augmenter journellement votre personnel enseignant.

" Veuillez, mon très cher Frère Visiteur, recevoir la nouvelle assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus dévoués. "

— Un riche négociant mourait, il y a peu de temps, à Saint-Malo, laissant ses deux filles dans la plus profonde douleur. Le Frère Supérieur fut des premiers à leur apporter

l'expression de ses sympathies et à célébrer la bienfaisance du défunt, dont il avait connu par expérience la générosité. Leur affliction était d'autant plus vive qu'il leur semblait que les charités de son père allaient disparaître avec lui. Aucune d'elles ne savait à qui il donnait ; mais elles croyaient à de larges libéralités. Cher Frère, dirent-elles à leur visiteur, notre père vous donnait-il quelque chose ? — Oui, Mesdemoiselles, chaque année il donnait la pension d'un Petit-Novice. — Combien était-ce ? — 400 francs. — Oh ! tant mieux ! attendez, nous allons vous les donner tout de suite, et chaque année nous vous en donnerons autant. Tâchez donc de trouver d'autres personnes à qui notre père donnait, car nous tenons avant tout à continuer ses œuvres. — Que faut-il le plus admirer : la piété filiale des enfants ou cette charité délicate qui sait si bien mettre en pratique la sublime maxime du divin Maître : " Que votre main gauche ignore ce que donne votre main droite ? "

— A Saint-Omer, un chef de famille cruellement éprouvé, a voulu offrir 500 fr. pour notre Œuvre, en retour des prières qu'il sollicitait.

— A Paris, où la charité et le zèle ont acquis droit de cité, on organise une vente d'objets d'art et on voit les personnages les moins dévots apporter leur part à l'édifice du Petit-Noviciat. M. le Commissaire-Priseur annonce : Le *Paysage* de Courbet, vendu 840 fr.; il valait assurément plus que cela ; M. le Baron de Beurnonville a eu là une idée fort piquante : Courbet servant malgré lui la cause cléricale ! Ce nom de mangeurs de Frères a produit un singulier effet dans l'assistance. Un autre nom a également frappé l'attention des spectateurs, et certes les lazzis n'ont pas fait défaut, quand le crieur a, de sa voix sonore, annoncé : " Nous vendons un tableau de M. Ferry, *Un pilier de l'Escurial*.—Oh !

oh ! dit mon voisin, c'est probablement un parent du fameux ministre, qui veut réparer les scandales de son cousin. — Peut-être, ajoute un autre, M. Ferry, qui n'a pas de talent, ni comme ministre, ni comme orateur, ni comme maire de Paris, cherche-t-il, comme peintre, à se faire pardonner toutes ses fautes et commence-t-il lui-même sa réparation.

— Une simple ouvrière du diocèse de Laval, gagnant péniblement sa journée, remet au F. Ainguis, directeur de l'Œuvre dans le diocèse, le montant de la pension d'un Petit-Novice pendant un an, 400 francs. Elle insiste et répond à l'étonnement que le bon Frère directeur manifeste en disant : "Je ne vois rien de plus important aujourd'hui que l'éducation chrétienne des enfants." Et pour ne rien perdre du mérite de sa bonne action, elle veut absolument garder l'anonyme.

Puissent ces nobles exemples de générosité trouver dans notre religieux pays un grand nombre d'imitateurs !

§ III

Recrutement des vocations religieuses.

Nous touchons au dernier paragraphe de notre modeste travail, celui-là même que nous avons annoncé dès le début comme devant en constituer la troisième partie. Tout d'abord, nous ne pensions point donner à la question de l'éducation d'aussi longs développements ; nous y avons été engagé par les instances de nos amis et par l'importance chaque jour croissante qu'elle a prise dans l'opinion publique.

Aux accusations d'incompétence formulées gratuitement, propagées avec une insidieuse persistance contre les Congrégations enseignantes et notamment contre les Frères des Ecoles chrétiennes, nous avons répondu par des preuves sans répliques, par des faits nombreux et concluants. Il nous

reste maintenant à traiter des moyens de multiplier ces maîtres chrétiens, grave et importante question à laquelle doit s'intéresser tout homme jaloux de l'avenir du pays. C'est ce que nous allons faire, Dieu aidant, dans la mesure de nos forces. Nous donnerons d'abord quelques éclaircissements sur la question si décisive de la vocation à la vie religieuse, nous dirons ensuite à qui il appartient de favoriser cet appel à une vie plus parfaite, nous indiquerons les qualités qu'exige de ses sujets l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes et, enfin, nous terminerons en exposant les avantages qu'il y a à travailler à cette œuvre, peut-être entre toutes aujourd'hui la plus importante.

1°.—*Quelques éclaircissements sur la vocation à la vie religieuse.*

" Dès que Dieu s'est résolu à tirer quelques âmes de ce que l'Ecriture nomme si bien le *fumier* et a décrété de les *placer parmi les princes de son peuple*, il a dû poser son dessein au milieu d'une vraie citadelle, armer cette citadelle en guerre, et accepter que, sur cent fois qu'il déclarerait sa volonté, ce fût pour lui quatre-vingt-dix-neuf fois l'occasion de soutenir un siège : siège contre le démon, siège contre la chair et le sang, siège contre ceux qui entourent l'élu, siège contre l'élu lui-même. " *(Mgr. Gay.)*

Parmi ces divers sièges, le plus redoutable est peut-être celui des préjugés, des fausses idées, des jugements erronés au sujet de la vocation religieuse. Essayons de dissiper ceux qui tendent à acquérir droit de cité parmi nous.

Pour réfuter ces funestes idées qui tendent à rabaisser la vocation religieuse au niveau d'un métier vulgaire, nous invoquerons non nos lumières personnelles, mais l'autorité de deux grands Docteurs de l'Eglise, St. Thomas et St. Liguori.

1. *De nos jours il y a peu d'âmes appelées à la vie religieuse.*

" C'est une grave erreur, dit Mgr. de Ségur, de croire que les vocations religieuses soient maintenant très rares. L'Evangile est pour tous les temps, et c'est à tous les temps comme à tous les pays, que le divin Sauveur propose la perfection évangélique, quand il dit : *Si vous voulez être parfaits.* Un savant et pieux Evêque écrivait naguère à ce sujet : " Le divin Sauveur nous dit : *Si vous voulez être parfaits, allez, vendez tous vos biens, donnez-les aux pauvres et suivez-moi.* Il dit : *Si vous voulez,* et il s'adresse à tous, personne n'est donc exclu, chacun peut embrasser cet état, s'il le veut : la carrière est ouverte à tout le monde. Et comment serait-elle fermée ? L'état de perfection ne doit-il pas être, sinon le partage, au moins l'objet des désirs de tout le monde ? Pour quel motif Dieu aurait-il interdit à quelqu'un l'état dans lequel on rencontre le moins d'obstacles au salut et le plus de moyens pour y parvenir ?

Contrairement à cette opinion en vogue de nos jours, ce n'est donc pas le grand nombre qui est exclu de la grâce de la vie religieuse ; sauf les cas exceptionnels de position sociale, de devoirs impérieux de famille ou de dispositions personnelles extraordinaires, la généralité des fidèles peuvent choisir l'état religieux ; bien qu'il n'y ait qu'une partie d'entre eux qui y soit appelée d'une façon si précise que le salut serait mis en péril par la résistance à cette vocation.

L'expérience confirme cette doctrine, qui est conforme à celle de saint Thomas, de saint Liguori, et à l'enseignement unanime des saints docteurs. Partout où l'on a pu fonder des noviciats et obtenir le concours du clergé, les sujets se sont présentés en grand nombre, surtout dans les diocèses où la foi est encore vive.

Ce ne sont pas les vocations qui manquent, ce sont les

ressources. La plupart du temps, les jeunes gens n'ont pas les moyens de répondre à l'appel du Seigneur; car c'est ordinairement parmi les classes les plus modestes que le divin Maître choisit les ouvriers qu'il envoie travailler à sa vigne."

2. *Il est aussi bon de rester dans le monde que d'entrer en religion.*

Les saints Docteurs enseignent positivement le contraire. Suivant St. Thomas 12, 2, p. 189, a 3, ad 3m, l'entrée en religion est si méritoire, qu'elle obtient à celui qui l'accomplit la rémission de tous ses péchés. Voici ses propres paroles (1): — "On peut dire avec raison que, en entrant dans la vie religieuse, on mérite la rémission de tous ses péchés; car si quelques aumônes suffisent pour se racheter de ses fautes devant Dieu, selon cette parole de Daniel: *Rachetez vos péchés par des aumônes;* à beaucoup plus forte raison suffit-il pour la satisfaction due à cause de tous les péchés, que l'on se donne tout entier au service de Dieu par l'entrée en Religion. Suivant l'enseignement des Décrétales, cet acte surpasse toute espèce de satisfaction, même celle de la pénitence publique, comme l'holocauste surpasse le sacrifice, selon la doctrine de St. Grégoire. Aussi lit-on dans la vie des Pères, qu'en embrassant la vie religieuse, on obtient la même grâce que donne le baptême."

St. Liguori a des paroles analogues (2): — L'Apôtre nous assure que le Père éternel ne prédestine au royaume des

(1) Nous traduisons toujours sur l'édition in-4o imprimée chez Migne, en 1841.

(2) Quand nous citons les œuvres ascétiques du saint Evêque, nous suivons toujours exactement la traduction approuvée, faite par le R. P. Dujardin, Rédemptoriste, et imprimée à Tournai en 1858.

cieux que ceux qui conforment leur vie à celle du Verbe incarné : *Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui.* (Rom. VIII, 29). Quel doit donc être le bonheur des religieux, quelle doit être leur assurance d'aller au ciel, en voyant que Dieu les a appelés à celui de tous les états de vie qui se rapproche le plus de la vie de Jésus-Christ ! (*Du choix d'un état et de la vocation : XII Consid.*) Le grand moyen de salut qu'on trouve en Religion, c'est qu'on y médite sans cesse les vérités éternelles. En les méditant, on conserve la vie de la grâce : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.* (Eccli. VII, 40. Ibid. Ie consid.). — St. Bernard a donc bien raison de s'écrier, en parlant du religieux : *O vita secura, ubi absque formidine mors expectatur, imo et exoptatur cum dulcedine, et accipitur cum devotione !* (Ad mil. T. c. I.).—Heureuse vie, où l'on attend la mort sans crainte, où même on la désire et on la reçoit avec amour ! (Ibid. IIe consid.). — Les promesses de Dieu ne peuvent être vaines : or, le Seigneur a promis à quiconque renonce, pour son nom, à ses parents et à ses biens, le centuple ici-bas, et la vie éternelle dans le ciel. (Ib. VIe consid.)

St. Liguori donne aussi quelques exemples de la joie que possèdent les religieux fervents. — Sainte Scholastique disait que si les hommes comprenaient le bonheur que goûtent des bons religieux, le monde entier deviendrait un couvent ; et sainte Marie-Madeleine de Pazzi, qu'on escaladerait les monastères pour y entrer. Le B. Séraphin d'Ascoli, simple capucin, disait qu'il n'aurait pas donné un palme de sa corde pour tous les royaumes du monde. (Ib. VIe consid.).

Cependant, que deviendra le monde, si tous ceux qui sont vertueux et qui peuvent faire autour d'eux un bien immense, comme prêtres séculiers, magistrats, pères de famille, quittent le siècle et se retirent dans les couvents ? St Thomas pose

cette question. (2, 2, Q. 189, a, T., ad 2m.). Il cite les paroles de St. Jérôme: *Si omnes se clauserint,* si tous s'enferment dans le cloître, qui sauvera les âmes des séculiers? *Quis sæculares homines lucrifaciet?* Il se répond par d'autres paroles empruntées au même Père: *Rara est virtus, nec à pluribus appetitur:* Ne craignez rien: ne croyez pas que tous vont vous suivre en Religion: la vertu parfaite est rare, et petit est le nombre de ceux qui la désirent. Puis il conclut en son propre nom par ces paroles: *Patet ergo quod hic timor stultus est: puta, si quis timeret haurire aquam, ne fluvius deficeret.* Evidemment, votre crainte est sans fondement: elle ressemble à celle d'un homme qui, ayant soif, n'oserait puiser de l'eau dans un fleuve, de peur de le voir se tarir, si tous les hommes y puisaient comme lui (1).

3. *Il est sage de ne pas embrasser trop jeune la vie religieuse.*

Plusieurs pensent qu'il n'est pas avantageux d'entrer jeune en Religion, parce que l'on n'a point encore, dans la jeu-

(1) A cette raison donnée par St. Thomas, nous en ajouterons une autre. L'âme qui est appelée à la vie religieuse et qui correspond à la vocation de Dieu fait dix fois, et peut-être cent fois plus de bien aux personnes du monde, qu'elle n'aurait pu leur en faire en restant parmi elles. Le souvenir et l'exemple de son courage héroïque, ses paroles, ses lettres, ses mérites, et de plus, s'il s'agit d'un prêtre, ses prédications apostoliques et son ministère, rehaussés par la sainteté de sa conduite, réveilleront un nombre immense d'âmes ensevelies dans le péché ou endormies dans la tiédeur. Grâce à tous ces secours, et seulement grâce à eux, plusieurs de ces âmes prendront, dans le monde, la place utile que le départ du religieux a laissée vide, et pour un prêtre qu'un diocèse aura donné, Dieu lui rendra dix vocations sacerdotales. C'est au sacrifice du Calvaire que le genre humain doit son salut: or, ce sacrifice se renouvelle, proportion gardée, toutes les fois qu'une âme généreuse s'attache à la croix de Jésus-Christ par les trois vœux de pauvreté, chasteté, obéissance.

nesse, les idées assez arrêtées, et parce que, disent-ils, on peut se repentir plus tard des engagements que l'on a pris. Saint Thomas parle bien différemment.

Suivant lui *(Contra retrah. cap III)* :—Non seulement il est permis, mais encore il est très expédient, pour se rendre digne d'une grâce plus grande, *ad majorem gratiam optimè promerendam*, d'abandonner le monde dès l'enfance, afin de vivre dans le désert de la vie religieuse. *Il est bon pour l'homme, dit l'Ecriture, de porter dès son adolescence le joug du Seigneur. (Thren. III).* Les paroles qui suivent semblent en donner raison : *Il s'asseoira dans la solitude et se taira, parce qu'il s'est élevé au-dessus de lui-même ;* ce qui nous donne à entendre qu'en s'élevant au-dessus de soi-même, pour se soumettre dès son adolescence au joug de la Religion, on devient plus apte à l'observance religieuse, bien éloignée des sollicitudes du monde et des bruits du siècle. Nous lisons dans le livre des Proverbes : *L'adolescent devenu vieux ne quittera point la voie qu'il a suivie.* Aussi, St Anselme, dans son livre des similitudes, compare-t-il *aux Anges* ceux qui, dès leur enfance, ont été nourris dans les monastères, et *aux hommes* seulement ceux qui se convertissent dans l'âge de la virilité. Les sentiments des philosophes sont d'accord en cela avec les autorités de l'Ecriture sainte... N'a-t-on pas coutume d'employer les enfants dès leur jeune âge aux occupations et aux arts dans lesquels ils doivent passer leur vie ? Ceux qui doivent être clercs sont élevés dès l'enfance dans la cléricature. Ceux qui seront soldats sont formés au milieu des exercices militaires. Ceux qui seront artisans apprennent, dès leur jeunesse, le métier auquel on les destine. Pourquoi donc cette règle serait-elle fausse seulement pour les religieux ? *Cur igitur in hoc solo regula fallet, ut qui fu-*

turri sunt religiosi non à pueritia in Religione exerceantur (1)?

Mais n'aura-t-on pas lieu de se repentir plus tard du choix que l'on a fait? S. Thomas répond *(Ibid. cap, X)*: — Si le parti à embrasser présente par lui-même des dangers et des dangers fréquents, on doit délibérer longuement afin d'obvier à ces périls, ou même afin de voir s'il ne faut pas abandonner tout-à-fait l'entreprise. Si, au contraire, les dangers sont moins fréquents, *in paucioribus*, il n'est pas besoin d'une longue délibération: il faut seulement de la vigilance et de la prudence, de peur que, par accident, *aliquo casu*, on vienne à succomber au péril. S'il en était autrement, on aurait à abandonner toutes les occupations humaines; car, ainsi que le dit l'Ecclésiastique: Celui qui observe le vent ne sème point, et celui qui considère les nuages ne moissonnera jamais... Quelquefois il s'agit d'une chose sûre en elle-même, et qui cependant réussit mal, parce que la résolution de l'homme vient à changer. Dans ce cas, il n'y a pas de raison suffisante pour se tenir en arrière ou pour différer, sous prétexte d'une délibération plus longue..., autrement il faudrait en dire autant quand il s'agit d'embrasser la foi Chrétienne ou de s'approcher des Sacrements.

(1) Aussi voyons-nous aujourd'hui, dans tous les diocèses de France, non-seulemnt des grands-séminaires, mais encore des petits-séminaires, où les jeunes gens sont préparés de trés longue main aux vertus, à l'esprit, et aux exercices qui doivent faire toute l'existence du prêtre. La vie religieuse est une vie toute spéciale, dont les mœurs et les institutions sont fort différentes de ce que l'on trouve dans le siècle Il est donc excellent de s'y former de bonne heure, avant que les habitudes soient prises, et lorsque le corps et les âmes sont encore susceptibles de se fondre pleinement dans le moule que les instituteurs des ordres religieux ont préparé sous la direction de l'Esprit-Saint et avec l'approbation expresse des Vicaires de Jésus Christ. Parmi le grand nombre de religieux et de religieuses aujourd'hui placés sur les autels, il en est beaucoup qui sont entrés fort jeunes en Religion.

Dans un article judicieusement pensé et fort bien écrit, Mgr de Ségur réfute cette objection en ce qui concerne l'entrée aux Petits-Noviciats des Frères des Ecoles chrétiennes. Nous sommes heureux de pouvoir citer ici *in extenso* la doctrine du pieux prélat.

On ne remarque pas assez l'influence exercée, sur les esprits les plus chrétiens, par les idées modernes, qui forment comme l'atmosphère intellectuelle au sein de laquelle notre génération a grandi.

Sans parler de l'enseignement supérieur, qui est ce que l'on sait, dans l'enseignement secondaire et même dans les Ecoles primaires, presque tous les ouvrages classiques qui ont quelque rapport avec l'histoire ou avec les notions de droit, insinuent ces idées modernes, d'une façon plus ou moins accentuée, mais toujours assez pour disposer les esprits à les accueillir dans la pratique.

L'usage de la vie, dans les plus graves circonstances, notamment le mariage civil, qui précède le sacrement et impose ses conditions d'âge, avec toutes les autres prescriptions légales ; — l'athéisme pratique, qui ne fait dériver sa foi que de la volonté arbitraire des hommes ; — l'effacement absolu du droit ecclésiastique, dont beaucoup d'honnêtes gens ne paraissent plus soupçonner l'existence ; — tout cela, joint à la lecture quotidienne des journaux, aboutit à fausser si universellement les idées, qu'on ne peut, le plus souvent, traiter les questions religieuses d'une manière orthodoxe, sans exciter l'étonnement, et parfois une sorte d'alarme, même chez des gens vertueux et sincèrement catholiques.

C'est ce qui est facile à constater par rapport à l'âge requis pour les vocations religieuses. Des personnes éclairées et animées des meilleurs sentiments, sont surprises d'entendre parler de Noviciats ouverts à des jeunes g[illegible]ze ans.

Il leur semble que le choix d'une carrière si sublime exige l'âge de la majorité ; et, comme on a pris l'habitude de ne penser qu'au Droit civil, comme on n'en connaît pas d'autre, on s'imagine que l'âge de vingt et un ans devrait être requis pour embrasser la vie religieuse. Avant cela, tout paraît prématuré ; on ne croit pas que l'enfant ait le droit de disposer de lui-même, et l'on admet, à peine, que les parents puissent le laisser faire.

Comme nous nous adressons à des lecteurs catholiques, il nous suffira de rappeler l'Eglise à ce sujet, pour combattre les préjugés qui résultent de l'influence des idées modernes.

Depuis les prescriptions du saint Concile de Trente, on peut être admis à la profession religieuse à seize ans accomplis. Or, comme il est nécessaire de faire, avant la profession, au moins un an de Noviciat, il est évident que, selon l'esprit de l'Eglise, il convient d'admettre les sujets au Noviciat à partir de quinze ans.

Sur ce point, toute discussion serait superflue auprès des catholiques. Comme le dit fort bien Mgr. Lucquet, d'après Lessius, la théologie nomme jugement "imprudent et injuste," la prétention de ceux qui trouveraient à redire à l'âge fixé par les saints Canons pour l'émission solennelle des vœux. En effet, ce jugement est "imprudent," parce qu'il met une opinion personnelle au-dessus du sentiment des Papes, des Conciles et des Docteurs ; — il est "injuste," parce qu'il n'est pas permis de retenir dans le monde une âme, malgré l'appel de Dieu. Quand les marques de vocation sont jugées suffisantes par le directeur spirituel, ce n'est pas dans la famille, mais bien dans le Noviciat, qu'il reste à faire l'épreuve définitive.

Mais est-il bon de devancer encore cette limite de quinze ans, et peut-on, dans un âge plus tendre, diriger les enfants

vers la vie religieuse ? La pratique de l'Eglise et le sentiment des Docteurs donnent la réponse à cette question. Suarez prouve qu'il est permis à l'enfant qui a l'usage de la raison, d'entrer en religion s'il le veut, et si ses parents ne s'y opposent pas. Cela, en effet, n'est défendu ni par le droit naturel, ni par le droit divin, ni par le droit ecclésiastique. Ce grave théologien ajoute qu'il est permis aux parents d'offrir leurs enfants, dès le plus bas âge, à une maison religieuse pour qu'ils y soient élevés et y persévèrent toujours. Mais, dans ce cas, en arrivant à l'âge de quatorze ans, le jeune homme est libre de quitter le couvent ou de s'engager volontairement au service de Dieu. Malgré les fables inventées par les impies et recueillies par les ignorants, les parents, comme le dit fort bien Suarez, n'ont jamais eu le droit de forcer leurs enfants à entrer en religion.

L'usage constant de l'Eglise confirme ce que nous venons d'exposer, — sur l'âge requis pour entrer au Noviciat proprement dit, afin de se préparer immédiatement à prononcer les vœux ; — et sur la légitimité de l'admission provisoire des jeunes enfants dans une maison religieuse. On peut voir, dans Lessius, le résumé de ce que l'histoire de l'Eglise nous apprend à ce sujet. Nous citons seulement quelques exemples.

Saint Paul, premier ermite, Saint Antoine, Saint Hilarion, à l'âge de quinze ans, vendirent tous leurs biens, et, après en avoir distribué le prix aux pauvres, ils se retirèrent dans la solitude, pour se dévouer uniquement au service de Dieu. Saint Thomas, Saint Antonin, entrèrent en Religion à quatorze ans. Saint Maur, à douze ans, Saint Placide et beaucoup d'autres, au temps de Saint Benoît, vécurent dès leur enfance dans l'état religieux.

L'âge requis pour l'entrée au Petit-Noviciat est conforme à l'esprit constant de l'Eglise, et il répond aux besoins spéciaux de notre époque.

Il n'y a donc rien d'insolite à admettre des enfants de 13 à 14 ans dans un *Petit-Noviciat,* c'est-à-dire dans une école où l'esprit de piété préside à tout, comme dans ces anciens monastères auxquels tant de parents chrétiens s'empressaient de confier leurs fils dès leur plus tendre enfance. Sans doute, ils ne savaient pas encore si le Seigneur leur inspirait le goût de la vie religieuse, mais ces sages parents prenaient le moyen alors le plus sûr pour préserver l'innocence de leurs enfants et graver profondément dans leurs âmes l'esprit de foi et les habitudes de la piété chrétienne. A l'âge fixé pour l'entrée au *Petit-Noviciat,* ce n'est plus seulement la volonté des parents qui est consultée, mais surtout la volonté entièrement libre et bien constatée du sujet qui se présente. Encore une fois, tout est ici conforme à l'esprit de l'Eglise, ainsi qu'à l'usage reçu en tout temps et qui a, plus que jamais, sa raison d'être, comme nous allons le voir.

Les besoins actuels de l'enseignement congréganiste exigent impérieusement la propagation des *Petits-Noviciats.* Avec les dispositions les plus heureuses pour la vertu, et les marques les plus manifestes d'une vocation religieuse, le jeune homme a de terribles dangers à éviter de quatorze à vingt ans. L'expérience prouve trop bien que c'est le moment où l'innocence court le plus de périls. C'est déjà beaucoup pour l'adolescent que d'avoir à combattre l'ardeur qui bouillonne alors dans ses veines, et la vivacité des premières impressions de la concupiscence qui obscurcit la raison. Si, à ces assauts intérieurs qui ébranlent les cœurs les plus fermes, viennent se joindre l'entraînement de l'exemple, la vue des scandales du monde, des conseils per-

fides et les occasions perpétuelles de chute, il est facile de prévoir que l'innocence fera un bien triste naufrage : le plus souvent l'habitude du mal asservira l'âme, ou du moins paralysera en elle cet élan, cette générosité qu'il faut avoir pour s'enrôler dans une carrière de dévoûment.

Au contraire, en passant cette époque si dangereuse dans un milieu vertueux et édifiant, en combattant les sollicitations des sens, par la prière assidue et la fréquente communion, l'âme triomphe de la concupiscence, elle s'aguerrit peu à peu à la lutte de la vie, et, sortie victorieuse de cette première épreuve, elle acquiert une grande force pour persévérer toujours. La raison, qui s'éclaire de plus en plus, comprend mieux la vanité des plaisirs et l'importance d'assurer, avant tout, la grande affaire du salut éternel. Au sein de l'atmosphère de paix et de bonheur qu'elle respire, l'âme s'affermit dans l'amour du bien, elle s'épure, elle s'élève, elle s'ennoblit de jour en jour. La voix de Dieu qui appelle le jeune homme à son service se fait entendre plus distinctement ; et les progrès en piété, assurés par une correspondance fidèle aux impressions de la grâce, le rendent capable de se consacrer à servir le Seigneur, en se dévouant, pour toujours, à l'œuvre sublime de l'enseignement chrétien.

Dans le cas exceptionnel où l'enfant et ses directeurs se seraient mépris sur les premières marques de vocation, n'est-il pas évident que la sincérité et la ferveur avec lesquelles un jeune cœur demande à Dieu la manifestation de sa sainte volonté ne sauraient manquer d'obtenir la grâce de reconnaître cette erreur ? Non, ce n'est pas en s'approchant de Dieu de plus en plus, par une piété solide et pratique que l'on manquera jamais de cette lumière intérieure qui nous fait discerner ce que notre Père céleste demande de nous. Remarquons de plus que les Maisons dans lesquelles

sont institués les *Petits-Noviciats* ne sont pas des cloîtres, comme les anciens couvents ; et les élèves n'y sont pas si parfaitement séquestrés du monde qu'ils ne puissent le connaître assez, pour savoir à quoi ils renoncent en s'en séparant.

Tous ceux qui ont élevé ou dirigé des adolescents, reconnaîtront avec nous que la nécessité d'une vie très pieuse pour persévérer dans la vertu, à cet âge, est une vérité incontestable, basée sur l'expérience. Les *Petits-Noviciats* sont donc les moyens les plus efficaces, on pourrait même dire, le moyen nécessaire pour faire réussir les vraies vocations, très nombreuses parmi les enfants ; et il n'est nullement à craindre, comme on l'a vu, qu'ils en produisent de fausses. Mais loin de ces pieux asiles, abandonnés à eux-mêmes, en contact, dans la campagne ou dans les ateliers, avec des jeunes gens déjà corrompus, le plus souvent excités au mal et persécutés s'ils résistent, les pauvres enfants qui se sentaient appelés au service de Dieu, perdent, presque infailliblement, leur vocation, avec leur innocence et le goût de la piété. Au lieu qu'en profitant des secours spirituels qu'on trouve dans un *Petit-Noviciat*, l'immense majorité ne pourrait manquer de persévérer et de fournir un contingent nombreux, pour le recrutement des Congrégations enseignantes.

N'oublions pas de remarquer encore un avantage de ces Novciats ou *Ecoles normales* religieuses, tout particulier à notre époque : eu égard à l'exten-ion donnée aux programmes de l'enseignement primaire, et à la somme de connaissances exigées pour le diplôme d'instituteur, il devient impossible d'interrompre les études et d'attendre pour les reprendre, l'entrée en religion. Evidemment le temps manquerait pour former des sujets capables de subir, en temps opportun et avec honneur, l'épreuve des examens.

En résumé quand on considère la tradition et les usages de l'Eglise, et que l'on consulte l'expérience, on reconnaît, qu'il n'y a aucun inconvénient. et qu'au contraire, il y a un grand profit à faciliter l'entrée des *Petits Noviciats* aux enfants de 13 à 14 ans, chez lesquels on remarque des indices de vocation et d'heureuses dispositions pour la piété ;—d'un autre côté, les besoins actuels de l'enseignement congréganiste rendent plus utile que jamais cette sage pratique, si universellement admise aux âges de foi."

4. *Une résolution si grave ne doit être prise qu'après une mûre et longue délibération.*

St. Thomas réfute cette erreur du siècle dans le dernier article de sa *Sæcunda Sæcundæ.* Sa réponse est claire et catégorique : — Une longue délibération et les conseils de plusieurs sont requis dans les choses très douteuses, *in magniis dubiis,* ainsi que le dit Aristote (III, Ethic., c. III) ; mais dans les choses qui sont certaines et manifestes, il n'est pas besoin de conseil. Or, quand il s'agit de l'entrée en Religion, on peut considérer trois choses: *Premièrement,* cet acte, pris en lui-même, et sous ce point de vue, il est certain que l'entrée en Religion est un bien meilleur, *melius bonum* (1) ; Celui qui en doute fait injure, autant qu'il est en lui à Jésus-Christ qui nous a donné ce conseil : *Qui de hoc dubitat, quantum est in se, derogat Christo qui hoc consilium dedit,* aussi St. Augustin dit-il *(in lib. de Verb. Dom. Serm. II):* " L'Orient, c'est-à-dire Jésus-Christ t'appelle ; et tu " écoutes l'occident, c'est-à-dire, un homme mortel et sujet " à l'erreur ? "

En *second lieu,* on peut considérer l'entrée en Religion par

(1) *Melius bonus,* un bien meilleur que son contraire, qui est: *ne pas entrer en Religion.*

rapport aux forces de celui qui veut embrasser ce parti ; et sous ce point de vue, il n'y a pas non plus lieu de se laisser aller au doute et à l'incertitude ; parce que ceux qui se donnent à la Religion, ne s'appuient pas sur leurs propres forces, mais sur le secours de la puissance divine, selon ces paroles d'Isaïe (XL) : *Ceux qui espèrent dans le Seigneur changeront de force, ils prendront des ailes comme celles des aigles ; ils courront et n'auront point de peine ; ils marcheront sans défaillir.* Si pourtant il y a quelque empêchement particulier (par exemple, une infirmité corporelle, des dettes ou quelque chose de semblable), il faut délibérer et prendre conseil avec ceux dont on espère qu'ils aideront et ne l'empêcheront pas : *Cum his de quibus speratur quod prosint et non impediant.* Et cependant, même alors il ne faut pas de longues délibérations ; *Non est diuturna deliberatio habenda.* " Hâte-toi, dit St. Jérôme, hâte-toi, je t'en prie ; et coupe la " corde qui retient ton navire au rivage, plutôt que de " perdre ton temps à la délier ; *funem magis præscinde cum solve.* " Enfin *en troisième lieu* on peut considérer la manière d'entrer en Religion, et quel Ordre il faut choisir. Sur ce point, on peut aussi prendre conseil, auprès de ceux qui seront dans la disposition de ne point mettre d'empêchement à une résolution aussi louable : *Cum his qui non impediant.*

Ailleurs encore, St. Thomas enseigne la même doctrine. Dans son opuscule intitulé : *Contra pestiferam doctrinam retrahentium homines a religionis ingressu* au chapitre IX, il commence par citer les exemples de St. Pierre et de St. André, de St. Jacques et de St. Jean, de St. Matthieu et du prophète Elisée, qui abandonnèrent à l'instant même toutes choses, pour correspondre à la vocation divine. Il ajoute ensuite : — Nous lisons en St. Matthieu (c. VIII) et en St. Luc (c. IX), qu'un disciple de Jésus-Christ lui dit :

Seigneur, permettez-moi d'aller d'abord ensevelir mon père. Le Seigneur lui répondit: *Suivez-moi, et laissez les morts ensevelir leurs morts : Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos.* St Chrysostôme (Sup. Matt.) commente ce texte: "Jésus-Christ parla de la sorte, non pour nous " ordonner de mépriser l'amour que nous devons à nos " parents, mais pour nous montrer que nous devons rien " préférer aux affaires du ciel, que nous devons nous y " appliquer avec tout notre zèle, et ne point les retarder " légèrement, même lorsque nous sommes attirés ailleurs " par des occupations très inévitables et très pressantes : " *Etiam si valde inevitabilia et incitantia fuerunt quæ attra-* " *hunt.* Quoi de plus nécessaire que d'ensevelir son père ? " Quoi de plus facile ? Il ne fallait pas, pour cela, beaucoup " de temps. " Mais le diable fait tous ses efforts pour découvrir en nous quelque porte ouverte à ses tentations, et s'il rencontre une petite négligence, il produit dans l'âme une grande pusillanimité. Aussi le Sage nous donne-t-il cet avis : *Ne differas de die in diem :* Ne différez pas de jour en jour. Tout cela sert à nous apprendre qu'il ne faut pas perdre le plus petit instant, même quand nous serions pressés de mille côtés : *Nec minimum tempore frustrà ducere, etiam si mille cogentia sint.* Préférons les biens spirituels à tout le reste et même aux choses qui sont très nécessaires... Si donc le Seigneur réprimande celui qui réclame un si court délai pour accomplir un devoir si nécessaire, de quel front quelques-uns osent-ils dire qu'il faut une longue délibération, avant de suivre les conseils de Jésus-Christ : *Quâ fronte diutinam deliberationem quidam asserunt præmittendam esse Christi consiliis ?*

Ne pouvant transcrire au long tout ce chapitre de St Thomas, contentons-nous de reproduire seulement une des

sentences qui s'y rencontrent encore : — Lorsque la grâce du Saint-Esprit pousse l'homme à entrer en Religion, celui-ci ne doit point différer pour demander des conseils humains : il doit suivre aussitôt l'impulsion de l'Esprit-Saint : *Statim homo impetum Spiritus Sancti seque debet.*

5. *Il faut éprouver avec le plus grand soin si la vocation vient vraiment de Dieu.*

St Thomas se pose cette question au commencement du dernier article de sa *Secunda Secundæ.* Il s'objecte d'abord le texte de saint Jean (i Joan. iv) *Nolite credere omni spiritu : sed probate spiritus, si ex Deo sint :* Ne croyez pas à tout esprit : mais éprouvez les esprits, pour voir s'ils sont de Dieu.

Il se répond ensuite à lui-même : — Ces paroles : *Probate spiritus, si ex Deo sint,* ont leur application dans les choses qui sont douteuses, et où l'esprit de Dieu ne se laisse pas reconnaître clairement. C'est ainsi que ceux qui déjà sont en Religion peuvent douter si celui qui se présente est conduit par l'esprit de Dieu, ou si au contraire il est mu par quelque mauvais motif. Ils doivent donc l'éprouver afin de reconnaître quelle est la raison de sa démarche. Mais celui qui aspire à la vie religieuse n'a aucun motif de douter que le dessein formé dans son cœur ne vient de l'Esprit de Dieu, dont le propre est de conduire l'homme dans la voie de la justice : *Illi non potest esse dubium an propositum de ingressu religionis, in corde ejus exortum, sit a Spiritu Dei...* Il n'est donc pas nécessaire d'éprouver si un tel projet a Dieu pour auteur, parce que les choses certaines n'ont pas besoin de discussion : *Certa discussione non egent.*

St Thomas répète la même solution dans le chapitre x de son opuscule *Contra retrahentes.* Il ajoute : Cependant n'arrive-t-il pas quelquefois que Satan se transfigure en Ange

de lumière ?... Cela est vrai, se répond-il.—Mais en supposant même que ce fut le démon qui poussât quelqu'un à entrer en Religion, c'est là une bonne œuvre et conforme à celle qu'opèrent les saints Anges. Il n'y a donc point de danger à suivre cette impulsion. Seulement, il faudra se tenir sur ses gardes, pour résister au démon, quand il commencera de faire naître quelque tentation d'orgueil ou de quelque autre vice. Souvent il arrive que Dieu se sert de la malice des démons, pour travailler au bien des âmes saintes.

6. *Rien ne presse, on pourra toujours entrer plus tard.*

St. Liguori répond (Choix d'un état. § II) :— Dès que le Seigneur appelle quelqu'un à un état parfait (1), s'il ne veut pas mettre en péril son salut éternel, il doit obéir et obéir aussitôt. Autrement il entendra Jésus-Christ lui adresser le même reproche qu'à ce jeune homme, qui, ayant été invité par le Seigneur à le suivre, lui demanda la permission d'aller auparavant mettre ordre à ses affaires et disposer de ses biens : *Sequar te, Domine ; sed permitte mihi primum renunciare his quæ domi sunt ;* Jésus lui répondit que quiconque, ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est point propre au royaume de Dieu : *Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regni Dei.* Les lumières que le Seigneur nous envoient sont passagères et non permanentes ; c'est ce qui fait dire à St. Thomas que les divines invitations à une vie plus parfaite doivent être suivies sans retard : *Quanto citius...*

Chose étonnante ! quand il s'agit d'entrer en Religion, pour mener une vie plus parfaite et plus assurée contre les dangers du monde, les gens du siècle prétendent que pour

(1) Nous avons indiqué plus haut, § II, d'après St. François de Sales et St. Liguori, les signes d'une vraie vocation.

prendre une telle résolution il faut délibérer longuement et ne pas se hâter de l'exécuter, afin de s'assurer si cette vocation vient réellement de Dieu ou du démon. Mais ils ne parlent pas ainsi, lorsqu'il s'agit d'accepter une charge, où l'on court tant de dangers de se perdre! ils ne disent point alors qu'il faut beaucoup d'épreuves pour s'assurer qu'on y est vraiment appelé de Dieu.

Le langage des Saints est tout différent. Saint Thomas *(Contra retr. à rel. C. X.)* assure que la vocation religieuse, vînt-elle du démon, devrait encore être embrassée, comme un conseil excellent, quoique donné par un ennemi. Et saint Jean-Chrysostôme, cité par le Docteur Angélique, dit que Dieu, quand il ne favorise de semblables inspirations, veut que nous n'hésitions pas un instant à le suivre: *Talem obedientiam Christus quærit a nobis, ut neque instanti temporis moremur (In Matth. hom.* 14*)*. Pourquoi cela ? Parce que le Seigneur aime à voir en nous cette docilité; et plus elle est prompte, plus il ouvre la main pour nous remplir de ses bénédictions. Les délais, au contraire, lui déplaisent beaucoup; de sorte que celui qui tarde à correspondre à sa vocation, parvient avec peine à la suivre et qu'il l'abandonne aisément. Ainsi, ajoute saint Jean-Chrysostôme, quand le démon ne peut détourner quelqu'un de la résolution de se consacrer à Dieu, il cherche au moins à lui persuader d'en différer l'exécution et il croit avoir gagné beaucoup, quand il a obtenu un délai d'un jour, d'une heure même: *Si levem arripuerit prorogationem*; car si pendant ce jour ou cette heure, une nouvelle occasion se présente, il lui sera moins difficile d'obtenir un plus long terme. L'esprit malin procède ainsi jusqu'à ce que le sujet appelé de Dieu, se trouvant plus faible et moins assisté de la grâce, finisse par céder tout à fait et par abandonner sa vocation. Oh! combien de fois,

par de tels retards, l'ennemi est parvenu à faire perdre la grâce de la vocation à ceux qui l'avaient reçue ! C'est pourquoi saint Jérôme, s'adressant à quiconque veut sortir du monde, l'exhorte à s'en échapper au plus vite. *Festina, quæso te, et hærentis in solo naviculæ funem magis præcinde quam solve. (ad Paulin. de S. Ser.)*

De même que, dit ce saint Docteur, un homme qui se trouverait dans une barque attachée au sol et sur le point d'être submergée, chercherait plutôt à couper la corde qu'à la dénouer ; ainsi, celui qui est retenu dans le monde, doit tâcher de s'en dégager le plus tôt possible, afin de se mettre plus vite à l'abri du danger de se perdre, malheur auquel on est si exposé au milieu du siècle !

7. *Après tout, la vocation religieuse n'est que de conseil, et il n'y a pas obligation d'y correspondre.*

St. Liguori répond : — Les hommes du monde ne se font pas scrupule de dire aux jeunes gens appelés à l'état religieux qu'on peut servir Dieu dans tous les états même au milieu du siècle. Et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que de pareils propos sortent quelquefois de la bouche de prêtres et même de religieux... Oui sans doute, on peut servir Dieu en tous lieux, lorsqu'on n'est pas appelé à la vie religieuse, mais non lorsqu'on y est appelé et qu'on veut demeurer dans le monde selon sa fantaisie : dans ce cas il est difficile de tenir une bonne conduite et de servir Dieu. *(Choix d'un état, § III).*

Le saint Evêque développe la même pensée dans le § II du même ouvrage. Mais nous préférons traduire un passage de sa *Théologie morale*, parce que dans un ouvrage de ce genre, tout doit être plus mesuré et plus exact encore que dans un opuscule de piété. St. Liguori se pose la même

question que nous : Quand on est appelé de Dieu, est-ce un péché, et quel péché est-ce d'abandonner sa vocation ? Il se répond *(Theol. mor., lib. IV, No. 78)* : — Négliger la vocation religieuse n'est pas, en soi, un péché, car ce qui est de conseil n'oblige pas, par soi, sous peine de péché. Cependant, à raison du danger auquel on expose son salut éternel, quand on choisit un état en dehors de la volonté divine, celui qui est infidèle à sa vocation ne peut être excusé de quelque faute, *non potest ab aliquâ culpâ excusari.* Si quelqu'un pensait qu'il se damnera en restant dans le monde, soit à cause de sa fragilité dont il a fait l'expérience parmi les périls du siècle, soit à cause de l'absence des secours que la vie religieuse lui procurerait, on ne pourrait pas l'excuser de *péché mortel,* puisqu'il mettrait son salut dans un danger grave : *non potest excusari à peccato gravi, cum in grave discrimen salutis suæ se injiciat.* C'est ce que dit Lessius... Faut-il donc regarder comme en mauvais état la conscience de ceux qui, déjà moralement certains d'être appelés de Dieu, s'efforcent de se persuader qu'en restant dans le monde ou en y rentrant, ils pourront aussi aisément faire leur salut ? Ils ne semblent pas douteux qu'ils ne mettent leur salut en grand péril : *non videtur dubitandum quod isti magno discrimini salutis se exponunt.* Habert *(Sac. ord. p. 3),* parlant de celui qui n'embrasse point l'état auquel Dieu le destine, dit ces paroles : " Il ne pourra se sauver qu'avec de grandes difficultés, et " il sera dans le corps de l'Eglise comme un membre dé- " boîté, dont on peut se servir encore, mais très difficilement " et avec mauvaise grâce ; *ægrè admodum, et cum quâdam* " *deformitate...*" Suivant St. Grégoire-le-Grand *(Hom. 20 in Ev.),* " il y en a beaucoup, qui, à moins de tout aban- " donner, ne peuvent nullement arriver au salut éternel : " *Plerique sunt, qui nisi omnia reliquerint, salvari apud Deum*

" *nullatenus possunt.*" La raison de ce danger, c'est que celui qui demeure dans le siècle contre la volonté de Dieu, n'aura pas les secours spéciaux de la grâce, *congrua gratiæ auxilia,* que Dieu lui préparait dans la Religion ; et par conséquent, manquant de cet appui, il résistera difficilement aux tentations du monde ; il y succombera et se damnera : *sic succumbens damnationem incurret* (1). En outre, d'après le sentiment commun des Docteurs, c'est un péché mortel (comme nous l'avons dit plus haut) de dissuader celui qui est appelé, d'entrer en Religion, ou de lui conseiller le départ, même lorsque l'on emploie ni la violence ni le mensonge ; parce que c'est l'engager à se causer à lui-même un grave dommage, tout en lui laissant cependant pleine liberté pour s'y soustraire. Si donc c'est un péché mortel de conseiller une telle démarche, je ne vois point comment on peut excuser celui qui se cause à soi-même un tel préjudice ; *nescio quomodo poterit excusari ille ipse qui sibi tale damnum infert.*

St. Liguori continue *(Ibid.)* : — Du reste, je ne veux pas porter sur ce point un jugement absolu : je l'abandonne à de plus habiles. Prions Dieu cependant avec instance d'éloigner entièrement de nous, par sa miséricorde, un tel danger ; car nous lisons dans les histoires, le récit d'innombrables événements funestes, où s'accomplirent, d'une manière tragique, les menaces que les saintes Ecritures lancent contre

(1) Nous pensons que ces paroles s'appliquent à celui qui rejette coupablement, par lâcheté ou par attache aux choses de ce monde l'inspiration de la grâce. Mais nous ne croyons pas qu'elles soient écrites pour celui qui, ne connaissant point les enseignements de la saine théologie, aurait été infidèle à sa vocation par suite d'une erreur involontaire, en cédant à des conseils ou à des ordres, dans lesquels il aurait cru sincèrement, quoique faussement, reconnaître l'expression de la volonté divine à son égard.

ces déserteurs de la vocation divine : *Cum, innumeris in eventibus funestis legamus in historiis tragice executas minas quas proferunt Scripturæ in hujusmodi divinæ vocationis desertores.* St. Liguori commente ensuite un texte d'Isaïe, un texte de Job, et surtout un long texte des Proverbes. Puis il cite St. Bernard : " La chasteté est en péril parmi les délices ; " l'humilité, parmi les richesses ; la piété, parmi les affaires ; " la vérité, dans l'abondance des paroles ; la charité, dans " un siècle pervers : fuyez donc du milieu de Babylone, et " sauvez vos âmes ! *Periclitatur castitas in deliciis,... charitas " in sæculo nequam : fugite de medio Babylonis et salvate ani- " mas vestras !*" Après tout cela, ajoute St. Liguori en terminant, je voudrais voir ceux qui négligent la vocation religieuse examiner sérieusement s'ils n'ont pas de justes motifs pour craindre d'être en mauvais état de conscience : *velim ut sedulo perpendant ii qui vocationem religiosam negligunt, an merito expavescere debeant utrum existant, necne, in malo statu.*

I. *Qui doit travailler au recrutement des vocations religieuses?* Nous répondons : c'est d'abord la *famille*, et dans la famille surtout la *mère*, puis le *prêtre*, le *maître* et enfin tout *chrétien* jaloux de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

I. La *Famille* et surtout la *Mère*. Une famille chrétienne doit être comme un sanctuaire où tout rappelle l'idée de Dieu. En bénissant l'union des époux, Dieu se propose moins de donner au monde des hommes d'affaires, que de fournir des saints pour son Eglise et des élus pour le ciel. Pénétrés de ces religieux sentiments, les parents chrétiens doivent mettre leur gloire et leur honneur à avoir des enfants obéissants, pieux et véritablement craignant Dieu ; leur suprême gloire et leur souverain bonheur ici-bas, sera de voir Dieu en marquer quelques-uns de son sceau en les

appelant à une vie plus parfaite, soit au ministère sacerdotal, soit à la pratique des saints conseils évangéliques. Heureuses les familles qui, à l'exemple de la pieuse Anne, des saints époux Joachim et Anne, présentent elles-mêmes au temple de la perfection le fruit de leur alliance !

Dans une de ses instructions pastorales, Mgr Besson, adresse aux familles cette chaleureuse exhortation :

" Parents Chrétiens,

" Dieu, en vous prédestinant à le connaître, à l'aimer, à le servir, s'est choisi, au milieu de vous, un certain nombre d'enfants qu'il a marqués en quelque sorte de son sceau (du sceau de la vocation religieuse), et vous devez, en les offrant à Dieu, fournir un contingent pour le recrutement de la milice sainte.

" S'il est vrai qu'un verre d'eau donné à un pauvre, pour l'amour de Dieu, ne restera point sans récompense, le Seigneur manquerait-il de rémunérer le don que les familles font ainsi du plus pur de leur sang, en immolant, par le vœu d'un perpétuel dévoûment, les os de leurs os, la chair de leur chair. Tant que l'on écoute cette voix mystérieuse qui s'appelle les Samuel et les Héli à l'ombre des tabernacles, tout prospère aux familles, aux cités, à l'ordre social.

" Aujourd'hui, les vocations, sans être plus rares, deviennent plus difficiles à connaître.

" La mollesse de la vie domestique, la recherche des satisfactions sensuelles, l'appréhension que les mères témoignent au moindre danger qui menace le bien-être de leurs enfants, accoutument même les plus nobles cœurs à languir dans le service de Dieu, ou à rêver des destinées dans un monde qui, selon l'expression de saint Paul, n'était point digne de les posséder.

" Ah ! parents cruels ou du moins trop négligents, qu'avez-

vous fait ? Votre fils vous reste, vous vous en applaudissez peut-être, et vous ne savez pas que vous l'avez gardé pour votre désespoir et non pour votre consolation. Cet enfant, que vous avez retenu dans le siècle, était destiné à éclairer, à conduire, à sauver les âmes, et maintenant pouvez-vous vous promettre qu'il sauvera la sienne ? Et combien d'âmes, pour n'avoir pas voulu entrer, comme des pierres choisies, dans le temple du Seigneur, ne vont-elles pas traîner dans la boue des rues et des places publiques, comme des pierres d'achoppement et de scandale ?

" Parents qui avez encore la crainte du Seigneur, tremblez pour votre maison et pour vous-mêmes, si vous étouffez dans l'âme d'un fils cette noble ardeur, cette générosité sainte, ces grands sentiments qui le rendaient propre au service de Dieu et du prochain. Prenez garde, le démon va tourner vers le mal ces forces vives et impétueuses ; il s'en emparera, il les déchaînera, il les précipitera, d'abîme en abîme, dans les profondeurs du mal éternel. "

Mais de tous les membres de la famille, celui qui doit prendre la plus large part à l'œuvre de la vocation, c'est la mère. Oh ! quels profonds sillons creuse dans l'âme de l'enfant l'amour maternel ! Qui donc connaît mieux l'enfant que sa mère ? Son âme a touché à l'âme de son enfant. Elle l'a vu se développer sous son regard maternel, sous la douce influence de ses leçons et de ses exemples. Elle a plongé son regard scrutateur dans son cœur ; elle a saisi ses inclinations, ses aptitudes, ses goûts, jusqu'au moindre de ses sentiments. On peut dire que le cœur de l'enfant bat dans le cœur de la mère ; voilà pourquoi elle a vu de bonne heure les desseins de la Providence. Combien d'excellents religieux, de saints prêtres ne doivent leur vocation qu'au choix de leur mère ! Dieu s'est révélé à la mère, et, par la mère, sa voix est arrivée jusqu'aux fils.

Cuvier, célèbre naturaliste, aimait à redire, au déclin de l'âge : " De toutes les leçons qui m'ont été données, celles que j'ai le mieux conservées, ce sont celles que me donnait ma mère en me berçant sur ses genoux. " " L'homme moral est déjà formé à dix ans, dit De Maistre, et c'est toujours un grand malheur s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère." Oh ! combien nous verrions surgir de vocations sacerdotales ou religieuses si toutes les mères de famille répétaient sans cesse à leurs enfants cette parole sublime du modèle des mères chrétiennes : " Mon fils, je vous aime tendrement, mais je préfèrerais vous voir mort à mes pieds que souillé d'un seul péché mortel ! "

2. Le *Prêtre.* Laissons encore ici la parole à Mgr de Ségur. " C'est surtout au prêtre, dit le vertueux prélat, qu'il appartient de faire éclore, d'entretenir et de mener à bonne fin ces précieuses et modestes vocations. Mieux que tout autre, il comprend la nécessité du concours d'un maître pieux et zélé pour le seconder dans l'œuvre capitale de l'instruction chrétienne de la jeunesse. Quand il trouve dans l'instituteur de sa paroisse un homme indifférent, et à plus forte raison quand il rencontre un impie, le curé ne voit-il pas son action sur les enfants presque entièrement paralysée ? C'est l' " anticuré " selon la pittoresque expression de M. Thiers, le semeur d'impiétés et d'idées révolutionnaires.

Au contraire, avec des Religieux, il prépare avec facilité les élèves de l'école à la première communion : le catéchisme est, comme il doit l'être, la base de l'enseignement, et l'enfant apprend, non-seulement par les leçons, mais encore par l'exemple de ceux qui l'instruisent, à aimer cette céleste doctrine et à la réduire en pratique. Il prend le goût de la prière et des Offices de l'Eglise ; il se dispose avec soin à

s'approcher, dès qu'il en est capable, du tribunal de la Pénitence : son innocence trouvant un guide et un protecteur, échappe aux dangers si fréquents qui la menacent, hélas ! sur les bancs de l'école. La piété germe aisément dans ces bons petits cœurs encore si purs et si naïfs.

Les fruits d'une fervente communion sont soigneusement entretenus par l'influence du Frère ; des cours d'adultes et des réunions à l'école, les dimanches et les jours de fêtes, assurent la persévérance. Avec de tels éléments une paroisse se trouve bientôt renouvelée, et ne tarde pas à faire la consolation de son pasteur.

C'est encore le prêtre qui peut contribuer le plus efficacement à multiplier les vocations. D'abord il le fait par la prière, laquelle est le principal exercice de sa vie. Par la prière, il attire sur certaines âmes d'élite la grâce de la vocation. Au milieu du XVIIe siècle, la pénurie de maîtres chrétiens se faisait cruellement sentir. Un prêtre fervent, célèbre par son zèle et ses hautes vertus sacerdotales, M. Bourdoise, fonda une Association de prières, à Paris, dans la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, dont il était curé ; et cela, dans le but direct de susciter des éducateurs chrétiens pour la jeunesse ouvrière. C'était en 1649 : deux ans plus tard, naissait l'enfant de bénédiction qui devait être le père de milliers d'instituteurs chrétiens, le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle.

Donc, en premier lieu, la prière.

Puis viennent les mille industries du zèle sacerdotal. En effet, qui mieux que le prêtre, peut connaître les dispositions des enfants et distinguer ceux que la Providence semble appeler à la vie religieuse et à l'enseignement ? Souvent un naturel gai et pétulant trompe les parents et même les maîtres, sur les aptitudes d'un enfant pour la piété. Il n'y a

que dans les effusions du confessionnal que se révèlent alors les vues de Dieu sur ces jeunes âmes, que la grâce prévient de ses dons les plus délicats, malgré l'étourderie et la fougue de leur caractère. Un directeur charitable et zélé ouvre sans peine ces cœurs innocents, simples, confiants ; il suit, dans ces âmes naïves, les moindres impressions de la grâce, et ses paternelles directions sont, pour ainsi dire, des oracles reçus avec respect comme l'expression de la volonté de Notre-Seigneur. Aussi, lorsque le prêtre, après avoir bien examiné les dispositions d'un pieux enfant, peut lui dire : " Mon enfant, le bon Dieu a sur vous des vues particulières. Si vous travaillez à vous en rendre digne, vous pourrez être appelé à son service, " presque toujours on verra cet enfant redoubler de ferveur et faire les plus généreux efforts pour répondre à ce premier appel. Soutenu et guidé par son confesseur, l'enfant croît en sagesse et en grâce, à l'exemple de son divin modèle, l'Enfant-Jésus, Jésus de Nazareth.

Mais l'ennemi du salut des âmes ne manque pas de tendre des piéges à ces jeunes chrétiens, à ces chers petits élus dont il redoute déjà la future influence. Des compagnons plus ou moins dissolus se rencontrent toujours et partout pour seconder l'Esprit du mal. C'est encore le prêtre qui préservera l'enfant de ce péril, et qui assurera sa vocation, en l'écartant avec soin des mauvaises compagnies.

Comme le doux Sauveur, le prêtre se plaît au milieu des enfants ; Jésus lui donne la grâce de les attirer à lui, et de les retenir par sa douceur, par sa bonté, par sa charitable et joyeuse condescendance. Dans leurs regards, dans leurs paroles, et jusque dans leurs jeux, le prêtre surprend l'indice certain de leurs penchants bons et mauvais. Et c'est ainsi qu'en les écartant des occasions du mal, il achève d'apprendre à les connaître, et à distinguer plus sûrement ceux qu'il peut, avec prudence, diriger vers la vie religieuse.

Un mot encore sur les moyens très simples que peut employer un bon curé, un confesseur intelligent du bien, pour faire naître et pour développer chez un enfant la vocation religieuse.

La distribution de bons livres, de biographies de saints jeunes gens, de notices sur les fondateurs d'instituts consacrés à l'enseignement, quelques entretiens sur les avantages et le bonheur de la vie de communauté, suffiront parfois pour éveiller dans une âme innocente, dans un cœur généreux, la pensée de se consacrer au service de Dieu. Et c'est encore au prêtre, dont le zèle a déposé ce germe précieux dans une âme, qu'il appartient de le cultiver et de le faire fructifier, par ses conseils, par sa vigilance, par son application à tout faire pour inspirer à un bon enfant le goût et l'habitude de la fréquentation des sacrements.

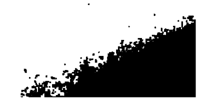
Quoi de plus légitime et de plus méritoire que ce zèle du prêtre pour provoquer et favoriser les vocations religieuses ? Son cœur, tout entier à la pensée de la gloire de Dieu et du salut des âmes, partage pour l'enfance cette tendre sollicitude que le pieux Gerson exprimait d'une manière si touchante : "Si un bœuf, si un âne tombe dans une fosse, on se hâtera de l'en retirer ; et l'on refuserait une main secourable à des enfants qu'on voit sur le bord du précipice ! Si, tandis que le feu prend à une maison et menace de se communiquer à toute la ville, un homme intrépide monte sur les toits et arrête les progrès de l'incendie, tout le monde s'écrie qu'il a fait une grande action, qu'il a sauvé une ville. Qu'a-t-il fait cependant ? Il a conservé quelques maisons de pierre ou de bois ; mais les âmes des enfants ne sont-elles pas les temples du Dieu vivant, le sanctuaire du Saint-Esprit, la cité de Dieu ? Eh quoi ! Je les verrai en proie au feu des passions et aux flammes de l'enfer ; les démons

s'empresseront d'attiser autour d'eux l'incendie ; et moi, ministre de Jésus-Christ, je ne courrai pas l'éteindre, et je ne réunirai pas tous mes efforts pour l'étouffer ! "

Au moment où l'enfer redouble ses fureurs contre l'Eglise, en présence des complots de la ligue satanique formée pour imposer à la jeunesse l'enseignement obligatoire et laïque, c'est-à-dire un enseignement athée, il est juste que les ministres de Jésus-Christ, selon l'expression éloquente de Gerson, réunissent tous leurs efforts pour " étouffer l'incendie que les démons s'empressent d'attiser autour des enfants. " Plus que jamais, qu'ils prient et fassent prier pour que Dieu suscite des vocations : elles ne manquent pas, elles sont et seront toujours assez nombreuses, mais ce qui manque, c'est, nous l'avons dit plus haut, c'est l'appui nécessaire pour faire éclore, entretenir et mener à bonne fin ces vocations trop souvent méconnues.

Ne croyons pas qu'il y ait des paroisses frappées d'une stérilité absolue. Souvent on voit Dieu se ménager, dans les milieux les plus pervers, de jeunes âmes admirablement douées et appelées à une vertu éminente. Leur innocence est préservée merveilleusement dans le premier âge ; si une main intelligente et charitable les soutient, ces âmes s'élèveront à la vie parfaite, en entrant, de bonne heure et avec bonheur, dans une communauté religieuse.

Les Noviciats des Frères et des autres Instituts enseignants sont répandus dans toute la France : les prêtres zélés, en se mettant en relation avec eux, seront secondés dans leurs efforts. Nous éprouvons le besoin de le redire encore : jamais la moisson n'a été plus abondante, jamais les congrégations religieuses n'ont été assaillies d'autant de demandes de Frères pour les écoles. Prions donc le Maître de la vigne d'envoyer des ouvriers, et ne négligeons rien pour



aider ces ouvriers à répondre à l'appel du Seigneur, en faisant tout ce qui dépend de nous pour faciliter leur vocation.

Entre toutes les œuvres, celle-ci est, dans les circonstances présentes, une des plus essentielles. Dans une bataille, c'est toujours le point contre lequel l'ennemi concentre ses attaques, qu'il importe de fortifier. L'enseignement primaire congréganiste est l'objet spécial d'une lutte acharnée de la part des ennemis de l'Eglise ; c'est donc à la défense de ces congrégations que nous devons courir, c'est à leur propagation qu'il faut surtout travailler.

3. Le *Maître*. " Sans doute, c'est au prêtre, avant tout, qu'il appartient d'étudier, de guider et de développer les vocations naissantes dans les jeunes cœurs où il lit les impressions de la grâce, particulièrement à l'époque de la première communion. Les parents doivent aussi regarder comme une bénédiction pour leur famille, le privilége de compter un de leurs enfants parmi ceux qui ont la gloire et le bonheur d'être employés à l'œuvre sainte et sublime de l'enseignement chrétien. L'esprit de foi prescrit à un père, à une mère éclairés de favoriser, de cultiver, dans ce but, les heureuses dispositions qu'ils pourraient remarquer dans un de leurs fils.

Mais c'est au zèle des maîtres religieux que nous faisons appel aujourd'hui pour faciliter le recrutement des Congrégations enseignantes. Entrés eux-mêmes dans cette noble carrière, ils peuvent, mieux que personne, en apprécier la suprême importance, et ils ont un avantage tout particulier pour discerner et encourager les vocations.

Cette vérité a été comprise par les hommes distingués qui ont la haute direction de l'enseignement laïque ; car, là aussi, la pénurie de sujets se fait sentir.

Malgré les plus précieux priviléges, malgré les bourses offertes si libéralement, les écoles normales laïques se recrutent bien péniblement, et le nombre des candidats tend toujours à décroître. Cette année, en ce qui concerne l'Ecole des Instituteurs de la Seine, on a dû ouvrir un examen complémentaire, parce que, au premier examen, il ne s'était pas présenté assez d'aspirants pour attribuer toutes les bourses.

Depuis longtemps, l'administration s'inquiète des mesures à prendre pour remédier à cette insuffisance du recrutement des instituteurs. Dans plusieurs départements, on accorde des récompenses aux maîtres qui préparent des élèves pour l'Ecole normale; l'on a même créé des pensionnats préparatoires annexés à ces écoles. Enfin, il vient d'être arrêté qu'à l'avenir, dans le département de la Seine, nul ne sera admis au concours pour l'emploi d'élève-maître, qu'après avoir pris l'engagement de se présenter à l'Ecole normale.

A l'occasion de cette nouvelle mesure, M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, dit excellemment : " Parmi les avantages de ce mode de recrutement,
" il faut compter aussi celui qui résultera de la participation
" directe de nos instituteurs et de nos institutrices à la pré-
" paration des candidats à l'Ecole normale. De toutes les
" satisfactions que peut éprouver un bon instituteur dans la
" carrière de l'enseignement, il n'en est pas de plus haute ni
" de plus douce que celle de voir à ses côtés, au nombre de
" ses collaborateurs, le jeune maître qu'il a contribué à
" former ; et de la part du jeune maître, quels que soient les
" rapprochements que peu à peu l'âge amène, il existe tou-
" jours à l'égard de celui à qui il doit d'être devenu son égal
" un sentiment d'affectueuse déférence qui contribue puis-
" samment à l'harmonie nécessaire dans la direction d'une
" école."

Tous ces motifs naturels sont nobles et touchants ; ils sont propres assurément à exciter le zèle des instituteurs ; mais combien le maître congréganiste ne trouve-t-il pas des motifs encore plus élevés et plus pressants, dans l'esprit de foi qui l'anime ? Pour lui, il ne s'agit pas seulement de la mission, très honorable et très méritoire sans doute, de répandre le bienfait de l'instruction : tout important qu'il soit, ce but n'est que secondaire à ses yeux ; sa principale préoccupation, c'est la gloire de Dieu par la sanctification des âmes. Il sait d'ailleurs que l'instruction sans la religion est trop souvent un avantage funeste dans ses conséquences ; sa charité éclairée le presse d'inculquer surtout aux enfants ces principes de foi, ces habitudes chrétiennes, qui, après avoir fait l'honneur et la consolation de leur vie ici-bas, leur assureront le bonheur éternel, pour lequel ils sont créés, et que Jésus-Christ leur a mérité au prix de son sang versé pour eux sur la croix.

C'est de ce point de vue surnaturel que le maître congréganiste considère sa noble profession ; et dès lors, quelle consolation pour lui que de travailler à s'assurer des auxiliaires et des successeurs dans une mission si sublime ! Par ce zèle, qui le porte à susciter autour de lui des imitateurs de son dévoûment, il se multiplie, en quelque sorte, pour coopérer plus largement à la sanctification, au salut des âmes. La mort elle-même devient impuissante pour mettre un terme à son apostolat ; il survit dans cette génération florissante de fils spirituels, de jeunes religieux dont il a cultivé et développé la vocation. Nulle consolation plus douce à l'heure de la mort ! quel plus puissant motif de confiance quand il faudra paraître au tribunal du souverain Juge !

Pour arriver à un si précieux résultat, les moyens sont

faciles. Le premier, le plus efficace, c'est d'estimer profondément le saint état de la vie religieuse consacrée à l'instruction de la jeunesse ; c'est de montrer par la sérénité de son front, par la douce joie de son âme, que l'on se plaît au service du Seigneur. Créé pour être heureux, l'homme, dès l'enfance, cherche instinctivement où il trouvera le bonheur, et c'est pour cela qu'il se sent attiré à suivre les traces de ceux qu'il voit toujours en paix et contents de leur sort. (1)

Comme la bouche parle de l'abondance du cœur, le religieux fervent ne pourra s'empêcher d'exprimer souvent, dans les entretiens avec les enfants, sa reconnaissance envers le bon Dieu qui a daigné le choisir entre tant d'autres pour cette grande mission de l'enseignement. Dans ses causeries familières, il en fera entrevoir, à ces jeunes âmes, toute la sublimité : cultiver cette noble faculté de l'intelligence qui

(1) Quelle n'est pas la puissance du religieux qui joint constamment l'exemple aux leçons ? " Quand je serai élevé de terre a dit N. S., j'attirerai tout à moi. " Citons un fait à l'appui de cette parole du divin Maître : " On n'admirait pas seulement le professeur dans le frère Philippe, mais aussi le frère ; sa tenue et sa conversation édifiaient ; la sagesse marquait chacune de ses paroles ; le curé d'Auray, M. Deshayes, homme d'un grand discernement, l'appelait un " jeune veillard. " Causant un jour avec le frère directeur, M. Deshayes lui disait : " Le frère Boniface (c'est ainsi qu'on appelait encore le frère Philippe) sera un jour supérieur de votre congrégation. " Jamais l'avenir d'un homme ne fut mieux prophétisé. Ce fut à Auray, en 1812, qu'il fit ses premiers vœux. Il y resta jusqu'en 1816, passant ses jours dans l'enseignement, l'étude et la méditation. Il conduisait chaque matin ses élèves à la messe ; on raconte que pendant l'hiver, la neige ou le verglas rendait souvent bien difficile l'accès de l'église, située sur une hauteur, et que le jeune professeur y montait comme en rampant. Un précieux renseignement peut nous donner une idée de l'effet produit par ses leçons et son exemple durant son séjour à Auray ; on évalue à quarante le nombre des élèves qui, après avoir suivi son cours, embrassèrent l'état ecclésiastique ou la vie religieuse. (*En sa vie par Poujoulat*, p. 46-4[illegible]

nous rend capables de connaître Dieu et de nous unir à lui ; donner à chacun le moyen de se rendre plus utile à la société, en acquérant les connaissances qui assurent le progrès de l'industrie et des arts ; devenir ainsi le promoteur de la vraie civilisation, par le développement simultané des aptitudes morales et intellectuelles ; rendre les hommes plus heureux ici-bas et les faire marcher en même temps d'un pas plus assuré vers les joies et la gloire de l'éternité : quelle mission sublime ! et c'est là ce qu'accomplit humblement, dans un travail obscur de chaque jour, le maître congréganiste, fidèle aux devoirs de son état. Comment le cœur généreux d'un enfant, pour peu qu'il ait en lui le germe de la vocation, pourrait-il ne pas s'enthousiasmer à la pensée de devenir, lui aussi, un de ces instruments de Dieu pour le salut des âmes et le bonheur de la société ? (1)

(1) Saint Edmond eut le bonheur d'avoir une mère profondément chrétienne. Tandis qu'il faisait ses études à Oxford, il recevait chaque samedi avec son linge un cilice ou une discipline ; l'enfant comprenait l'attention maternelle. Cette bonne mère mourut après avoir répandu sur son fils chéri les plus amples bénédictions de son cœur maternel. Edmond vint alors à Paris avec son jeune frère ; élève, puis professeur à la célèbre université de cette ville, il l'embauma du parfum de ses vertus. Un jour, sa mère lui apparut en songe ; il semblait s'occuper de géométrie ; elle, prenant sa main, lui fit tracer trois cercles liés l'un à l'autre, en prononçant ces mots : Le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Edmond, frappé de cet avertissement, renonça aux sciences profanes pour se livrer entièrement à la théologie. Il fit dans les saintes lettres de rapides progrès ; il y prit le bonnet de docteur, puis il les enseigna lui-même avec un grand succès. Ses leçons étaient de vraies prédications ; il y répandait une onction admirable, et il touchait plus encore les cœurs qu'il n'éclairait les esprits. Souvent ses auditeurs le quittaient émus jusqu'aux larmes, et beaucoup, frappés des vertus du maître, voulaient en devenir les imitateurs. Une nuit, il lui sembla voir sa salle de classe tout illuminée, et sept flambeaux en sortir ; le lendemain, sept de ses disciples en sortirent réellement, pour aller s'ensevelir dans l'abbaye de Citeaux.

C'est un devoir pour le maître chrétien d'appeler souvent l'attention des enfants sur l'importance du choix d'un état de vie. Il doit leur rappeler que Dieu, dans sa providence, destine chacun de nous à une fonction particulière, et que dans sa bonté, il nous donne les aptitudes, les facultés spéciales pour que nous puissions remplir cette fonction avec facilité et d'une manière méritoire. (1)

Connaître sa vocation, c'est donc la chose la plus importante pour assurer notre salut et notre bonheur, même ici-bas. En pénétrant l'esprit des enfants de ces grandes vérités, on les portera à réfléchir sérieusement, de bonne heure, sur le choix de leur carrière ; on leur fera sentir que, dans leurs prières, une des grâces qu'il convient de solliciter avec le plus de ferveur, c'est la connaissance de la voie qu'ils doivent suivre pour accomplir heureusement le pèlerinage de la vie, et arriver sûrement à la patrie céleste.

Convaincu lui-même de la gravité de cette question, tout maître religieux se gardera bien de passer un seul jour sans implorer, pour ces chers enfants confiés à ses soins, les lumières de l'Esprit-Saint ; et par ses bonnes œuvres, par sa régularité exemplaire, par ses mortifications et ses communions, il s'efforcera de contribuer à leur obtenir une fidèle correspondance à la grâce.

Enfin, il est encore un moyen bien utile pour découvrir et

(1) Dans une grande ville des Etats, un maître religieux a l'habitude de parler tous les samedis de la vocation à ses élèves ; s'il lui arrive parfois de l'oublier, il est rappelé à l'ordre par son petit monde. Dieu a tellement béni cette pieuse pratique, que déjà près d'une quinzaine de ces enfants, ont embrassé la vie religieuse et y reproduisent les bons exemples de leur maître. Et n'est-ce pas en répétant sans cesse *l'unum necessarium* à Xavier que St. Ignace le désenchanta de la fascination des grandeurs humaines, et l'attira à la pratique des austérités de la vie religieuse.

développer les vocations : c'est de répandre avec intelligence de petits livres choisis dans ce but. Que de jeunes gens ont eu l'intuition de la vie religieuse à laquelle Dieu les appelait en lisant la vie des saints ! (1) Des notices sur le Vénérable de la Salle, sur les prodiges obtenus par son intercession et sur les hommages rendus à sa mémoire ; de petites biographies qui retracent les vertus de ses plus fidèles disciples, depuis le Frère Irénée jusqu'au Frère Bérain ; l'excellent opuscule intitulé : *Quelques conseils sur le choix d'une carrière*, et tant d'autres du même genre, en fixant l'attention des jeunes lecteurs, en provoquant leurs réflexions, les aideront à discerner les mouvements secrets de la grâce dans leur propre cœur, et leur feront apprécier le privilége insigne de la vocation religieuse dans un Institut voué à l'éducation de la jeunesse.

Mais comme c'est la pureté du cœur qui nous dispose le mieux à recevoir les lumières du ciel, et que, d'un autre côté, il est nécessaire de connaître les secrets de la conscience jusque dans les replis les plus cachés, pour apprécier sûrement les indices de vocation, et les aptitudes à la vie parfaite, un maître chrétien aura grand soin de veiller à ce que les enfants chez lesquels il remarquera d'heureuses dispositions, contractent l'habitude de recourir fréquemment au sacrement de Pénitence. C'est par l'usage de cet auguste sacrement que le cœur se purifiera de plus en plus ; c'est dans l'ouverture absolue, possible seulement au saint Tribunal, que l'âme de l'enfant se révèlera dans toute son ingénuité ; et un directeur spirituel prudent, qui a pour cela

(1) Les *Vies des Saints* publiées par le *Pèlerin* sont excellentes. Partout où elles sont répandues, les enfants et les familles les lisent avec bonheur et non sans fruit. On ne saurait trop encourager et répandre cette publication aussi utile qu'intéressante.

mission spéciale et grâce particulière, discernant avec assurance les marques d'une vocation, saura par ses sages conseils et ses encouragements l'entretenir et la développer.

Grâce à l'emploi persévérant de tous ces moyens que leur suggèrera un zèle éclairé, les Maîtres congréganistes réussiront certainement à s'entourer d'auxiliaires, à s'assurer des successeurs, en contribuant, pour leur large part, au recrutement des Noviciats. Ils répondront ainsi à un besoin urgent de là société, et ils se montreront dociles à la leçon du divin Maître, qui leur dit, à eux tout spécialement, comme autrefois à ses apôtres ; " Priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers."

4°.—*Tout chrétien.*

Cette œuvre qui a pour but d'encourager les vocations, est avant tout une œuvre spirituelle. Sans doute elle exige de grands sacrifices pécuniaires, et l'emploi des moyens humains propres à faciliter le recrutement des Noviciats ; mais c'est le cas, plus que jamais, de rappeler la parole du psalmiste : " Si le Seigneur lui-même ne bâtit la maison, c'est en vain qu'auront travaillé ceux qui la construisent."

On doit ne rien négliger pour assurer la multiplicité des vocations : toutefois il importe par-dessus tout qu'elles soient bonnes, et pour cela, il faut les demander à Dieu, qui seul les fait naître et nous aide à les découvrir. La prière est donc le meilleur, le plus puissant moyen pour assurer le succès de l'Œuvre du Vénérable de la Salle.

C'est la prière, il ne faut pas l'oublier, c'est la prière qui a donné à l'Eglise le père vénérable de cette famille religieuse ; c'est encore la prière qui doit en multiplier les enfants. Un digne prêtre, un ami de saint Vincent de Paul, M. Bourdoise, que Dieu avait pénétré de la c
des bienfaits à attendre d'écoles dirigées par un

naturel, après avoir suggéré vainement l'idée de cette grande œuvre aux personnages qu'il croyait les plus capables d'y contribuer, eut enfin la pensée de fonder une association de prières, pour obtenir de Dieu qu'il voulût bien accorder à la France des maîtres d'écoles chrétiens. " Il était alors à Liancourt ; beaucoup d'ecclésiastiques et de religieux que la guerre civile avait chassés de Paris, se trouvaient avec lui. Soixante-dix d'entre eux, parmi lesquels plusieurs membres de la communauté de Saint-Sulpice, entrèrent dans l'association qui fut placée sous le patronage de saint Joseph. Tous les associés s'engageaient à célébrer avec une grande dévotion la fête du saint, à prier sans relâche pour que Dieu inspirât aux supérieurs ecclésiastiques le zèle des écoles chrétiennes, à y travailler eux-mêmes de tous leurs efforts. M. Bourdoise, de son côté, n'y manqua point. Il écrivit, prêcha, fit des conférences avec son zèle accoutumé. Un jour, dans l'Eglise de Gentilly, après un sermon, il parla avec tant de feu sur ce sujet, que quatre-vingts personnes voulurent aussitôt se faire inscrire dans l'association. Elle commença le 15 mars 1649 ; deux ans après, le 30 avril 1651, Jean-Baptiste de la Salle venait au monde : Dieu avait envoyé sur la terre le fondateur des Ecoles Chrétiennes. (1)"

N'en doutons pas, Dieu, aujourd'hui encore, sera touché des supplications ferventes qui lui sont adressées pour obtenir le développement d'une œuvre dont l'origine est due à ce grand et suprême moyen de la prière, sans lequel l'or répandu à pleines mains serait stérile. Si l'œuvre de la propagation de la Foi opère tant de merveilles, c'est qu'à l'offrande de l'argent, on joint l'aumône bien plus précieuse, bien plus efficace de la prière.

Que toutes les âmes pieuses s'unissent donc pour accorder

(1) *Histoire du Vénérable de la Salle*, par Armand Ravelet, pages 70, 71.

à l'œuvre dn Vénérable de la Salle ce concours si précieux ; que les prêtres, dans leurs saints sacrifices, implorent spécialement pour elle les bénédictions du Seigneur ; que les religieux et les religieuses daignent y appliquer une bonne part des mérites de leurs saintes austérités ; que les fidèles, dans leurs communions les plus ferventes, que les enfants, dont l'innocence plaît tant au Seigneur, élèvent vers le ciel leurs vœux et leurs supplications ; et comme au dix-septième siècle, les efforts d'une sainte association ont obtenu le premier germe de l'œuvre des Ecoles chrétiennes, une nouvelle union de prières assurera à cette œuvre la fécondité nécessaire pour répondre aux besoins des temps actuels.

Voici une formule conforme aux pensées que nous venons d'exprimer, et qui a reçu l'approbation de l'Ordinaire.

Prière pour obtenir des maîtres chrétiens.

Seigneur, qui voyez les efforts des impies pour vous arracher l'âme des enfants, ayez pitié de votre peuple, daignez multiplier au milieu de lui le nombre des maîtres chrétiens. Envoyez des ouvriers à votre vigne, remplissez-les de votre esprit, fécondez-en les fruits. Nous vous le demandons par le Cœur de votre divin Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous.

Cœur immaculé de Marie, priez pour nous.

Saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, protégez-nous.

(L'Abbé *Carion.*)

Nous ne saurions trop recommander à la jeunesse chrétienne de demander, par le Vénérable de la Salle, la grâce d'être éclairée sur sa vocation. Voici un touchant exemple d'une vocation due à ce grand serviteur de Dieu.

" Dès sa plus tendre enfance, Edmond A*** avait fré-

quenté assidûment les classes des Frères, à Yvetot, où demeuraient ses parents. A l'âge de huit ans, de fréquents accès d'épilepsie l'obligèrent de s'absenter souvent de l'école. La famille n'épargna rien pour combattre cette terrible maladie, mais tous les moyens employés par les meilleurs médecins demeurèrent impuissants. Le Frère Directeur, en visitant le petit malade, fut ému de la désolation des parents, qui jugeaient le mal sans remède, et il les engagea à invoquer avec confiance le secours du pieux Fondateur. Il remit en même temps à l'enfant une image sur laquelle était fixé un petit morceau du vêtement du Vénérable.

" Depuis lors, chaque fois que le pauvre petit se trouvait attaqué, il réclamait à grands cris la pieuse image ; à peine l'avait-on posée sur lui que l'accès se calmait et l'enfant recouvrait immédiatement toute sa connaissance.

" Frappés de ces effets sensibles de la protection du Vénérable, les parents promirent d'aller en pèlerinage à Rouen, pour prier sur son tombeau, si leur fils obtenait une guérison complète.

" A partir de ce moment, l'enfant n'eut plus une seule attaque d'épilepsie, et sa santé, ébranlée fortement par les nombreux accès antérieurs, s'améliora de jour en jour. Il put reprendre ses études jusqu'à l'âge de treize ans environ. Il commença alors à travailler avec son père, marchand tailleur.

" Quand la guérison fut bien constatée, les parents ne manquèrent pas de s'acquitter de leur promesse : ils firent leur pèlerinage avec leur fils, à Rouen, et tous trois, agenouillés devant les précieux restes du Vénérable, ils le remercièrent, dans toute l'effusion de leur cœur, de cette guérison instantanée et parfaite qu'ils devaient à son intercession. Depuis lors, chaque fois que leurs affaires les appe-

laient à Rouen, ils ne manquaient pas d'aller auprès du tombeau du Serviteur de Dieu, pour renouveler l'expression de leur reconnaissance.

" Il y avait quatre ans que la guérison complète avait été ainsi parfaitement constatée, quand le jeune apprenti fut envoyé seul par son père à Rouen, pour y chercher quelques marchandises qui lui manquaient. Après avoir fait ses achats, Edmond fut heureux de profiter de l'occasion de ce voyage pour renouveler, selon sa pieuse coutume, ses hommages au tombeau du Vénérable. Pendant qu'il priait avec ferveur, il se sentit tout à coup inspiré d'un vif désir d'embrasser la vie religieuse dans l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ; mais, se défiant de ses propres lumières et craignant une illusion, il résolut de ne communiquer à personne cette pensée, avant d'en avoir entretenu ses parents, fervents chrétiens, incapables de s'opposer à la volonté de Dieu, dès qu'elle se manifesterait à eux.

" En sortant de la chapelle, Edmond, se rendit au parloir pour y attendre quelques-uns de ses compagnons d'enfance qui suivaient alors les cours de l'Ecole normale de Rouen, dirigée par les Frères, comme on le sait. En regardant défiler les élèves accompagnés de leurs maîtres, notre bon jeune homme se sentait frappé, plus vivement que jamais, de la considération du bonheur des Frères, dévoués au service de Dieu et à l'éducation chrétienne des enfants : la conviction qu'il était appelé à partager leurs travaux et leurs consolations se grava alors encore plus profondément dans son esprit.

" De retour chez lui, il se hâta de communiquer à son père l'inspiration qui lui était venue, lorsqu'il priait sur le tombeau du Vénérable, et il ajouta que depuis ce moment, cette pensée ne le quittait pas. Comme il était déjà tard et

que, d'ailleurs, en homme prudent, il voulait se ménager le temps de prier et de réfléchir, le père d'Edmond l'engagea à aller prendre son repos, en ajoutant : "Tu me parleras de cela demain."

" Dès le matin, notre jeune homme s'empressa de raconter tout au long à son père et à sa mère, comment sa vocation lui avait été révélée, et la conviction profonde où il était que cette inspiration venait de Dieu. Ses pieux parents convinrent avec lui qu'ils commenceraient ensemble, le jour même, une neuvaine en l'honneur du Vénérable de la Salle, afin de connaître plus sûrement les desseins de la Providence. Le dernier jour de cette neuvaine, après la communion, Edmond vint à Rouen pour visiter de nouveau le tombeau du Vénérable. Il avait dit à sa sœur, qui l'accompagnait : " Prie bien, pour que la volonté de Dieu s'accomplisse en moi." Ils restèrent tous deux prosternés quelque temps dans cette chapelle, où repose le corps du vénérable Fondateur, et prièrent avec autant de ferveur que de confiance. En sortant, Edmond dit à sa sœur, d'un ton qui annonçait une résolution définitive : " Il faut que je sois Frère, et, avec la grâce de Dieu, je veux être un bon religieux."

" En arrivant chez ses parents, il leur communiqua sa résolution en les priant de faire, sans plus tarder, les premières démarches pour obtenir son admission au Noviciat. Le père et la mère, en bons chrétiens, offrirent généreusement au Seigneur l'enfant qu'il leur demandait, et l'heureux Edmond est aujourd'hui un fervent Novice."

Voici l'histoire d'une guérison opérée à Brooklyn par l'intercession du Vénérable de la Salle et d'une vocation placée sous son puissant patronage. Nous empruntons ce récit au *Bulletin de l'Œuvre du Vénérable.*

Guérison du jeune A. F. Kenedy, de Brooklyn, attribuée au Vénérable Jean-Baptiste de la Salle.

En reproduisant *in extenso* le document intéressant que nous recevons de New-York, nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs qu'en attendant que l'autorité ecclésiastique se soit prononcée, on ne doit attacher à cette relation d'autre foi que celle qui a pour fondement l'autorité humaine et privée.

New-York, 31 juillet 1882.

Cet acte a pour objet de certifier que le 10 janvier 1881, ou vers ce jour-là, Arthur Patrick Kenedy, âgé de près de trois ans, est tombé malade au domicile de ses parents, demeurant No 169, Wilioughley, au coin de la place Fleet, à Brooklyn, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Nous fîmes venir le médecin de la famille, J. Van Harlingen, M. D., et il nous déclara que l'enfant avait la *diarrhée paludéenne*, qui continua à le faire souffrir, spécialement pendant la nuit, avec des selles fréquentes, mais sans l'affecter autrement.

Vers le 24 février de la même année, il cessa de jouer, et réclama des soins assidus, continuant à aller de mal en pis. Vers le 3 mars 1881, le docteur Van Harlingen l'ayant visité assez régulièrement, et étant d'avis que l'enfant manifestait les symptômes de la phtisie du cerveau, demanda la permission d'avoir, avec un autre docteur, une consultation à son sujet. La permission fut donnée, et le ou vers le 3 mars, il vint avec le docteur Armour, professeur au *Long Island College Hospital*, de Brooklyn, Etat de New-York. Le docteur Armour dit que l'enfant était très malade, et qu'il pensait qu'il souffrait des *troubles au cerveau*... Il revint encore le 6 du même mois et dit que l'affection du cerveau augmentait, mais qu'elle n'avait pas encore pris son

développement. Il fut de l'avis du docteur Van Harlingen, qui qualifiait la maladie de phtisie du cerveau.

N'étant pas encore bien fixé, et désirant ne laisser aucune pierre sans l'avoir retournée, je parlai encore au docteur Van Harlingen, et je lui dis que je voudrais avoir le sentiment de la plus haute autorité médicale au sujet de la maladie de l'enfant. Sachant que le professeur William A. Hammond, 54e rue, No 43, ouest, à New-York, était considéré comme la meilleure autorité, dans les Etats-Unis, et presque infaillible dans les questions relatives au traitement des maladies du cerveau et des nerfs, dont, à l'exclusion de toutes autres maladies, il s'est fait une spécialité, je déclarai au docteur Van Harlingen que je souhaiterais que le professeur Hammond vît l'enfant et donnât son opinion.

Le docteur Van Harlingen répondit que s'il s'agissait de son propre enfant, il ne ferait pas cette démarche, car il n'y avait pas le moindre doute que l'enfant ne fût atteint de *phtisie cérébrale.*

Cependant il consentit à avoir une consultation avec le professeur Hammond, qui vint de New-York à Brooklyn, le 8 mars 1881, pour voir l'enfant. Il l'examina très soigneusement avec l'ophtalmoscope et demanda ensuite que le père et la mère de l'enfant, avec le docteur Harlingen, descendissent au salon. Arrivés là, il nous fit connaître le douloureux résultat de son examen du malade: il nous dit que l'enfant avait une *méningite tuberculeuse* ou *phtisie du cerveau* et que, suivant lui, il n'y avait aucun espoir de sauver l'enfant, qui ne guérirait jamais de cette maladie.

Je demandai au docteur s'il n'y avait pas un espoir quelconque qu'à la fin l'enfant guérît ; " Non, aucun espoir ; je suis peiné d'avoir à le dire. " Telle fut sa réponse. Je lui dis encore : " Ne serait-il pas possible, docteur, que vous vous

soyez trompé sur les symptômes de cette maladie, que vous prendriez à tort pour une *phtisie cérébrale ?* Il répondit : Je n'ai jamais, dans ma pratique, rencontré un cas de *méningite tuberculeuse*, dont les symptômes aient été mieux ou plus complètement développés. A sa requête, un médicament fut donné à l'enfant pour amortir la sensibilité, afin que, lorsque les convulsions se produiraient comme elles devaient nécessairement se produire vers la fin de la maladie, l'enfant fût inconscient de la douleur et mourût aisément. Ce médicament devait être donné à l'enfant environ toutes les deux heures. Ma femme le lui donna une fois, et il tomba dans un profond sommeil ; il ne se réveilla qu'après 5 ou 6 heures, et semblait plus faible au lieu d'avoir été reposé par ce long sommeil. Un cousin de ma femme, Thomas Ryder, dentiste, No. 428 Grand'Rue, New-York, envoya alors le médecin de sa famille, M. Nolan, qui vint de New-York plusieurs fois pour voir l'enfant, mais ne put rien faire pour le soulager. L'enfant était alors réduit à l'état de simple squelette, n'ayant rien sur les os, sinon la peau qui les recouvrait. Il rejetait souvent sa tête en arrière de manière à ce que son corps formait un arc, et le docteur attribuait cela, aussi bien que la dilatation de la pupille de ses yeux, à la maladie dont il souffrait et dont c'étaient les symptômes ordinaires. Il respirait avec peine et très vite, et, à chaque aspiration, ses poumons faisaient un bruit semblable à celui de feuilles de papier froissées dans les mains. Son pouls battait très vite et irrégulièrement, et la paume des mains était aussi sèche que du parchemin. Aucune nourriture d'aucune sorte ne lui fut donnée pendant plusieurs semaines, excepté une cuillerée de lait ou d'eau-de-vie délayée dans dix fois son volume d'eau. On lui en donnait une cuillerée à la fois.

Nous nous déterminâmes tout d'abord à renoncer à tout

secours humain, et à invoquer l'aide de Dieu par l'intercession de ses saints. Ma femme commença une neuvaine à Saint-Patrick, le 7 mars 1881 et la termina le 17 par la confession et la communion. Le ou vers le 8 mars 1881, mon ancien maître, le frère Botthian, maintenant directeur des Frères des Ecoles chrétiennes à Newark, Etat de Jersey, vint au magasin pour me voir, et me demanda quelles nouvelles j'avais. Je répondis : " De très mauvaises nouvelles ; mon petit garçon de trois ans est mourant. " Le frère Botthian me demanda quelle était sa maladie. Je lui dis : " Phtisie cérébrale. " Le frère Botthian alors me demanda si j'avais foi aux miracles. Je répondis : " Autant de foi que j'en ai à ma propre existence. " Alors il me dit que plusieurs guérisons avaient été opérées dans des cas désespérés de maladies cérébrales, par l'invocation du secours du Fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, *le Vénérable Jean-Baptiste de la Salle ;* qu'il avait une relique de leur fondateur, et qu'il me l'enverrait par la poste si je lui promettais de faire une neuvaine pour la guérison de l'enfant, et d'autoriser Arthur Patrick à entrer dans l'Institut des Frères, dans le cas où ce serait sa vocation. Madame Kenedy et moi, nous donnâmes volontiers notre parole. La relique vint, — c'était une parcelle de son vêtement, — et le père et la mère de madame Kenedy, madame Kenedy et moi, le 10 mars 1881, nous commençâmes une neuvaine au Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, priant pour la guérison de l'enfant, dans les termes suivants :

" Seigneur Jésus, qui avez dit, lorsque vous étiez sur la terre : *Laissez venir à moi les petits enfants ;* qui regardez comme fait à votre personne ce que l'on fait au plus petit d'entre eux, et qui avez promis par votre divin esprit, que la *mémoire du juste sera éternelle*, nous supplions votre divine

bonté de manifester la gloire du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, qui, pour l'amour de vous, s'est fait l'apôtre de la jeunesse; daignez, Seigneur, bénir la cause de sa béatification, et la couronner d'un heureux succès, afin que nous puissions vous glorifier sur la terre dans votre serviteur, et obtenir par son intercession, de vous bénir éternellement avec lui dans les cieux, où vous vivez et régnez dans les siècles des siècles, *amen! Ave Maria.*"

Tous, nous reçûmes la sainte communion à la fin de cette neuvaine. Ce jour-là, Arthur Patrick, notre petit enfant, ouvrit les yeux pour la première fois depuis trois semaines, et il commença à parler. Au bout de trois jours, il était en état de remarquer les choses autour de lui et de les nommer. Le frère Botthian vint me voir et me demanda comment allait le petit malade, et je lui répondis: "Beaucoup mieux." Le frère Botthian alors m'engagea à faire une autre neuvaine, afin d'obtenir une guérison complète. Je le lui promis, et, de son côté, il me dit que les Frères joindraient leurs prières aux nôtres.

Nous commençâmes une seconde neuvaine au Vénérable de la Salle, le 12 avril 1881; elle se termina par la confession et la communion.

Le neuvième jour, comme Arthur Patrick allait décidément mieux, Madame Kenedy le conduisit au *Prospect Park*, Brooklyn, et il étonna sa mère par la force dont il fit preuve. Elle loua une voiture d'enfant pour pouvoir le promener dans le parc. Il ne voulut pas s'y asseoir lui-même; il invita sa sœur, âgé de quatre ans, à s'y installer, et, sans être aidé, il traîna lui-même la voiture, à une assez grande distance. Il a continué à aller mieux chaque jour, gagnant des forces et reprenant un peu d'embonpoint. Lorsqu'il fut complètement guéri, je me rendis chez le docteur Hammond

54e rue ouest, pour lui annoncer que l'enfant avait recouvré la santé. Le docteur Hammond dit :

" Qu'il lui était impossible de guérir, car personne ne pouvait guérir d'une telle maladie ; " et ensuite il lut dans un gros livre de plusieurs centaines de pages, dont il est l'auteur, et où il avait marqué d'avance ce qui concerne les maladies nerveuses et cérébrales, les symptômes variés des différentes phases de la maladie qu'avait Arthur Patrick, c'est-à-dire la *méningite tuberculeuse.* Le docteur Hammond me dit : " L'enfant est maintenant dans la seconde phase de la maladie ; la troisième phase entraînera la mort." Je lui demandai : " Combien de temps pensez-vous que cela va durer ? " Il me répondit : " Probablement trois mois, peut-être six mois." Je lui dit alors : " Docteur, quand vous êtes venu à la maison, à Brooklyn, avec le docteur Van Harlingen, vous disiez qu'il y en avait probablement pour trois à six semaines ; maintenant vous dites : trois à six mois."

Après que je lui eus fait cette observation, le docteur Hammond paraissait ennuyé, et il répéta ce qu'il avait établi précédemment, que l'enfaut ne pouvait vivre, quoi que l'on fît.

Il dit qu'il y avait deux cas que l'on disait avoir été traités avec succès par d'éminents médecins français ; mais que lui, docteur Hammond, doutait que la maladie, dans ces deux cas, fut une *méningite tuberculeuse.* Lorsque je le quittai, il me pria de lui porter une petite fiole contenant de l'urine de l'enfant ; mais madame Kenedy ne permit pas qu'on lui en envoyât, parce que nous avions renoncé à tout secours humain, et que tout notre espoir, pour la guérison de l'enfant, était en Dieu.

Jusqu'à présent, 31 juillet 1882, l'enfant a joui d'une bonne santé, avec un cerveau actif et précoce au-delà de ce

qu'on peut espérer à son âge. Et nous, ses parents, nous sommes pleinement convaincus que sa guérison a été opérée par l'intercession du Vénérable de la Salle, et nous sommes en outre résolus et déterminés à l'envoyer au collège des Frères des Ecoles chrétiennes, à Rock Hill, Ellicott City, Etat du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, quand il aura l'âge de dix ans, selon que nous l'avons promis au frère Botthian.

Signé: PATRICK J. KENEDY,
ELISABETH M. S. KENEDY,

Signé et juré devant moi,
Ce 31 juillet 1882.
Signé: WILLIAM HUGHES,
Notaire public, King's county, N. Y.

Je certifie, par le présent, que je suis le médecin ordinaire de la famille, nommé dans le certificat ci-dessus, et qui a été chargé de suivre la maladie qui y est mentionnée, dans laquelle le dit Arthur Patrick Kenedy était atteint de *méningite tuberculeuse*, et je regardais la maladie de l'enfant, à cette époque, comme étant incurable et échappant à tous secours humains.

Daté à Brooklyn, le 2 août 1882.

Signé: JOHN VAN HARLINGEN, M. D.

Etat de New-York,
City of Brooklyn,
County of King,

P. : Ce deuxième jour d'août, en l'année 1882, de Notre-Seigneur, devant moi, personnellement, s'est présenté John Van Harlingen, M. D., connu de moi pour être l'individu désigné dans le présent certificat, qu'il a fait lui-même, et a reconnu devant moi qu'il en était l'auteur.

Signé: WILLIAM HUGHES.
Notaire public, King's County

Etat de New-York,
County of King
Place du sceau
de King's County.

Moi, Charles B. Elliott, secrétaire du County of King et de la Cour suprême de l'Etat de New-York, dans et pour ledit Comté. (Ladite Cour étant une Cour de Record), certifie, par le présent, que

WILLIAM HUGHES,

dont le nom est au bas du certificat de preuve ou reconnaissance de l'instrument annexé, et sur lequel il est écrit, était, à l'époque où il a fourni cette preuve ou reconnaissance, Notaire public de l'Etat de New-York, dans et pour ce *County of King's*, domicilié dans ledit Comté, commissionné et juré, et dûment autorisé à faire cet acte. Et, de plus, que je connais bien l'écriture dudit notaire, et, vraiment, je crois que la signature dudit certificat est authentique, et que ledit instrument est exécuté et reconnu conformément aux lois de l'Etat de New-York.

En témoignage de quoi, j'ai signé et apposé le sceau dudit Comté et de ladite Cour, ce 17 octobre 1882.

Signé : ELIAS B. ELLIOT, *Secrétaire.*

L'assistance spirituelle par les sages conseils, par la prière, par le zèle, et, au besoin, par la plume, est nécessaire mais insuffisante ; il faut des sacrifices, et des sacrifices d'argent. " Des sacrifices d'argent ! s'éerie Mgr Besson, helas ! si nous ne les faisons pas à Dieu et à l'Eglise, ne les faisons-nous pas tous les jours à la fièvre des spéculations qui nous dévore ? On croyait s'être enrichi, et on se trouve tout à coup pauvre et sans ressources. Notre fortune se dissipe en une nuit comme la fumée, et les titres que nous croyions les plus solides, ne sont plus que d'inutiles papiers. Demandons-nous, après avoir fait ces sacrifices, s'il n'y a pas plus d'habileté et de prudence dans les sacrifices volontaires que l'on offre

à l'Eglise. La valeur des dons et des offrandes n'y varie pas comme à la bourse ; les actions généreuses y ont un cours forcé et régulier ; le vrai dividende, le seul désirable, c'est celui que nous recevrons en paradis. "

Les *Petits-Noviciats* constituent une dépense très considérable. On ne saurait évaluer à moins de $100 l'entretien annuel, si modeste soit-il, de chacun des élèves ; or, ils sont au nombre de plus de 950, et l'on espère que le chiffre de 1,000 sera promptement atteint.

C'est donc une somme de $100,000, au moins, qu'il faut trouver annuellement, pour couvrir les dépenses des constructions, du mobilier et de l'entretien du personnel—maîtres et élèves—de ces établissements.

L'entretien des GRANDS-NOVICIATS, qui est encore plus coûteux, porte à plus de *un million* la dépense annuelle que devra faire la Congrégation pour le recrutement de ses membres.

Et pour couvrir des frais si considérables, de quelles ressources dispose-t-elle ? De ressources bien minimes, en vérité. Même avec une sévère économie, une habile direction financière, la vie des Frères des Ecoles chrétiennes nous paraît un mystère. Quand sur la modique somme qu'on leur alloue comme traitement, ils ont prélevé leur nourriture, leur entretien, les frais des vieillards, des malades et d'une vaste administration, il reste fort peu à verser dans la caisse des noviciats.

Et qu'on le remarque bien, l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes est absolument abandonné à ses propres ressources et à la charité privée, car il n'a aucune part aux subventions que le gouvernement alloue si généreusement aux *Ecoles normales.*

Un appel chaleureux et confiant est donc adressé aux

âmes charitables et aux anciens élèves des Frères, pour obtenir la création de bourses, ou des secours temporaires en faveur des *Petits-Novices.*

Les souscriptions se classent comme suit :

1. Fondation à perpétuité d'une bourse, un capital de $2,000, soit une rente de $100 par an. (1)

2. Création temporaire d'une bourse, c'est-à-dire une rente annuelle de $100 pendant 3, 6, 9 ans ;

3. Souscription annuelle de 2 à 80 piastres pendant quelques années ;

4. Souscription annuelle de 1 piastre pendant quelques années ;

5. Organisation d'œuvres, collectes, soirées littéraires, conférences, etc., au profit des Petits-Noviciats.

6. Enfin, un don ou une aumône, si modeste soit-elle, isolée ou répétée à volonté. (2)

Nous comptons pour le succès de notre œuvre, sur la générosité des personnes que la Providence a favorisées des dons de la fortune. Puissent ces heureux du siècle comprendre qu'il n'y a pas de fonds plus sûrement placés et plus productifs que ceux qui sont versés dans le sein des pauvres du bon Dieu ! Nous comptons aussi sur le concours des

(1) L'Institut comptera au nombre de ses insignes bienfaiteurs Messieurs les Ecclésiastiques, ainsi que toutes les autres personnes zélées qui travailleront à susciter ou à cultiver des vocations, soit pour les *Grands*, soit pour les *Petits-Noviciats*. En outre, il accordera un *Diplôme d'Affiliation* à toute personne qui fondera une bourse à perpétuité ; c'est-à-dire, qui versera, une fois pour toutes, la somme de $2,000.

Le *Bulletin de l'Œuvre* sera adressé gratis aux zélateurs qui recueilleront douze souscriptions de 25 *centins* par an, afin qu'ils le communiquent aux souscripteurs de leur douzaine.

(2) Pour tous les renseignements s'adresser au Directeur des Frères des Ecoles chrétiennes, Montréal, rue Cotté, 50.

anciens élèves des bons Frères ; car il est certain que tous tiennent à honneur de témoigner ainsi leur gratitude aux maîtres qui élevèrent leur enfance, et en même temps ménager le bienfait d'une éducation chrétienne aux générations qui vont les suivre. (1) C'était déjà la confiance de Monseigneur Bourget qui, lors de la création du Petit-Noviciat de Montréal, bénissait en ces termes l'œuvre naissante et ses bienfaiteurs, au premier rang desquels il place *les anciens élèves des Frères.* " Désireux, dit Sa Grandeur, de voir s'implanter et s'accroître dans notre Diocèse " l'Œuvre du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, " nous approuvons et bénissons tous les efforts qui pourraient être faits pour en assurer le succès, et nous invitons tout particulièrement les *anciens élèves des Frères,* à payer leur tribut de reconnaissance envers l'Institut du Vénérable de la Salle, en prêtant leur concours à l'importante organisation qui est ici proposée à leur zèle. "

3. *Marques d'une vocation religieuse en général et, en particulier, d'une vocation à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.*

La vie est une lutte, tout chrétien est soldat du Christ ; le religieux, lui, forme sa garde d'honneur. Or, l'expérience le prouve, Dieu préfère la qualité à la quantité ; il ne compte pas ses combattants, il les pèse. Que ce principe soit sans cesse présent à l'esprit des supérieurs de nos Communautés religieuses et de tous ceux à qui le ciel a départi la glorieuse mission de travailler à leur recrutement.

(1) Dans presque toutes les grandes villes de France, les anciens élèves ont constitué des comités dans le but de propager l'Œuvre du Vénérable. La plupart de ces comités ont tenu à honneur de fonder une bourse pour l'entretien *d'un petit novice.* Pourquoi notre Canada, qui doit tant aux Frères, n'imiterait-il pas ce touchant exemple de reconnaissance ?

On a dit avec raison : " le grand art d'un prince, pour bien gouverner, consiste à savoir choisir sagement ses ministres." Nous dirons, avec autant de vérité, que le grand succès d'un Institut est dans le choix intelligent des sujets qui doivent s'y consacrer à Dieu. Aussi l'Œuvre du Vénérable de la Salle, si sympathique à toutes les âmes qui ont quelque souci de l'avenir religieux du Canada et du monde, ne saura-t-elle atteindre pleinement le noble but qu'elle se propose, qu'à la condition de choisir un à un, avec le plus grand soin, les enfants qui deviendront plus tard des Frères des Ecoles chrétiennes. L'honneur de la Religion, la vie de l'Institut, le salut des enfants du peuple y sont également intéressés.

Il s'ensuit que, dans une affaire de cette importance, et où il s'agit formellement de vocation, ni le patronage ni la protection ne pourraient suffire seuls à se prononcer. Ce n'est pas parce qu'un enfant aura l'honneur d'être recommandé par un personnage considérable, ou par une pieuse dame de charité, qu'il apportera au Petit-Noviciat les qualités requises pour devenir un bon maître congréganiste. Sans doute, Dieu mettra souvent sur le chemin d'une âme généreuse un enfant prédestiné ; ces deux existences ne se rencontrent un instant que pour accomplir un dessein providentiel ; Dieu a de ces attentions admirables, où nous reconnaissons sa bonté maternellement paternelle. Mais il serait exagéré de faire de ces exceptions une loi que Dieu veuille s'imposer, et les meilleurs désirs de ceux qui s'occupent d'un enfant ne retirent point à ceux qui l'acceptent ou le refusent, le devoir d'étudier les aptitudes et de trancher en dernier ressort son admission ou son refus.

Ce sera peut-être rendre service à plus d'un bienfaiteur de l'œuvre, que de rappeler les caractères d'une véritable vocation à la vie religieuse.

Ces caractères sont généraux et communs, si on envisage la vie religieuse sans distinction d'ordres ou de congrégations, et propres et particuliers, si on considère telle ou telle famille religieuse.

Quels sont les signes auxquels on peut reconnaître qu'on est vraiment appelé de Dieu à la vie religieuse?

St. Liguori répond en citant St. François de Sales: — " Pour avoir une marque d'une bonne vocation, il ne faut pas une constance sensible, mais qui soit en la partie supérieure de l'esprit. Ainsi, il ne faut pas juger qu'une personne n'est pas vraiment appelée, parce qu'il lui arrive, même avant d'avoir quitté le monde, de ne plus éprouver ces mouvements sensibles qu'elle avait au commencement, ni même parce qu'elle sent des dégoûts et des refroidissements qui la portent parfois jusqu'à vaciller, en s'imaginant que tout est perdu ; il suffit que sa volonté soit constante à ne point abandonner la vocation divine ; c'est même assez qu'elle y demeure attachée par quelque affection. Pour savoir si Dieu veut que l'on soit religieux, il ne faut pas attendre qu'il nous parle sensiblement, ou qu'il nous envoie quelque Ange du ciel pour nous signifier sa volonté. Il ne faut pas non plus un examen de dix ou douze docteurs, pour voir si l'inspiration est bonne ou mauvaise, s'il faut la suivre ou non : mais il faut bien correspondre et cultiver le premier mouvement, (1) et puis ne pas se mettre en peine s'il vient des dégoûts et des refroidissements touchant cela ; car, si l'on agit ainsi, Dieu ne manquera pas de faire réussir le tout à sa gloire. Ne vous souciez point de quel côté vient le mouvement; car Dieu a plusieurs moyens d'appeler ses serviteurs. Il se sert quelquefois de la prédication, d'autres fois, la lecture

(1) Nous laissons ce solécisme, afin de ne rien toucher dans ce passage du saint Docteur.

des bons livres. Les uns ont été appelés pour avoir ouï les paroles sacrées de l'Evangile, comme St. François et St. Antoine. Les autres ont été appelés par les ennuis, désastres et afflictions qui leur survenaient dans le monde, ce qui leur a donné sujet de l'abandonner. Bien que ceux-ci viennent à Dieu comme dépités contre le monde, néanmoins ils ne laissent pas de se donner à Dieu d'une franche volonté; et quelquefois, de telles perfections deviennent plus que celles qui sont entrées au service de Dieu par des vocations plus apparentes." (Choix d'un état, § II.)

Faut-il quelque chose de plus précis encore? St. Liguori, parlant en son propre nom, donne trois signes d'une vocation véritable. Il faut: 1° qu'on se propose une bonne fin; telle que de s'éloigner des dangers du monde, de mieux assurer son salut, de s'attacher plus étroitement à Dieu; 2° qu'on n'ait aucun empêchement positif, comme le manque de santé ou de talent, ou des parents dans la nécessité (1); choses à soumettre à l'appréciation des supérieurs, en leur exposant clairement la vérité; 3° qu'on soit admis par les supérieurs de l'Institut (2). (Avis aux nov.—Ibid. en note.)

(1) Nécessité grave ou extrême; car la nécessité commune ne suffit pas pour empêcher l'entrée en Religion.

(2) Il faut donc, en général, se mettre en rapport avec eux avant de quitter sa famille. Du reste, il n'y a pas lieu de craindre que les supérieurs des maisons religieuses se montrent trop larges ou trop faciles, quand il s'agit de recevoir les âmes qui se présentent. Ils sont tenus à beaucoup plus de circonspection que les confesseurs ou directeurs des postulants; car le départ d'un sujet qui n'était pas appelé cause ordinairement dans le noviciat qu'il doit quitter une impression des plus pénibles. Sa profession aurait des conséquences encore beaucoup plus graves et véritablement désastreuses. Aucun avantage pécuniaire, quel qu'il fût ne saurait être considéré même un instant, comme la compensation d'une admission aussi funeste,

Voici maintenant les notes positives et les notes négatives, qui aideront à s'éclairer sur le choix des sujets à l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

Les caractères que nous signalerons comme favorables à un enfant se réduisent à trois principaux. Le premier est ce que l'on pourrait appeler *l'instinct de la piété.* C'est un sens surnaturel spécial par lequel un enfant goûte sans en bien comprendre encore la portée et les noblesses, tout ce qui nous attache à Dieu et à son service. Le deuxième consiste dans une *grande droiture* et *bonté de nature*, qui fait présager pour plus tard un maître ferme avec douceur et doux avec fermeté. La physionomie sans être toujours l'exacte peinture de l'âme, peut fournir au moins, à cet égard, de fortes présomptions en faveur d'un enfant. Le dernier caractère, très important en général, mais dont l'absence ne devrait pas toujours inquiéter, est *une facilité particulière pour l'étude* et *une aptitude remarquable pour la vocation de maître religieux.* (1)

(1) Les qualités plus spécialement requises dans les *Postulants* peuvent se diviser en :

1o. *Physiques.*—La santé et les forces nécessaires pour supporter les fatigues de l'enseignement.

La taille ordinaire ;

Un extérieur convenable, sans difformité apparente.

2o. *Intellectuelles.*—Le jugement sain, l'esprit juste, de suffisantes aptitudes soit pour acquérir l'instruction nécessaire, soit pour exercer l'un des offices ordinaires dans les communautés.

3o. *Morales.*—L'exemption de passions trop vives, un caractère docile et sociable, le détachement des biens et des intérêts temporels, du zèle pour la gloire de Dieu, pour le salut des enfants et pour sa propre perfection.

Les principaux empêchements à l'admission des Aspirants sont :

1o.—L'illégitimité de la naissance ;

2o.—La réputation mauvaise ou douteuse de la famille ;

3o.—La nécessité de pourvoir par le travail à la subsistance des père et mère ;

Toutes les fois que se rencontreront ces qualités dans un enfant, on pourra espérer sérieusement que Dieu lui veuille faire la grâce de le consacrer à l'enseignement chrétien. Là où elles ne seraient pas toutes, au moins dans un degré bien sensible, il y aurait lieu d'éprouver l'enfant et de le faire interroger par des hommes d'une grande expérience.

Les caractères négatifs — nous prenons ici ce mot au sens strict — peuvent être plus nombreux, et nous n'entreprendrons pas de les signaler tous. Mais si un enfant, élevé par des parents et par des maîtres chrétiens, semblait avoir pour les exercices ordinaires de piété, une grande indifférence et presque du dégoût ; ou si sa physionomie respirait la dureté ou le manque de franchise ; ou s'il se trouvait dans les classes presque constamment parmi les plus faibles, ce serait imprudence de le proposer, sans le plus mûr examen, pour devenir un Frère des Ecoles chrétiennes.

Que Dieu donne aux zélés coopérateurs de l'Œuvre du Vénérable de la Salle, et un sage discernement, et la joie de rencontrer beaucoup d'enfants comme ceux qu'ils ont amenés, si nombreux déjà, entre les mains des Frères. La meilleure étude que nous leur souhaitions de faire serait une visite dans un des Petits-Noviciats de l'Institut ; ils trouveraient là, venus de tous les points de la Province, avec les caractères les plus divers, — mais avec toutes les qualités requises, — des enfants que la société religieuse transforme, qu'une discipline admirablement équilibrée exerce, sans contrainte,

4o.—Toute difformité corporelle, grave et apparente ;

5o.—La vue mauvaise et la surdité ;

6o.—L'insolvabilité pour dettes contractées personnellement ;

7o.—L'obligation de rendre un compte de tutelle ou de gestion de fonds ;

8o.—Une condamnation encourue devant les tribunaux pour inconduite, révolte, etc. (*Prospectus des Noviciats.*)

aux solides vertus qui préparent le maître congréganiste. Le Frère des Ecoles chrétiennes, tel que nous le trouvons partout, avec son excellent esprit, avec sa vie austère de renoncement et d'abnégation, est là en germe, témoin des bons exemples de ses aînés, et véritable écolier de perfection. Aussi, l'enfant que l'on pousserait sans vocation dans cet élément ne pourrait-il que s'y déplaire beaucoup, que donner à ses bons maîtres cent tracas inutiles, et à ses condisciples des exemples funestes ; au lieu que l'enfant qui n'y entrera qu'avec les heureuses aptitudes dont nous avons parlé donnera toutes les satisfactions désirables dans le présent, et pour l'avenir, les plus rassurantes garanties.

4° *Avantages que procure le zèle à recruter des vocations à la vie religieuse.*

Saint Thomas se pose cette question : " Est-il bon et louable de conseiller et de favoriser les entrées en Religion ? "

Il répond (2-2, 2, 189, art. 9) : — Ceux qui engagent quelqu'un à entrer en Religion, *inducentes alios ad religionem*, non-seulement ne pèchent pas, mais encore se méritent une grande récompense, *magnum præmium merentur.* Il est dit en effet, dans le dernier chapitre de l'épître de St Jacques : *Celui qui retirera le pécheur de l'erreur de ses voies délivrera son âme de la mort, et couvrira la foule de ses péchés ;* et dans le XIIe chapitre de Daniel : *Ceux qui forment les autres à la connaissance et à la pratique de la justice, brilleront comme des étoiles dans les demeures éternelles.*

Cependant, continue le saint Docteur *(ibid),* il pourrait arriver qu'une telle démarche devînt condamnable de trois manières. Il en serait ainsi, *premièrement,* si l'on usait de violence pour faire entrer quelqu'un en Religion ; et cela est défendu par le droit. *(Dec. XX, Quæst. III.) Seconde-*

l'on avait recours à la simonie, en employant les présents pour entraîner quelqu'un à se faire religieux, malgré les défenses canoniques. *(Dec. XX, Quæst. II.)* Mais il n'y aurait pas simonie, si quelqu'un fournissait aux besoins d'un pauvre, et l'élevait pour en faire un religieux ; ou si, sans pacte d'aucune sorte, il lui faisait de petits présents, afin de gagner son amitié. *Troisièmement*, il y aurait péché si l'on attirait quelqu'un à la Religion par des mensonges ; car il serait dangereux que celui qui aurait été trompé ne retournât en arrière, et qu'ainsi *son dernier état ne devînt pire que le premier*, comme il est dit en St Luc (ch. XI).

Ce qui doit singulièrement encourager les fidèles et surtout le clergé à seconder les vocations à l'Institut des Frères, dit Mgr de Ségur, c'est que, en somme, cette bonne œuvre n'offre guère de difficultés, et a de grands avantages.

En effet, il suffit généralement de trois années d'études pour préparer un jeune homme qui a appris dans une bonne école les premiers éléments. Dès l'âge de seize ans, un sujet peut être agrégé à l'Institut, et commencer à faire la classe.

Ainsi, lorsque l'épreuve du Noviciat confirme la vocation (ce qui arrive le plus ordinairement), le résultat est obtenu très promptement et à peu de frais. Dans la supposition contraire, le jeune homme, en sortant du Petit-Noviciat, qui l'avait accueilli, ne se trouve pas déclassé : il n'a fait que perfectionner son instruction primaire, tout en s'affermissant dans la pratique d'une excellente vie chrétienne. Il est donc devenu capable de bien remplir une fonction quelconque, conforme à son éducation première, à ses aptitudes, et à la position de sa famille. Il est encore assez jeune pour choisir un état et commencer un apprentissage.

Que s'il reste dans l'enseignement, en se faisant instituteur, il devient, pour toute une paroisse, un de ces bons maîtres

chrétiens comme il en faudrait beaucoup et comme il y en a malheureusement toujours trop peu. Au lieu d'être un "anticuré," il se fera un bonheur et un honneur de seconder son pasteur de tout son pouvoir dans l'éducation chrétienne des enfants.

Les fidèles éclairés, qui mettront au premier rang parmi leurs bonnes œuvres l'encouragement des vocations à l'enseignement religieux, n'auront donc pas à craindre de faire des sacrifices sans résultat : le doute peut porter seulement sur l'importance plus ou moins grande des fruits de leurs bienfaits. Si leur jeune protégé se confirme dans sa vocation, ils auront le bonheur et le mérite d'avoir donné à l'Eglise un religieux enseignant, c'est-à-dire un religieux qui, après le prêtre, travaille le plus directement à l'instruction chrétienne et à la sanctification de la jeunesse, et par conséquent de la petite bourgeoisie et de la classe ouvrière. Dans le cas contraire, ils auront procuré à un jeune homme, doué d'heureuses dispositions, une éducation plus complète, au moyen de laquelle, sans sortir de sa sphère, il pourra se faire une position plus heureuse, se rendre plus utile à la société et devenir un chef de famille solidement chrétien.

Outre les avantages généraux accordés à tous ceux qui travaillent au recrutement des vocations religieuses, il y en a de tout particuliers pour ceux qui s'emploient à cette œuvre en faveur des Frères des Ecoles chrétiennes.

Une congrégation religieuse ne peut ordinairement reconnaître les services qui lui sont rendus qu'en priant pour ceux qui se sont faits ses appuis et ses protecteurs.

Dans l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, indépendamment des prières que fait chaque communauté pour ses bienfaiteurs particuliers, toutes les maisons font les suivantes, dans lesquelles on met sur le même rang les Frères, eurs Parents et leurs Bienfaiteurs.

1° Pour chaque jour.—I. Les Litanies de N.-D. de Lorette sont récitées à la prière du soir pour les parents des Frères et leurs *Bienfaiteurs.*

II. Les élèves disent, à la même intention, le *Pater* et l'*Ave Maria.*

III. A midi et le soir, un *de profundis* est récité pour les Frères, leurs parents et leurs *Bienfaiteurs décédés.*

IV. Les écoliers disent, une fois le jour, la même prière aux mêmes intentions (au lieu des parents des Frères, ce sont ceux des élèves).

2° Pour chaque mois.—I. Tous les Frères font une communion à l'intention des *Bienfaiteurs décédés* le mois précédent.

II. Tous les Frères disent un *de profundis* à la même intention.

3° Pour chaque année. — I. Toutes les maisons font dire une messe pour les Frères et les *Bienfaiteurs décédés.*

II. Tous les Frères communient à la même intention.

III. Tous les Frères récitent l'office des morts.

IV. Dans les établissements fondés, on doit dire une messe à laquelle les écoliers assistent. On se conforme aux prescriptions spéciales des testaments ou donations.

N. B. — I. Lorsque le Supérieur-Général veut reconnaître un bienfait insigne, il donne au bienfaiteur une *lettre d'affiliation,* qui le fait participer au mérite de toutes les bonnes œuvres pratiquées dans l'Institut.

II. Pour juger de l'importance des secours que peuvent procurer tant de prières, il est bon de considérer que l'Institut compte 1,200 maisons, 13,042 Frères et plus de 300,000 élèves.

III. Sont considérés comme Bienfaiteurs :

1° Ceux qui favorisent la prospérité des Noviciats ou de quelque œuvre de l'Institut, par leur influence, leur crédit, leur libéralité, leur coopération ou leurs prières.

2° Ceux qui contribuent à la fondation d'établissements nouveaux ou les dotent de revenus.

3° Ceux qui concourent au développement et à l'affermissement des institutions, soit en écartant les obstacles, soit en ralliant des sympathies.

Nous touchons à la fin de notre travail qui n'est, ainsi que nous l'avions annoncé, qu'un tissu de textes, un enchaînement de citations empruntées à tous les pays et à toutes les écoles. Nous avons la confiance d'avoir atteint le but que nous nous sommes proposé, à savoir : montrer sous son vrai jour l'enseignement congréganiste et, par là, disculper l'Institut des accusations gratuites d'incompétence que l'on pourrait chercher à faire peser sur lui, dissiper des préjugés que, de parti pris ou par ignorance, on pourrait s'efforcer de répandre sur ses œuvres et ses méthodes. A l'accusation d'incompétence, nous avons répondu par des chiffres, et des chiffres écrasants, indéniables, fournis généralement par des adversaires ; les préjugés s'évanouissent de l'esprit de tout homme droit et sensé devant la confiance des familles, l'attachement des élèves, les appels des populations et les sacrifices héroïques au prix desquels sont conservés les bons chers Frères. Ce travail de déblaiement opéré, nous avons cherché à montrer dans sa splendeur, dans sa puissante organisation, son universelle extension et sa merveilleuse fécondité l'œuvre de l'humble chanoine de Reims, œuvre, dit le général de Sonis, " non pas peut-être la plus brillante, mais assurément une des plus utiles. "

Que nos amis veuillent bien accepter nos plus sincères remercîments pour les notes intéressantes et précieuses qu'ils nous ont communiquées. Nous ne croyons point trop présumer de leur charité et de leur dévoûment aux intérêts de la religion et de la patrie, que d'espérer d'eux le même con-

cours dans le travail que nous désirerions voir entreprendre concernant nos autres congrégations enseignantes.

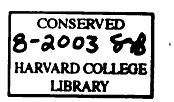
Tandis que, d'un côté, nous demandons lumières et conseils ; de l'autre, nous sollicitons les prières de tous nos compatriotes pour le succès, à Rome, de trois causes bien chères à tout canadien : celle du *Vénérable de la Salle,* Fondateur de l'Institution dont nous venons d'esquisser les bienfaits ; celles de la Vénérable *Marie de l'Incarnation* et de la Vénérable *Marguerite Bourgeoys,* fondatrices de deux Congrégations enseignantes si utiles au pays.

Puissent donc ces quelques pages que nous avons tracées avec une admiration toujours croissante être une consolation et un encouragement pour nos bons Frères, odieusement persécutés dans la mère-patrie et, ailleurs trop souvent, hélas ! en butte à d'indignes tracasseries, à d'injustes accusations ! Puissent-elles les remplir d'un amour sans borne pour leur Institut et d'un attachement inaltérable à leur sainte vocation. Qu'elles inspirent aussi à nos pieux confrères dans le sacerdoce un redoublement de zèle pour le recrutement et la multiplication de ces maîtres chrétiens, véritablement trop peu nombreux en face d'une si riche moisson à recueillir. Que tous nos concitoyens se donnent le doux plaisir d'assister, par la prière et le sacrifice, un Institut auquel la religion doit tant et de si bonnes choses ! Que notre jeunesse canadienne, si belle et si généreuse donne, chaque année de nombreuses recrues à cette Congrégation qui, disait Pie IX, est une des plus utiles à l'Eglise, et qui semble avoir reçu entr'autres missions providentielles, celle d'inculquer aux générations futures les trois amours sacrés de la Langue, de la Patrie et de la Religion.

TABLE DES MATIÈRES.




3 2044 017 982 6


CONSERVED
8-2003
HARVARD COLLEGE
LIBRARY

